

Université de Montréal

Quand loisir rime avec punir

Comprendre la prison pour femmes à partir des expériences de loisirs des personnes détenues

Par

Alexis Marcoux Rouleau

École de criminologie, Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D.) en criminologie

Août 2025

© Alexis Marcoux Rouleau, 2025

Université de Montréal

Unité académique : École de criminologie, Faculté des arts et des sciences

Cette thèse intitulée

Quand loisir rime avec punir

Comprendre la prison pour femmes à partir des expériences de loisirs des personnes détenues

Présentée par

Alexis Marcoux Rouleau

A été évalué(e) par un jury composé des personnes suivantes

Chloé Leclerc

Présidente-rapporteuse

Marion Vacheret

Directrice de recherche

Marianne Quirouette

Membre du jury

Jennifer Kilty

Examinatrice externe

Résumé

La littérature permet de dégager un portrait fragmenté des loisirs en prison pour femmes. En effet, les travaux existants ne se penchent généralement que sur un type d'activité et tendent à évacuer l'importance de l'environnement. Ces études positionnent les loisirs comme ayant de nombreux bienfaits; or on saisit mal le rôle ou la place qu'occupent les activités dans le quotidien des détenues et au sein de l'organisation elle-même. Ancrée en sociologie du milieu carcéral, la thèse a donc pour objectif de comprendre la prison pour femmes à partir des expériences de loisirs des personnes détenues. Spécifiquement, il s'agit de réfléchir aux sens donnés aux loisirs en prison pour femmes; de mettre en lumière leurs enjeux et de les situer dans le contexte de la prison pour femmes; ainsi que de comprendre les fonctions individuelles et institutionnelles attribuées aux loisirs en prison pour femmes.

Pour répondre aux objectifs de recherche, la thèse s'appuie sur une épistémologie du point de vue situé, sur une méthodologie qualitative et sur des entretiens semi-dirigés. L'échantillon comporte 34 personnes détenues ou ayant été détenues en prisons provinciales pour femmes au Québec, ainsi qu'une informatrice-clé travaillant en détention. La théorisation ancrée a permis de traiter les données. Pour interpréter les résultats, les concepts de liminalité et de liminarité ont été mobilisés. La liminalité désigne ces situations d'entre-deux, de flou, de suspension et d'inversion en lien avec le rite de passage, le sacré et l'obligatoire. La liminarité réfère aussi aux entre-deux, quoique ceux-ci sont profanes, volontaires et détachés du rite de passage. Compte tenu de la littérature existante, la prison serait liminale alors qu'en général, les loisirs seraient plutôt liminaires.

Les résultats indiquent que pour les femmes détenues, toutes les occupations – dont le travail et les programmes – peuvent être considérées comme loisirs, du moment qu'elles répondent aux fonctions attribuées à ceux-ci. Par ailleurs, ces activités sont indissociables de leur milieu. Ainsi, la prison est au cœur des loisirs, alors que les loisirs sont au cœur de celle-ci. Les loisirs sont envisagés comme liminaires, c'est-à-dire qu'ils ouvrent un « ailleurs », un entre-deux symbolique et émotionnel permettant d'échapper à la prison et de s'adapter aux privations et

souffrances caractéristiques de l'institution. En effet, pour les femmes rencontrées, les loisirs auraient pour fonction individuelle de sortir des souffrances, de l'espace-temps, des dynamiques relationnelles et du contrôle.

En même temps, les loisirs absorbent et reflètent certaines propriétés de la prison, se rapprochant alors du liminal. De nombreux enjeux d'accès aux loisirs ressortent et ceux-ci découlent du mode de fonctionnement bureaucratique de la prison et de son impératif administratif quant au maintien de l'ordre. Ces enjeux s'enchevêtrent, générant un sentiment d'absence de loisirs, ce qui amplifie la souffrance des femmes. De même, les loisirs seraient des outils de contrôle et de réinsertion sociale. Leur fonction institutionnelle serait donc de contribuer aux impératifs de maintien de l'ordre et aux finalités de la prison.

Puisqu'ils sont instrumentalisés par l'institution et qu'ils en renforcent le caractère privatif, les loisirs en viennent à concrétiser l'omniprésence de la prison. Ils participent ainsi à la punition des femmes. En ce sens, les loisirs ne peuvent pas être envisagés comme solution aux souffrances vécues par cette population. Pour éliminer ces souffrances, il faudra aller bien plus loin que le loisir et repenser le recours à la prison.

Mots-clés : loisirs, activités, travail, programmes, prison, prison pour femmes, sociologie du milieu carcéral, souffrances de l'incarcération, liminal, liminaire.

Abstract

Prior studies provide a fragmented picture of leisure in women's prisons. Indeed, existing work tends to focus on one type of activity and underemphasizes the importance of the prison environment. These studies position leisure as having many benefits. However, there is little understanding as to the role such activities take in incarcerated women's lives and within the organization itself. Therefore, this dissertation is rooted in prison sociology and aims to understand women's prisons through incarcerated people's experiences of leisure. Specifically, this dissertation explores meanings of leisure in women's prisons; access to leisure within the context of women's prisons; as well as individual and institutional functions attributed to leisure in women's prisons.

Drawing upon standpoint epistemology as well as abolitionist theory, a qualitative study was undertaken to meet the research objectives. Semi-structured interviews were conducted. The sample consists of 34 people who are or had previously been incarcerated in provincial prisons for women in Quebec. A staff member was also included as a key informant. Grounded theory was used to analyze the data, while results were interpreted through the concepts of liminal and liminoid. Liminal is used in the context of sacred and mandatory rites of passage, and it refers to situations of in-betweenness, which interrupt and invert social order. Liminoid refers to social situations of in-betweenness which are profane, voluntary, and unrelated to rites of passage. According to existing literature, prison would be liminal, while leisure is generally liminoid.

This dissertation finds that for incarcerated women, all occupations – including work and programs – can count as leisure, if leisure's functions are met. Furthermore, these activities are inseparable from their environment. Thus, prison is at the heart of leisure, while leisure is at the heart of prison. Leisure is liminoid, meaning it unlocks an "elsewhere" or an in-between situation which allows women to symbolically and to emotionally escape from prison. On an individual level, leisure's function is to help women step out from the pains of imprisonment, from prison

space-time, from relationship dynamics, and from carceral control. Therefore, leisure facilitates women's adjustment to the deprivations and suffering they experience within this institution.

However, leisure absorbs and reflects some of prison's features, thus edging towards the liminal. Indeed, many issues regarding access to leisure arise, and these stem from prison's bureaucratic functioning as well as its administrative imperative: maintaining carceral order. Access issues intertwine, leading to a feeling that leisure is absent, thereby amplifying women's suffering. Likewise, leisure is framed as a tool to ensure control and social reintegration. Therefore, the institutional function of leisure is to contribute to prison's imperatives and penological purposes.

Since leisure is instrumentalized by the institution and reinforces its deprivations, such activities materialize prison's omnipresence. Leisure is thus involved in punishing women. In this sense, leisure cannot be considered as a solution to the pains of imprisonment. This suffering can only be eliminated by looking into the root causes, which would involve rethinking our reliance on prison itself.

Keywords : leisure, activities, work, programs, prison, women's prison, prison sociology, pains of imprisonment, liminal, liminoid.

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract	iii
Table des matières.....	v
Liste des tableaux	xi
Liste des figures	xi
Liste des sigles et abréviations.....	xi
Reconnaisances.....	xiii
Introduction.....	1
Chapitre 1 – Conceptualiser la prison, l’expérience de l’incarcération et les loisirs	4
1. Conceptualiser la prison en tant qu’institution.....	4
1.1. <i>Présentation de la prison</i>	4
1.1.1. Théorisations classiques de la prison.....	5
1.1.2. Survol historique des prisons pour femmes	7
1.1.2.1. Les pénitenciers	7
1.1.2.2. Les réformatoires.....	9
1.1.2.3. Les prisons modernes	10
1.2. <i>Les finalités et fonctions de la prison</i>	13
1.2.1. Les finalités pénologiques.....	13
1.2.2. Les fonctions sociales.....	18
1.3. <i>La prison comme site de pouvoir</i>	19
1.3.1. Le pouvoir en prison	19
1.3.2. Le pouvoir en prison pour femmes	21
1.4. <i>La prison comme organisation</i>	23
1.4.1. L’orientation de la prison	23
1.4.1.1. Les prisons normatives ou coercitives	23
1.4.1.2. Les prisons normatives et coercitives	25
1.4.2. La prison comme organisation bureaucratique	27
1.4.2.1. La bureaucratie	27
1.4.2.2. La prison comme organisation bureaucratique	28
1.4.3. L’atteinte des finalités de la prison	29
1.4.3.1. Ordre et contrôle carcéraux.....	29
1.4.3.2. Le système de privilèges	30
1.4.4. Une logique organisationnelle genrée.....	31
2. Conceptualiser l’incarcération en tant qu’expérience.....	33
2.1. <i>Les privations et souffrances</i>	33

2.2.	<i>Le profil des femmes en prison</i>	36
2.3.	<i>La mortification et l'image de soi</i>	38
2.4.	<i>L'espace, le temps et les sens</i>	40
2.5.	<i>La relation carcérale</i>	41
2.5.1.	La relation entre femmes	42
2.5.2.	La relation avec le personnel	43
2.6.	<i>L'adaptation en prison</i>	45
3.	Conceptualiser les loisirs en prison	47
3.1.	<i>Définir les loisirs en prison</i>	47
3.1.1.	Ancrages sociologiques	48
3.1.2.	Nature	49
3.1.2.1.	Oisiveté/occupation	49
3.1.2.2.	Agentivité/contrainte	50
3.1.2.3.	Décontracté/sérieux	51
3.1.2.4.	Déviant/conventionnel	52
3.1.3.	Façons d'aborder les loisirs en prison dans les études	52
3.2.	<i>Les loisirs en prison</i>	56
3.2.1.	Effets	56
3.2.1.1.	Effets physiques	56
3.2.1.2.	Effets psychologiques	57
3.2.1.3.	Effets relationnels	58
3.2.1.4.	Effets culturels ou spirituels	59
3.2.1.5.	Effets organisationnels	59
3.2.1.6.	Effets sociaux	61
3.2.2.	Participation	62
3.2.3.	Accès	63
4.	Conclusion	64
	Chapitre 2 – Méthodologie	66
1.	Problématique	66
1.1.	<i>Objectifs de recherche</i>	68
1.2.	<i>Pertinence du projet</i>	68
2.	Ancrages théoriques de la thèse	69
2.1.	<i>Épistémologie du point de vue situé</i>	69
2.2.	<i>Abolitionnisme</i>	73
2.3.	<i>Liminalité et liminarité</i>	75
3.	Méthode	79
3.1.	<i>L'approche qualitative</i>	79
3.2.	<i>La collecte par entretiens</i>	80
3.3.	<i>La théorisation ancrée</i>	81

4.	Préparation de la collecte de données	82
4.1.	<i>Entretien exploratoire</i>	83
4.2.	<i>Approbations</i>	83
4.3.	<i>Critères de sélection de l'échantillon</i>	84
4.4.	<i>Rôle de l'informatrice-clé</i>	87
4.5.	<i>Outils de collecte de données</i>	88
4.5.1.	Recrutement et confidentialité.....	88
4.5.2.	Grilles d'entretien	89
4.5.3.	Fiche signalétique	90
4.5.4.	Mémos	90
5.	Collecte de données	91
5.1.	<i>Participant·es</i>	91
5.1.1.	Recrutement et sélection.....	91
5.1.2.	Description de l'échantillon réel	93
5.2.	<i>Déroulement des entretiens</i>	95
6.	Reconstitution et transcription des verbatims	98
7.	Analyses	99
7.1.	<i>Codification</i>	99
7.2.	<i>Catégorisation</i>	100
7.3.	<i>Mise en relation</i>	102
7.4.	<i>Intégration</i>	102
7.5.	<i>Modélisation et théorisation</i>	103
8.	Regard réflexif sur la méthodologie	104
8.1.	<i>Implications des ancrages théoriques</i>	104
8.2.	<i>Réflexion sur la collecte</i>	106
8.2.1.	Le contrôle	106
8.2.2.	Les entretiens.....	108
8.2.3.	La souffrance.....	110
9.	Présentation des résultats	113
Chapitre 3 – Les loisirs pour sortir de prison		115
1.	Qu'est-ce qu'un loisir, en prison?	115
2.	Les loisirs pour sortir de l'espace-temps carcéral	116
2.1.	<i>L'espace-temps carcéral</i>	117
2.2.	<i>Sortir de l'espace-temps carcéral</i>	118
3.	Les loisirs pour sortir de la souffrance carcérale	121
3.1.	<i>La souffrance en milieu carcéral</i>	121

3.2.	<i>Suspendre la souffrance</i>	124
3.3.	<i>Diluer la souffrance</i>	126
3.4.	<i>Acquérir, au-delà de la souffrance</i>	127
4.	Les loisirs pour sortir de la relation carcérale	129
4.1.	<i>La relation carcérale</i>	129
4.1.1.	La relation avec le personnel	129
4.1.2.	La relation entre femmes détenues.....	130
4.1.3.	La privation de relations familiales	132
4.2.	<i>Sortir de la relation carcérale</i>	132
4.2.1.	Sortir de la relation avec le personnel	133
4.2.2.	Sortir de la relation entre femmes détenues.....	135
4.2.3.	Sortir de la privation de relations familiales	137
5.	Les loisirs pour sortir du contrôle carcéral	138
5.1.	<i>Le contrôle carcéral</i>	138
5.2.	<i>Sortir en s'émancipant</i>	139
5.3.	<i>Sortir par la friction</i>	140
5.4.	<i>Sortir par la résistance</i>	142
6.	Discussion	143
Chapitre 4 – La disponibilité et les enjeux des loisirs en prison		146
1.	Les loisirs disponibles en prison	146
1.1.	<i>Construction du tableau</i>	149
1.1.1.	Les types	150
1.1.2.	La prise en charge	152
1.1.3.	Le lieu	153
1.1.4.	La pratique	154
1.2.	<i>Analyse du tableau</i>	154
1.2.1.	Les loisirs proposés par la prison et les fournisseuses.....	154
1.2.1.1.	Le lien avec le modèle Risques-Besoins-Réceptivité.....	154
1.2.1.2.	Le lien avec les privations	156
1.2.2.	Les loisirs pris en charge par les femmes	156
2.	Les enjeux administratifs	158
2.1.	<i>Les classements institutionnels</i>	158
2.1.1.	Les classements spécifiques.....	159
2.1.2.	Les classements réguliers.....	161
2.2.	<i>Les critères</i>	162
2.2.1.	Le formalisme	163
2.2.2.	Les prérequis.....	164
3.	Les enjeux liés aux conditions de réalisation des loisirs	166
3.1.	<i>La circulation</i>	166

3.2.	<i>La disponibilité du personnel</i>	168
3.3.	<i>La temporalité</i>	169
3.3.1.	<i>La régularité</i>	170
3.3.2.	<i>Les horaires</i>	171
3.4.	<i>Le matériel</i>	173
3.5.	<i>Les coûts</i>	175
4.	Les enjeux associés au profil des femmes détenues	176
4.1.	<i>Les femmes handicapées</i>	177
4.2.	<i>Les femmes indigentes</i>	179
4.3.	<i>Les femmes non-francophones</i>	180
4.4.	<i>Les femmes Autochtones</i>	181
4.5.	<i>Les femmes Noires</i>	183
5.	Retour sur les enjeux de loisirs	184
6.	Les sentiments découlant des enjeux	185
6.1.	<i>Le sentiment d'absence</i>	186
6.2.	<i>Le sentiment de dégradation</i>	188
6.2.1.	<i>La dégradation par l'humiliation</i>	188
6.2.2.	<i>La dégradation par l'étiquetage</i>	189
6.3.	<i>Le sentiment de privation</i>	190
7.	Discussion	192
Chapitre 5 – Les loisirs comme outils de réinsertion sociale et de contrôle		194
1.	Les loisirs comme outils de réinsertion sociale à travers le développement personnel et social ...194	
1.1.	<i>Définir la réinsertion sociale</i>	195
1.2.	<i>Les mécanismes du développement personnel et social ressortant des loisirs</i>	196
1.2.1.	<i>Le travail sur soi</i>	196
1.2.2.	<i>Le développement relationnel</i>	200
1.2.3.	<i>L'occupation</i>	201
1.2.4.	<i>L'apprentissage</i>	203
1.3.	<i>La réinsertion sociale, au cœur de tous les loisirs</i>	204
2.	Les loisirs comme outils de contrôle	205
2.1.	<i>Définir le contrôle</i>	206
2.2.	<i>Les injonctions ressortant des loisirs comme mécanismes de contrôle</i>	207
2.2.1.	<i>L'injonction au calme</i>	207
2.2.2.	<i>L'injonction d'implication</i>	209
2.2.3.	<i>L'injonction de transformation</i>	211
2.3.	<i>Les privations de loisirs comme mécanismes de contrôle</i>	213
2.3.1.	<i>La privation pour gérer les problèmes de contrôle</i>	214
2.3.1.1.	<i>La privation spécifique</i>	214

2.3.1.2.	La privation localisée	215
2.3.1.3.	La privation généralisée	216
2.3.2.	La menace de privation pour assurer le conformisme	217
2.3.3.	La privation spatiale pour assurer le conformisme et l'ordre	218
2.4.	<i>Le contrôle, au cœur de tous les loisirs</i>	220
3.	Discussion	220
Chapitre 6 – Discussion générale		222
1.	Modélisation des résultats	222
2.	Retour sur la liminalité et la liminarité	225
3.	Les loisirs dans la prison	226
3.1.	<i>Les loisirs et les privations</i>	226
3.2.	<i>Les sens des loisirs en prison</i>	229
3.2.1.	La définition vaste des loisirs	229
3.2.2.	Les loisirs et l'agentivité	231
3.2.3.	La sortie, plus que l'agentivité	232
4.	La prison dans les loisirs	233
4.1.	<i>Les finalités utilitaristes et les loisirs</i>	233
4.2.	<i>L'impératif de maintien de l'ordre et les loisirs</i>	236
4.3.	<i>La prison bureaucratique et les loisirs</i>	240
4.4.	<i>Les paradoxes de la prison et des loisirs</i>	243
5.	Les loisirs et l'omniprésence de la prison	245
Conclusion générale		247
Bibliographie		250
Annexes		279
1.	<i>Certificat d'approbation éthique</i>	279
2.	<i>Recrutement</i>	280
2.1.	Sollicitation verbale	280
2.2.	Affiches	282
3.	<i>Formulaires de consentement</i>	283
3.1.	Formulaire pour femmes en maison de transition – Français	283
3.2.	Formulaire pour femmes détenues – Français	286
3.3.	Formulaire pour informatrice-clé	288
4.	<i>Grilles d'entretien</i>	290
4.1.	Grille pour personnes (ex-)détenues	290
4.2.	Grille pour informatrice-clé	291
5.	<i>Fiche signalétique</i>	293
6.	<i>Structure de mémo d'entretien</i>	295

Liste des tableaux

Tableau 1	L'incarcération des femmes au Québec et au Canada du 19 ^e au 21 ^e siècle ...	6
Tableau 2	Finalités des peines au Canada.....	14
Tableau 3	Caractéristiques et critères de sélection de l'échantillon	84
Tableau 4	Caractéristiques des personnes interviewées (ex-)détenues (n=34).....	94
Tableau 5	Exemple de reconstruction de verbatim – Khaïla	98
Tableau 6	Exemple de codes et de catégories initiales.....	100
Tableau 7	Exemple de catégories finales	101
Tableau 8	Compilation des loisirs disponibles dans les prisons à l'étude.....	147

Liste des figures

Figure 1	Modélisation des résultats de la thèse	223
-----------------	--	-----

Liste des sigles et abréviations

ITSS : Infections transmissibles sexuellement et par le sang

LSCQ : Loi sur le système correctionnel du Québec

RBR : Modèle Risques-Besoins-Réceptivité

*Pour Amélie, Angelyka, Anna, Annabelle, Blackita,
Brochette, Brono, Ciara, Framboisine, Gwyneth, Kahi,
Karo, Khaïla, La puce, L'Indien Diabliesse, Lori Ann,
Lorraine, Magnolia, Maria, Maria.Callas, Maude,
Natasha, Nathalie, Rose, Sab, Simy, Soleil, Squirelly,
Stéfany, Stephi-Jo, Tigresse, Valo, Zedhis et Zoey.*

Reconnaisances

Mille mercis aux 35 personnes ayant accepté d'être interviewées. Sans vous, il n'y aurait pas eu de données à analyser et cette thèse n'aurait pas été possible. Un grand merci pour votre confiance, votre ouverture et votre sincérité. J'espère que cette thèse rend justice à ce que vous m'avez partagé!!

Je remercie également la Direction générale des services correctionnels, au ministère de la Sécurité publique du Québec, ainsi que la Société Elizabeth Fry du Québec, qui m'ont fourni les accès nécessaires afin d'amasser des données en prison et en maison de transition. Un merci particulier aux agentes de liaison pour leur précieuse assistance sur le terrain. Il est à noter que les conclusions apparaissant dans cette thèse ne reflètent pas nécessairement celles du ministère ni de cet organisme.

Cette thèse a été possible grâce à la bourse de maîtrise du Fonds de recherche du Québec – Société et culture, ainsi que la bourse d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier – Doctorat décernée par le Conseil de recherche en sciences humaines. Je remercie également le Centre international de criminologie comparée pour la bourse de rédaction et le Centre de recherche en droit prospectif pour les bourses de la meilleure publication. Merci à l'École de criminologie, la Faculté des arts et des sciences et la Faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université de Montréal, qui m'ont attribué de nombreuses autres bourses m'ayant permis de me concentrer sur mes études.

Merci à Eliott Sévigny et Catherine Therrien, les auxiliaires de recherche qui ont allégé le processus de transcription des entretiens. Un grand merci à ma directrice, Marion Vacheret, pour l'encadrement, le soutien et la patience lors des innombrables relectures. Ça a été long et ardu mais on y est! Je remercie également les professeures membres du jury, Marianne Quirouette, Chloé Leclerc et Jennifer Kilty.

Un grand merci à mes proches – les huit dernières années auraient été encore plus difficiles sans vous! Les camarades aux cycles supérieurs, Ismehen Melouka, Maude Pérusse-Roy,

Vicky Desjardins, Fred Dion, Karl Beaulieu et Catherine Therrien, qui m'ont permis de garder le cap, de ventiler et de me sentir moins comme un-e « outsider within » le milieu académique. Mention spéciale aux copines de maîtrise, Pier-Anne Labonté-Poitras, Chloé Robitaille et Isabel Gervais, qui se sont envolées des bancs d'école il y a des lunes; les premières ébauches du projet ont été écrites à vos côtés, d'un café montréalais à l'autre. Heartfelt thanks to Cassidy Vanderveen and Louie Murray, for loving, counseling, and supporting me through times of upheaval; I could not have gotten through the past two years without you. Je remercie ma famille, pour son soutien en tout temps mais particulièrement lorsque je n'avais plus de chez moi. Merci à Hubert Gagné, qui a été mon pilier pendant les années où nos trajectoires ont été parallèles. Enfin, merci à Marmelade, Kevin et Steve, mes compagnons poilus et fidèles partenaires de rédaction.

Il m'apparaît important de conclure avec une reconnaissance territoriale. Ce geste symbolique vise à souligner le passé et le présent colonial, à affirmer une posture solidaire avec les Premiers Peuples et à rétablir une connexion avec le territoire. En effet, la rupture entre la société et le territoire représente l'une des conséquences des efforts de ségrégation, de dépossession et d'assimilation des Premières Nations, Métis et Inuit. Dans cette optique, je reconnais que cette étude a été réalisée en territoires autochtones volés, en grande partie sur ce qu'on connaît sous l'appellation coloniale du grand Montréal, soit Tiotià:ke (de son nom en Kanien'kéha) ou Mooniyang (en Anishinaabemowin). Historiquement un lieu de rencontre entre nations, ces eaux et territoires ont pour gardiens traditionnels les Kanien'kehá:ka. La collecte de données m'a aussi amené-e à Québec, à la croisée du Nionwentsiö, territoire ancestral de la nation Huron-Wendat, ainsi que du Nitassinan du peuple Innu. Pendant plusieurs années, ce projet a été travaillé à Shawinigan, soit sur le Nitaskinan, terre-mère de la Nation Atikamekw Nehirowisiw.

Je tiens toutefois à souligner que la décolonisation n'est pas une métaphore (Tuck & Yang, 2012) et que la reconnaissance territoriale ne permet ni de réparer les torts découlant du génocide des Premiers Peuples, ni d'établir des relations égalitaires avec ceux-ci. La réconciliation n'est possible qu'à travers une réelle décolonisation, ce qui implique notamment une reconnaissance de la souveraineté des Premiers Peuples et le rétablissement de leur autorité politique sur leurs territoires. Land back!

Introduction

Si je comprends bien, en prison, les loisirs sont financés par l'exploitation des détenues?!

Je me suis exclamé-e de la sorte lors d'une conférence en 2016, laquelle portait sur l'incarcération des femmes. On venait d'expliquer que malgré leur maigre rémunération, les personnes incarcérées en prisons québécoises se font prélever 10% de leur salaire afin de financer les activités ludiques et de réinsertion sociale (Loi sur le système correctionnel du Québec, 2024, Article 75; Règlement sur les programmes d'activités pour les personnes contrevenantes, 2024, Article 15). Cette révélation contrastait avec la vision des loisirs que j'avais. À l'époque, j'envisageais de telles occupations comme de simples opportunités de plaisir, de bien-être, de détente ou d'épanouissement, sans plus; je n'avais jamais considéré-e l'importance du contexte dans lequel ces activités se déroulent. De cette interaction est née l'idée de réaliser un mémoire de maîtrise sur les loisirs en prison québécoises pour femmes, projet qui s'est transformé en thèse de doctorat.

Pour Vacheret (2013), la prison représente un lieu d'enfermement et un espace défini, caractérisé par une volonté d'exclusion sociale et d'isolement. Cette institution incarnant la perte de liberté – le « bien civil le plus précieux » en sociétés démocratiques – serait devenue la sanction par excellence en matière de lutte contre la criminalité à partir du 19^e siècle (Vacheret, 2013, p. 51; voir aussi Foucault, 1975). Par ailleurs, les politiques pénales et les pratiques carcérales ont reposé sur une différenciation genrée depuis l'émergence de la peine d'emprisonnement (Menis, 2019). Malgré tout, en criminologie, la faible proportion de femmes incarcérées a longtemps servi de justification pour négliger cette population et son institutionnalisation (Bertrand, 1979; Rafter, 2017). Or, avec l'augmentation prononcée des taux d'incarcération des femmes partout dans le monde lors des dernières décennies (Bertrand, 1979; Carlen & Worrall, 2012; Fair & Walmsley, 2022), il devient difficilement justifiable d'opérer sans s'intéresser à celles-ci ou encore à leurs expériences en détention. Et pourquoi ne pas

appréhender le sujet via une pratique désignée comme droit humain (Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948, Article 24) : le loisir?

Le projet est intéressant d'un point de vue théorique. En effet, dans la littérature, les loisirs tendent à être définis à travers des questions de liberté, d'autonomie, de choix, de pouvoir discrétionnaire, ainsi que l'absence de contraintes ou d'obligations (Iso-Ahola, 1999; Jackson & Burton, 1999; Samdahl, 1988). Or, la prison prive de liberté et d'autonomie (Sykes, 1958). La thèse permet ainsi d'aller au cœur d'un nœud : comment faire sens d'une pratique associée à l'agentivité, alors qu'elle se déroule dans un milieu qui entrave l'agentivité? La thèse s'appuie également sur la sociologie du milieu carcéral pour considérer la relation entre les expériences de loisirs et leur environnement, question qui demeure sous-explorée dans la littérature existante (Marcoux Rouleau, 2020, 2022). Enfin, le cadre conceptuel de la liminalité et de la liminarité (Turner, 1967, 1974; van Gennep, 1909) a été choisi, pour réfléchir à la prison et au loisir en tant qu'entre-deux symboliques.

La thèse est également pertinente en raison du contexte sociopolitique. Depuis le début du projet, il existe un terreau fertile pour interroger le quotidien des femmes détenues au Québec. En effet, les conditions de vie à l'une des prisons québécoises pour femmes font l'objet de mobilisations et de contestations depuis 2016. Ces dénonciations ont notamment été reprises par le Protecteur du citoyen (2017, 2019). Elles ont donné lieu à une demande d'injonction, puis à une demande d'action collective à la Cour supérieure du Québec, laquelle demeure en cours (*Demande pour l'émission d'ordonnances provisoires, ordonnances d'injonction interlocutoire et ordonnances d'injonction permanente*, 2019; *Henry c. Procureur général du Québec*, 2024; Trudel Johnston & Lespérance, 2024).

Concrètement, la thèse a pour ambition de comprendre la prison pour femmes à partir des expériences de loisirs des personnes détenues. Il s'agit donc de réfléchir aux sens donnés aux loisirs en prison pour femmes, aux enjeux de loisirs et leur contexte, ainsi qu'aux fonctions individuelles et institutionnelles attribuées aux loisirs.

Dans cette optique, le premier chapitre propose de conceptualiser la prison, l'expérience de l'incarcération et le loisir dans ce milieu. Le second aborde la problématique, les objectifs et

la méthodologie de recherche. Les chapitres 3, 4 et 5 présentent les résultats de l'étude. Dans le troisième chapitre, il est question de la fonction individuelle et de la définition des loisirs. Le quatrième chapitre aborde les loisirs disponibles ainsi que les enjeux d'accès à ceux-ci. Le cinquième chapitre présente la fonction institutionnelle des loisirs. La discussion apparaît au sixième chapitre et est suivie de la conclusion générale.

Chapitre 1 – Conceptualiser la prison, l’expérience de l’incarcération et les loisirs

La pratique du loisir à Lietteville. Une semaine de relâche amusante grâce à Unité 9.

C’est le titre d’un article de magazine proposant des façons d’occuper la semaine de relâche : coloriage, murale, concert, bibliothèque, spectacle d’ombres chinoises, frisbee, jardinage, barbecue (Morin-Uhl, s.d.). La source d’inspiration de l’auteurice? Les loisirs des femmes, à la prison de Lietteville... dans la télésérie *Unité 9*. Au-delà de la fiction, qu’est-ce qu’on sait sur la prison, les expériences et les loisirs des femmes détenues?

Au fil des pages qui suivent, je propose un état des lieux théorique et empirique quant à ces trois dimensions. Je conceptualise d’abord la prison en tant qu’institution, en la présentant, en traitant des finalités de celle-ci, du pouvoir s’y exprimant, puis de ses caractéristiques organisationnelles. Je conceptualise ensuite l’incarcération en tant qu’expérience, en considérant les privations et souffrances, le profil des femmes détenues, la mortification et l’image de soi, l’espace, le temps, les sens, la relation carcérale et l’adaptation en prison. Puis, je conceptualise les loisirs en prison en dégagant des premières pistes de définition, ainsi que la participation, les effets et l’accès.

1. Conceptualiser la prison en tant qu’institution

Cette section pose les fondements théoriques de la thèse en considérant la prison en tant qu’institution. Après une présentation théorique et historique, ses finalités et fonctions, le pouvoir s’y exerçant et ses caractéristiques organisationnelles sont discutées.

1.1. Présentation de la prison

Les prochaines pages introduisent deux théorisations classiques par rapport à la prison, pour ensuite proposer un survol de l’historique d’institutions prenant en charge les femmes.

1.1.1. Théorisations classiques de la prison

Cette thèse s'appuie notamment sur deux ouvrages incontournables en sociologie de la prison. Dans *Surveiller et punir*, Foucault (1975) défend la thèse suivante : la prison se serait imposée comme peine par excellence lors de la modernité en raison d'une nouvelle technologie de pouvoir traversant la société, la discipline. Le panoptique, modèle de prison où les personnes sont isolées les unes des autres et surveillées sans voir leurs surveillants, exemplifierait cette technologie disciplinaire. Par le découpage minutieux qu'elle opère en prison comme dans d'autres institutions, cette technologie disciplinaire individualiserait la docilité jusque dans le corps tout en maximisant la productivité de l'ensemble (Foucault, 1975).

Dans *Asylums*, Goffman (1968) conceptualise les institutions totales – dont la prison – par l'analyse du cas de l'asile psychiatrique. Pour lui, une institution totale serait un endroit où beaucoup d'individus résident et travaillent, coupés de l'extérieur pour une période prolongée. Ces individus placés dans la même situation mèneraient une vie recluse, dont les modalités seraient explicitement et minutieusement réglées (Goffman, 1968).

Les deux auteurs cadrent leurs analyses dans un contexte plus large. Ces travaux rappellent que la prison opère tant aux niveaux individuels et organisationnels en plus de se situer dans un contexte social plus large.

Tableau 1 L'incarcération des femmes au Québec et au Canada du 19^e au 21^e siècle

CANADA	QUÉBEC	
	Région de Montréal	Région de Québec
<p>1835 Ouverture du KP (mixte)</p> <p>1839 Femmes gérées par des matrones, à KP (secteur).</p> <p>1874 Ouverture du Andrew-Mercer Reformatory for Females géré par des matrones (provincial, non-mixte).</p> <p>1934 Ouverture P4W en face du KP (fédéral, non-mixte)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪1938 Le rapport Archambault demande sa fermeture. ▪Architecture sécuritaire traditionnelle. <p>1972 P4W pour les autres Canadiennes.</p> <p>1981 Commission canadienne des droits de la personne => Programmation similaire à celle des hommes à P4W.</p>	<p>1836 Ouverture de la prison Pied-du-Courant (mixte)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Environ la moitié sont des femmes. <p>1876 Déménagement des femmes à l'Asile Sainte-Darie ou « prison Fullum », gérée par les Sœurs du Bon-Pasteur (non-mixte)</p> <p>1960 Le gouvernement du Québec reprend charge de la prison Fullum.</p> <p>1963 Déménagement des femmes à la Maison Tanguay (non-mixte)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Architecture plus moderne sur le terrain de Bordeaux. <p>1972 La Maison Tanguay accueille certaines sentenciées fédérales ayant une cote de sécurité minimum.</p> <p>1980 Ouverture de la 1^{ère} maison de transition pour femmes, la Maison Thérèse-Casgrain, par la SEFQ.</p> <p>1982 Entente fédérale-provinciale : la Maison Tanguay peut accueillir toutes les Québécoises sous sentence fédérale.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪L'architecture est sécurisée. <p>1983 Commission québécoise des droits de la personne => Meilleurs soins de santé à la Maison Tanguay.</p>	<p>1867 Ouverture de la prison Petite-Bastille (mixte)</p> <p>1931 Déménagement des femmes au Refuge Notre-Dame-de-la-Merci, gérée par les Sœurs du Bon-Pasteur (non-mixte)</p> <p>1968 Le refuge est rebaptisé la Maison Gomin.</p> <p>1980 Les sœurs cessent de gérer la Maison Gomin.</p> <p>1983 Ouverture de la maison de transition Expansion-Femmes.</p>
<p>1990 Le rapport <i>Création de Choix</i> revendique une nouvelle philosophie d'intervention et programmation.</p> <p>1994 Le rapport <i>Arbour</i> sur les émeutes à P4W recommande de nombreux changements organisationnels.</p>		
<p>1994 Développement de <i>l'approche centrée sur les femmes</i> au Service correctionnel du Canada</p> <p>1997 Déménagement à 5 nouveaux établissements fédéraux pour femmes, incluant Joliette au Québec (non-mixte).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Maisonnettes pour celles à sécurité minimum et médium; ▪Certains gardent leurs enfants. 	<p>Début 1990 Implantation de <i>l'approche institutionnelle spécifique aux femmes</i> à la Maison Tanguay.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Programmation plus adaptée dont à la Maison Thérèse-Casgrain. <p>1997 Les sentenciées fédérales déménagent au pénitencier Joliette.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Perte \$ fédéraux = ↓ services et programmes à la Maison Tanguay. 	<p>1992 Déménagement au Centre de détention de Québec (secteur)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Construit pour les hommes en 1970; architecture sécuritaire.
	<p>2007 Entrée en vigueur de la LSCQ qui introduit les évaluations actuarielles (provincial).</p>	
	<p>2016 Déménagement à l'établissement Leclerc de Laval (secteur).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Ancien pénitencier; architecture sécuritaire décriée. <p>2017 Départ des hommes de l'établissement Leclerc (non-mixte)</p> <p>2018 Comité pour repenser l'incarcération des femmes à Montréal</p>	

Légende : KP = Pénitencier Kingston; P4W = Prison for Women; SEFQ = Société Elizabeth Fry du Québec; LSCQ = *Loi sur le système correctionnel du Québec*. Mixte = femmes sont détenues avec les hommes. Secteur = femmes ont leur propre secteur dans un établissement pour hommes. Non-mixte = femmes ont leur propre établissement.

Sources : Bertrand et al., 1998; Faith, 1993; Fortier, 2018; Giroux & Frigon, 2011; Gouvernement du Canada & Service correctionnel du Canada, 2008; Hannah-Moffat, 2001b; La Société Elizabeth Fry du Québec, 2011; Ministère de la Sécurité publique du Québec, 2014, 2015; Runo, 2019.

1.1.2. Survol historique des prisons pour femmes

Bien que cette thèse porte sur les prisons modernes, l'histoire de l'incarcération des femmes permet de mieux saisir les caractéristiques et enjeux des établissements d'aujourd'hui. Dans cette section, je propose donc un survol historique, en prêtant une attention particulière aux institutions québécoises et canadiennes ainsi que leurs prédécesseuses britanniques et françaises. Je me penche sur trois formes principales : les pénitenciers (18-19^e siècle), les réformatoires (19^e-20^e siècle) et les prisons modernes (20^e siècle à aujourd'hui). Il convient toutefois de noter qu'il existe des continuités historiques entre chaque type d'institution, tant dans l'architecture que les finalités visées (Britton, 1997; Faith, 1993; Hannah-Moffat, 2001; Jewkes & Johnston, 2007; Kruttschnitt et al., 2000; La Société Elizabeth Fry du Québec, 2011; Milhaud & Scheer, 2020). Le **tableau 1** résume les principaux éléments de cette histoire sur ce qu'on appelle maintenant le Québec¹ et le Canada, du 19^e siècle à aujourd'hui.

1.1.2.1. Les pénitenciers

Les ancêtres architecturaux de la prison, la geôle et la maison de correction, ont originalement été conçus comme lieux d'attente avant le véritable châtiment, dont le supplice, la peine de mort ou le bannissement (Foucault, 1975; Menis, 2019). Il s'agissait de lieux où l'on attendait de purger sa peine, sans distinction en fonction du genre (Menis, 2019). Par exemple, au 17^e siècle en Nouvelle-France – aujourd'hui, le Québec – les personnes vagabondes, pauvres ou encore marginales étaient détenues ensemble dans des asiles-prisons; environ la moitié de celles-ci étaient des femmes (Giroux & Frigon, 2011).

Vers la fin du 18^e siècle, la peine de mort et le bannissement aux colonies constituent les peines privilégiées en Angleterre. Le système pénal britannique se retrouve toutefois en crise en raison de la Révolution américaine : les personnes condamnées ne peuvent plus être transportées outremer (Jewkes & Johnston, 2007; Menis, 2019). De plus, les geôles et maisons de correction équivalent trop souvent à des peines de mort vu les conditions de vie misérables, ce qui nuit à la crédibilité du système pénal en plus de choquer les sensibilités de l'époque (Menis, 2019). Dans

¹ Depuis la colonisation, ce territoire a été appelé la Nouvelle-France, la colonie du Canada, la colonie du Québec, le Bas-Canada, le Canada-Est et, depuis 1867, la province du Québec.

ce contexte, une nouvelle peine est hâtivement et temporairement adoptée en 1779 comme mesure expérimentale : le dur labeur, qui doit avoir lieu au sein de maisons de travail appelées pénitenciers (Menis, 2019). Au niveau architectural, les pénitenciers sont imposants, austères et tendent à être situés en milieu urbain (Jewkes & Johnston, 2007). Au niveau du régime, les personnes détenues font l'objet d'une surveillance constante, sont placées en cellules individuelles et travaillent seules (modèle de Philadelphie) ou encore en groupes silencieux (modèle d'Auburn; Foucault, 1975; Menis, 2019).

À l'époque, une représentation des femmes judiciairisées comme menaces morales, trop sexuelles et masculines prévaut (Hannah-Moffat, 2001; Menis, 2019; Rafter, 2017). Celles-ci sont aussi jugées moins disposées au dur labeur, en plus d'être considérées « ruinées » par des peines ternissant leur réputation. Cela nuirait à la possibilité de se trouver un emploi respectable – souvent comme domestique – et éventuellement aux possibilités de mariage (Menis, 2019). Les femmes sont ainsi vues comme nécessitant une prise en charge distincte dès la naissance du pénitencier (Menis, 2019). Vers la fin du 18^e siècle, des femmes pieuses de confession protestante ou catholique se mobilisent donc pour redresser les femmes judiciairisées et changer leur prise en charge pénale, par exemple Elizabeth Fry en Angleterre ou les Charlottes en France (Hannah-Moffat, 2001; Langlois, 2011; Menis, 2019; Rafter, 2017; Rostaing, 2017). Choquées par la mixité des premiers pénitenciers, celles-ci et le réformateur John Howard recommandent de loger les femmes dans des pièces ou ailes non-mixtes, gérées par des matrones (Hannah-Moffat, 2001; Menis, 2019; Rafter, 2017; Zedner, 1991). Sous la supervision des matrones, les femmes sont assignées à des emplois à l'intérieur, souvent sédentaires, qui nécessitent moins de force physique et qui reflètent des occupations jugées appropriées pour des femmes, par exemple trier des fibres végétales (Menis, 2019).

Les prisons Pied-du-Courant à Montréal (ouverte en 1836) et Petite-Bastille à Québec (ouverte en 1867) sont construites selon le modèle de Philadelphie et comportent des secteurs réservés aux femmes (Fecteau et al., 1993; La Société Elizabeth Fry du Québec, 2011). Des changements ont lieu au cours des décennies suivantes et peuvent être contextualisés par le mouvement congrégationniste chez les religieuses catholiques du 19^e siècle. C'est en effet une période d'expansion et de diversification des groupes desservis par les religieuses afin de toucher

plus d'âmes et pour obtenir plus de main d'œuvre, ce qui assure la survie de leurs congrégations (Langlois, 2011; Strimelle, 2003). Ainsi certaines Sœurs du Bon-Pasteur d'Angers quittent la France et arrivent à Montréal en 1844. En l'espace de trente ans elles assurent la charge de toutes les filles et femmes démunies ou délinquantes. Elles ouvrent des pénitenciers non-mixtes, soit l'Asile Sainte-Darie à Montréal (ouvert en 1876) et le Refuge Notre-Dame-de-la-Merci à Québec (ouvert en 1931; D'Allaire, 1993; Fecteau et al., 1993; Strimelle, 2003).

1.1.2.2. Les réformatoires

Les piètres conditions de vie et la stigmatisation inhérentes aux pénitenciers appellent rapidement à en revoir les fondements, pour en justifier l'existence (Menis, 2019). Des visionnaires estiment que les femmes détenues sont négligées, puisque les pénitenciers seraient conçus et gérés par des hommes, pour une population masculine (Rafter, 2017). Selon ces visionnaires, les femmes sont par nature différentes des hommes; elles ne peuvent donc pas être réformées par les mêmes moyens (Rafter, 2017). La représentation des femmes judiciairisées comme victimes passives devant être sauvées émerge à l'époque, sans pour autant remplacer la vision d'elles comme menaces morales (Rafter, 2017).

Vers la fin du 19^e siècle, un important mouvement pan-Atlantique commence ainsi à se mobiliser afin de légiférer et bâtir des réformatoires spécifiques aux femmes². Les visionnaires impliquées œuvrent dans un contexte de féminisme social et du mouvement de pureté sociale (Rafter, 2017; Hannah-Moffat, 2001). Elles se mobilisent en tant que ménagères de l'État afin d'améliorer le sort de groupes moins privilégiés comme les enfants, les malades et d'autres femmes (Rafter, 2017; Hannah-Moffat, 2001). Ce féminisme social s'allie au mouvement de pureté sociale, qui tente d'éliminer les vices comme l'ivresse, le jeu de hasard et la prostitution, redresser la moralité et renforcer la famille traditionnelle en mobilisant des sentiments eugénistes (Rafter, 2017). Ainsi la mobilisation autour des réformatoires est accompagnée d'une création de nouvelles catégories de crimes d'immoralité, en particulier d'ordre sexuel et criminalisant principalement les femmes ouvrières et racisées (Rafter, 2017). À l'époque, la

² Si certains réformatoires pour hommes ont existé, ils ont davantage fonctionné à l'intérieur d'un cadre pénitentiaire en milieu de détention fermé, alors que l'incarcération des femmes dans des secteurs en pénitenciers traditionnels a continué d'exister en parallèle avec la création de réformatoires (Rafter, 2017).

prostitution englobe tout de la drague aux rapports sexuels extra maritaux, rémunérés ou non, en passant par la mise au monde d'enfants bâtards (Rafter, 2017). Les femmes étant tenues à des standards moraux plus élevés, les nouvelles catégories de crimes engendrent une explosion au niveau de leurs taux d'incarcération (Rafter, 2017). Puis, à partir du 20^e siècle et particulièrement après la Seconde Guerre mondiale, leur criminalité en vient à être « traitée » selon un modèle médical, psychiatrique ou thérapeutique (Menis, 2019; Moore & Hannah-Moffat, 2013).

L'architecture prônée en réformatoire se démarque de celle des pénitenciers. Il s'agit notamment de campus en zone rurale, dotés de parcs, de cottages et évoquant un hospice ou université; il n'y aurait pas de murs imposants, de tours de surveillance ou de gardiens armés (Faith, 1993; Giallombardo, 1966; Rafter, 2017; Ward & Kassebaum, 1967). En pratique, rares sont les réformatoires construits sur le modèle du cottage : par exemple le Andrew Mercer Reformatory for Females construit à Toronto en 1879 a l'allure d'un pénitencier traditionnel, tout comme la majorité des réformatoires américains (Rafter, 2017; Faith, 1993).

En réformatoire, un régime axé sur une hygiène de vie et morale donne lieu à une augmentation de programmes et de services, dont des soins de santé, et est assorti d'un entraînement au travail féminin (Giallombardo, 1966; Hannah-Moffat, 2001; Rafter, 2017). Certaines pratiques de réhabilitation brutales sont aussi déployées, comme l'hydrothérapie, les thérapies d'aversion et par électrochoc, ou encore les chirurgies plastiques (Hannah-Moffat, 2001; Rafter, 2017).

En parallèle, les gouvernements se laïcisent en France et, à partir de 1921, au Québec. Les religieuses perdent progressivement leur mainmise sur la santé et les services sociaux, dont les filles et femmes démunies et délinquantes (D'Allaire, 1993; Langlois, 2011; Strimelle, 2003). Dans la foulée de la Révolution tranquille, le gouvernement du Québec reprend charge de l'Asile Sainte-Darrie (en 1960) et de la Maison Gomin, anciennement appelé le Refuge Notre-Dame-de-la-Merci (en 1980; La Société Elizabeth Fry du Québec, 2011).

1.1.2.3. Les prisons modernes

Les prisons modernes sont parfois décrites comme institutions de droit (Froment, 1997). En effet, la reconnaissance des droits des personnes détenues s'amorce dans la foulée de la

Seconde guerre mondiale et se formalise de plus en plus au Canada et en Angleterre à partir des années 1970 (Kaminski, 2002; La Société Elizabeth Fry du Québec, 2011; Lachambre, 2013; Vacheret & Lemire, 2007). Kaminski (2002, p. 7-8) attribue ce changement à un « contexte de perte de légitimité de l'institution et de 'désenchantement de la réforme pénitentiaire' ». Pour lui, le discours de droit vient s'opposer à « l'arbitraire institutionnel et aux développements managériaux et technologiques de la prison » et procure une nouvelle source de légitimité à celle-ci (Kaminski, 2002, p. 7-8).

À partir des années 1960 et 1970 au Canada, les mobilisations de féministes libérales et radicales favorisent la reconnaissance des droits des femmes, la codification de crimes ciblant celles-ci ainsi que l'identification de leurs trajectoires vers la criminalisation (Balfour & Comack, 2014; Faith, 1993; Hannah-Moffat, 2001). La représentation des femmes judiciairisées comme victimes des circonstances devant être sauvées perdure dans ce contexte. Des visionnaires, dont l'Association des sociétés Elizabeth Fry du Québec, déploient ainsi des discours féministes et puisés dans certains savoirs traditionnels autochtones. Elles demandent aux autorités correctionnelles et à la société de prendre en charge les conditions d'exclusion sociale rendant les femmes vulnérables à la criminalisation, soit la pauvreté, le racisme systémique et la victimisation (Hannah-Moffat, 2001; Faith, 1993; Balfour & Comack, 2014). Cela culmine dans la rédaction du rapport *Création de choix*, qui recommande de reconnaître la dignité des femmes incarcérées et de développer une approche pénale adaptée à elles (Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale, 1990).

Au Canada, à partir de la fin des années 1980, le néolibéralisme s'immisce dans de nombreuses institutions dont celles pénales (Balfour & Comack, 2014; Hannah-Moffat, 2001; Moore & Hannah-Moffat, 2013; Robert & Frigon, 2006). Le néolibéralisme est caractérisé par la primauté d'expertises actuarielles, de mesures et d'efficacité; le transfert du pouvoir décisionnel de l'État aux institutions supervisées à distance; ainsi qu'un sujet auto-gouverné qui est jugé rationnel, libre et responsable (Robert & Frigon, 2006).

Au tournant des années 1990, en même temps que la montée du néolibéralisme au Canada, la représentation des femmes criminalisées comme des « menaces » masculinisées

réapparaît, présentant maintenant celles-ci comme « dangereuses ». En effet la violence de certaines femmes devient extrêmement visible (Balfour & Comack, 2014; Faith, 1993). Cette décennie est marquée par la médiatisation sensationnaliste de meurtres sordides tels que ceux commis par Karla Homolka ou encore de « l'émeute » des femmes incarcérées à Kingston en 1994 (Balfour & Comack, 2014).

Au cours des dernières décennies, le modèle d'établissement de détention à sécurité multiniveau s'est développé au Québec et au Canada. C'est le cas à la Prison for Women de Kingston et à la Maison Tanguay à Montréal, à partir des années 1980, puis à la prison Burnaby en Colombie-Britannique ainsi qu'au pénitencier Joliette et à la prison Leclerc de Laval au Québec (Bertrand et al., 1998; Coulombe, 2017; Faith, 1993; La Société Elizabeth Fry du Québec, 2011). Ce modèle se caractérise par différentes zones de détention plus ou moins coercitives permettant chacune un degré de liberté de mouvement distinct et instaurant des différences au niveau du régime de vie. L'établissement à sécurité multiniveau rassemble ainsi des femmes de différents profils. Certains établissements ressemblent aux anciens pénitenciers, d'autres sont modernisés quoique austères, alors que d'autres encore évoquent le modèle des cottages propre aux réformatoires (Faith, 1993; Jewkes & Johnston, 2007; Kruttschnitt et al., 2000; La Société Elizabeth Fry du Québec, 2011).

Dans les institutions canadiennes modernes, le régime de vie est marqué par le recours au modèle d'intervention Risques-Besoins-Réceptivité (RBR), développé par Bonta et Andrews (2016). Ce modèle s'ancre dans les perspectives psycho-socio-biologiques et propose qu'une série de facteurs donnerait lieu aux comportements criminalisés; il s'agit donc d'évaluer le tout à l'aide de grilles actuarielles, puis d'intervenir en fonction des résultats (Bonta & Andrews, 2016; Hannah-Moffat, 2001; Vacheret, 2013). Outre les antécédents criminels, sept dimensions sont abordées en tant que besoins criminogènes devant être visés par l'intervention afin de réduire le risque de récidive. Il s'agit de travailler les attitudes pro-criminelles, la personnalité antisociale, l'association avec les pairs pro-criminels, la qualité des relations familiales ou conjugales, la sphère occupationnelle (école et travail), la toxicomanie et la participation aux loisirs prosociaux. Ce modèle souligne aussi l'importance de tenir compte du profil de la personne, dont les spécificités propres au genre et à l'ethnicité, afin d'assurer sa réceptivité à l'intervention (Bonta

& Andrews, 2007, 2016). Pour les femmes, la réceptivité engloberait les considérations parentales ainsi que la sensibilité aux victimisations et au trauma (Salisbury et al., 2016).

Également, les recommandations issues de diverses enquêtes et le développement de l'approche centrée sur les femmes engendrent une démultiplication des opportunités d'emploi, de programmes et de services dits adaptés à celles-ci (Arbour, 1996; Faith, 1993; Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale, 1990; Hannah-Moffat, 2001; La Société Elizabeth Fry du Québec, 2011). Ces programmes, services et emplois sont envisagés comme clé de voûte de l'intervention correctionnelle comme ils se veulent de répondre aux besoins spécifiques des femmes et de favoriser la réinsertion sociale (Hannah-Moffat, 2001). Ceux-ci continuent toutefois à faire l'objet de critiques comme ils reflètent des occupations traditionnellement féminines comme la couture ou le ménage (Bertrand et al., 1998; Coulombe, 2017; Faith, 1993; Morash et al., 1994a; Pollack, 2009a; Rostaing, 2017).

1.2. Les finalités et fonctions de la prison

Si la prison constitue une institution existant au sein de sociétés données, à quoi sert-elle? Il s'agit d'une question complexe. En effet la prison se réinvente constamment, donnant lieu à des redéfinitions et à l'émergence de nouvelles finalités et fonctions qui coexistent et se tressent avec les anciennes (Carlen & Worrall, 2012; Goodman et al., 2017; Hannah-Moffat, 2001; Hutchinson, 2006). Ainsi la pénalité moderne répondrait à des objectifs contradictoires et volatiles (O'Malley, 1999). La présente section amène certaines pistes de réponse quant aux finalités et fonctions attribuées à la prison, à partir de perspectives pénologiques, philosophiques, politiques et sociologiques.

1.2.1. Les finalités pénologiques

Au sens le plus large, la prison vise à punir, c'est-à-dire à sanctionner des personnes ayant commis un acte jugé contraire à la loi. En effet, en vertu de la philosophie politique contractualiste, les personnes citoyennes renonceraient à leur capacité individuelle de répondre aux victimisations qu'elles subissent; cette capacité serait remise entre les mains de l'État, qui posséderait dès lors le pouvoir de punir par une variété de stratégies (Carlen & Worrall, 2012).

On appelle ces stratégies de punition des peines et, parmi elles, on compte la peine d'emprisonnement.

Or la légitimité des peines, et donc de l'emprisonnement, ne repose pas uniquement sur ce droit de punir alloué à l'État en vertu du contrat social (Carlen & Worrall, 2012; Lachambre, 2013). Cette légitimité passerait aussi par certains objectifs secondaires visant à contribuer à la protection des citoyennes et citoyens en sanctionnant le crime en leur nom (Carlen & Worrall, 2012). C'est ce que j'appelle les finalités pénologiques. Celles-ci fournissent dès lors des réponses familières à des enjeux éthiques complexes, en plus de « donner un sens socialement acceptable aux pratiques punitives » comme le rappelle Lachambre (2013, p. 14). Au Canada, les finalités pénologiques sont formalisées dans les articles 718 et 718.1 du Code criminel. Le **tableau 2** présente tant les articles de loi que les finalités correspondantes, c'est-à-dire la protection de la société, la dénonciation, la dissuasion, la neutralisation, la réinsertion sociale, la réparation³, la responsabilisation et la proportionnalité. Ces éléments sont approfondis ci-après.

Tableau 2 Finalités des peines au Canada

Énoncé de loi	Finalité correspondante
<p>Objectif 718 Le prononcé des peines a pour objectif essentiel de protéger la société et de contribuer, parallèlement à d'autres initiatives de prévention du crime, au respect de la loi et au maintien d'une société juste, paisible et sûre par l'infliction de sanctions justes visant un ou plusieurs des objectifs suivants :</p> <p>a) dénoncer le comportement illégal et le tort causé par celui-ci aux victimes ou à la collectivité;</p> <p>b) dissuader les délinquants, et quiconque, de commettre des infractions;</p> <p>c) isoler, au besoin, les délinquants du reste de la société;</p> <p>d) favoriser la réinsertion sociale des délinquants;</p> <p>e) assurer la réparation des torts causés aux victimes ou à la collectivité;</p> <p>f) susciter la conscience de leurs responsabilités chez les délinquants, notamment par la reconnaissance du tort qu'ils ont causé aux victimes ou à la collectivité.</p> <p>Principe fondamental 718.1 La peine est proportionnelle à la gravité de l'infraction et au degré de responsabilité du délinquant.</p>	<p>Protection de la société</p> <p>Dénonciation</p> <p>Dissuasion</p> <p>Neutralisation</p> <p>Réinsertion sociale</p> <p>Réparation</p> <p>Responsabilisation</p>
	Proportionnalité

Source : Code criminel, 2024, Articles 718, 718.1.

³ Puisque cette finalité n'est pas invoquée pour des peines d'emprisonnement, elle n'est pas abordée dans le texte.

Pour Lachambre (2013), la dénonciation aurait une visée socio-pédagogique. Il s'agit d'exprimer la désapprobation sociale du comportement criminel, afin de réaffirmer les valeurs de la société (Carlen & Worrall, 2012; Lachambre, 2013). Cette finalité a notamment été articulée par Émile Durkheim, pour qui la punition doit promouvoir une solidarité sociale par le biais de l'exclusion de personnes catégorisées comme déviantes, en plus de conférer une identité à la société à travers une désignation de ses frontières morales (Durkheim, 1894; Garland, 1990). La dénonciation aurait également été popularisée par le juriste britannique James Fitzjames Stephen au 19^e siècle (Lachambre, 2013).

Selon Lachambre (2013), les autres finalités découlent de deux courants philosophiques : le rétributivisme et l'utilitarisme. Les théories rétributivistes classiques émergent de la philosophie de Kant à la fin du 18^e siècle, alors qu'un néo-rétributivisme naît de la théorie du juste dû, à partir des années 1970 (Lachambre, 2013; A. P. Pires, 1990). Globalement, il s'agit d'envisager l'État comme ayant un devoir de punir sans égard aux conséquences ; on parle donc de « punir pour punir » ou encore « punir pour faire justice » (Lachambre, 2013, p. 15; A. P. Pires, 1990). Selon cette philosophie, la société aurait une responsabilité morale envers la criminelle et la victime de s'assurer que la première expie son crime, puisqu'elle le mérite (Carlen & Worrall, 2012; Lachambre, 2013). La peine se devrait également d'être proportionnelle, de sorte qu'une personne souffre exactement assez pour punir le crime commis (Carlen & Worrall, 2012; Lachambre, 2013; A. P. Pires, 1990). Si pour Kant, la proportionnalité découle de la loi du talion (œil pour œil, dent pour dent), le défi du rétributivisme consiste à transposer cette notion à la pénalité; en effet, la seule correspondance exacte réside dans la peine de mort attribuée en cas de meurtre (A. P. Pires, 1990). L'une des résolutions de cet enjeu consiste à moduler le temps d'une peine d'emprisonnement, selon la gravité de l'acte commis (A. P. Pires, 1990).

Contrairement au rétributivisme, l'utilitarisme est tourné vers l'avenir et insiste sur la considération des bénéfices d'une peine pour la société, généralement pour protéger celle-ci (Lachambre, 2013; A. P. Pires, 1990). Ce courant émerge au 18^e siècle, notamment via les travaux de Beccaria puis de Bentham (Menis, 2019; A. P. Pires, 1990). Bentham a ainsi proposé un modèle de pénitencier à la fois utilitariste et humaniste (Menis, 2019). L'utilitarisme humaniste repose entre autres sur une règle de clémence, c'est-à-dire que les personnes incarcérées ne devraient

pas être assujetties à des souffrances gratuites ni être mises en danger de mort par les conditions d’incarcération (Robert & Frigon, 2006). Les finalités utilitaristes seraient la dissuasion ; la réhabilitation et ses variantes ; ainsi que la neutralisation (Lachambre, 2013).

La dissuasion a deux composantes (Carlen & Worrall, 2012; Lachambre, 2013). La dissuasion générale suppose que les peines et l’incarcération ont une fonction symbolique, soit de prévenir la population générale des conséquences qu’engendrent les infractions aux lois (Carlen & Worrall, 2012). Par exemple, au 18^e siècle, Jeremy Bentham louait la proposition de créer des pénitenciers destinés au dur labeur, itérant qu’en implantant ceux-ci à l’échelle nationale, ils seraient visibles du public et favoriseraient donc la dissuasion générale (Menis, 2019). Quant à la dissuasion spécifique, il s’agit de supposer que les personnes commettent rationnellement des crimes et changeront leurs comportements après réflexion quant à la punition subie (Carlen & Worrall, 2012). La dissuasion se manifeste aussi dans l’utilitarisme humaniste de Bentham, qui formule la règle de moindre éligibilité : les conditions de vie ne devraient pas être meilleures en pénitencier qu’au sein des classes les plus pauvres, afin de dissuader les personnes qui souhaiteraient échapper à leur misère en se retrouvant en prison (Robert & Frigon, 2006).

L’utilitarisme englobe également plusieurs finalités qui renvoient à la transformation de la personne criminalisée : la réforme morale, la réhabilitation, la rééducation ou encore la réinsertion sociale. À l’époque des pénitenciers, les personnes commettant des crimes sont conçues comme une menace se devant de subir une réforme morale. Il s’agit non seulement d’expié le crime, mais de soigner l’âme (Carlen & Worrall, 2012; Hannah-Moffat, 2001; Langlois, 2011; Menis, 2019; Strimelle, 2003). La réforme morale évolue avec l’émergence des réformatoires à partir de la fin du 19^e siècle (Menis, 2019; Rafter, 2017). Dès lors, la solution ne serait plus de retirer les personnes de la société pour affirmer les frontières morales de celle-ci, mais plutôt pour les réhabiliter. Il s’agirait alors de retirer la personne de la société afin de l’équiper pour qu’elle soit apte à en respecter les frontières morales, une fois son retour en collectivité (Carlen & Worrall, 2012).

À partir du 20^e siècle et particulièrement après la Seconde guerre mondiale, la finalité de rééducation émerge au réformatoire. Il s'agirait d'une sorte d'entraînement moral où l'emphase serait placée sur le traitement du crime selon un modèle médical, psychiatrique ou thérapeutique (Menis, 2019; Moore & Hannah-Moffat, 2013). En effet le crime en vient à être conçu comme relevant d'une pathologie morale, voire d'une faiblesse d'esprit s'expliquant par une défectuosité au niveau de l'intelligence et d'un primitivisme (Rafter, 2017; Carlen & Worrall, 2012; Vacheret & Lemire, 2007). Les personnes criminalisées étant conçues comme malades, l'on ne pourrait raisonner avec elles : il ne s'agirait plus de les dissuader de commettre de nouveaux crimes, mais de les guérir. À cette époque, la proportionnalité de la peine – inhérente au rétributivisme – se voit désinvestie puisque rééduquer peut nécessiter plus ou moins de temps pour chaque personne (Vacheret & Lemire, 2007). C'est ainsi qu'émerge l'emprisonnement de durée indéterminée, où une femme pouvait par exemple purger jusqu'à trois ans d'incarcération pour une condamnation en lien avec la prostitution, jusqu'à ce qu'elle soit considérée rééduquée (Rafter, 2017; Giallombardo, 1966). Une personne considérée rééduquée sera jugée prête pour sa réinsertion sociale, soit son retour en collectivité (Hannah-Moffat, 2001; Rafter, 2017; Vacheret & Lemire, 2007).

La dernière finalité utilitariste, la neutralisation, représente le revers de la médaille des finalités plus transformatrices. À l'époque des réformatoires, les personnes considérées incurables ou impossibles à rééduquer sont envisagées comme devant être incapacitées à long terme en demeurant détenues (Carlen & Worrall, 2012; Lachambre, 2013; Rafter, 2017). À l'époque, les personnes dites incurables sont souvent celles jugées trop profondément immorales (Rafter, 2017). Vers la fin du 20^e siècle, la neutralisation évolue elle aussi, de sorte que les personnes jugées dangereuses et désignées comme risques soient isolées de la société (Garland, 2002; Moore & Hannah-Moffat, 2013).

Rappelons que l'utilitarisme vise des bénéfices pour la société, entre autres en protégeant celle-ci (Lachambre, 2013). Depuis la fin du 20^e siècle, l'enfermement d'agrégats de populations désignées comme posant un risque devient conçu comme façon efficace et rentable d'assurer cette protection (Feeley & Simon, 1992; Vacheret, 2013). On assiste alors à un glissement dans les finalités, où la prison viserait à la fois à protéger la collectivité et à réinsérer socialement les

personnes détenues; dans les deux cas, cela s'opérationnaliserait par la responsabilisation (Vacheret, 2013). Cette nouvelle finalité reposerait sur le développement de la capacité à faire des choix individuels jugés adéquats, afin de réussir sa réinsertion sociale (Hannah-Moffat, 2001). En ce sens, le temps de détention serait mis à profit pour que le « client » de l'État change ses comportements et sa personnalité dite criminelle grâce aux classifications et interventions psycho-cliniques visant la réinsertion sociale (Vacheret, 2013, p. 58). Cette réinvention des finalités de la prison s'inscrirait notamment dans une rationalité économique et refléterait les préoccupations individualisantes du néolibéralisme (Hannah-Moffat, 2001).

En pratique, la plus récente réinvention des finalités de la prison en ce qui concerne la neutralisation, la protection, la réinsertion et la responsabilisation se déclinerait dans une nouvelle pénologie (Feeley & Simon, 1992). C'est dans cette nouvelle pénologie que s'inscrit l'usage d'outils et de calculs actuariels pour déterminer quels agrégats de personnes sont dangereuses pour la société et lesquelles doivent être neutralisées (Feeley & Simon, 1992), dont le modèle RBR décrit plus haut.

1.2.2. Les fonctions sociales

Certains travaux ont assigné des fonctions sociales à la pénalité, dont le renforcement du contrôle des classes dominantes, la cristallisation du projet colonial ainsi que la punition et le contrôle des pauvres et des personnes racisées (Chartrand, 2019; Garland, 1990, 2002; Karakatsanis, 2019; Wacquant, 2010). Des autrices féministes identifient également une fonction propre aux prisons pour femmes : la refématisation, laquelle se rattache aux finalités transformatrices. Pour comprendre la refématisation, il faut d'abord distinguer deux représentations sociales : la femme dite idéale et la femme dite mauvaise.

À partir du 18^e siècle en France, en Angleterre et aux États-Unis, les femmes seraient perçues comme étant naturellement plus vertueuses que les hommes et comme gardiennes de l'ordre moral; la femme « idéale » ferait ainsi preuve de pureté, de vertus chrétiennes, de grâces féminines et de compétences maternelles et domestiques (Hannah-Moffat, 2001; Lamarre, 2010; Rafter, 2017; Rostaing, 2017). En vertu d'une « nature féminine », celle-ci aurait de surcroît une sexualité pudique, hétérosexuelle et procréative; serait soumise, dépendante, fragile et

irrationnelle, donc se devrait d'être sauvée ou contrôlée; en plus d'être préoccupée par le paraître selon Lamarre (2010). Cette représentation sociale de la femme idéale renverrait implicitement à la blancheur et à un statut socioéconomique plus aisé (Hannah-Moffat, 2001; Rafter, 2017; Lamarre, 2010). Ainsi, à la même époque, celles s'écartant du standard de la femme idéale se voient représentées comme mauvaises; ce serait le cas notamment des femmes avec des problèmes de santé mentale, racisées, ouvrières ou judiciairisées, notamment pour des crimes associés à la sexualité, à l'immoralité ou à la violence (Hannah-Moffat, 2001; Rafter, 2017; Lamarre, 2010). Ainsi, historiquement, les femmes judiciairisées se sont vues représentées comme étant doublement déviantes : non seulement elles transgresseraient des lois, mais aussi des normes de genre (Faith, 1993). En ce sens, il s'agirait de femmes mauvaises.

Dans ce contexte la réforme morale, abordée plus haut, aurait une variante spécifique aux femmes. Il s'agirait de soigner l'âme en passant par un processus de reféminisation, c'est-à-dire un entraînement à se conformer aux normes de genre (Faith, 1993; Hannah-Moffat, 2001; Zedner, 1991). Le labeur dit féminin, se déroulant sous la supervision de matrones chrétiennes exemplifiant la féminité idéale, serait envisagé comme clé de voûte de cette reféminisation (Faith, 1993; Hannah-Moffat, 2001; Zedner, 1991). Notons également que la reféminisation persiste à travers les époques, se réinventant en parallèle avec l'émergence de la réhabilitation, la rééducation et la réinsertion sociale. On l'observe dans la persistance de régimes de vie axés sur la réalisation de tâches ménagères ou domestiques, tant en pénitencier, en réformatoire, qu'en prison moderne (Bertrand et al., 1998; Coulombe, 2017; Faith, 1993; Hannah-Moffat, 2001; Menis, 2019; Morash et al., 1994a; Rafter, 2017; Rostaing, 2017).

1.3. La prison comme site de pouvoir

De nombreuses formes de pouvoir traversent et coexistent en prison, selon Hannah-Moffat (2001). De quoi s'agit-il?

1.3.1. Le pouvoir en prison

Selon Foucault (1975), le pouvoir serait davantage une stratégie ou une technique de domination qu'une propriété. L'auteur décrit notamment la souveraineté, ce pouvoir de punir

concentré entre les mains d'un petit groupe et s'exerçant du haut vers le bas. Il analyse ainsi le cas du supplice, qui représenterait l'expression du pouvoir absolu d'un monarque. Selon lui, l'incarcération aurait remplacé le supplice en tant que peine par excellence en raison de l'émergence d'une nouvelle forme de pouvoir traversant la société, la discipline. Il s'agirait d'un pouvoir s'exerçant sans usage de force excessive, à travers la surveillance, le contrôle de l'activité, l'optimisation des forces du corps et la régulation spatiale. Ainsi pour Foucault, le pouvoir se serait décentralisé et se situerait à un niveau relationnel, notamment à travers l'autorité scientifique. Le pouvoir serait aussi productif plutôt que simplement oppressif, en ce qu'il normaliserait les individus. Si pour Foucault (1975) le pouvoir disciplinaire aurait remplacé le pouvoir de souveraineté, Hannah-Moffat (2000, 2001) affirme que les deux formes persistent et coexistent en prison. On verra comment dans la section suivante.

En sociologie du milieu carcéral, pour Crewe (2009), le pouvoir se définit comme les moyens utilisés pour assurer l'ordre carcéral et le conformisme. L'auteur en distingue quatre formes :

- La coercition, c'est-à-dire l'usage de contraintes, de force, de menaces ou de privations pour assurer le conformisme;
- La manipulation ou l'incitation, qui encourage les personnes détenues à se conformer pour protéger leurs intérêts;
- La résignation, lorsqu'une personne se conforme puisqu'elle ne perçoit aucune alternative;
- L'engagement normatif, soit le conformisme dû au partage de convictions morales et à l'attachement envers les normes de l'institution.

Empruntant au domaine des relations internationales, Crewe (2009, 2011) distingue par ailleurs le *soft power* (pouvoir de convaincre) du *hard power* (pouvoir de contraindre) afin de poursuivre sa conceptualisation. Où le *hard power* – particulièrement associé aux prisons d'autrefois – serait autoritaire, visiblement coercitif, direct, lourd, sévère voire brutal, le *soft power* serait un développement moderne de nature plus diffuse, indirecte et adoucie. En effet, il s'agirait d'un pouvoir psychologique s'opérant à distance puisque les individus se voient exhortés

à s'auto-réguler et à auto-gouverner leurs comportements et leurs pensées, plutôt qu'à se conformer en raison de menaces de brutalité physique. Il s'agit d'accepter la responsabilité tant de leurs crimes que du succès de leur réinsertion sociale; le *soft power* relèverait ainsi de la gouvernance néolibérale et d'un néo-paternalisme. Lorsqu'exercé avec succès, le *soft power* ne semblerait pas coercitif. Pour Crewe (2009, 2011), le *soft power* précède, voire rend non nécessaire le *hard power*. Le *hard power* ne se manifesterait donc que lorsque les personnes détenues « échouent » leur auto-régulation.

Si le *soft power* paraît moins brutal, il serait particulièrement intrusif puisqu'il exige une pleine participation et un engagement convaincant envers les objectifs de l'institution et le changement (Crewe, 2009, 2011b). En effet, les personnes détenues auraient tout intérêt à faire preuve d'engagement normatif si elles souhaitent adoucir leur temps d'incarcération en obtenant des privilèges, ou encore accélérer leur libération. À travers le *soft power*, les personnes détenues se verraient encouragées à faire preuve d'autonomie dans un sens très restreint du terme, c'est-à-dire qu'elles seraient entraînées à travailler sur elles-mêmes et à s'adonner aux activités dites constructives. En ce sens, ce pouvoir serait « doux, mais serré, avec des contours durs », c'est-à-dire qu'un caractère coercitif demeurerait en périphérie (traduction libre; Crewe, 2009, p. 145).

1.3.2. Le pouvoir en prison pour femmes

Des formes de pouvoir spécifiques ont aussi été identifiées en prisons pour femmes. S'appuyant sur une analyse foucauldienne, Hannah-Moffat (2001) retrace l'histoire des réformes dans l'incarcération des femmes au Canada. Elle avance qu'en dépit d'intentions bienveillantes, ces réformes voulant comprendre et remédier aux besoins spécifiques des femmes ont reproduit des relations de pouvoir complexes au moyen de stratégies parfois contradictoires. L'autrice identifie quatre stratégies de réforme et de contrôle des femmes se manifestant dans les politiques et programmes de divers régimes d'incarcération au Canada : la stratégie pastorale, maternelle, disciplinaire et l'empowerment-responsabilisation. Elle note une continuité historique dans toutes ces stratégies. Par exemple, dès 1874 au réformatoire Andrew-Mercer, les femmes détenues étaient prises en charge par des matrones chrétiennes les mettant aux tâches domestiques; cette volonté de tempérer le côté coercitif de la prison incarnait des stratégies

pastorale, maternelle et disciplinaire selon l'auteurice. Pour elle, cette discipline maternelle persistait ensuite à travers les programmes de gestion ménagère à la Prison for Women de 1945 à 1970 (Hannah-Moffat, 2001).

Toujours selon Hannah-Moffat (2000, 2001), l'empowerment-responsabilisation constituerait la plus récente réimagination des formes de pouvoir existant en prisons pour femmes. Le rapport la Création de choix (Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale, 1990) est envisagé par Hannah-Moffat comme cristallisant cette stratégie. Tel que mentionné plus haut (voir 1.1.2.3), ce rapport représente l'aboutissement de trente ans de mobilisations féministes et Autochtones. Ces mobilisations demandaient aux autorités correctionnelles de tenir compte des conditions d'exclusion sociale rendant les femmes vulnérables à la criminalisation (Balfour & Comack, 2014; Faith, 1993; Hannah-Moffat, 2001). Ainsi, le rapport avance que la criminalité des femmes résulte de leur *disempowerment* : d'abord en raison d'inégalités structurelles comme la pauvreté, le sexisme et le racisme; mais aussi vu la faible estime de soi et la perception d'un pouvoir d'agir limité découlant de telles circonstances de vie. Vu leur *disempowerment*, les femmes détenues seraient dans l'incapacité d'accepter la responsabilité de leurs comportements passés et futurs. Ainsi, le rapport propose de prendre en charge la criminalité des femmes en augmentant leur estime de soi et leur sentiment d'être en contrôle de leurs vies (*empowerment*), afin de les encourager à effectuer des choix dits responsables qui assureraient leur réinsertion sociale (responsabilisation; Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale, 1990).

Pour Hannah-Moffat (2000, 2001), le rapport Création de choix aurait instigué une refonte du modèle de prise en charge des femmes détenues en pénitenciers fédéraux, donnant lieu à l'approche centrée sur les femmes. Selon l'auteurice, c'est également de là que provient la stratégie d'empowerment-responsabilisation, comme le rapport imbrique ces deux dimensions, tout en énonçant clairement la nécessité d'intervenir sur ces deux aspects. Elle souligne aussi le caractère individualisant de la responsabilisation telle qu'envisagée ici; en effet, la société et la prison ne sont plus vues comme responsables de la réinsertion sociale des femmes. Tout reposerait sur la capacité des femmes détenues à s'auto-réguler et à s'auto-gouverner (Hannah-Moffat, 2000,

2001). En ce sens, cette stratégie serait étroitement liée au néolibéralisme (Hannah-Moffat, 2000, 2001).

Si Hannah-Moffat (2000, 2001) envisage l'empowerment-responsabilisation comme manifestation d'un pouvoir de gouvernance à distance, elle l'associe aussi aux pouvoirs de souveraineté et disciplinaire. En effet, le changement de modèle de prise en charge des femmes détenues se serait soldé dans la création de la « *non-empowerable woman* » selon elle (Hannah-Moffat, 2000, 2001). Il s'agirait des femmes conçues comme ne pouvant pas prendre contrôle de leur vie pour devenir responsables de leur réinsertion sociale, en particulier celles avec des problèmes de santé mentale ou faisant preuve de violence. Pour l'autrice, la création de la femme *non-empowerable* justifierait donc l'usage de stratégies répressives comme la brutalité, les transferts involontaires ou encore l'isolement cellulaire prolongé. En d'autres termes, si l'empowerment-responsabilisation serait typiquement associé au *soft power* – Crewe s'appuie d'ailleurs sur les travaux de Hannah-Moffat dans sa propre conceptualisation – cela s'accompagnerait aussi de *hard power*.

1.4. La prison comme organisation

Pour Etzioni (1975), le concept d'organisation renvoie à une unité sociale orientée vers la réalisation de certains objectifs, ou de finalités et fonctions pour reprendre la terminologie que j'ai utilisé plus haut. En ce sens, le fonctionnement interne de la prison serait mieux compris en vertu d'une perspective organisationnelle selon Vacheret et Lemire (2007).

1.4.1. L'orientation de la prison

Dans cette section, je distingue d'abord les prisons normatives ou coercitives, pour ensuite aborder la juxtaposition de ces orientations.

1.4.1.1. Les prisons normatives ou coercitives

Si les prisons constituent des organisations guidées par certaines finalités et fonctions, la mise en pratique de celles-ci serait complexe. En effet, cela inclurait tant des considérations provenant de l'extérieur – les discours quant aux finalités elles-mêmes – que de l'intérieur, soit les technologies déployées, le régime de vie et les impératifs administratifs (O'Donnell, 2016).

Pour O'Donnell (2016), les technologies déployées incluent par exemple les horaires, les menus, les types d'accommodement cellulaire, les modes de surveillance et les évaluations actuarielles. Le régime de vie inclut les modèles d'Auburn ou de Pennsylvanie. Les impératifs administratifs comprennent notamment les préoccupations au niveau de l'uniformité, la hiérarchie, la sécurité, la micro-régulation et l'auto-suffisance économique de l'établissement (Giallombardo, 1966; O'Donnell, 2016).

Dans une forme idéal-typique, les finalités, les technologies, le régime de vie et les impératifs administratifs formeraient un tout cohésif au sein d'une même prison. On distinguerait alors deux formes d'établissements : les prisons coercitives versus les prisons normatives. Vacheret et Lemire (2007) conceptualisent celles-ci en s'appuyant sur la typologie d'Etzioni (1975), en sociologie des organisations.

Pour Vacheret et Lemire (2007), les prisons sont coercitives lorsqu'elles priorisent la neutralisation, le maintien de l'ordre interne et la garde des personnes détenues. Pour ce faire, elles déploieraient des systèmes de contrôle et de privilèges (Vacheret & Lemire, 2007). Dans ces établissements, on assisterait ainsi à un haut niveau de contrôle des comportements, à une architecture répressive et aux restrictions en termes de liberté de mouvement (Vacheret & Lemire, 2007). La privation et la souffrance sont caractéristiques de l'institution coercitive (Vacheret, 2013), alors que les finalités de rétribution, de dissuasion, de dénonciation et de contrôle sont davantage alignées avec ce type d'institution.

Les prisons seraient plutôt normatives lorsqu'il s'agit de transmettre des normes et des valeurs afin d'aider, de changer et de réinsérer socialement (Vacheret & Lemire, 2007); les finalités de réforme, de réhabilitation et de rééducation concordent donc davantage avec ce type d'institution. Ces établissements auraient généralement une architecture et des pratiques moins restrictives, des programmes de réinsertion sociale ainsi que des conditions de détention plus humaines afin d'offrir un contexte plus propice à la transmission des normes sociales (Vacheret & Lemire, 2007). Cela concorde d'ailleurs avec les caractéristiques du réformatoire pour femmes décrit par Giallombardo (1966).

1.4.1.2. Les prisons normatives et coercitives

Au-delà de l'idéal-type, les caractéristiques d'organisations normatives et coercitives tendraient à coexister au sein d'un même établissement. Pour Vacheret et Lemire (2007), la majorité des prisons se situeraient donc sur un spectre entre l'organisation normative et l'organisation coercitive. Les auteurs expliquent cette coexistence par l'ajout de modes de fonctionnement normatifs – dont la finalité de réinsertion sociale – aux prisons coercitives au cours des dernières décennies. En effet, depuis 1996 au Canada, la réforme du Code criminel a formalisé la volonté juridique d'incarcérer afin de répondre à diverses finalités pénologiques (Lachambre, 2013). Or même trente ans auparavant, Giallombardo (1966) notait que la société assigne des finalités aux prisons sans considérer si celles-ci peuvent être intégrées en un patron d'actions cohérentes, de sorte qu'un établissement donné puisse être chargé de concilier diverses finalités parfois antithétiques. Plus largement, la coexistence d'orientations normatives et coercitives pourrait s'expliquer par la perméabilité des prisons aux changements sociaux, laquelle serait assortie d'une lenteur dans les changements de pratiques (Hannah-Moffat, 2001).

De nombreux écrits soulignent que les prisons conjuguent des orientations à la fois coercitives et normatives et ce, depuis des décennies voire des siècles (Bosworth, 2000; Goodman et al., 2017; Hutchinson, 2006; Vacheret & Lemire, 2007). En effet les pénitenciers d'autrefois visaient tant la rétribution, la neutralisation, la dénonciation et la dissuasion (coercitif) qu'à pousser les personnes détenues à faire pénitence pour se réformer (normatif). Et tant en réformatoires qu'aujourd'hui, les institutions se dotant de finalités normatives apparemment bienveillantes maintiennent des pratiques coercitives (Hannah-Moffat, 2001; Moore & Hannah-Moffat, 2013). On pense notamment à l'allocation de sanctions aux personnes refusant de se conformer aux programmes thérapeutiques, tant en réformatoires qu'en prisons modernes (Hutchinson, 2006).

Le mariage entre orientations coercitives et normatives transparait d'ailleurs dans les pratiques cliniques d'aujourd'hui, celles-ci renvoyant à la nouvelle pénologie et à la finalité de responsabilisation. La responsabilisation allie d'office des orientations normatives et coercitives, puisqu'il s'agit à la fois de contrôler et de réinsérer socialement (Vacheret, 2013). Ainsi les discours cliniques psychologiques se retrouveraient fusionnés avec une logique de risque (LeBlanc

et al., 2015). De ce fait des programmes officiellement thérapeutiques peuvent s'avérer punitifs en pratique selon certaines études (Hannah-Moffat, 2001; Moore & Hannah-Moffat, 2013). Par exemple les évaluations actuarielles juxtaposent une composante de soin plus enlignée avec le normatif – puisqu'il s'agit d'identifier et de répondre aux besoins – à une composante coercitive comme il est question de déterminer le niveau de risque et par extension le degré de contrôle que subira la personne détenue (Maurutto & Hannah-Moffat, 2006). Par ailleurs, les pratiques thérapeutiques carcérales tendraient à placer l'emphase sur le trauma et la responsabilisation, au détriment des facteurs sociaux contribuant à la criminalité; les femmes qui échouent leur réhabilitation se retrouveraient ainsi pénalisées pour des facteurs sur lesquels elles n'ont aucun contrôle (Carlton & Russell, 2023; Haney, 2010; Hannah-Moffat, 2000). L'emphase placée sur les pratiques thérapeutiques peut même être utilisée comme pierre angulaire de l'intervention correctionnelle, au point où aucun autre programme ou service ne soit fourni en détention (Haney, 2010); on se retrouverait ainsi dans l'austérité d'une prison coercitive en dépit d'une orientation normative. Enfin certains programmes thérapeutiques seraient obligatoires et rigides; ils seraient dès lors conçus comme nuisant à la guérison, et par extension vécus comme punitifs (Pollack, 2009a). Plus largement, les participantes à l'étude de Pollack (2009a) remettent en cause la capacité des programmes à répondre aux finalités normatives alors qu'ils se déroulent dans une prison coercitive.

Si d'un point de vue juridique, aucun objectif de la peine n'a préséance sur les autres (Lachambre, 2013), la littérature sur les pratiques en prison montre bien que ces organisations ont toujours au minimum des composantes coercitives. Si le pénitencier du 18^e siècle s'est réinventé en réformatoire, puis en prison, ses finalités et ses pratiques coercitives perdurent selon Hannah-Moffat (2001) : il s'agit toujours de surveiller, contrôler, neutraliser, dénoncer, faire souffrir, et ce même lorsqu'une rhétorique bienveillante est mobilisée. D'ailleurs un déséquilibre entre les finalités normatives et les impératifs administratifs coercitifs de la prison, soit la garde et le maintien de l'ordre, sera toujours résolu en faveur des impératifs administratifs (Giallombardo, 1966). On peut ainsi parler de primauté du maintien de l'établissement, l'emportant sur les finalités normatives (Giallombardo, 1966) ou de prison thérapunitive (Carlen & Tombs, 2006). D'autres expressions font plutôt référence à une illusion de normativité

dissimulant des finalités ou pratiques coercitives : la punition déguisée (Hannah-Moffat, 2001), le voile libéral (Moore & Hannah-Moffat, 2013), le manteau thérapeutique-risque (LeBlanc et al., 2015), la justice décorative (Cheliotis, 2014) et la bienveillance coercitive (Tillman, 2022).

1.4.2. La prison comme organisation bureaucratique

Outre son orientation, la prison moderne serait une bureaucratie. Voyons d'abord en quoi cela consiste.

1.4.2.1. La bureaucratie

Le concept de bureaucratie renvoie à un type d'organisation. Pour Max Weber, tel que traduit et édité par Waters et Waters (2015), la bureaucratie serait une organisation hiérarchique dévouée à une aire d'activité fixe, dont l'autorité est formellement répartie selon une chaîne de commandement (voir aussi Scaff, 2015). Les décisions et le pouvoir y seraient spécifiés et restreints par des règlements, alors que les processus et actions dépendraient d'un recours à la trace écrite. Les sphères de compétences y seraient clairement définies, les tâches et le travail du personnel seraient spécialisés, alors que celui-ci prendrait des décisions impersonnelles en fonction de procédures officielles et de règles prédéfinies. Toujours selon Weber, si les bureaucraties tendent à entraver l'agentivité des actrices, les décisions qui y sont prises se voient légitimées puisqu'elles s'inscrivent dans un cadre réglementaire défini (Scaff, 2015; Waters & Waters, 2015). En tant qu'idéal-type, la bureaucratie se voudrait d'être rationnelle et efficace (Scaff, 2015; Waters & Waters, 2015).

Cette forme d'organisation a toutefois ses limites. Elle peut devenir lourde, fastidieuse, rigide, et résulter en délais inutiles qui nuisent aux utilisatrices (Ntanos & Boulouta, 2012). En effet, Weber craignait qu'avec le développement de la rationalisation et de la bureaucratie, l'humanité ne se piège dans une cage de fer de sa propre fabrication (Scaff, 2015). Cette cage de fer impliquerait une société ordonnée, quoique rigide et déshumanisée. La bureaucratie pourrait aussi donner lieu à l'oppression bureaucratique en imposant des fardeaux non-nécessaires et nocifs aux utilisatrices (E. L. Rubin, 2005). Malgré l'emphase placée sur l'impartialité, les intérêts économiques, coloniaux, raciaux, de genre et de classe des groupes dominants tendraient à être imbriqués dans les règlements et standards administratifs des bureaucraties (Menjívar, 2023). En

créant des systèmes de classification à partir de ces règlements, les bureaucraties perpétueraient ainsi des inégalités sociales lorsqu'elles déterminent qui inclure, qui exclure et qui négliger (Menjívar, 2023).

1.4.2.2. La prison comme organisation bureaucratique

La punition se serait bureaucratisée en parallèle avec sa professionnalisation et sa rationalisation (Feeley & Simon, 1992; Foucault, 1975; Garland, 1990). Ainsi, la nouvelle pénologie reposerait sur un mode de gestion bureaucratique, puisque l'emphase serait placée sur l'efficacité du système et de son rendement à travers des méthodes d'évaluation du risque, de classification et de surveillance (Feeley & Simon, 1992). En ce sens, il s'agirait de catégoriser les individus en fonction d'un degré de risque anticipé, puis de gérer efficacement ces regroupements d'individus (Feeley & Simon, 1992; Garland, 2002; Michaud & van der Meulen, 2023).

En tant que mode de punition, la prison serait elle-même bureaucratique vu ses fonctions sociales. En effet, la prison s'inscrirait dans le « champ bureaucratique » de l'État, c'est-à-dire qu'elle ferait partie d'un « espace fragmenté de forces qui s'affrontent pour définir et distribuer les biens publics » (Wacquant, 2010, p. 153, s'inspirant de Bourdieu). En tant que bureaucratie, la prison aurait également pour fonction sociale de préserver la hiérarchie raciale et économique, à travers la brutalité et le contrôle (Karakatsanis, 2019; voir aussi Garland, 2002; Wacquant, 2010).

Au jour le jour, la prison serait une organisation bureaucratique puisque des règles limitées et spécifiques y sont déployées, des sphères de compétence et de responsabilité y sont clairement définies, alors que des standards impersonnels de performance et de promotion y sont déployés (Sykes, 1958). Comme le précisent Haggerty et Bucerius (2021), la prison est régie par un cadre légal ainsi que par des centaines de pages de règlements internes mis en œuvre par les gardiens, qui deviennent alors des bureaucrates de première ligne (*street-level bureaucrats*). De plus, les institutions totales opéreraient selon une gestion bureaucratique de blocs d'individus (Goffman, 1968). Chaque personne institutionnalisée serait dès lors suivie d'une « ombre de papier » (*paper shadow*, Goffman, 1968, p. 75), soit d'une trace écrite indiquant où elle est allée, ce qu'elle a fait, ce qui lui a été fait et sous la responsabilité de qui elle se trouvait. Même son

absence à un repas pourrait être notée, de sorte que des ajustements de comptabilité puissent être effectués (Goffman, 1968). Enfin, l'horaire des activités serait étroitement ficelé et établi par des autorités en vertu d'un ensemble de règles formelles (Goffman, 1968).

1.4.3. L'atteinte des finalités de la prison

Si la prison est une organisation bureaucratique aux orientations normatives et coercitives, comment est-il possible d'en réaliser les finalités? C'est là qu'intervient la question de l'ordre et son tributaire, le système de privilèges.

1.4.3.1. Ordre et contrôle carcéraux

Comme le notent Vacheret et Lemire (2007), l'ordre et le contrôle constituent des impératifs administratifs permettant d'assurer l'atteinte des finalités d'une organisation donnée. Au sens le plus simple, l'ordre carcéral renverrait ainsi à l'absence de désordre et serait assuré grâce au contrôle carcéral (Vacheret & Lemire, 2007). Plus encore, pour Sparks et collaborateurs (1996a), l'ordre carcéral renvoie à un patron d'interactions sociales caractérisées par un respect minimal, dans lequel les attentes qu'entretiennent les participants les uns envers les autres sont remplies – bien qu'elles puissent être contestées. L'ordre carcéral engloberait aussi l'absence de violence, de conflits apparents et de menaces d'un effondrement chaotique des routines. Selon Sparks et collaborateurs (1996a), le contrôle carcéral prendrait donc un sens plus étroit que l'ordre : il s'agirait de l'usage de routines, de stratégies et de pratiques formelles et informelles (dont des sanctions) pour assister le maintien de l'ordre.

En ce sens, les problèmes de contrôle correspondraient aux situations, événements ou séquences d'événements perçues par le personnel comme étant suffisamment critiques pour nécessiter l'imposition d'une punition ou d'une procédure administrative spéciale, afin de maintenir leur autorité et, par extension, l'ordre carcéral (Sparks et al., 1996b). Il s'agit par exemple de manquements disciplinaires; de mouvements de prisonniers à l'intérieur de zones restreintes, entre secteurs de la prison ou entre la prison et l'extérieur; ainsi que des incidents nécessitant d'aviser des autorités à l'extérieur de l'établissement. Sparks et collaborateurs (1996) caractérisent de plus certains problèmes de contrôle comme étant endémiques à la prison, soit

la violence interpersonnelle, l'économie informelle et les actions conçues comme remettant en cause la légitimité des règlements de l'établissement.

Pour revenir aux prisons normatives ou coercitives, Vacheret et Lemire (2007) stipulent que le contrôle carcéral s'exerce dans les deux types d'organisations, puisque le maintien de l'ordre constitue une nécessité organisationnelle. Ce contrôle s'exercerait toutefois par des moyens beaucoup plus subtils en prisons normatives; cela renvoie ainsi à la distinction entre *soft power* et *hard power* utilisée par Crewe (2009, 2011b).

1.4.3.2. Le système de privilèges

Pour Goffman (1968), le système de privilèges constituerait l'une des caractéristiques uniques et propres aux institutions totales. Ce système permettrait la reconstruction du soi selon les normes du milieu, et par extension le conformisme, dans un contexte où l'individu serait instinctivement porté à refuser de coopérer. Pour reprendre la terminologie utilisée plus haut, le système de privilèges serait donc une stratégie de contrôle favorisant le conformisme, et par extension le maintien de l'ordre carcéral. Pour le sociologue, le système de privilèges aurait trois caractéristiques :

1. Les règlements, soit ces normes formelles quant aux exigences de conduite des personnes détenues.
2. Une poignée de privilèges mineurs préférés en échange d'une obéissance d'action et d'esprit. Ces privilèges seraient manufacturés à travers la privation de ce qui, en-dehors de l'institution totale, aurait été si habituel qu'on l'aurait pris pour acquis. En ce sens, les personnes détenues se construisent un monde autour de l'obtention de ces privilèges, puisque ceux-ci permettent de rétablir un sentiment de normalité.
3. Les sanctions ou punitions, déployées en cas d'infractions aux règlements. Celles-ci peuvent inclure le retrait de privilèges, prenant donc une signification terrible pour celles qui les subissent. De plus, le personnel dispose d'une grande discrétion dans l'attribution des sanctions, qui ne sont pas appliquées systématiquement. L'efficacité des punitions réside alors dans la menace qu'elles posent, du fait de leur existence. Dans leur résumé de la pensée de Goffman, Vacheret et Lemire (2007, p. 85) décrivent ainsi la menace de

punitions comme pesant telle une « épée de Damoclès » pouvant tomber sur les personnes détenues à tout moment.

Comme le précise Goffman (1968), le système de privilège serait unique aux institutions totales puisque dans tout autre contexte, l'accès à ce que l'institution désigne comme privilège serait garanti.

Si Vacheret et Lemire (2007) associent le système de privilèges aux prisons coercitives, pour Crewe (2009, 2011) il s'agit plutôt d'une manifestation conjointe du *soft* et du *hard power*. Selon l'auteur, l'existence de privilèges incite doucement vers le conformisme, s'inscrivant dans le *soft power*. Au contraire, les personnes ne se conformant pas – échouant donc leur auto-régulation – reçoivent des punitions, ce qui relève plutôt du *hard power*. En ce sens, le système encouragerait les personnes détenues à s'auto-gérer en récompensant les comportements dits responsables (c'est-à-dire conformistes), tout en punissant les comportements dits irresponsables (non-conformistes).

Par ailleurs, dans une étude réalisée en Angleterre, Liebling (2008) note que la politique entourant ce système met l'obtention de privilèges en lien avec les comportements dits responsables. Il est ainsi question de récompenser le travail assidu ou encore la participation aux activités dites constructives (Liebling, 2008). Pour l'autrice, si les privilèges sont envisagés de sorte qu'ils s'inscrivent dans la notion de responsabilisation, c'est qu'ils ont absorbé le langage de la réinsertion sociale. En d'autres termes, ce système assurerait un conformisme à l'intérieur, mais aussi au-delà des murs de la prison.

1.4.4. Une logique organisationnelle genrée

Certaines autrices féministes comprennent la prison en tant qu'univers profondément genré (Britton, 2003, 2005; Cardi, 2007, 2009; Saavedra et al., 2019). Par exemple, le simple fait de placer les femmes dans des lieux distincts aurait un effet sur la conception et construction du genre, de la féminité et de la déviance des femmes selon Cardi (2009) et Rostaing (2017). Ces espaces distincts évoqueraient une lecture essentialiste héritière de l'époque victorienne : les

femmes étant par nature différentes des hommes, elles se devraient d’être placées dans des lieux leur étant réservés⁴.

Pour Britton (1997, 2000, 2003, 2005), malgré leur neutralité apparente, tant les prisons pour femmes que celles pour hommes souscrivent à une logique organisationnelle genrée. Cela signifie que les prisons opèrent en fonction d’une présomption du genre des actrices, c’est-à-dire qu’elles sont pensées et conçues pour des hommes surveillés par des hommes (Britton, 2005). D’autres autrices parlent d’un modèle d’incarcération masculin impliquant une mésadaptation de l’architecture et du régime, tant pour les femmes détenues que les employées (Bertrand et al., 1998; Comité international de la Croix Rouge, 2019). Pour Britton (2005), la logique organisationnelle genrée implique que les prisons reproduisent des inégalités et des normes de genre à travers leurs structures, politiques et pratiques. L’approche correctionnelle centrée sur les femmes, décrite plus haut, vise à adresser certains de ces enjeux (Groupe d’étude sur les femmes purgeant une peine fédérale, 1990).

McCorkel (2003) s’inspire de la perspective de la logique organisationnelle genrée pour avancer que la discipline et la surveillance des femmes s’articulent à même le corps détenu (*embodied surveillance*). Pour elle et Chamberlen (2016), la punition serait vécue dans et à travers le corps; il s’agirait d’une différence marquée par rapport à la surveillance panoptique désincarnée⁵ que décrit Foucault (1975). Des travaux sur l’automutilation, la santé et l’alimentation des femmes mettent aussi en lumière comment les corps féminins sont spécifiquement contrôlés, disciplinés ou surveillés en prison, notamment à travers la régulation de l’apparence (Chamberlen, 2018; de Graaf, 2013; Frigon, 2012, 2019).

La logique organisationnelle genrée aurait d’autres conséquences au niveau de la détention féminine. Dans leur étude internationale comparant 16 prisons pour femmes en Amérique du Nord et en Europe, Bertrand et collaboratrices (1998) nomment des problèmes de centralité et d’excès de sécurité. Elles affirment qu’en raison du petit nombre de femmes

⁴ C’est d’ailleurs de l’époque victorienne que proviennent les toilettes, vestiaires et aires d’attentes ségréguées en fonction du genre.

⁵ Même si Foucault (1975) parle extensivement de la surveillance des corps en prison, la discipline demeure désincarnée selon lui puisqu’il n’est plus question de châtiments corporels comme autrefois.

purgeant des peines d’incarcération, ces dernières tendent à être placées dans une prison centrale, éloignée de leurs familles et communautés, accueillant tant celles ayant commis des crimes de survie que des crimes violents. Ces prisons centrales seraient prévues pour accueillir des femmes présentant un éventail de risques d’évasion ou d’infractions disciplinaires. Par extension, l’organisation serait pensée pour contrôler les plus dangereuses. Cela impliquerait qu’à la différence des hommes, les femmes posant un faible risque – la grande majorité selon les autrices – seraient placées dans des environnements plus coercitifs que nécessaire (Bertrand et al., 1998). Les autrices citent notamment les murs imposants, l’architecture carrée avec des cours intérieures murées, les fenêtres dotées de barreaux et les judas perçant les portes de cellules. Au Québec, de telles dénonciations de l’architecture qualifiée de militaire et coercitive, pensée pour contrôler des hommes étiquetés comme dangereux, persistent à ce jour à l’endroit de la prison Leclerc de Laval (Coulombe, 2017; Feith, 2018; Groguhé, 2018; Marin, 2024; Nadeau, J.-F., 2019).

2. Conceptualiser l’incarcération en tant qu’expérience

Cette section aborde certains éléments pour faire sens de l’expérience de l’incarcération. Comme le note Tschanz (2019, p. 34), l’expérience carcérale « peut s’analyser comme la manière de vivre une situation particulière, mais également d’y réagir »; il s’agit ainsi de s’attarder au vécu des personnes détenues et à leurs façons de « s’adapter à une situation difficile et contraignante ». Spécifiquement, cette section aborde les privations et souffrances en prison, le profil des détenues, la mortification et l’image de soi, l’espace, le temps, les sens, les relations et l’adaptation.

2.1. Les privations et souffrances

En dépit des discours présentant la prison contemporaine comme étant plus humaine que le châtement corporel d’autrefois (Foucault, 1975), pour les personnes détenues, l’expérience de l’incarcération demeurerait marquée par la douleur psychologique, émotionnelle, voire physique (Chamberlen, 2018; Sykes, 1958). En effet, la prison génère et impose des privations, frustrations, souffrances et mortifications (Chamberlen, 2016, 2018; Goffman, 1968; Haggerty & Bucerius, 2020; Sykes, 1958; Vacheret & Lemire, 2007; Ward & Kassebaum, 1967).

La théorie des privations représente l'une des approches les plus proéminentes dans l'étude sociologique des expériences en détention (Haggerty & Bucerius, 2020). Celle-ci suggère que les réactions et adaptations à l'incarcération peuvent s'expliquer par les expériences à l'intérieur de la prison, vu les caractéristiques du milieu (Giallombardo, 1966; Zhao et al., 2020). Cette orientation théorique a initialement été formulée par Sykes (1958), au terme d'une étude ethnographique réalisée en prison à sécurité maximale accueillant des hommes américains. Dans son livre, Sykes identifie cinq formes de privations qui donneraient lieu aux souffrances de l'incarcération : il s'agit de la perte de liberté, de biens et de services désirables, d'hétérosexualité, d'autonomie et de sécurité. L'auteur note que les privations ont des conséquences psychologiques et que certaines sont planifiées, alors que d'autres seraient inévitables dans le contexte de la détention.

Pour Sykes (1958), la privation de liberté engendre des souffrances à travers la rupture des relations familiales, le sentiment d'isolement, la perte de mouvement et de statut comme membre de la société. La privation de biens et services réfère à la dépossession d'un standard de vie jugé acceptable en sociétés occidentales, au profit d'un strict minimum décrit comme pauvreté infligée par l'État. Les biens et services visés incluent les loisirs, l'alimentation, les vêtements, l'accès aux cigarettes ou encore aux agréments pour la cellule. Pour l'auteur, cela peut nuire à l'image de soi ou encore « ennuyer à mort » (traduction libre, Sykes, 1958, p. 68). Ensuite, la privation d'autonomie découle du contrôle et de la régulation de chaque aspect de la vie en détention, jusqu'aux dimensions les plus triviales, généralement sans explications et souvent sans motif apparent. Cela provoquerait un sentiment d'infantilisation affectant aussi l'image de soi. La privation de sécurité englobe la peur des codétenus, de l'exploitation, de la violence endémique au milieu et des conséquences de ses propres réactions à celle-ci. Cette privation provoquerait des sentiments d'anxiété et d'incertitude. La privation d'hétérosexualité est décrite par Sykes en termes véhiculant des préconçus hétérosexistes et homophobes. L'essentiel de son propos renvoie toutefois à la frustration découlant du célibat involontaire ainsi qu'à la perception qu'a une personne détenue de soi et de son genre, en l'absence de personnes d'autres genres.

Depuis sa formulation, le concept de souffrances de l’incarcération s’est vu repris, étendu et démultiplié selon Haggerty et Bucerius (2020). Des souffrances attribuées aux développements récents dans les dynamiques d’incarcération ont été nommées (Haggerty & Bucerius, 2020). Notamment, Crewe (2011a) parle de souffrances en lien avec l’autogouvernance, le recours aux évaluations psychologiques, ainsi que l’incertitude face aux initiatives thérapeutiques et l’incarcération à durée indéterminée. Se penchant sur l’incarcération de masse aux États-Unis, laquelle vise disproportionnellement les personnes Noires, Fleury-Steiner et Longazel (2013) abordent des souffrances propres aux établissements modernes. Il s’agit des souffrances du confinement, où les personnes détenues sont traitées comme objets à entreposer; de l’exploitation, où elles sont utilisées pour le bénéfice financier des autorités; de la coercition, où les femmes subissent de la pression sexuelle de la part des gardiens; de l’isolement cellulaire, qui prive de contact humain et de stimuli sensoriels; et enfin de la brutalité de la part du personnel.

Des souffrances associées à différentes sous-populations ont également été identifiées (Haggerty & Bucerius, 2020). Les travaux portant sur les femmes détenues se sont particulièrement penchés sur les dimensions genrées et ont attiré l’attention sur les effets corporels des privations, au-delà des souffrances psychologiques. Il est question de souffrances en raison de la rupture de relations avec les enfants, du menottage lors des grossesses ou de l’accouchement, ou encore de la régulation et des enjeux matériels entourant les menstruations (Carlen & Tombs, 2006; Crewe et al., 2017; Haggerty & Bucerius, 2020; Ocen, 2011; C. Smith, 2009). Il est également question des fouilles à nu, lesquelles seraient vécues comme agressions sexuelles autorisées par l’État et pratiquées par ses représentants (Hutchison, 2020, 2023; McCulloch & George, 2009). Certaines autrices soulignent que les femmes détenues ont tendance à intérioriser la souffrance vécue en prison, pouvant se tourner vers l’automutilation et les comportements suicidaires (Chamberlen, 2016; Frigon, 2012).

Chamberlen (2018) s’appuie sur la théorie des privations pour étudier les expériences des femmes détenues, en considérant à la fois leur corporéité et leurs émotions. À partir d’entretiens qualitatifs auprès de 24 ex-détenues et d’un questionnaire à développement auprès de 16 détenues anglaises, elle avance que l’expérience carcérale est fondamentalement genrée et marquée par la souffrance. Si la souffrance psychologique est rendue visible sur le corps des

femmes, leur souffrance émotionnelle s'exprime à travers le corps. Ses résultats sont approfondis dans les pages qui suivent.

2.2. Le profil des femmes en prison

La théorie de l'importation suggère que les caractéristiques personnelles, sociales et criminelles avec lesquelles une personne arrive en détention influenceront ses façons de se conduire, de réagir et de s'adapter au milieu (Giallombardo, 1966; Zhao et al., 2020). Celle-ci a notamment été formulée par Irwin et Cressey (1962), qui se sont intéressés à la formation d'une sous-culture des détenus. Plus récemment, Chamberlen (2018) soutient que les expériences des femmes détenues sont non seulement marquées par l'incarcération elle-même, mais également par leur tendance à arriver en prison en « mauvais état » (traduction libre). Autrement dit, les souffrances qu'elles vivent en prison seraient liées à celles qu'elles auront vécu auparavant. Cette section s'attarde ainsi au profil socioéconomique, relationnel et psychophysique des femmes détenues.

La tendance à la précarité socioéconomique parmi les femmes détenues fait consensus dans la littérature (Cardi, 2007; Comack, 2018; Davis, 2003; Faith, 1993; Kruttschnitt & Otto, 2019). Comme le rappellent Balfour et Comack (2014), l'une des hypothèses expliquant l'augmentation de la criminalité des femmes dans les dernières décennies est celle de la féminisation et de la racialisation de la pauvreté. Cela signifie que les femmes – en particulier celles racisées – seraient plus souvent pauvres, mères monoparentales, avec de faibles niveaux d'éducation et d'employabilité. Percevant peu ou pas d'alternatives, elles commettraient des crimes de survie et seraient subséquemment détenues (Balfour & Comack, 2014; Comack, 2018). Dans ce contexte, certaines vivent l'incarcération comme un espace plus sécuritaire par rapport à la rue ou la pauvreté, dans lequel elles ont l'occasion de manger régulièrement et de dormir, tout en atténuant leurs risques de victimisation (Chamberlen, 2018; Chesnay, 2016; Robert et al., 2007).

Les relations des femmes avec leurs conjoints ou familles abusives, ainsi qu'avec leurs enfants, sont des thématiques récurrentes dans les tentatives de comprendre tant l'étiologie de la criminalité des femmes que les expériences de ces dernières en prison (Faith, 1993). Le discours

du féminin maternel est d'ailleurs utilisé pour distinguer la détention des femmes, c'est-à-dire que celles-ci auraient des expériences spécifiques comme la majorité d'entre elles ont des enfants (Cardi, 2009). En ce sens, dès les années 1960 la privation de relations familiales est envisagée comme la plus importante source de souffrance vécue par les femmes incarcérées, à la différence des hommes (Ward & Kassebaum, 1967). D'ailleurs, les femmes tendraient à prendre en charge leur progéniture lorsque leurs conjoints sont détenus, alors que l'inverse ne serait pas vrai; la crainte de perdre la garde de leurs enfants peut donc représenter une source de souffrances supplémentaires (Faith, 1993; La Société Elizabeth Fry du Québec, 2011). Plusieurs travaux traitent des expériences des mères en détention en considérant leurs relations et les services dont elles bénéficient (Blanchard, 2002; Coulombe, 2017; Couvrette et al., 2016; Couvrette & Plourde, 2019; Easterling et al., 2019; Moe & Ferraro, 2006). D'autres comme Cardi (2007) font plutôt ressortir l'étiquetage et le contrôle social vécus par les mères détenues, celles-ci étant vues comme transgressant à la fois la loi et le rôle social de mère.

Les femmes détenues auraient des expériences particulières en raison de leur situation psychophysique. Les problématiques affectant leur intégrité sont fortement prévalentes, soit les victimisations et traumatismes, la toxicomanie, les problèmes de santé physique et mentale (Chamberlen, 2016, 2018; Davis, 2003; Frigon, 2012; Marcoux Rouleau, 2022). Globalement, les femmes arrivent en prison en mauvaise santé (Chesnay, 2016; Robert et al., 2007). En effet, les mêmes déterminants sociaux qui tendent à les mener vers la détention peuvent aussi contribuer aux nombreux enjeux de santé auxquels elles font face (Chesnay, 2016). L'incarcération peut également empirer leur état, puisque les atteintes à la santé et au bien-être sont constitutifs de l'institution selon Robert et Frigon (2006). En même temps, l'incarcération peut être vécue avec ambivalence, puisqu'elle permet à certaines de se refaire une santé, alors qu'elles n'en auraient pas les moyens autrement (Chamberlen, 2018; Chesnay, 2016; Robert et al., 2007). C'est le cas notamment de celles qui passent par un processus de désintoxication, ou encore des femmes itinérantes qui arrivent à pallier leur sous-alimentation (Chamberlen, 2018; Chesnay, 2016).

Également, les victimisations, les réactions à celles-ci, les traumatismes et la résilience seraient des éléments importants dans la trajectoire des femmes vers la détention (Balfour & Comack, 2014; Comack, 2018; Faith, 1993; Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine

fédérale, 1990; Pollack, 2005, 2007). Citons Comack (2018), qui analyse le retour de 42 femmes Autochtones en détention canadienne. Elle appréhende le sujet par la lunette du trauma, qu'elle définit au-delà de sa conception psychologique et individuelle pour inclure l'expérience vécue résultant de structures sociales oppressives comme le colonialisme, le patriarcat et le capitalisme. L'autrice met ainsi en lumière la résilience de ces femmes, alors qu'elles négocient les problèmes et dilemmes qui engendrent leur criminalisation.

Sans pour autant tomber dans le misérabilisme ou une conception des femmes détenues comme victimes des circonstances (Balfour & Comack, 2014; Coulombe, 2017), les antécédents de victimisation représentent tout de même un élément important pour comprendre les expériences en prison. Comme le montre Hutchison (2020, 2023) dans son étude qualitative auprès de 23 Canadiennes ex-détenues, les fouilles à nu sont subies comme violences sexuelles perpétrées par l'État entre autres parce que la majorité des femmes arrivent en prison avec un tel historique. Certains travaux avancent qu'une approche correctionnelle sensible au genre se devrait de tenir compte de la situation psychophysique des femmes, dont les traumatismes (Fedock & Covington, 2017; Kubiak et al., s.d.; Leeder, 2006; Van Wormer, 2010). D'autres proposent plutôt que des pratiques comme les fouilles à nu ne peuvent pas être réformées de sorte qu'elles soient plus sensibles au genre; celles-ci devraient plutôt être abolies compte tenu de leur inefficacité et de leurs lourdes conséquences pour les femmes détenues (Hutchison, 2020, 2023; Marcoux Rouleau, 2021).

2.3. La mortification et l'image de soi

Pour Sykes (1958), les privations sont susceptibles de nuire à l'identité ou l'image de soi d'une personne détenue. Goffman (1968) met également les privations en lien avec les techniques de mortification du soi, un processus d'humiliation systématique visant à détruire puis à remodeler la perception d'elle-même qu'a la personne détenue. Ces techniques font en sorte que la personnalité et l'identité de la personne détenue conviennent à l'institution, ce qui s'avérerait essentiel au bon fonctionnement de celle-ci (Goffman, 1968).

Pour Goffman (1968), l'isolement représente la première technique de mortification : en séparant la personne de la société, celle-ci change de statut; elle n'est plus citoyenne libre. Cette

technique prépare ainsi à l'acquisition d'une nouvelle identité. Le rituel d'admission constitue la seconde technique. En effet, à son arrivée en détention, la personne est tenue de se dénuder pour se soumettre à l'inspection de ses vêtements et de son corps et à la prise d'empreintes digitales. Elle peut ensuite passer à la douche (parfois de groupe), à la désinfection et à la pesée avant de recevoir un uniforme, d'être instruite quant aux règlements et assignée à une cellule. Ce rituel annonce ainsi la nouvelle identité de prisonnière. La privation de ses biens matériels, comme ses vêtements et cosmétiques, permet ensuite de défigurer la personne, au sens qu'elle devient méconnaissable à elle-même; elle se fond alors dans une masse uniformisée. Il en va de même pour la perte d'autonomie, qui implique une nécessité de demander la permission pour tout, infantilisant l'adulte détenu. La contamination physique et morale, à travers l'insalubrité et l'absence d'intimité, contribuerait aussi à refaçonner le détenu à l'image de l'institution. Ultiment, ces techniques permettent de dégrader l'image de soi, de sorte que la personne détenue en vienne à se définir par la négative. Si elle se voit comme inférieure, comme prisonnière, elle acceptera d'être traitée comme numéro et d'être dominée (Goffman, 1968).

Du côté des femmes, la prise de poids a été mise en lien avec la mortification (Chamberlen, 2018). Dans une recherche-action auprès de 15 femmes et 2 hommes trans ayant séjournés en prison pour femmes, Chesnay (2016) note que plusieurs envisagent la prise de poids comme indicateur de mauvaise santé et l'attribuent aux changements dans l'alimentation, à la sédentarité et à la médication. Pour les participantes de Chamberlen (2018), la fluctuation du poids n'est pas nécessairement perçue comme négative; or, elle affecte l'image de soi en générant chez les femmes une incertitude envers elles-mêmes, leur santé et leurs relations avec leurs proches. La fluctuation représente également une source de souffrances à travers la régulation des vêtements – il est difficile de s'en procurer d'autres s'ils ne font plus – et l'intimidation des codétenues face aux habits trop petits.

La privation de biens et services a aussi été développée en ce qui concerne la mortification des femmes. Les participantes de Chamberlen (2018) vivent la régulation des vêtements comme une façon de les dénuder de leur identité et comme une forme de punition indirecte, contribuant à leur humiliation, leur faible estime de soi et leur stigmatisation. Elles soulignent qu'on attend d'elles qu'elles reconstruisent leur identité de sorte qu'elle soit conforme aux valeurs mises de

l'avant par l'institution, tout en limitant leur accès aux accessoires nécessaires pour appuyer cette nouvelle identité (vêtements, bijoux, cosmétiques). Le sentiment de pertes matérielles constantes en lien avec ces accessoires viendrait également concrétiser les souffrances. Les choix limités à la cantine – dont l'absence de produits spécialisés – sont aussi envisagés comme façons de retirer leurs identités genrées et racisées. L'inaccessibilité de la cantine pour celles n'ayant pas les ressources financières nécessaires viendrait également renforcer le sentiment de souffrance (Chamberlen, 2018).

Une dernière privation a été approfondie en lien avec la mortification des femmes. La perte d'autonomie entourant la préparation de la nourriture peut mener à la perte d'identité comme femme responsable qui prend soin de soi et des autres (Chamberlen, 2018). De plus, la perte d'autonomie face à la prise en charge de la santé nuirait à l'image corporelle et à l'estime personnelle, tout en exacerbant les expériences de souffrance (Chamberlen, 2018).

2.4. L'espace, le temps et les sens

En géographie carcérale, l'espace-temps constitue « une compréhension de l'espace et du temps qui les voit comme analytiquement inséparables l'un de l'autre » (Moran, 2012, p. 308; traduction libre par Tschanz, 2019, p. 81). Pour Chamberlen (2018), la perception corporelle de l'espace et du temps serait centrale à l'expérience de l'incarcération; les femmes vivraient ainsi un éveil sensoriel à leur arrivée en détention. La prison représenterait un espace-temps immobilisant, tant par ses murs que l'impression de ralentissement, qui résulterait en une sensation de lourdeur pour les personnes incarcérées.

D'une part, l'incarcération incarnerait une privation et une régulation de la mobilité, où une masse d'humains se voient confinés à de petits espaces délimités (Chesnay, 2016; Moran, 2012; Rostaing, 1997) qui restreignent tout, jusqu'au champ de vision (Jenny & Frigon, 2012). La prison serait également un espace genré, puisque les femmes sont placées dans des lieux distincts (Cardi, 2009; Chamberlen, 2018; Rostaing, 2017). Certaines caractéristiques de l'espace affecteraient l'expérience : la proximité dans le milieu de vie, la surpopulation, l'usage de l'isolement cellulaire et l'insalubrité (Chesnay, 2016; Robert et al., 2007; Robert & Frigon, 2006). Ces conditions amplifieraient et créeraient des problèmes de santé physique et mentale chez les

populations détenues, générant dès lors des souffrances (Robert et Frigon, 2006; Robert et al., 2007; Chesnay, 2016). Face à la privation de sécurité, des femmes rapportent également craindre des atteintes à leur intégrité corporelle dans les espaces communs; certaines s'en privent ainsi, demeurant dans leur cellule pour se protéger (Chamberlen, 2018). Les participantes de Chamberlen (2018) parlent également de dimensions sensorielles caractéristiques de l'espace : le bruit constant ainsi que les odeurs corporelles, de nourriture, de désinfectant et de moisissure. Ces sons et odeurs provoqueraient un sentiment du non-familier et engendreraient des difficultés de sommeil (Chamberlen, 2018).

D'autre part, bien que la durée de la sentence soit prédéterminée, d'un point de vue expérientiel le temps d'incarcération tendrait à être subi comme vide, suspendu, perdu, incertain, angoissant, monotone et interminable (Chantraine, 2004a; Chauvenet & Orlic, 2002; Cunha, 1997; Moran, 2012; Rostaing, 1997; Vacheret, 2013). Dans l'étude de Chamberlen (2018), les participantes rapportent une sensation de perte de temps via le vieillissement, qui marquerait le corps et serait ainsi émotionnellement chargé. Elles notent également l'impression de temps perdu en raison de l'oisiveté, celle-ci découlant des délais engendrés par le fonctionnement bureaucratique de la prison. De plus, bien que le temps soit minutieusement découpé à travers les horaires en prison, il n'est pas nécessairement rempli (Bertrand et al., 1998; Chamberlen, 2018; Coulombe, 2017; Rostaing, 1997). Une étude comparative conclut ainsi que le régime de vie en prison pour femme est « également banal et ennuyeux » peu importe où ces dernières sont détenues (Bertrand et al., 1998, p. 142). Cela concorde avec les résultats de l'ethnographie de Coulombe (2017), sur le quotidien en prison québécoise pour femmes, et évoque la souffrance via l'ennui telle que mentionnée par Sykes (1958).

2.5. La relation carcérale

Les dynamiques relationnelles entre codétenues et face au personnel sont au cœur de l'expérience carcérale.

2.5.1. La relation entre femmes

La relation entre personnes détenues a initialement été formulée à travers les théories des privations et de l'importation, pour faire sens de la structure et de l'organisation sociale en prisons pour hommes. Sykes (1958) décrit les relations entre hommes détenus en termes de privation de sécurité, face aux violences et dynamiques de pouvoir. Il avance également que les détenus s'adaptent à l'ensemble des privations à travers certains rôles qui permettraient d'atténuer les souffrances vécues. Quant à Irwin et Cressey (1962), ils s'intéressent à la sous-culture partagée en prison. Ils portent une attention particulière au code des détenus – ne pas faire de délation, ne pas exploiter son prochain – et avancent que celui-ci serait importé du code qui existerait dans les groupes criminels, en-dehors de la prison.

Les premières analyses des relations entre femmes détenues appréhendent également le sujet sous l'angle des théories des privations et de l'importation (Giallombardo, 1966; Ward & Kassebaum, 1967). Selon ces études réalisées aux États-Unis, les femmes importeraient certaines perceptions du genre et de leurs rôles en tant que femmes. Elles s'adaptent ainsi aux souffrances et privations – en particulier à la privation de relations familiales – en formant des pseudo familles et des relations maritales entre elles (Giallombardo, 1966; Ward & Kassebaum, 1967). Ces travaux stipulent qu'à la différence des hommes, il y aurait peu de violence physique entre femmes détenues; les dynamiques de pouvoir relèveraient plutôt des relations maritales (Giallombardo, 1966). Par ailleurs, la délation serait extrêmement prévalente, contrairement à la situation en prisons pour hommes (Ward & Kassebaum, 1967).

Selon Greer (2000), ces premières études conceptualisent les relations entre femmes détenues comme favorisant une certaine stabilité. Or, elles seraient basées sur des interprétations erronées et empreintes de lesbophobie, tel que rapporté à Faith (1993) par plusieurs ex-participantes à l'étude de Ward et Kassebaum. Malgré tout, la littérature a continué à se pencher sur les pseudo familles et à maintenir une fascination pour les relations lesbiennes en prison (Severance, 2005; Wulf-Ludden, 2013). Les études sur les amitiés et autres types de relations, ainsi que sur la violence, se feraient rares bien que ces deux phénomènes soient présents en prisons pour femmes (Greer, 2000; Rostaing, 1997; Severance, 2005; Wulf-Ludden, 2013).

Dans son étude qualitative auprès de 35 femmes détenues aux États-Unis, Greer (2000) identifie un portrait différent de la stabilité et bienveillance rapportées dans les années 1960. Les relations entre détenues seraient caractérisées par la manipulation et la méfiance, alors que des perceptions de malhonnêteté, de paranoïa, d'hostilité et de danger prévaudraient (Greer, 2000; Severance, 2005). Également, une étude à devis mixte note que nombreuses sont celles qui subissent de la violence aux mains de leurs codétenues (29,7% de 74 femmes; Wulf-Ludden, 2013). Chamberlen (2018) trouve qu'une structure hiérarchique déterminerait le statut de chaque femme ainsi que ses opportunités sociales; les personnes ayant un rôle dans la distribution d'aliments contribueraient à déterminer et à renforcer ces hiérarchies. L'autrice décrit également un code vestimentaire des détenues, c'est-à-dire que leur façon de se vêtir influencerait leur capacité à maintenir une identité respectable au sein de la sous-culture carcérale; celles échouant au code vivraient de l'intimidation et de l'antagonisme. Plus largement, face aux hiérarchies et à l'agressivité de leurs codétenues, les femmes tendraient à craindre pour leur sécurité corporelle (Chamberlen, 2018). Certaines se replieraient donc sur elles-mêmes pour éviter leurs codétenues, en particulier celles jugées dangereuses (Chamberlen, 2018; Greer, 2000). De plus, les femmes auraient de la difficulté à établir des relations de confiance entre elles, selon une étude qualitative auprès de 40 détenues américaines (Severance, 2005).

Certaines parviendraient tout de même à s'associer à un groupe ou à se lier d'amitié (Chamberlen, 2018; Severance, 2005; Wulf-Ludden, 2013). De ce fait, une étude quantitative auprès de 223 femmes détenues aux États-Unis trouve que la formation de réseaux de confiance, d'amitié ou de pseudo familles réduirait le stress vécu par cette population (Edison & Haynie, 2024). Également, les femmes feraient appel au code des détenues pour socialiser tout en évitant les conflits (Chamberlen, 2018).

2.5.2. La relation avec le personnel

Au jour le jour, les personnes détenues sont en contact avec le personnel de première ligne, c'est-à-dire les gardiens (Vacheret, 2002). Or, les ouvrages classiques parlent d'une fracture entre gardiens et personnes détenues, où chaque groupe maintient une image négative et une méfiance envers l'autre; cela créerait une frontière entre eux et imprégnerait chacune de leurs

interactions (Goffman, 1968; Sykes, 1958). Cette séparation « physique, morale et psychologique », voire symbolique et matérielle, s'exprimerait à travers l'observation mutuelle, l'indifférence, les conflits, la violence et la négociation (Vacheret & Lemire, 2007, p. 108). Par ailleurs, comme vu plus haut, des souffrances spécifiques ont été attribuées aux relations avec les gardiens : la brutalité ainsi que la coercition sexuelle, laquelle viserait spécifiquement les femmes (Fleury-Steiner & Longazel, 2013).

Les relations entre femmes détenues et gardiens seraient complexes, se situant entre opposition et interdépendance (Crewe et al., 2022; Rostaing, 1997). À travers une ethnographie réalisée en prisons pour femmes en France, Rostaing (1997) dégage une typologie de celles-ci. La relation normée consisterait à mettre l'autre groupe à distance et à adopter des stratégies pour s'en protéger. La relation négociée consisterait à calmer, à parlementer et à trouver des compromis donnants-donnants. La relation conflictuelle consisterait à s'éviter, à gérer les tensions et à arbitrer les conflits. Enfin, la relation personnalisée consisterait à s'entendre, voire à ouvrir des possibilités d'amitié entre ces groupes (Rostaing, 1997).

Par ailleurs, bien que le pouvoir soit souvent négocié entre gardiens et personnes détenues (Bosworth & Carrabine, 2001; Vacheret & Lemire, 2007), il s'agit tout de même d'une relation asymétrique représentant un terreau fertile pour les abus. Une ethnographie réalisée en Angleterre souligne que ces dynamiques relationnelles seraient marquées d'ambiguïtés, d'infantilisation, de mesquineries, d'inconsistances et de favoritisme (Crewe et al., 2022). Les femmes se retrouveraient dépourvues de pouvoir et dépendantes envers les gardiens, créant une dynamique propice au paternalisme et aux abus, en particulier vu les victimisations antérieures prévalentes chez cette population (Crewe et al., 2022). Leur historique implique aussi qu'elles subissent certaines pratiques des gardiens – les fouilles à nu – comme violences sexuelles (Hutchison, 2020).

Au-delà des gardiens, plusieurs types de personnels sociaux œuvrent en prison (Rostaing, 1997). Il s'agit par exemple du personnel de réinsertion sociale embauché par la prison et du personnel payé par d'autres ministères ou organismes, comme les travailleuses sociales, enseignantes, infirmières et intervenantes issues du milieu communautaire (Rostaing, 1997).

Selon Rostaing (1997), les contacts avec les personnels sociaux tendraient à être épisodiques, voire inexistantes. Il s'agirait ainsi de relations marquées par l'absence ou la distance. Dans l'étude de Chamberlen (2018), les femmes perçoivent le personnel – dont celui médical – comme non préoccupé par leur bien-être. Elles envisagent les procédures bureaucratiques comme une façon pour celui-ci de dépersonnaliser leurs besoins, ou encore de « traiter » leurs plaintes sans les prendre au sérieux. Vu l'historique de ces femmes, le manque d'attention ou encore d'attitudes de soin et d'empathie alimenteraient un sentiment de méfiance (Chamberlen, 2018).

2.6. L'adaptation en prison

En prison, les personnes détenues tendent à se conformer aux particularités du milieu en adoptant ses normes et cultures; c'est ce que Clemmer (1940) nomme la prisonnérification. Ce processus varierait selon le temps de la peine, les rôles de la personne détenue et son rapport à l'institution (Chantraine, 2004b; Rostaing, 1997; Vacheret, 2005a; Vacheret & Lemire, 2007). Similairement, le concept de l'adaptation serait caractérisé par le conformisme en prison et serait compris comme entraînant une diminution des conduites disciplinaires, voire un changement dans les valeurs dites antisociales (Carlen & Worrall, 2012; Jiang & Winfree, 2006; Van Tongeren & Klebe, 2010). L'adaptation varierait toutefois selon le degré de coercition de l'organisation. Dans une étude comparative de deux prisons pour femmes en Californie, en 1960 et 1990, Kruttschnitt et Gartner (2005) trouvent que les femmes s'adaptent mieux aux contraintes et contradictions de la vie en prison lorsqu'elles sont détenues en milieu plus ouvert. Au contraire, en milieu plus coercitif, elles seraient portées à s'isoler (Kruttschnitt & Gartner, 2005).

Diverses formes d'adaptation sont discutées dans la littérature. Il s'agit notamment de l'adoption d'une sous-culture carcérale pour survivre aux privations et souffrances du milieu (Chamberlen, 2018; Sykes, 1958). Une autre stratégie, la fuite, peut être physique ou psychologique; on pense à l'évasion de prison, au suicide et à la consommation de stupéfiants (Chamberlen, 2018; Sykes, 1958; Vacheret & Lemire, 2007). Chez les femmes, les stratégies d'adaptation aux privations et souffrances incluent l'entraide et la création d'amitiés; le recours aux aliments réconfortants, aux soins corporels et à l'hygiène pour améliorer leur bien-être; ainsi que les efforts d'expression et de préservation de leur identité féminine, ethnique ou culturelle

(Chamberlen, 2018). En ce sens, s'acheter des bijoux à la cantine, visiter le salon de coiffure, échanger des vêtements illicitement, ou encore exprimer sa culture à travers sa cuisine et sa chevelure sont autant de façons de contrecarrer la mortification (Chamberlen, 2018).

La résistance serait un autre mode d'adaptation à la prison (Vacheret & Lemire, 2007). La résistance collective inclut les émeutes (Vacheret & Lemire, 2007), alors que la résistance individuelle a particulièrement été abordée dans la littérature féministe. Si le non-respect des règles, les relations sexuelles et l'automutilation sont traditionnellement conçus comme des problèmes d'adaptation, certaines autrices les analysent toutefois en tant qu'exercices d'agentivité permettant la résistance (Bosworth, 2017; Chamberlen, 2016, 2018; Faith, 1993; Kruttschnitt & Gartner, 2005). L'argument central du livre de Bosworth (2017, p. 8) est d'ailleurs que les femmes détenues « résistent à l'aide des mêmes notions de féminité qui sont utilisées pour les contrôler » (traduction libre). Boutron et Constant (2014) vont dans le même sens, indiquant que les femmes détenues au Pérou font l'objet d'un contrôle spécifique auquel elles résistent en revendiquant leur statut de mère, pour obtenir davantage de ressources. Chamberlen (2018) avance l'idée contraire : pour elle, l'usage de vêtements moins féminins et de coiffures associées à l'identité ethnique représentent des stratégies d'empowerment via le reflet de l'individualité et le désinvestissement de la féminité blanche et normative. Cela permettrait dès lors aux femmes de résister tant au régime carcéral qu'aux normes de genre.

Si la résistance des personnes détenues est une forme d'adaptation fréquemment abordée dans la littérature, Rubin (2015, 2017) y voit un enjeu de flou conceptuel. Pour l'autrice, les travaux existants tendraient à romantiser l'agentivité des personnes détenues et à voir tous les bris de règlements comme formes de résistance. Rubin souligne l'importance de différencier les exercices d'agentivité des personnes détenues en fonction de l'intention, tout en reconnaissant que l'adaptation via le conformisme représente également une forme d'agentivité. À partir de données historiques provenant de l'établissement ayant été le cas de figure du modèle de Pennsylvanie, au 19^e siècle, l'autrice distingue la résistance de la friction. Elle avance que la résistance concerne les actions politiques et souvent collectives qui troublent intentionnellement l'ordre carcéral, à des fins revendicatrices; par exemple, les émeutes ou les grèves de la faim. Au contraire, la friction désignerait ces réactions « automatiques » au haut contexte de contrainte,

comme les relations romantiques et sexuelles entre personnes détenues, le refus de travailler, le tatouage ou la consommation de stupéfiants (A. T. Rubin, 2015, p. 27). Les activités frictionnelles permettraient de s'adapter aux privations et souffrances vécues, en comblant directement des besoins de base qui sont bafoués en prison. Bien que ces comportements soient désignés comme des bris de règlements, ils seraient habituels ou légaux dans la société selon l'autrice. En ce sens, la majorité des comportements désignés comme résistance dans la littérature attesteraient plutôt de friction selon elle (A. T. Rubin, 2015, 2017).

3. Conceptualiser les loisirs en prison

Cette section s'attarde aux loisirs en prison, en considérant des pistes de définition plus théoriques, puis en abordant les résultats d'études empiriques. Une attention particulière est portée aux loisirs en prisons pour femmes, comme il s'agit du sujet de la thèse. Des éléments abordés dans des études portant uniquement sur les hommes sont tout de même discutés, lorsque ces questions n'ont pas été repérées ailleurs.

3.1. Définir les loisirs en prison

Les loisirs en prison sont fondamentalement difficiles à définir, d'abord parce que le concept de loisir lui-même ne fait pas l'objet de consensus⁶. De plus, les frontières entre les occupations en prison sont floues, les écrits empiriques se préoccupent peu de cette question et la terminologie utilisée dans la littérature s'avère éclatée. Cette section a donc pour but de démêler des pistes de définition en creusant les ancrages sociologiques, les éléments de nature ainsi que les façons d'aborder les loisirs, dans la littérature. L'idée est de progresser du plus grand niveau d'abstraction au plus étroit.

⁶ Je constate en effet qu'au sein de son champ disciplinaire, le terme « loisir » peut être utilisé avec différents niveaux d'abstraction et tant pour référer à une catégorie de la vie sociale (loisir versus travail) qu'à un état d'esprit (*leisure state*) ou à des pratiques spécifiques (*leisure activity*).

3.1.1. Ancrages sociologiques

Cette section pose les premiers éléments de définition, à partir des sociologies du loisir et de la prison.

Soulignant les carences de leur domaine, qui tend surtout à se pencher sur les enjeux de gestion, Spracklen et collaborateurs (2017) éditent le tout premier manuel compilant exclusivement des écrits théorisant les loisirs. Pour eux, le loisir est au sens le plus large un espace et un temps sans travail ni tâches. Ce premier paramètre demeure toutefois souple. De plus, les loisirs seraient créés par des humains, des cultures et des structures sociales (Spracklen et al., 2017). La façon de conceptualiser le loisir dépendrait de l'approche théorique, qu'elle soit traditionnelle, rationnelle, structurelle ou post-structurelle. Le premier courant puise dans l'histoire et l'anthropologie pour ancrer les loisirs dans des visions traditionnelles, dont les héritages religieux. Ce courant transcende les préconçus occidentaux, tout en adressant des enjeux de traduction épistémique et culturelle (Spracklen et al., 2017). Les théories rationnelles, héritières des Lumières, s'inspirent quant à elles de la philosophie ou de la science et présument que les loisirs ont un caractère mesurable ou identifiable; elles s'intéressent donc particulièrement aux définitions. Les théories structurelles s'inspirent des théories rationnelles mais en critiquent les angles morts, soulevant les obstacles pouvant limiter l'accès ou encore les comportements de certains groupes dans les loisirs, notamment en ce qui concerne la classe sociale, le genre et la racisation. Ces théories structurelles présument une binarité dominance-résistance ou déterminisme-libre arbitre. Les théories post-structurelles troublent ces conceptions du loisir, célèbrent la multiplicité de significations et de perceptions, en plus d'attirer l'attention sur ce que le pouvoir fait et permet aux acteurs de faire à travers les loisirs. Comme le spécifient Spracklen et collaborateurs (2017), ces courants théoriques ne sont pas mutuellement exclusifs mais s'interrogent et se répondent.

De plus, certains ouvrages classiques en sociologie du milieu carcéral permettent de fournir une définition préliminaire des loisirs. Sykes (1958) mentionne une quantification du temps de loisirs, ce qu'il situe dans la privation de biens et services. Goffman (1968) affirme d'emblée que les institutions totales se caractérisent par un effritement des frontières entre trois sphères de vie autrement distinctes en sociétés modernes : le travail, le sommeil et le loisir

(« *play* », p. 6). En effet, en institutions totales, chaque aspect de la vie quotidienne se déroule au même endroit et sous la même autorité; en compagnie d'autres personnes contraintes de participer et traitées de la même façon; sous un horaire d'activités étroitement ficelé et établi par des autorités en vertu d'un ensemble de règles formelles; afin de s'inscrire dans un plan rationnel reflétant les finalités officielles de l'institution. Pour Foucault (1975), le pouvoir disciplinaire opérant en prison se manifesterait notamment dans le contrôle de l'activité. Ainsi, le temps « pénètre le corps » en plus de devoir être occupé et utile au maximum, ce qui implique que « rien ne doit rester oisif ou inutile » (Foucault, 1975, p. 154).

Pour ces auteurs, les loisirs peuvent être définis différemment selon le courant théorique. En prison, les loisirs seraient imprégnés des caractéristiques du milieu, en plus de subir un certain contrôle et d'opérer en vertu d'un horaire précis. Ces ancrages permettent aussi de fournir une définition préliminaire : les loisirs seraient des activités du quotidien, pratiquées en prison, qui permettent d'occuper le temps ou de contrer l'oisiveté, dont les frontières avec d'autres activités sont effritées. Ils feraient également l'objet de limitations.

3.1.2. Nature

À partir des sociologies des loisirs et de la prison, j'affronte les frontières effritées décrites par Goffman pour tenter de cerner certains éléments de nature⁷ des loisirs en prison. Il s'agit des pôles que constituent l'oisiveté/occupation, le décontracté/sérieux, l'agentivité/contrainte et le déviant/conventionnel. Si les travaux empiriques portant sur les loisirs en prison questionnent peu la nature de leur objet d'étude, je relie toutefois leurs résultats à ces quatre pôles dans la mesure du possible.

3.1.2.1. Oisiveté/occupation

Dans le contexte spécifique de la prison, le loisir peut être compris comme réponse au « principe de non-oisiveté » que décrit Foucault (1975, p. 155). Non seulement l'oisiveté en prison serait conçue comme la source de tous les vices et crimes, mais encore elle est discutée comme fléau tant pour les personnes détenues que pour les surveillants et administrateurs (Batchelder

⁷ Je n'utilise pas l'expression « nature » pour signifier que les loisirs en prison auraient une essence propre, mais plutôt pour réfléchir à ce qu'ils peuvent être vu leur contexte et les perspectives considérées.

& Pippert, 2002; Foucault, 1975; Martin & Kaledas, 2010; Wiebe & Nesbitt, 2000). Sachant que le temps peut être vécu comme insoutenable en prison, il conviendrait ainsi de l'occuper à l'aide d'activités et programmes rendant celui-ci moins dur pour les personnes détenues (Ambrose & Rosky, 2013; Batchelder & Pippert, 2002). Les écrits théoriques ne font toutefois pas consensus à savoir si l'occupation du temps que permettent les loisirs constitue un droit ou un privilège (Ambrose & Rosky, 2013; Hensley et al., 2003; Lee, 1996; Lippke, 2003; Lucas et al., 2019; Todd, 1995; Walakafra-Wills, 1983).

3.1.2.2. Agentivité/contrainte

La littérature fait consensus en ce qui concerne l'agentivité caractérisant les loisirs : les théories parlent tantôt de liberté, d'autonomie, de choix, de pouvoir discrétionnaire, d'absence de contraintes ou d'obligations (Iso-Ahola, 1999; Jackson & Burton, 1999; Samdahl, 1988). En ce sens, les loisirs tendent à être définis par opposition avec le travail, qui incarnerait l'apex de la contrainte : le loisir serait cet espace de temps libre par rapport au travail et obligations domestiques (Kelly, 1972; Roberts, 2019; Scraton & Watson, 2016). Plusieurs théoriciennes féministes parlent également des loisirs comme favorisant l'empowerment et la résistance aux contraintes structurelles que constituent les normes de genre (Green, 1998; Henderson, 1996; Raisborough, 2006; Shaw, 2001; Wearing & Wearing, 1988). Par exemple, selon Green (1998), les conversations entre amies permettraient aux femmes de construire leur identité en plus de résister au stéréotype voulant qu'elles ne soient pas drôles.

Penser les loisirs comme sites d'agentivité peut paraître paradoxal dans le contexte de la prison, ce milieu étant privatif de liberté par définition et pouvant actualiser le pouvoir disciplinaire par un contrôle de l'activité. Trois études analysent les sports, loisirs et programmes comme favorisant l'adaptation des personnes détenues aux privations, contraintes, stress et frustrations de la prison (Kratcoski & Babb, 1990; Davila Figueroa, 2011; Meek & Lewis, 2014). Dans son étude qualitative auprès de 45 femmes détenues en prison portoricaine, Davila Figueroa (2011) trouve que la perception de libre-arbitre serait la clé de cette stratégie d'adaptation. D'autres études qualitatives et quantitatives soulignent que les loisirs permettent aux personnes détenues d'effectuer des choix, de faire preuve d'autonomie et même de ressentir une certaine

liberté en dépit des contraintes (Fortune et al., 2010; Link & Williams, 2017; Pedlar et al., 2008; Sweeney, 2010; Yuen & Pedlar, 2009).

En prison, les loisirs permettraient également l'adaptation à travers la résistance. Dans leurs études qualitatives réalisées en pénitencier canadien, Fortune et al. (2010) et Pedlar et al. (2008) se penchent sur les activités et cercles de soutien Stride, lesquels permettraient aux femmes de développer des amitiés. Selon les autrices, ces amitiés fourniraient elles-mêmes des contextes d'empowerment et de résistance aux représentations voulant que les femmes détenues soient mauvaises ou folles.

3.1.2.3. Décontracté/sérieux

S'inscrivant dans les théories rationnelles et initiant l'une des perspectives des loisirs les plus fertiles à ce jour (Gallant et al., 2013), Stebbins (1982, 1997) distingue les loisirs sérieux des loisirs décontractés. Les loisirs décontractés, comme regarder la télévision ou avoir une conversation avec des amies, seraient plaisants dans l'immédiat et ne nécessiteraient aucune formation spéciale pour être appréciés (Stebbins, 1997). Quant aux loisirs sérieux, ceux-ci nécessiteraient un certain degré d'efforts, de persévérance et de formation pour être appréciés en plus d'évoquer une sorte de carrière (Stebbins, 1982). L'auteur distingue trois types de loisirs sérieux soit le bénévolat, l'amateurisme (par exemple les athlètes de calibre quasi-professionnel) et le hobbyisme (par exemple les collectionneurs et bricoleurs). En ce sens, les loisirs sérieux se situeraient à mi-chemin entre les loisirs décontractés et le travail (Stebbins, 1982). La distinction entre loisir et travail serait donc moins ferme que le voudrait la conception prévalente.

Certains travaux appliquent cette perspective aux loisirs traditionnellement associés aux femmes, dont le magasinage (Gallant et al., 2013; Stebbins, 2006). Dans une étude qualitative auprès de 40 femmes, Raisborough (2006) se penche sur l'engagement de celles-ci dans les cadets, un loisir sérieux stéréotypiquement associé aux hommes. L'autrice conclut qu'elles utilisent ce loisir pour justifier leur désengagement face aux obligations quotidiennes traditionnellement associées à leur genre.

En ce qui concerne les occupations en prison, bon nombre de documents recensés traitent d'activités axées sur le ludisme ou le plaisir, ce qui pourrait correspondre aux loisirs décontractés.

Certains documents mettent de l'avant une visée autre que le simple plaisir en nécessitant par exemple un travail sur soi, ce qui pourrait refléter un loisir sérieux. Une étude qualitative conduite auprès de 9 femmes détenues en Angleterre exemplifie ce point (Ozano, 2008). Comme le note l'auteurice, la majorité de ces femmes sont extrêmement investies dans le sport et l'exercice physique en prison, à un point tel qu'elles s'engagent dans l'obtention de qualifications académiques et professionnelles dans ce domaine.

3.1.2.4. Déviant/conventionnel

La question de la contrainte soulevée plus haut paraît cousine d'un nouveau point, celui des normes sociales dans les loisirs. Comme le notent Stebbins (1997) et Williams (2009), si les loisirs conventionnels sont considérés socialement acceptables, les loisirs déviants – comme la consommation de stupéfiants – transgressent des normes et peuvent même être criminalisés. Trois études recensées abordent certains loisirs en prison comme étant déviants : il s'agit des jeux de hasard, du tatouage et d'autres loisirs non approuvés par les autorités carcérales (Davila Figueroa, 2011; Richmond & Johnson, 2009; Williams & Walker, 2009).

La distinction entre loisirs déviants et conventionnels se retrouve également dans le modèle RBR, qui prévoit que l'intervention criminologique mise sur la dimension loisirs/récréation. Dans ce modèle, une personne occupant « mal » son temps ou ne participant pas à des loisirs dits prosociaux serait davantage à risque de récurrence selon Bonta et Andrews (traduction libre, 2016, p. 267). Par loisirs prosociaux, les auteurs entendent des activités structurées et conventionnelles, citant le sport d'équipe. À contrario les loisirs antisociaux, ou déviants, seraient non-structurés ou contraires aux normes sociales. Comme les prisons canadiennes font appel au modèle RBR, une telle vision des loisirs pourrait aussi y être véhiculée.

3.1.3. Façons d'aborder les loisirs en prison dans les études

Concrètement, comment est-ce la question des loisirs en prison, dans la littérature empirique? Certaines études font appel à des concepts connexes. Tewksbury et Mustaine (2005) mesurent la perception des agréments en prison, du point de vue des employés. Ces agréments incluraient l'accès aux matériels de lecture, de sport et de divertissement; le bricolage, les visites et les appels; les psychothérapies, programmes éducatifs et formations professionnelles; ainsi

que les cigarettes et la pornographie. Belknap (1996) étudie plutôt la participation des femmes à la programmation carcérale, soit les programmes éducatifs, vocationnels, récréatifs et médicaux. Sous le chapeau des programmes récréatifs, elle inclut l'entraînement physique et les sports d'équipe, un cours sur l'actualité, l'église et les cours bibliques, ainsi que le bricolage. Quant à Brosens (2019a), son étude se penche plutôt sur la participation des personnes détenues à la vie en prison, ce qui engloberait les activités dont les loisirs, la participation démocratique et la participation dans des interventions par les pairs.

Deux autrices se penchent directement sur le concept de loisir, mettant de l'avant l'intérêt d'élargir celui-ci pour refléter le vécu des femmes détenues. S'intéressant aux loisirs comme stratégies d'adaptation à la prison, Davila Figueroa (2011) cède la parole à ses interviewées afin qu'elles auto-définissent ceux-ci. L'autrice dégage ainsi le thème de la récréation, qui engloberait les effets positifs d'un éventail d'occupations. Ce thème inclut les activités de loisirs au sens le plus étroit, c'est-à-dire : les tournois sportifs, les activités spéciales aux jours de fêtes, la récréation active comme marcher à l'extérieur, la récréation passive lorsque la météo ne permet pas de sortir, les jeux de cartes, les films, la musique, la lecture et téléphoner sa famille. Vu leurs effets bénéfiques identifiés par les femmes détenues, les programmes d'éducation et de travail, l'écriture et les programmes religieux sont aussi considérés comme formes de récréation (Davila Figueroa, 2011). Autrement dit, les femmes détenues proposeraient une définition vaste des loisirs en prison. Cette contribution est extrêmement intéressante car elle défie la compréhension sociologique des loisirs comme espace et temps en-dehors du travail ou d'autres contraintes.

Quant à elle, dans une démarche évoquant les théories traditionnelles, Yuen (2008, 2011; Yuen et al., 2012; Yuen & Pedlar, 2009) vise à transcender les présomptions occidentales et blanches dans les conceptions des loisirs⁸. Elle rappelle qu'au Canada, le projet colonial s'est notamment articulé par le bannissement des Pow Wow en 1884 et d'autres activités culturellement significatives aux Premières Nations, Métis et Inuit (Yuen & Pedlar, 2009). Dans cette optique, sa thèse porte sur les cérémonies autochtones traditionnelles en pénitencier pour femmes au Manitoba (Yuen, 2008). Ces cérémonies prises en charge par la Native Sisterhood

⁸ L'emphase sur la liberté et l'expression individuelle à travers les loisirs évoquerait cette présomption (Ito & Walker, 2014; Iwasaki, 2008; Mowatt et al., 2013; Yuen et al., 2012).

incluent la tente à sudation, le Pow Wow annuel, les chants de tambour et les discussions avec les Aînés. L'autrice conclut que les cérémonies autochtones traditionnelles permettent la récréation, la guérison et l'empowerment, en plus de fournir un contexte de justice réparatrice (Yuen, 2008, 2011; Yuen & Pedlar, 2009).

Les distinctions amenées ci-haut permettent de considérer quelles activités spécifiques peuvent être envisagées comme loisirs disponibles en prison, en fonction de ce qui est abordé dans la littérature empirique. De nombreuses études recensées se penchent sur le sport et autres activités physiques, dont deux revues systématiques (Martinez-Merino et al., 2017; Woods et al., 2017). Des études qualitatives s'attardent à la danse (Frigon, 2010, 2014, 2019; Frigon & Jenny, 2009; Jenny & Frigon, 2012). L'écriture, le bricolage, le théâtre et la chorale sont également abordés (Cohen, 2009, 2019; Dewey et al., 2019; Finio, 1986; Frigon, 2015; Johnson, 2008; A. Leeder & Wimmer, 2007; Lucas et al., 2019; Merriam, B., 1998; Nugent & Loucks, 2011; Ridha, 2018). D'autres travaux portent sur la tente à sudation et le cercle de guérison autochtone, ou encore sur les pratiques religieuses ou spirituelles (Desaulniers Turgeon, 2010; Duwe, 2017; Snodgrass, 2019). Plusieurs études se penchent sur le yoga (Auty et al., 2017; Bartels et al., 2019; Bilderbeck et al., 2014; Middleton et al., 2019; Rousseau et al., 2019), alors que certaines s'attardent aux cercles de soutien (Fortune et al., 2010; Pedlar et al., 2008; Pedlar et al., 2018; Yuen et al., 2012).

À s'en fier à Davila Figueroa (2011), les programmes peuvent aussi être vécus comme loisirs dans le contexte de la prison; certaines études supplémentaires ont donc été recensées. Celles-ci portent sur les cours parentaux, de philosophie, de nutrition et d'études secondaires; le travail et les formations professionnelles; les programmes adressant la consommation ou les dépendances; ainsi que ceux permettant d'interagir avec des animaux (Batchelder & Pippert, 2002; Coulombe, 2017; Crittenden & Koons-Witt, 2017; Duwe, 2017; Firth et al., 2015; McCall, 2016; Morash et al., 1994a; Pollack, 2009, 2016; H. P. Smith, 2019; Strimple, 2003; Wesely, 2019; Williams & Walker, 2009; Zhao et al., 2019).

Il convient aussi de souligner que la majorité des documents recensés traitent de loisirs pratiqués en groupe, qu'ils soient gérés par les personnes détenues ou organisés par une instance

autre. Cela évoque tant ce que Goffman (1968) dit sur les institutions totales, où les activités quotidiennes se déroulent en groupe, que l'emphase placée sur les loisirs organisés dans le modèle RBR. Seule la lecture est traitée comme loisir pratiqué de façon individuelle (Arford, 2013; Davila Figueroa, 2011; Sweeney, 2010).

Enfin, certains documents s'attardent moins à définir les loisirs qu'à envisager comment ils sont conçus par l'organisation. Walakafra-Wills (1983) distingue les approches utilisées par divers établissements de détention pour concevoir et mettre en œuvre leurs programmes de loisirs. Traditionnellement, les prisons auraient placé les personnes détenues dans un endroit fermé sans équipement ni activité planifiée (approche par corral), auraient fourni certains choix (approche directe), auraient visé à fatiguer les détenus (approche négative), auraient tenté d'occuper les détenus aux dépens de leurs intérêts (approche préoccupée), auraient restreint à des loisirs de table pratiqués en cellule ou dans le secteur (approche limitée), ou encore auraient limité les loisirs au maximum (approche isolée). Contrairement aux autres conceptions, l'approche positive indirecte envisagerait les loisirs comme un droit plutôt que comme un privilège. Les programmes de loisirs seraient alors pensés pour maximiser la participation, l'efficacité et les bénéfices de ceux-ci. Ainsi, les détenus seraient consultés grâce à un sondage qui orienterait ensuite les options de loisirs, l'achat de matériel et l'aménagement de l'espace (Walakafra-Wills, 1983).

L'échelle de la participation à la vie en prison décrite dans le rapport Nacro (2014) constitue une autre façon de concevoir les occupations en prison, incluant les loisirs. Le plus bas pallier serait l'information, c'est-à-dire que les personnes sont tenues au courant des activités disponibles et procédures de la prison. Il y aurait ensuite la consultation, où les perceptions des personnes détenues sont sollicitées. Comme dans l'approche positive indirecte de Walakafra-Wills, l'implication signifie que les décisions prises par l'administration tiennent compte des perceptions des personnes détenues. Le pallier de la collaboration signifie que les personnes détenues participent à concevoir les services. La décentralisation, le niveau d'engagement ultime, serait atteinte lorsque les personnes détenues prennent certaines décisions; cette collaboration favoriserait alors l'empowerment (Nacro, 2014; Brosens, 2019).

Bref, pour les fins de cette recension, les loisirs en prison sont définis ainsi : il s'agit d'activités pratiquées en prison et pouvant absorber les propriétés de cette dernière, permettant d'occuper le temps de façon décontractée ou sérieuse, déviante ou conventionnelle et pouvant favoriser l'agentivité ou la contrainte des personnes détenues. Compte tenu des frontières effritées entre les différentes occupations en prison, de nombreuses activités peuvent être considérées comme loisirs, dont les programmes thérapeutiques. Par ailleurs, les loisirs pourraient être pensés et mis en œuvre différemment en fonction de l'organisation où ils se déroulent.

3.2. Les loisirs en prison

Cette section présente les résultats d'études se penchant sur les loisirs en prison, en ce qui concerne les effets, la participation et l'accès. Ces travaux s'ancrent en études de loisirs ou en criminologie, mais peu puisent en sociologie du milieu carcéral. Des dimensions individuelles, organisationnelles et sociales sont abordées.

3.2.1. Effets

Les travaux recensés identifient de nombreux effets associés aux loisirs, en prison. Il s'agit d'effets physiques, psychologiques, relationnels, culturels ou spirituels, organisationnels et sociaux. Si ceux-ci mettent surtout de l'avant des bienfaits des loisirs au niveau du bien-être des personnes détenues, certains enjeux sont également soulignés.

3.2.1.1. Effets physiques

De nombreuses études indiquent qu'en prison, les sports et activités physiques auraient des bénéfices physiques pour les personnes détenues. Il s'agit notamment de bienfaits musculaires, au niveau de la santé cardiovasculaire, concernant la consommation de cigarettes ainsi que l'amélioration du rapport au corps (Martinez-Merino et al., 2017; Ozano, 2008). Certains bienfaits répondraient également aux façons dont l'incarcération affecte le corps. En effet, selon une étude qualitative conduite auprès de 45 détenues anglaises, le sport permettrait aux femmes de gérer leur poids et d'adopter un style de vie plus sain, et donc de contrebalancer les effets de la piètre alimentation (Meek & Lewis, 2014). De plus, selon Jenny et Frigon (2012), les tensions

de l'incarcération cicatrisent, bloquent et alourdissent les corps des femmes, alors que l'impossibilité de projeter le regard au loin détériore la vision, elle-même constamment tournée vers le sol. La danse répondrait à ces enjeux physiques et permettrait ainsi de transformer les corps des femmes détenues (Jenny & Frigon, 2012).

3.2.1.2. Effets psychologiques

Les travaux soulignent que des loisirs de tous types auraient des bienfaits psychologiques. Dans une étude qualitative auprès de 37 femmes détenues en prisons italiennes, l'accès aux activités de socialisation, de travail et aux projets serait vécu comme allégeant les sentiments d'isolement et de dépression, lesquels résulteraient de la solitude presque malade engendrée par la prison (Esposito, 2015). Également, les loisirs favoriseraient la diminution du stress et de l'anxiété, de l'agressivité, de la dépression, du sentiment d'isolement et d'autres affects négatifs, en plus de l'augmentation de l'estime de soi, de la concentration, du plaisir, du bien-être, de l'autoréflexion, de la vision positive de l'avenir, de la relaxation et de la connexion avec les émotions (Davila Figueroa, 2011; Frigon, 2014; Jenny & Frigon, 2012; Meek & Lewis, 2014; Ozano, 2008; Woods et al., 2017). Chamberlen (2018) note également que la participation aux sports et activités physiques permettrait à certaines de préserver leur individualité et leur identité raciale ou non-hétérosexuelle, tout en défiant les normes de genre. À travers des ateliers en création littéraire auprès de 29 femmes (ex-)détenues, Cousineau (2020) trouve que ses participantes perçoivent les programmes comme échappatoires. En effet, ceux-ci leur permettraient de canaliser leurs émotions tout en fournissant une distraction face à l'environnement coercitif (Cousineau, 2020). De plus, dans un contexte où la prison prive d'accès à la nature, les activités de jardinage et d'horticulture auraient des bénéfices pour la santé mentale. Ceux-ci persisteraient une fois libérée, selon une étude qualitative auprès de 11 personnes ayant été détenues à travers le monde (Fisk & Hamilton-Giachritsis, 2024).

Certains enjeux psychologiques sont nommés dans la littérature. Selon Yuen (2011), les cérémonies autochtones traditionnelles peuvent nécessiter un labeur émotionnel plutôt que de permettre aux personnes détenues de s'évader et de relaxer. De plus, une étude pancanadienne auprès de 68 femmes ayant purgé des peines fédérales trouve que celles-ci voient le pénitencier comme permettant de traiter leur toxicomanie (Pollack, 2009). Elles vivent toutefois les

programmes obligatoires ou rigides comme étant non sécuritaires et comme les empêchant de gérer à leur rythme (Pollack, 2009). Cousineau (2020) souligne également un enjeu potentiel, aux ateliers de couture. Pour l'auteurice, la confection de sous-vêtements masculins pourrait contribuer à la revictimisation et à la réactivation de traumatismes chez les femmes détenues, puisque cela pourrait symboliquement représenter « l'enveloppe de 'l'arme' de leur violeur » (Cousineau, 2020, p. 211).

3.2.1.3. Effets relationnels

Les études avancent que certains loisirs pratiqués en groupe auraient des bienfaits relationnels. Le programme Stride, les cercles de soutien et les ateliers de danse fourniraient ainsi l'occasion de connecter avec soi et l'autre, de développer des relations de soutien avec d'autres personnes détenues et fournisseuses de loisir, en plus de permettre d'établir des relations pendant la détention et de les maintenir après (Davila Figueroa, 2011; Fortune et al., 2010; Frigon, 2014; Jenny & Frigon, 2012; Meek & Lewis, 2014; Pedlar et al., 2008; Twaddle et al., 2007). Les activités d'horticulture et de jardinage favoriseraient une reconnexion avec la communauté ainsi que l'amélioration de relations interpersonnelles, bénéfiques qui persisteraient une fois les personnes libérées (Fisk & Hamilton-Giachritsis, 2024). Le développement de la force et de la musculature aux activités sportives et physiques permettrait également aux femmes de maintenir un statut plus élevé à l'intérieur de la sous-culture des détenues (Chamberlen, 2018).

Les études rapportent des enjeux relationnels se manifestant dans les loisirs, vu la présence ou l'absence de certains membres du personnel. Selon Frigon (2014), le retour au quotidien après un atelier de danse peut être difficile à vivre pour les femmes ayant vécu des traumatismes et victimisations antérieures, surtout si les gardiens agissent de façon déshumanisante. D'autre part, l'absence de personnel de surveillance lors de l'activité Stride serait bénéfique pour les participantes détenues, comme elles auraient moins l'impression d'être traitées comme des femmes mauvaises (Pedlar et al., 2008). D'ailleurs, comme le note Pollack (2009), le seul programme apprécié par les femmes de son étude serait celui adressant les victimisations sexuelles, puisque celui-ci est pris en charge par une thérapeute provenant de l'extérieur, avec qui les conversations demeurent confidentielles.

3.2.1.4. Effets culturels ou spirituels

Les travaux de Yuen identifient des bienfaits culturels ou spirituels aux cérémonies autochtones traditionnelles pratiquées en prison. Dans la première phase de son étude, des entretiens semi-dirigés ont été conduits auprès de 19 femmes membres du Native Sisterhood, alors qu'un groupe de discussion avec 13 femmes a permis la co-construction des savoirs dans la seconde phase. L'autrice conclut que ces cérémonies favorisent une guérison spirituelle, émotionnelle, mentale et physique, notamment grâce à la dimension collective et à l'approche holistique des Aînées (Yuen, 2011). Puisque les héritages et traditions ont longtemps été bannis sous la Loi sur les Indiens, les cérémonies pratiquées avec la Native Sisterhood permettraient un retour symbolique à la maison et aux racines culturelles (Yuen, 2011). À travers ces cérémonies, l'identité autochtone et sa compréhension passeraient de la douleur et de la honte à la fierté et à la connexion avec les traditions et valeurs autochtones (Yuen et Pedlar, 2009). Ces pratiques pourraient aussi permettre de résister à l'environnement carcéral en fournissant un espace émotionnel sécuritaire, en plus de recentrer l'harmonie et l'équilibre plutôt qu'un modèle de justice blanc et punitif (Yuen, 2011; Yuen & Pedlar, 2009).

3.2.1.5. Effets organisationnels

La littérature examinée se penche également sur la relation entre les loisirs et les finalités ou impératifs administratifs des prisons. Quelques documents suggèrent que les bienfaits individuels des loisirs en prisons pour hommes – surtout la réduction des tensions et violences – pourraient être mis à profit par l'organisation pour faciliter le maintien de l'ordre carcéral (Batchelder & Pippert, 2002; Walakafra-Wills, 1983; Wiebe & Nesbitt, 2000). Par ailleurs, l'inscription des loisirs dans un système de privilèges pourrait favoriser la collaboration des personnes détenues selon certains auteurs (Ambrose & Rosky, 2013; Bilderbeck et al., 2014; Brosens, 2019a; D. Gallant et al., 2015; Martin & Kaledas, 2010; Sempé et al., 2006). Il s'agit principalement d'hypothèses. Quant à eux, Frey et Delaney (1996) concluent que leurs résultats ne soutiennent pas l'hypothèse selon laquelle les loisirs assureraient la sécurité de l'établissement. Ils suggèrent que les loisirs pourraient toutefois agir comme « baromètre du climat carcéral » mesurant les tensions entre les détenus et le personnel (traduction libre; Frey & Delaney, 1996, p. 82). Finalement, à partir d'entretiens auprès de 15 directeurs de prison, 53

gardiens, 9 fournisseurs et 165 jeunes hommes détenus en France, Bodin et collaborateurs (2007) identifient spécifiquement une fonction pacificatrice aux sports et activités physiques. En tant qu'exutoire fatiguant à la fois les corps et les esprits, ces loisirs abaisseraient les tensions en détention, assureraient la paix sociale et faciliteraient par la bande le contrôle des populations détenues (Bodin et al., 2007).

Les bienfaits des loisirs ont aussi été mis en lien avec l'atteinte des finalités de la prison. Certaines études examinent ainsi l'accomplissement des finalités normatives via l'acquisition d'habiletés, à travers la participation aux arts, sports, cercles de soutien, cérémonies autochtones, activités d'horticulture et de jardinage, emplois et programmes. Ces nouvelles habiletés pourraient affecter l'identité criminelle, augmenter l'employabilité et aider à acquérir un style de vie conventionnel; elles pourraient⁹ ainsi contribuer à la réhabilitation et réinsertion sociale, ou encore réduire le risque de récidive (Esposito, 2015; Fisk & Hamilton-Giachritsis, 2024; Fortune et al., 2010; Johnson, 2008; Kendall, 1993; Meek & Lewis, 2014; Nugent & Loucks, 2011; Ozano, 2008; Pedlar et al., 2007, 2008; Sempé et al., 2006; Yuen, 2011; Yuen & Pedlar, 2009). Dans d'autres études, des perceptions et attributs personnels déployés dans les loisirs sont envisagés en lien avec les finalités normatives de l'institution. En ce sens, Link et Williams (2017) étudient la corrélation entre le degré de fonctionnement dans les programmes de loisirs à visée éducative et le statut de réhabilitation de 92 femmes et 189 hommes détenus aux États-Unis. La variable du statut de réhabilitation mesure à quel point la personne serait prête à réintégrer la société. Indépendamment des caractéristiques sociodémographiques, la perception de liberté et la motivation dans les loisirs seraient significativement liées au statut de réhabilitation des personnes détenues (Link & Williams, 2017).

Deux études datées avancent toutefois certaines critiques face à la relation entre loisirs et finalités normatives. McIntosh (1986) examine la perception du potentiel de réhabilitation du programme récréatif, parmi 1432 hommes détenus aux États-Unis. Les résultats indiquent que les loisirs offerts dans le cadre de ce programme ne répondent pas aux besoins et intérêts du groupe. En ce sens, les participants Latino et Autochtones ne considèrent pas que le programme

⁹ Ces études étant presque toutes conduites en prison, il s'agit de la réhabilitation, réinsertion sociale ou non-récidive anticipées.

réussisse en tant qu'outil de réhabilitation, alors que les participants Noirs en sont moins critiques (McIntosh, 1986). Similairement, les hommes de l'échantillon de Frey et Delaney (1996) sentent que le manque de programmes limite leur préparation à intégrer la société en sortant de prison.

D'autres auteurs et acteurs interrogent le bien-fondé des loisirs en prison compte tenu des finalités de cette dernière. À partir de théories socio-légales sur la punition, Lippke (2003) conclut que même lorsque la peine tient des finalités dissuasives ou rétributives, les personnes détenues devraient minimalement maintenir un accès à certaines formes de récréation et de diversion. Or, les médias véhiculeraient un tout autre discours. Dans leur analyse de contenu médiatique entourant l'activité Women's Day Away, une journée de spa et de formations en pénitencier ontarien, Pedlar et al. (2007) constatent que les médias présentent la prison comme devant servir des finalités coercitives et normatives. À la lumière de ces finalités, cette journée de loisir est dès lors présentée comme constituant un caprice frivole n'ayant pas lieu d'être (Pedlar et al., 2007).

3.2.1.6. Effets sociaux

Selon Rojek (1995), les concepts soi-disant intrinsèques aux loisirs – liberté, choix, évasion, satisfaction – seraient teintés par diverses structures sociales. Les loisirs auraient ainsi pour fonction de produire des individus socialement acceptables, notamment en véhiculant des normes sexistes ou racistes (Yuen et al., 2012). Il convient ainsi d'aborder les enjeux du genre et de la racisation pouvant se retrouver dans les loisirs en prison.

Plusieurs autrices féministes soulèvent des enjeux de genre dans les loisirs offerts aux femmes, interprétant la sensibilité à leurs besoins comme étant nocive en termes structurels. Ainsi, la disponibilité de certains loisirs uniquement dans les prisons pour femmes, dont les cours parentaux et la programmation dite sensible au genre, est dénoncée par plusieurs autrices comme véhiculant des stéréotypes (Crittenden & Koons-Witt, 2017; Fedock & Covington, 2017; McCall, 2016; Wendt & Fraser, 2019). En ce sens, tant Morash et collaboratrices (1994) que Pollack (2009) critiquent l'offre de formations et d'emplois traditionnellement féminins : la cuisine, le ménage, la couture et la coiffure. Les autrices estiment que de tels programmes ont des débouchés peu rémunérés nuisant ultimement à la réintégration sociale des femmes, donc

ils n'auraient pas leur place en prison. Les participantes à l'étude de Cousineau (2020) abondent en ce sens, en plus de noter une forme d'exploitation, d'esclavagisme et de déshumanisation se manifestant à travers les emplois genrés offerts en détention.

Paradoxalement, si les loisirs reflétant des stéréotypes de genre peuvent être compris comme nocifs en termes structurels, ils peuvent être vécus comme bénéfiques au niveau individuel. Certaines femmes de l'étude de Meek et Lewis (2014) affirment ainsi qu'elles participeraient davantage aux activités sportives si ces dernières étaient plus collées aux notions traditionnelles de féminité. Les autrices ne fournissent pas d'exemples mais la prison étudiée offrait du *spin*, du yoga, du *step*, de l'aérobic et des programmes de gestion du poids. Dans une autre étude, les occasions où les femmes détenues se dispensent des soins d'esthétique ou de coiffure entre elles permettraient de se réapproprier une féminité relationnelle et ainsi de résister aux contraintes de la prison (Cousineau, 2020).

Certains enjeux raciaux sont aussi notés. Pour Yuen et Pedlar (2009), l'omission de fournir des loisirs traditionnels aux Autochtones détenues, dont la crosse et la lutte aux jambes, peut être interprétée en continuité avec le projet colonial canadien. Par ailleurs, même si certains loisirs traditionnels autochtones sont offerts en prison et qu'ils ont des bienfaits, une étude note que ceux-ci peuvent être instrumentalisés à des fins politiques et thérapeutiques qui les dénatureraient (Desaulniers Turgeon, 2010). Cette critique peut également être située dans le contexte de l'autochtonisation des prisons, ce « processus par lequel les agences correctionnelles s'approprient les dimensions des cultures et identités autochtones pour mieux répondre à leurs impératifs institutionnels », ce qui correspondrait en fait à une extension du colonialisme (Vacheret et al., 2022, p. 66). Enfin, l'étude de Richmond et Johnson (2009), réalisée auprès de dix hommes détenus en prisons américaines, fait ressortir des enjeux raciaux. En effet, les participants prennent chaque décision en ayant en tête leur survie et l'impact de la racisation sur celle-ci, jusque dans leurs choix de loisirs.

3.2.2. Participation

Deux études datées adressent la participation des hommes aux loisirs en prison. L'étude de Frey & Delaney (1996) auprès de 1770 hommes détenus aux États-Unis montre qu'environ la

moitié d'entre eux participent aux loisirs. Chez ceux qui participent, les loisirs les plus populaires sont qualifiés de passifs par les auteurs : la lecture (87%), la télévision (86%) et la visite de codétenus (92%). La concentration la plus élevée de participation extensive (dépassant les 10 heures/semaine) se retrouve aussi dans ces loisirs passifs. Parmi les loisirs actifs, seule la musculation ferait l'objet d'une participation hebdomadaire extensive et ce chez seulement 18% des répondants (Frey & Delaney, 1996). Aguilar & Asmussen (1990) montrent aussi que les loisirs passifs comme regarder la télévision sont les plus populaires, chez 165 hommes détenus en prison à sécurité médium/maximum. Ils trouvent que la participation varie selon l'âge, c'est-à-dire que les détenus âgés de 22 à 30 ans participent le plus fréquemment à la plupart des loisirs (Aguilar & Asmussen, 1990).

Dans une étude qualitative plus récente, Chamberlen (2018) note un faible usage du gymnase parmi les femmes détenues. Pour certaines, le processus de désintoxication s'avère trop exigeant; d'autres manquent de motivation vu le contexte léthargique de la vie en prison. D'autres encore manquent de confiance et d'estime de soi, ou de pression externe pour maintenir un corps mince. Une minorité de ses répondantes participent toutefois aux activités physiques et sportives afin d'augmenter leur force et développer leur musculation.

Les autres travaux s'attardant à la participation en traite sous l'angle de l'accès, dont il sera question ci-après.

3.2.3. Accès

Dans la littérature, l'accès aux loisirs est décrit comme variant en fonction des caractéristiques individuelles ainsi que du profil correctionnel des personnes détenues. Il s'agit du genre, de l'âge, de la racisation, de la durée de la peine et du type de crime commis (Batchelder & Pippert, 2002; Belknap, 1996; Collette-Carrière, 1983; Crittenden & Koons-Witt, 2017; Kratcoski & Babb, 1990; Martinez-Merino et al., 2017; Meek & Lewis, 2014; Sempé et al., 2006; Sweeney, 2010).

Certains enjeux d'accès sont plutôt attribués à des barrières institutionnelles (Meek & Lewis, 2014). Citons des enjeux logistiques comme les coûts du matériel, le financement des programmes, la rémunération des fournisseurs de loisirs, les conflits horaires et les entraves à la

circulation des informations et ressources (Batchelder & Pippert, 2002; Brosens, 2019a; Finio, 1986; Louviere, 2017; Nugent & Loucks, 2011; Sweeney, 2010). La disponibilité de personnel féminin poserait également un enjeu selon Meek et Lewis (2014) : l'absence de tel personnel au centre sportif de la prison représenterait une barrière à la participation des femmes détenues. En effet, les femmes ayant été victimisées par des hommes ou préférant ne pas être en présence de ceux-ci pour des motifs culturels se retrouveraient prises au dépourvu.

À partir de groupes de discussion auprès de 42 professionnels et de 36 prisonniers en Belgique, Brosens (2019a) note des enjeux structurels en détention. Le manque d'information auprès des personnes nouvellement détenues, analphabètes ou parlant une autre langue; l'exclusion des personnes criminellement non-responsables; l'absence d'une culture carcérale favorisant l'implication entraveraient ainsi la participation à la vie en détention, dont aux loisirs (Brosens, 2019a). Un enjeu structurel dont l'origine transcende les murs de l'institution est également nommé. Dans leur livre basé sur cinq études réalisées auprès de femmes en pénitencier canadien, Pedlar et collaboratrices (2018) notent que la surpopulation nuit à l'accès aux loisirs. En effet, certains espaces de loisirs ne seraient plus accessibles : les aires communes seraient impraticables, les gymnases se retrouveraient convertis en cafétérias, et les aires de repos deviendraient des bureaux administratifs (Pedlar et al., 2018).

4. Conclusion

Ce chapitre propose un état de la littérature sur les trois concepts centraux à cette thèse : la prison, l'expérience des femmes détenues, ainsi que les loisirs dans cet environnement. Il a donc été question de présenter la prison, ses finalités et fonctions, les formes de pouvoir s'y exerçant et ses caractéristiques organisationnelles. Par la suite, on a vu le profil des femmes détenues et les éléments propres aux expériences de celles-ci, soit les privations et souffrances, la mortification et l'image de soi, l'espace, le temps, les sens, la relation carcérale et l'adaptation. Enfin, il a été question de définir les loisirs en prison et de proposer un état des connaissances empiriques sur le sujet, en matière de participation, d'effets et d'accès.

Le prochain chapitre propose une problématique de recherche, compte tenu de l'état des connaissances, pour ensuite présenter la méthodologie déployée dans le cadre de cette thèse.

Chapitre 2 – Méthodologie

Pour Mosconi (2021, p. 111), la méthodologie renvoie à « un ensemble de techniques de recueil et d'analyse de données choisie selon leur pertinence au regard de l'objet étudié et du problème posé. » Celle-ci permet de « construire l'objet de recherche » et de l'approcher adéquatement, tout en questionnant l'épistémologie sous-jacente (Mosconi, 2021, p. 111). Ce chapitre présente ainsi la méthodologie de la thèse. Il est d'abord question de la problématique et des objectifs de recherche, à la lumière de la recension apparaissant au chapitre précédent. Les ancrages épistémologiques et théoriques sont discutés et suivis de descriptions de la méthode, de la préparation et du déroulement de la collecte de données. Les démarches de transcription et d'analyse du matériel sont expliquées et sont suivies d'un regard réflexif sur la méthodologie. Le chapitre se conclut avec une note sur la présentation des résultats.

1. Problématique

D'un point de vue institutionnel, la prison tient des finalités et fonctions éclatées, dont la neutralisation, la rétribution, la dissuasion, la réinsertion sociale, la responsabilisation et la protection de la collectivité (Carlen & Worrall, 2012; Lachambre, 2013). En ce sens, plusieurs formes de pouvoir y coexistent, dont le *soft power* et le *hard power* (Crewe, 2009, 2011b). La prison peut aussi être comprise comme organisation bureaucratique dotée d'orientations normatives et coercitives (Vacheret & Lemire, 2007). L'impératif administratif de maintien de l'ordre viendrait ainsi appuyer l'atteinte des finalités du milieu, notamment à travers l'usage d'un système de privilèges (Goffman, 1968; Sparks et al., 1996a; Vacheret & Lemire, 2007). En même temps, les prisons pour femmes auraient des fonctions, formes de pouvoir et enjeux organisationnels distincts; citons respectivement la refémminisation, l'empowerment-responsabilisation ainsi qu'une logique organisationnelle genrée (Britton, 1997; Faith, 1993; Hannah-Moffat, 2001). Les femmes détenues, quant à elles, se distinguent par leur situation socioéconomique, psychophysique et relationnelle (Balfour & Comack, 2014; Chamberlen, 2018; Faith, 1993). Leur expérience de l'incarcération est marquée par les privations, la souffrance, la mortification, les contraintes, la coercition, les dynamiques relationnelles, l'espace-temps et

l'inactivité (Chamberlen, 2018; Rostaing, 1997). Dans ce contexte, l'adaptation à la prison devient un enjeu important pour les personnes détenues, et peut passer par la résistance ou la friction (A. T. Rubin, 2015, 2017; Vacheret & Lemire, 2007). En ce qui concerne les loisirs en prison, ils peuvent être définis en tenant compte d'ancrages sociologiques ou de leur nature, alors que plusieurs types ressortent de la littérature. Les études traitant des loisirs adressent les effets, la participation et l'accès.

Globalement, la littérature permet de dégager un portrait fragmenté des loisirs en prison, puisque les travaux existants se penchent généralement sur un seul type d'activité, comme la danse (Frigon, 2014) ou encore les cercles de soutien (Yuen & Pedlar, 2009). Bien que ces études abordent des bienfaits et des enjeux, elles rendent peu compte de la coexistence et des interactions entre ceux-ci, du point de vue des personnes incarcérées. Dans ce contexte, bien que certains loisirs puissent favoriser l'adaptation aux privations en détention (Davila Figueroa, 2011), on ne sait pas ce que cela signifie dans un contexte où la majorité du temps demeure inoccupé, ni comment les enjeux d'accès peuvent influencer l'adaptation. De plus, la littérature ne permet pas de comprendre les significations ou la place occupée par les loisirs dans la vie des femmes détenues; dès lors on comprend mal comment les expériences de loisirs s'inscrivent dans les expériences de l'incarcération. Si des études notent que certains loisirs peuvent préparer les personnes détenues à la réinsertion sociale (Link & Williams, 2017), ou encore être déployés pour assurer un contrôle des personnes détenues (Bodin et al., 2007), on saisit mal comment le tout s'arrime. La question se pose donc de comprendre le rôle et les problèmes des loisirs, à la lumière du contexte, des finalités et des impératifs de la prison.

Par ailleurs, les loisirs sont des phénomènes tant individuels que sociaux qui ne peuvent être saisis en isolement de leur contexte social (Henderson, 2017; Rojek, 1995; Spracklen et al., 2017). Il y a donc tout intérêt à les considérer comme composante de l'environnement carcéral; il s'agit toutefois d'une lacune majeure de la littérature consultée. Les études antérieures situent peu leurs résultats par rapport aux particularités sociologiques de la prison. Outre la question de la réinsertion sociale, le lien entre les loisirs et les autres finalités de la prison demeure sous-exploré, tout comme leur relation avec les formes de pouvoir, les particularités organisationnelles et les expériences caractéristiques de ce milieu. On voit donc mal comment un phénomène

souvent défini en termes de liberté – le loisir – prend son sens pour les personnes se retrouvant dans une institution axée sur la privation de ce même état ou sentiment.

Vu ces lacunes, ce projet propose d’interroger les particularités microscopiques et mésoscopiques de l’incarcération des femmes, en considérant les expériences et points de vue des personnes détenues par rapport à l’ensemble de leurs loisirs. La thèse se situe ainsi en dialogue avec les sociologies du loisir et de la prison.

1.1. Objectifs de recherche

Cette thèse vise à comprendre la prison pour femmes à partir des expériences de loisirs des personnes détenues.

Spécifiquement, il s’agit de :

1. Réfléchir aux sens donnés aux loisirs, en prison pour femmes;
2. Mettre en lumière les enjeux de loisirs et les situer dans le contexte de la prison pour femmes;
3. Comprendre les fonctions individuelles attribuées aux loisirs, en prison pour femmes;
4. Comprendre les fonctions institutionnelles attribuées aux loisirs, en prison pour femmes.

1.2. Pertinence du projet

Au plan théorique, cette thèse vise à contribuer à la sociologie du loisir en proposant des éléments de compréhension à partir d’une institution qui, comme le notent Link et Williams (2017), s’avère peu étudiée dans ce domaine : la prison. La thèse permet ainsi d’aller au cœur d’un nœud théorique : comment faire sens d’une pratique souvent définie par la liberté, si elle se déroule au sein d’une institution dont la caractéristique fondamentale est de retirer la liberté? En même temps, le projet contribue à la sociologie du milieu carcéral en jetant un regard original sur les prisons pour femmes, celles-ci étant rarement considérées selon des angles à la fois individuels et organisationnels (Coulombe, 2017; Kruttschnitt & Gartner, 2005). Cette étude permet donc de réfléchir aux façons dont la prison met en œuvre ses fonctions éclatées et ses orientations, et d’envisager les expériences d’agentivité et de contrainte des femmes judiciairisées à travers une lunette inusitée.

Le choix de site de collecte contribue à la pertinence sociale du projet. Au Canada, la majorité des travaux portant sur les femmes détenues se penchent sur celles en établissements fédéraux, bien que la très forte majorité de la population carcérale féminine se trouve en établissements provinciaux (Gartner et al., 2009). Cette thèse s’attarde donc spécifiquement aux prisons québécoises pour femmes et au vécu des personnes s’y retrouvant. Ce choix s’avère d’autant plus judicieux puisque les conditions de vie à l’un des établissements en question demeurent chaudement contestées depuis 2016. Celles-ci font l’objet de mobilisations par la Coalition d’action et de surveillance sur l’incarcération des femmes au Québec et la Ligue des droits et libertés, de dénonciations par le Protecteur du citoyen (2017, 2019), d’un livre (Henry, 2022) et d’une demande d’action collective autorisée par la Cour supérieure du Québec (*Henry c. Procureur général du Québec*, 2024; Trudel Johnston & Lespérance, 2024). Il existe donc un terreau fertile pour réfléchir au quotidien des femmes détenues au Québec, de sorte que les résultats puissent avoir des retombées sociales.

2. Ancrages théoriques de la thèse

Les ancrages épistémologiques et abolitionnistes de la thèse sont présentés ci-après, ainsi que le cadre conceptuel, c’est-à-dire la liminalité et la liminarité.

2.1. Épistémologie du point de vue situé

La thèse s’enracine dans les épistémologies du point de vue situé, lesquelles ont été formulées par des penseuses Noires et des féministes postmodernes. Celles-ci s’appuient sur des critiques formulées à l’endroit des épistémologies positivistes (Harding, 1986; Rosenberg, 2018). En effet, les épistémologies positivistes reposent sur une série de dualismes hiérarchiques s’inspirant de la rupture épistémologique-ontologique formulée par Descartes (Harding, 1986; Mills, 1988; Watts, 2013). Pour ce dernier, la connaissance se distingue de l’être, donc l’esprit se distingue du corps (Descartes, 1637). Par extension, au sein des dualismes hiérarchiques, un élément qualifié de supérieur est positionné comme antithétique à un élément qualifié d’inférieur (Dixon, 1977; Durkheim, 1894; Haraway, 1988; Harding, 1986; Hill Collins, 1986; Watts, 2013). Entre autres, selon une épistémologie positiviste (Marcoux Rouleau, 2024) :

- La science serait supérieure et antithétique à la politique, aux traditions et à l'éthique;
- L'objectivité serait supérieure et antithétique à la subjectivité;
- Les savoirs universels seraient supérieurs et antithétiques aux savoirs locaux;
- Les faits seraient supérieurs et antithétiques aux valeurs;
- Les perspectives extérieures à l'objet d'étude seraient supérieures et antithétiques aux perspectives provenant de l'intérieur;
- Alors que la raison serait supérieure et antithétique aux émotions, aux opinions et aux instincts.

Le projet positiviste serait donc la poursuite d'une science dite objective, ancrée sur des faits et la raison, conduite de l'extérieur, et à portée universaliste.

Or des critiques Afro-centriques, Autochtones et féministes ont montré que la science s'appuyant sur de tels dualismes hiérarchiques servirait les intérêts de groupes dominants dont les hommes occidentaux, blancs et bourgeois, puisque ceux-ci seraient présumés comme étant objectifs par défaut (Dixon, 1977; Haraway, 1988; Harding, 1986; Hill Collins, 1986; Mills, 1988; Watts, 2013). En ce sens, derrière un mythe de neutralité, la science positiviste aurait systématiquement été déployée à des fins politiques, soit la légitimation du pouvoir de groupes dominants sur les groupes dominés (Dixon, 1977; Haraway, 1988; Harding, 1986). En effet, les groupes dominés auraient été construits comme naturellement inférieurs à travers une proximité avec les éléments inférieurs des dualismes hiérarchiques (Dixon, 1977; Haraway, 1988; Harding, 1986). Ainsi, la science positiviste aurait donné lieu à des projets de société injustifiables d'un point de vue éthique, comme l'eugénisme, le colonialisme et l'impérialisme, le sexisme et le racisme (Dixon, 1977; Haraway, 1988; Harding, 1986, 1992).

Compte tenu de ces critiques, des théoriciennes ont proposé le développement d'une nouvelle épistémologie qui reconnaîtrait la légitimité de différentes sources de connaissances et qui transcenderait les dualismes hiérarchiques (Haraway, 1988; Harding, 1986; Rose, 1983). Certaines féministes marxistes ont ainsi proposé de développer une épistémologie du point de vue situé des femmes, soit des savoirs provenant d'expériences vécues et physiques (Rose, 1983).

Or des penseuses Noires et féministes postmodernes ont reconnu qu'il n'existe pas qu'un seul groupe opprimé, et que différentes identités peuvent se recouper : par conséquent, elles suggèrent de centrer les points de vue et connaissances de personnes subjuguées, de façon générale (Haraway, 1988; Harding, 1986; Hill Collins, 1986; hooks, 2014). En effet, les personnes subjuguées sont considérées comme étant plus au fait de processus sociaux complexes, comme elles subissent les conséquences de dynamiques de pouvoir qui s'avèrent invisibles aux oppresseurs (Du Bois, 1903; Haraway, 1988; hooks, 1992; Mills, 1988). Les personnes subjuguées seraient donc davantage en mesure de poser un regard oppositionnel sur des phénomènes sociaux, soit de regarder d'une position qui perturbe (hooks, 1992). Autrement dit, les personnes qui subissent le racisme, le sexisme ou le classisme auraient une expérience de vie tangible et une compréhension plus nuancée du racisme, du sexisme ou du classisme que ce qui ressort de conceptualisations abstraites formulées par les personnes sans ces expériences vécues (Mills, 1988). Cette capacité à voir clairement les processus sociaux affectant les personnes subjuguées a particulièrement été théorisée par et à propos de personnes Noires. Elle a été désignée comme double-conscience (Du Bois, 1903), comme théorisation du centre à partir de la marge (hooks, 2014), et comme perspective de l'étrangère à l'intérieur (Hill Collins, 1986).

À partir de ces contributions issues de la pensée Noire, Haraway (1988) propose une redéfinition de l'objectivité, où celle-ci serait enracinée dans des connaissances subjectives et situées. Cette objectivité située constituerait une réaction au regard désincarné, distant et irresponsable d'un point de vue éthique posé par le scientifique positiviste issu des groupes dominants. Pour elle, le regard du scientifique blanc, occidental et positiviste servirait le statut quo en chosifiant et en séparant le sujet de ses connaissances, pour tenter d'extraire des vérités universelles. Selon Haraway, l'objectivité ne serait possible qu'en reconnaissant le caractère partiel de sa propre perspective, en tentant de voir à travers le regard de personnes subjuguées, et ce à partir d'un positionnement explicite. En ce sens, l'objectivité ne serait possible qu'à travers la subjectivité et la proximité avec les perspectives provenant de l'intérieur. Une épistémologie du point de vue situé ne séparerait ainsi pas la personne qui connaît du savoir, ce qui permettrait une science féministe axée sur le soin, l'éthique et l'engagement politique (Haraway, 1988).

Soulignons par ailleurs que l'intersectionnalité représente un dérivé des épistémologies du point de vue situé et du féminisme Noir. Il s'agit de considérer l'intersection et l'imbrication de structures sociales oppressives afin de faire sens des expériences de personnes multiples marginalisées, en particulier les femmes Noires (Crenshaw, 1989; Hill Collins, 2019). L'intersectionnalité constitue une théorie sociale critique, une méthodologie et une praxis ayant fait son chemin jusqu'en criminologie féministe (Crenshaw, 1989; Hill Collins, 2019; Potter, 2013).

Quelle est la pertinence de l'épistémologie du point de vue situé, pour cette thèse? Ailleurs, j'ai avancé que la subjectivité serait au cœur de la victimologie, et par extension que la définition positiviste de l'objectivité – comme antithèse de la subjectivité – serait insoutenable dans cette discipline; j'ai ainsi invité les victimologues à faire appel à l'objectivité située (Marcoux Rouleau, 2024). J'ajouterais qu'il en va de même en criminologie, puisque comme le rappelle Jewkes (2012), cette discipline implique une importante charge émotionnelle, morale et politique, ce qui serait particulièrement le cas en études du milieu carcéral selon l'autrice. En effet, il est difficile d'effectuer des recherches auprès de populations détenues sans être affecté émotionnellement. Or qui dit émotions dit subjectivité, et j'ai choisi de réconcilier les émotions avec ma posture épistémologique plutôt que de tenter de les mettre à distance, comme ce serait le cas avec une épistémologie positiviste.

J'ai aussi choisi d'ancrer cette thèse dans une épistémologie du point de vue situé puisqu'une épistémologie constructiviste – souvent retrouvée dans des travaux qualitatifs – me semblait insuffisante. En effet, en épistémologie constructiviste, la vérité est vue comme relative et comme étant socialement construite (Berthelot, 2012). Or, cela donnerait lieu à une impasse selon plusieurs autrices (Alcoff, 1988; Haraway, 1988; Harding, 1986) : si tout est construit, pourquoi investir dans des solutions pratiques à des problèmes sociaux? Or je ne vois pas l'utilité de sciences sociales qui permettraient de comprendre, sans ultimement viser des transformations sociales. Une épistémologie compatible avec un engagement politique et éthique m'était donc nécessaire pour réconcilier ma vision du monde (dont il sera question plus loin) avec la recherche que je conduisais.

Une épistémologie du point de vue situé me paraît aussi particulièrement appropriée pour ce projet puisque comme noté plus haut, elle permet l'identification d'enjeux structurels à partir

du point de vue des personnes subjuguées et affectées par ces enjeux. Cela permet de positionner les femmes détenues comme expertes de la détention, puisqu'elles y sont les personnes subjuguées. Elles auraient donc un regard plus nuancé sur l'incarcération et sur les loisirs en prison que les personnes y détenant le pouvoir et ne pratiquant pas ces loisirs.

Par ailleurs, l'intérêt pour l'intersectionnalité, ce dérivé de l'épistémologie du point de vue situé, s'avère particulièrement pertinent au sujet de cette thèse. En tant que population, de nombreuses femmes détenues se situent à la croisée de plusieurs systèmes d'oppression. Elles sont marginalisées en raison de leur genre, en particulier au sein d'une institution ayant traditionnellement été conçue pour des hommes. Tel que vu dans la recension, elles sont généralement pauvres, alors que les femmes racisées et Autochtones tendent à être surreprésentées en détention. Leurs trajectoires vers l'incarcération sont également marquées par d'autres indicateurs de marginalisation, soit la victimisation, la consommation et les dépendances aux substances, les problèmes de santé physique et mentale.

2.2. Abolitionnisme

La thèse s'ancre également dans les perspectives abolitionnistes. L'abolitionnisme représente une approche théorique et une praxis visant à éliminer certaines institutions oppressives tout en repensant la responsabilité, le soutien et la sécurité via le renforcement des communautés (No Prisons, s.d.). Historiquement, cela a inclut l'abolition de l'esclavagisme et de la peine de mort, alors que les mobilisations actuelles visent entre autre les institutions carcérales, policières, psychiatriques et de contrôle frontalier (Davis, 2003; Mathiesen, 2014; No Prisons, s. d.; Ricordeau, 2019; Russell & Carlton, 2013). L'abolitionnisme s'appuie sur une reconnaissance des conséquences de l'intersection de diverses structures sociales – tant dans le passé que dans le présent – dont le racisme, le capitalisme, le colonialisme, le sexisme, le capacitisme et plus encore. D'une perspective abolitionniste, la criminalisation et l'incarcération sont des moyens de disposer de populations désignées comme indésirables (Davis, 2003). En ce sens les prisons y sont envisagées comme des expressions modernes de systèmes de ségrégation raciale, de dépossession et d'assimilation coloniale, voire de colonialisme genré (Chartrand, 2019; Davis, 2003; Laidlaw, 2024).

En ce qui concerne spécifiquement la prison, l'abolitionnisme s'appuie sur une critique du réformisme. En effet, les cycles de réforme déployés depuis l'introduction de la prison comme peine auraient engendré un élargissement du filet carcéral, où des stratégies punitives se voient déployées pour répondre aux problèmes sociaux (Davis, 2003; Mathiesen, 2014; Russell & Carlton, 2013). Malgré cette critique, la minimisation des torts vécus par les personnes incarcérées demeure importante (Sudbury, 2009). En ce sens, les abolitionnistes distinguent les réformes dites réformistes, soit celles contribuant à l'expansion et la consolidation du système, versus les réformes abolitionnistes, soit celles instigant des transformations qui réduiraient le recours aux pratiques punitives (Mathiesen, 2014; Ricordeau, 2019; Russell & Carlton, 2013; Sudbury, 2009).

L'intersectionnalité est au cœur de l'abolitionnisme. En effet, l'abolitionnisme reconnaît qu'en prison, des pratiques en apparence neutres ont des conséquences différentes en fonction de l'intersection de la racisation, du genre et de la sexualité (Davis & Shaylor, 2001; Ricordeau, 2019; Russell & Carlton, 2013; Sudbury, 2009). Par ailleurs, les personnes existant à l'intersection de diverses structures oppressives ont toujours été au front des luttes abolitionnistes (Sudbury, 2009). Par exemple, les croisements entre l'incarcération de masse des personnes Noires, le racisme et le capitalisme ont été mis en lumière par les personnes marginalisées concernées (Sudbury, 2009).

Selon Ben-Moshe (2020), l'abolitionnisme constitue non seulement une approche théorique et pratique, mais aussi une dis-épistémologie, c'est-à-dire qu'elle donne lieu à un désapprentissage de façons de savoir qui seraient hégémoniques. En effet, l'abolitionnisme permet de désinvestir des concepts comme « crime » ou encore « délinquant dangereux », alors que les perspectives, priorités et besoins des personnes visées par les logiques carcérales sont placées au centre (Ben-Moshe, 2020). De même, il s'agit d'une dis-épistémologie parce que l'abolitionnisme refuse la certitude ou la clairvoyance – des façons de savoir ancrées dans des épistémologies hégémoniques. Il y a alors une reconnaissance que de multiples trajectoires vers l'abolition sont possibles, ainsi qu'une humilité face aux changements proposés; en effet, même une réforme abolitionniste peut avoir des contrecoups non-anticipés. Pour Ben-Moshe (2020), le refus de certitude et de clairvoyance représenterait une force de l'abolitionnisme. L'autrice

rappelle que si l'on attend d'avoir des réponses parfaites, l'on n'essaie rien, donc l'on ne découvre rien; le non-prescriptivisme de l'abolitionnisme donnerait ainsi lieu à un processus d'essais et d'erreurs qui serait génératif en soi.

L'ancrage de cette thèse dans les perspectives abolitionnistes est pertinente compte tenu de l'objet de recherche : la prison constitue l'une des institutions visées par les théories et mobilisations abolitionnistes. Cette thèse critique et remet en cause la légitimité de la prison, tout en proposant des changements qui minimiseraient les torts causés par les logiques carcérales – en toute humilité, puisque la clairvoyance est impossible. De plus, l'abolitionnisme est compatible avec l'épistémologie du point de vue situé. En effet, la pensée abolitionniste provient de revendications et de savoirs émis par les personnes visées par les logiques carcérales (Ben-Moshe, 2020; Sudbury, 2009). Citons notamment Angela Y. Davis, influente académique Noire et féministe qui a été prisonnière politique et qui a énormément publié sur l'abolitionnisme.

2.3. Liminalité et liminarité

Le cadre conceptuel est celui de la liminalité et de la liminarité. Le concept de liminalité, formulé par l'anthropologue Arnold Van Gennep (1909) et popularisé par Victor Turner (1967, 1969, 1974), réfère originalement à la deuxième phase d'un rite de passage. Il s'agit de l'état ambigu et paradoxal où les néophytes sont séparés de leur groupe d'origine, mais n'ont pas encore acquis leur nouvelle identité ni complètement intégré leur nouveau groupe (Turner, 1969; Van Gennep, 1909). Ces néophytes se retrouvent ainsi dans une situation d'incertitude où ils « ne sont plus » et « ne sont pas encore », où ils ne sont ni ici ni là (Turner, 1974, 1969). Le rite de passage comporte une transition entre des états eux-mêmes relativement stables; ainsi la phase liminale serait un entre-deux symbolique ayant peu d'attributs de l'état précédent, ni de celui subséquent (Turner, 1969, 1974).

L'application du concept de liminalité a été élargie au-delà du rite de passage pour désigner un entre-deux ou encore une situation de flou, d'incertitude ou de suspension. La liminalité renvoie alors à une transition ayant lieu dans l'espace et le temps et peut comporter le passage d'un seuil physique ou symbolique (Montmagny Grenier, 2020; Moran, 2013; Thomassen, 2009; Turner, 1974). La liminalité permet de sortir de la dichotomie entre structure et agentivité, puisque tout y est suspendu et que la transgression des normes sociales applicables

dans d'autres contextes y est possible, voire encouragée (Thomassen, 2009). Elle permet de faire émerger de nouvelles formes sociales et peut même être institutionnalisée, notamment en prisons (Turner, 1969, 1974; Thomassen, 2009). Thomassen (2009) distingue des dimensions de liminalité qui ont trait aux sujets (individus, groupes, sociétés), à la temporalité (moments, périodes, époques) et à l'espace (endroits, zones, pays).

Par ailleurs, il existe des degrés de liminalité (Thomassen, 2009). Turner (1974) distingue ainsi ce qui est liminal de ce qui est liminaire, c'est-à-dire proche de la liminalité sans y correspondre entièrement. Le liminal désigne ces entre-deux sacrés, obligatoires et rituels, alors que le liminaire serait profane, facultatif et relèverait du quotidien et de la créativité plutôt que du rituel (Thomassen, 2009; Turner, 1979). Cette distinction peut toutefois être comprise comme idéal-typique; en pratique, les situations sociales tendraient à se retrouver sur un continuum entre le liminal et le liminaire (Spiegel, 2011).

La prison serait liminale en soi (Jewkes & Laws, 2021; Turney, 2015), bien que cette proposition aie relativement peu été développée dans la littérature. Dans les prochains paragraphes, j'examine ainsi la liminalité de la prison en considérant ses caractéristiques sacrées et rituelles, spatiotemporelles, émotionnelles, relationnelles, identitaires, normatives et organisationnelles.

Si la prison est liminale, cela signifie que l'entre-deux qu'elle propose serait sacré, obligatoire et associé au rite. On décèle effectivement un caractère sacré puisque la prison est vue comme intouchable dans l'imaginaire social. En effet, l'emprisonnement représente la peine par excellence. Dans ce contexte, la place de la prison dans l'archipel pénal demeure largement incontestée, de telle sorte que la proposition d'abolir cette institution est conçue comme utopique (Ben-Moshe, 2020; Davis, 2003; Ricordeau, 2019). Également, les personnes sont incarcérées contre leur gré; elles seraient alors placées dans un entre-deux obligatoire. La dimension rituelle de la liminalité apparaît elle aussi dans le contexte carcéral. D'abord, l'incarcération représenterait un rite de passage pour les personnes marginalisées (Turney, 2015). De plus, en tant qu'institution totale, la prison impose des rituels de mortification selon Goffman (1968).

La liminalité désigne notamment un entre-deux spatial ou le passage d'un seuil physique (Montmagny Grenier, 2020; Moran, 2013; Thomassen, 2009; Turner, 1974). C'est le cas de la prison, qui serait une zone liminale (Thomassen, 2009) ou encore un espace se distinguant du avant et du après pour les personnes détenues (Jewkes & Laws, 2021). Ajoutons qu'un seuil physique est franchi par les personnes arrivant ou quittant la prison. De plus, dans la formulation originale, les néophytes peuvent être physiquement visibles lors de la phase liminale, alors qu'elles bénéficient également d'une invisibilité structurelle et d'une séclusion aux yeux de la société (Turner, 1969, 1974). De par son architecture distincte, la prison impose cet entre-deux entre la visibilité et l'invisibilité. Le bâtiment demeure visible du reste de la société, alors que les personnes détenues en sont invisibles. Par ailleurs, la prison représente un lieu permettant de placer des individus en marge de la société, sans entièrement les en retirer; elles se retrouvent donc ni ici, ni là. Certains espaces de la prison ouvrent une brèche dans l'institution totale, dont le parloir de visites qui permet de maintenir un contact symbolique avec l'extérieur; ces parloirs se retrouvent alors dans l'entre-deux entre la prison et la société (Moran, 2013).

La liminalité désigne également une transition ou un entre-deux temporel (Montmagny Grenier, 2020). En effet, la nature du temps change en phase liminale; le temps peut même être suspendu (Turner, 1974). En prison, l'expérience subjective du temps se transforme, pour se rétablir à la sortie (Chamberlen, 2018; Chantraine, 2004a; Cunha, 1997; Jewkes & Laws, 2021). Si l'expérience temporelle se démarque de ce qui précède et de ce qui suit l'incarcération, c'est que la prison est liminale (Jewkes & Laws, 2021).

La prison est aussi liminale en raison d'entre-deux, de suspensions et d'inversions expérientielles. Celles-ci concernent les émotions, les sens, les relations et l'identité. D'abord, elle est liminale puisqu'elle génère des émotions particulières par rapport à l'avant et à l'après (Jewkes & Laws, 2021). Citons particulièrement l'incertitude des personnes en détention provisoire, avant d'être trouvées coupables d'un acte criminel (Brassard, 2012; McLean, 1995). L'incarcération provoque également un éveil ou un accablement sensoriel, qui se replace une fois libérée (Chamberlen, 2018); on pourrait alors parler d'une inversion sensorielle. Au plan relationnel, les personnes détenues sont plongées dans un état liminal où elles sont simultanément membres de familles et isolées de celles-ci (Turney, 2015). La prison impose par

ailleurs une inversion identitaire. En effet, le rite de passage nécessite une mort symbolique et structurelle des néophytes, qui perdent leur statut et leurs possessions, deviennent symboliquement asexuées et apprennent qu'elles ne connaissent rien (Turner, 1969, 1974). Cela évoque le rituel de mortification noté par Goffman (1968), qui décrit comment une recrue en institution totale se voit dépouillée de son identité et de ses possessions, dégradée et humiliée, de sorte qu'elle accepte son nouveau statut. En prison, il s'agit spécifiquement de perdre son statut de citoyenne (Sykes, 1958) pour acquérir l'identité de prisonnière, qui pourra à son tour être délaissée une fois libérée. Pour les personnes en détention provisoire, on peut également supposer une suspension et un entre-deux identitaires puisqu'elles perdent leur identité de citoyenne, sans encore avoir acquis le statut de condamnées.

La prison proposerait également des inversions et entre-deux normatifs et organisationnels. La liminalité provoque une inversion partielle des propriétés de l'ordre établi (Turner, 1974) ainsi qu'une transgression des normes généralement applicables (Thomassen, 2009). Lors du rite de passage, les instructrices détiennent un pouvoir absolu sur les néophytes et exercent une contrainte sociale forte, pouvant les punir sévèrement si elles désobéissent, alors qu'il ne s'agirait pas d'une pratique courante en-dehors du contexte liminal (Turner, 1974). Cette même inversion normative trouve son compte en prison. Le personnel détient ainsi un pouvoir de punir les personnes institutionnalisées, alors que punir des adultes ne serait pas socialement acceptable dans d'autres contextes (Goffman, 1968). En prison, il est aussi considéré acceptable de priver les personnes détenues de leur « bien civil le plus précieux », la liberté (Vacheret, 2013, p. 51), ainsi que de leur autonomie, de leur sexualité et d'un standard de vie jugé adéquat en Occident (Sykes, 1958). Froment (1997) aborde également une inversion de l'ordre normatif, puisqu'en prison, les réalités du terrain et les préoccupations pour l'ordre carcéral tendent à l'emporter sur le respect du cadre juridique. De même, si les agressions sexuelles sont généralement jugées contraires aux normes formelles, des comportements similaires se voient légalisés et légitimés en milieu carcéral, à travers la pratique des fouilles à nu (Hutchison, 2020, 2023, 2024; McCulloch & George, 2009). En même temps, l'inversion normative demeure partielle au sein de l'organisation. La prison se voit donc régie tant par un cadre normatif ou des modalités organisationnelles provenant de l'extérieur, dont des lois, des finalités, des fonctions,

ou encore un mode de gestion bureaucratique (Carlen & Worrall, 2012; Froment, 1997; Garland, 1990; Sykes, 1958), mais également par des règlements, des impératifs administratifs et des systèmes provenant de l'interne (Goffman, 1968; Haggerty & Bucarius, 2021; O'Donnell, 2016). En ce sens la prison n'est ni ici, ni là, et simultanément ici et là.

De façon générale les loisirs sont plutôt liminaires, puisqu'ils ressemblent au liminal sans toutefois y correspondre entièrement (Turner, 1974). Les loisirs évoquent le liminal puisqu'ils se situent dans l'entre-deux entre le travail et d'autres obligations, et comme les normes et rôles applicables dans d'autres contextes peuvent y être suspendus, favorisant alors le jeu et la rupture face à l'ordinaire (Turner, 1974). Tout comme le liminal, les loisirs permettent aux personnes d'être elles-mêmes à l'extérieur de leurs rôles institutionnels, et même de développer de nouvelles relations (Turner, 1969). Les loisirs se distinguent toutefois du liminal puisqu'ils sont retirés du contexte de rite de passage, sont profanes et s'avèrent non-obligatoires, étant même caractérisés par la liberté de choix (Turner, 1974).

3. Méthode

Cette section propose un survol de la méthode, c'est-à-dire l'approche qualitative, la collecte par entretiens, ainsi que le traitement des données au moyen de la théorisation ancrée.

3.1. L'approche qualitative

L'approche qualitative serait née d'une volonté de développer une méthode spécifique aux sciences sociales, tout en remettant en cause le positivisme importé des sciences naturelles (Mucchielli, 2009). En effet au 19^e siècle, Dilthey avance que le but des sciences sociales serait de comprendre et non d'expliquer, comme en sciences de la nature (Mucchielli, 2009). Les méthodes qualitatives permettraient ainsi de comprendre le monde de l'autre et de générer des « connaissances socialement situées » (Deschenaux & Royer, 2021, paragr. 3), tout en prônant la « rébellion » face au positivisme et ses impératifs de neutralité (Paillé, 2007, p. 410). Il s'agirait alors de méthodes privilégiant la proximité avec la vie et le vécu; l'expérience, son contexte et ses sens; la parole; ainsi que la subjectivité de la personne chercheuse (Paillé, 2007). Pour Paillé (2007, p. 409-411), l'approche qualitative représente également une « manière normale,

spontanée, naturelle, quasi instinctive d'approcher le monde, de l'interroger et de le comprendre », laquelle permet d'affirmer des « manières d'être, de sentir, de penser et de rechercher qui sont originaux, singuliers, authentiques ».

En méthodes qualitatives, la recherche empirique consiste à amasser des connaissances à travers la pratique, c'est-à-dire l'expérience ou l'observation de phénomènes ou de comportements humains (Dorais, 1993). Le travail de terrain y est alors possible, à travers l'observation in situ ou l'entretien notamment; cela permet d'amasser des données là même où le phénomène se manifeste (Chapoulie, 2000). De là, les analyses permettent d'en arriver aux significations et aux sens ainsi qu'aux interprétations (Mucchielli, 2009). La construction de ces interprétations peut être vérifiée en consultant la méthodologie employée (Mucchielli, 2009).

L'approche qualitative a été privilégiée parce qu'elle est compatible avec les objectifs de recherche, lesquels s'inscrivent dans une visée de compréhension des expériences et non d'explication. Cette approche est également compatible avec les ancrages épistémologiques de la thèse, puisqu'il s'agit de se détacher du positivisme et de générer des connaissances situées dans un contexte spécifique, à travers la proximité avec la subjectivité tant des actrices que de la personne chercheuse. D'ailleurs, les méthodes qualitatives féministes sont fortement associées aux épistémologies du point de vue situé (Olesen, 2007). Le choix de cette approche a donné lieu à la sélection de la technique de collecte de données : l'entretien.

3.2. La collecte par entretiens

Au sens le plus large, l'entretien est un échange verbal où la personne conduisant l'entrevue tente de solliciter des informations ou encore les opinions ou croyances de la personne interviewée (Brinkmann, 2013). Cette technique de collecte de données est particulièrement associée aux sciences sociales et à l'approche qualitative, comme cette dernière préconise une proximité avec la parole (Brinkmann, 2013; Paillé, 2007). L'entretien repose sur la prémisse que « l'enquêtée est la mieux placée pour parler du sujet car elle le vit », alors que la personne qui enquête aurait un rôle de facilitation (Frigon, 2010, p. 181). Ainsi, cette technique permet de se plonger dans l'univers de l'interviewée afin de creuser ses expériences subjectives et saisir ses perspectives (Dorais, 1993; Poupart, 1997). Il s'agit donc aussi d'une technique compatible avec l'épistémologie du point de vue situé (Frigon, 2010). Des entretiens auprès de personnes

connaissant intimement le phénomène à l'étude – des personnes détenues en prisons pour femmes – ont donc été réalisés.

Pour répondre aux objectifs de recherche, l'entretien semi-directif a été privilégié, où relativement peu de questions ouvertes sont posées, selon un format structuré quoique souple (Brinkmann, 2013). Il s'agit d'une conversation avec un but, soit d'obtenir la description du monde quotidien de la personne interviewée, pour interpréter les significations du phénomène décrit (Brinkmann, 2013). La flexibilité de cette technique permet de creuser des sujets complexes, tout en maintenant une ouverture face à l'émergence de nouvelles thématiques (Frigon, 2010).

L'entretien en face à face a été privilégié, comme celui-ci complète les informations verbales avec le non-verbal, dont le langage corporel ou les expressions faciales, ce qui permet de comprendre les émotions de la personne rencontrée (Brinkmann, 2013; Chamberlen, 2016). L'entretien individuel a également été préconisé, comme celui-ci permet d'explorer des sujets sensibles tout en maintenant une atmosphère de discrétion et de confidentialité, de sorte que la personne interviewée se sente plus à l'aise de s'ouvrir (Brinkmann, 2013). Cela est particulièrement à-propos puisque le milieu carcéral entrave tant la préservation de l'intimité des personnes détenues (Tschanz, 2019) que la confidentialité, dans un contexte où tout peut être inscrit au dossier et nuire à la libération conditionnelle (Jewkes & Laws, 2021; Pollack, 2009a). Un style réceptif a été choisi, où les personnes interviewées ont un certain contrôle sur la direction de l'entrevue et sur la façon dont elles répondent aux questions (Brinkmann, 2013). Ce choix méthodologique a été envisagé comme moyen de valoriser l'autonomie des personnes détenues, celles-ci étant largement privées d'autonomie de par les caractéristiques du milieu (Chamberlen, 2018; Sykes, 1958).

3.3. La théorisation ancrée

Les données recueillies ont été traitées au moyen de la théorisation ancrée, une méthode qualitative inductive permettant de théoriser un phénomène grâce à une démarche empirique (Charmaz, 2005; Dorais, 1993; Paillé, 1994). Il s'agit de s'immerger dans les données en guise de point de départ, plutôt que de partir d'un cadre théorique rigide (Charmaz, 2005; Dorais, 1993). L'objectif est de mettre en lumière de nouveaux concepts et hypothèses qui, au fil de l'analyse,

seront vérifiés, invalidés et peaufinés jusqu'à ce qu'une saturation théorique soit atteinte, c'est-à-dire que la théorisation dégagée ne se contredit pas (Dorais, 1993). Selon Paillé (1994), il s'agit de décrire et d'analyser les données par un processus itératif, c'est-à-dire que le matériel et l'interprétation sont comparés à répétition pour en assurer la concordance. Le processus en est un de codification, de catégorisation, de mise en relation, d'intégration, de modélisation et enfin de théorisation (Paillé, 1994). Ces étapes seront développées plus loin, dans la section sur les analyses.

Une théorisation soit substantive, qui adresse un domaine particulier, soit formelle, qui adresse un phénomène sociologique plus vaste, peut ainsi être construite (Glaser & Strauss, 1967). La théorisation ancrée a pour avantage son pragmatisme et sa flexibilité, c'est-à-dire que cette méthode favorise l'émergence de nouvelles connaissances enracinées dans les données (Bryant & Charmaz, 2019).

La théorisation ancrée s'avère pertinente pour répondre aux objectifs de recherche vu la tentative de saisir un phénomène complexe et selon de multiples perspectives. D'ailleurs, Davila Figueroa (2011) fait appel à la théorisation ancrée féministe dans sa thèse sur la récréation en prison pour femmes. La théorisation ancrée représente une méthode judicieuse pour développer des théorisations de milieu de gamme (Bryant & Charmaz, 2019), alors que la prison représente selon Sykes (1958) un site de choix pour de telles théorisations. En effet pour l'auteur, le milieu carcéral fournit la possibilité de réfléchir à la nature du contrôle totalitaire, alors que les conditions spécifiques de telles institutions fournissent des balises aux possibilités de généralisation.

4. Préparation de la collecte de données

Le recours à une méthodologie rigoureuse renforce la crédibilité des analyses qualitatives (Dorais, 1993). La présente section décrit le travail fait en amont de la collecte, au moyen d'un entretien exploratoire, des démarches d'approbation, des critères de sélection de l'échantillon, du rôle de l'informatrice-clé et du développement des outils.

4.1. Approbations

Trois formes d’approbations ont été sollicitées dans le cadre de ce projet. En février 2019, des démarches d’approbation éthique ont été effectuées auprès du Comité d’éthique de la recherche – Société et culture, à l’Université de Montréal. Le certificat #CERSC-2019-011-D a été émis en juin 2019. Celui-ci a été mis à jour et renouvelé annuellement et se trouve à l’annexe 1.

À la suite de l’approbation éthique, le projet a été proposé à la Direction générale des services correctionnels au ministère de la Sécurité publique du Québec, afin d’obtenir l’autorisation d’amasser des données en prison. Une lettre autorisant le projet a été émise en juillet 2019. Celle-ci établissait certaines conditions de l’autorisation, tout en identifiant des agents de liaison à contacter dans les deux prisons afin d’entamer la collecte. La Direction m’a également communiqué que l’un des établissements me proposait d’interviewer une informatrice-clé, c’est-à-dire une employée ayant un rôle central dans la gestion de la programmation carcérale.

Des démarches ont également été effectuées auprès de la Société Elizabeth Fry du Québec, afin de rencontrer des femmes ayant été détenues en prisons provinciales et étant hébergées à la Maison Thérèse-Casgrain. À la demande de la Société, et à la différence des autres sites de collecte, une compensation symbolique de 10\$ a été prévue pour les participantes en maison de transition, comme celles-ci tendent à concilier plusieurs engagements. Cette modification a été rapportée au comité d’éthique. La collecte a été autorisée en juillet 2019.

4.2. Entretien exploratoire

Dans le cadre d’un cours de méthodologie qualitative, je devais soumettre un travail d’analyse d’un matériau qualitatif. Ainsi, en mars 2019, j’ai réalisé un entretien exploratoire auprès d’une personne travaillant en prison provinciale pour femmes. Cet entretien a fourni un premier contact avec une personne ayant une expérience directe en détention. L’entretien a permis d’explorer les particularités de l’environnement carcéral, ainsi que les définitions, les usages et les sens conférés aux loisirs en détention.

Cette entrevue n’étant pas couverte par le certificat d’éthique, elle ne fait pas partie du corpus empirique de la thèse. L’entretien exploratoire a toutefois permis d’identifier des

premières pistes de réflexion, dont la relation entre les loisirs et la philosophie d'intervention en détention.

4.3. Critères de sélection de l'échantillon

Pour Pires (1997, p. 7), l'échantillon correspond au « résultat de n'importe quelle opération visant à constituer le corpus empirique d'une recherche ». Le terme renvoie ainsi à des recherches de tous types, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives. Bien que les réalités du terrain rendent souvent l'échantillonnage imprévisible (A. Pires, 1997), il convient d'établir les critères de sélection de l'échantillon et caractéristiques désirées, avant la collecte. Ces critères ont été orientés par le principe de diversification, qui vise à « inclure la plus grande variété » pour obtenir le « panorama le plus complet possible » du phénomène étudié (A. Pires, 1997, p. 64). La diversification externe ou intergroupe permet de proposer un portrait global en considérant des cas variés, alors que la diversification interne réfère plutôt aux variations à l'intérieur d'un groupe donné (A. Pires, 1997). En effet pour Terrell (2015), la triangulation de données issues de divers groupes, sources et sites favorise la crédibilité des résultats. La diversification de l'échantillon a donc été prévue, au moyen de sites de collecte de données ainsi que de variables stratégiques et sociodémographiques. Ces critères ont permis de réfléchir à la formation d'un échantillon hétérogène dans la mesure du possible, afin de générer le portrait le plus complet possible par rapport au sujet de recherche. La diversification au moyen de variables sociodémographiques reflète aussi un souci pour l'intersectionnalité.

Tableau 3 Caractéristiques et critères de sélection de l'échantillon

Critère de sélection	Être ou avoir été incarcérée dans une prison provinciale pour femmes, au Québec
Critère d'exclusion	Ne pas pouvoir s'exprimer en Français ou en Anglais
Diversification externe	Diversification interne
Personnes détenues à l'établissement Leclerc de Laval	Variables stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> • Statut : prévenues ou condamnées • Durée d'incarcération / temps passé en détention • Secteur de détention : maximum, isolement préventif, santé mentale... • Antécédents de détention Variables sociodémographiques <ul style="list-style-type: none"> • Âge, origines culturelles
Personnes détenues à l'établissement de détention de Québec – Secteur féminin	
Personnes hébergées à la Maison Thérèse-Casgrain	

Tel que relaté au **tableau 3**, le critère de sélection de l'échantillon consiste à être ou à avoir été incarcérée dans une prison provinciale pour femmes, au Québec. Ne pas être en mesure de s'exprimer en Français ou en Anglais représente le seul critère d'exclusion.

Trois sites de collecte ont été choisis afin de favoriser la diversification externe. Sachant que parmi 18 prisons québécoises, il existe présentement deux établissements pour femmes, les deux ont été retenus. Il s'agit des établissements Leclerc de Laval et Québec – secteur féminin. L'une de deux maisons de transition pour femmes a également été choisie à des fins de diversification externe, pour inclure la perspective de femmes ayant un pas de recul face aux loisirs en prison. Il s'agit de la Maison Thérèse-Casgrain. Ces sites de collecte ont des caractéristiques distinctes concernant le lieu, la (non-)mixité, la taille de l'établissement et le nombre de femmes hébergées; ces différences pourraient avoir une incidence sur les expériences. La prison Leclerc est un ancien pénitencier pour hommes avec une capacité théorique d'environ 775 places (Chéné & Chouinard, 2016). À Québec, les femmes sont hébergées dans un secteur autonome au sein d'un établissement mixte qui accueille principalement des hommes. Bien que la prison de Québec ait une taille et capacité similaire à l'établissement Leclerc, la majorité des places sont réservées aux hommes, avec le potentiel d'accueillir jusqu'à 93 femmes (Chéné & Chouinard, 2016). Selon les données les plus récentes, en moyenne 245 femmes étaient détenues dans la région de Montréal et 59 à Québec, à chaque jour (pour 2015-2016; Chéné & Chouinard, 2018). Quant à la Maison Thérèse-Casgrain, celle-ci est opérée par un organisme communautaire, la Société Elizabeth Fry du Québec, et non par les Services correctionnels. À la différence des deux prisons, qui se trouvent en banlieue, la maison de transition se situe dans un quartier résidentiel en milieu urbain, à Montréal. La Maison Thérèse-Casgrain accueille environ 40 femmes en démarche de réintégration sociale, à leur sortie d'un établissement de détention (Société Elizabeth Fry du Québec, 2023). Des femmes ayant purgé une peine provinciale ou fédérale y cohabitent (Société Elizabeth Fry du Québec, 2023).

Pour ce qui est de la diversification interne, certaines variables stratégiques ont été retenues; d'abord, le statut en détention. En effet, les prisons provinciales accueillent tant les femmes en détention provisoire alors qu'elles attendent leur procès (prévenues), que celles ayant reçu une sentence de moins de deux ans (détenues). Selon le plus récent profil correctionnel, en

moyenne 39% des femmes se trouvent en détention provisoire au cours d'une journée donnée (année 2018-2019; Ministère de la Sécurité publique, 2020). L'inclusion de femmes prévenues est pertinente comme il s'agit d'une sous-population d'une taille non-négligeable et faisant face à des expériences spécifiques en détention. En effet, les prévenues sont légalement considérées innocentes, puisque leur culpabilité n'a pas encore été démontrée hors de tout doute raisonnable. De plus elles se retrouvent en situation d'incertitude vu l'absence d'une condamnation et quant au caractère indéterminé du temps qui sera passé en prison (Brassard, 2012).

La durée de l'incarcération réfère au temps passé en prison, au moment de l'entretien, ou encore au temps purgé avant de se trouver en maison de transition. Le profil correctionnel stipule qu'en moyenne, à chaque jour, 31% des femmes purgent une longue peine. De plus, les femmes ayant de longues peines¹⁰ ont été détenues 133 jours en moyenne, alors que celles ayant de courtes peines ont été détenues 28 jours en moyenne (Ministère de la Sécurité publique, 2020). Il s'agit d'un critère de diversification interne puisque les expériences de loisirs pourraient être très différentes pour les femmes séjournant quelques jours en prison, versus un an. De plus, selon une étude datée, le temps passé en prison serait statistiquement lié à la participation à certains programmes (Belknap, 1996).

Similairement, les antécédents réfèrent aux expériences d'incarcération prédatant leur séjour actuel. Cela représente un critère de diversification puisqu'une femme qui cumule de nombreuses années d'incarcération pourrait avoir une vision très différente de la prison et des loisirs, par rapport à une femme qui en est à sa première peine.

Le secteur de détention réfère à l'endroit où une femme est hébergée, au moment de l'entretien, ou au secteur où elle a principalement été hébergée, dans le cas des femmes rencontrées en maison de transition. Il s'agit d'un critère de diversification interne puisque la liberté de mouvement varie au sein des secteurs d'hébergement (Bertrand et al., 1998), ce qui pourrait avoir une incidence sur les expériences d'incarcération et de loisirs.

¹⁰ Notons que le Profil ne fournit pas de définitions de ce que constitue une longue ou une courte peine, au-delà de ces chiffres.

Deux variables sociodémographiques ont été incluses en guise de critères de diversification interne : l'âge et l'origine. La moyenne des femmes détenues en 2018-2019 se retrouvaient dans le groupe des 25 à 49 ans (Ministère de la Sécurité publique, 2020). Sachant que les femmes âgées font face à des enjeux spécifiques en prison (Shantz, 2012; Strimelle, 2013), les expériences de loisirs pourraient varier selon l'âge. En effet, l'âge influence la participation aux loisirs, selon une étude datée (Belknap, 1996).

De plus, selon les données les plus récentes, 5,1% des femmes détenues en prisons québécoises étaient Inuit et 4,5% étaient Autochtones des Premières Nations (Ministère de la Sécurité publique, 2020). Elles sont surreprésentées en prison, où leurs expériences sont marquées par le colonialisme ainsi que les enjeux linguistiques, et où elles font face à une insuffisance des programmes et activités culturelles (Vacheret et al., 2022; Wylde, 2024). De plus, les personnes Noires sont surreprésentées en établissements fédéraux et provinciaux et ont des besoins spécifiques (Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2013, 2022; Division de la recherche et de la statistique, 2022). L'inclusion de participantes Autochtones, Noires et de couleur paraît donc d'autant plus importante pour comprendre la diversité des expériences de loisirs. En effet, les perceptions de l'offre de loisirs, les décisions, la participation et l'accès à ceux-ci varient selon la racisation, l'autochtonéité et la langue parlée (Belknap, 1996; Brosens, 2019; Croux et al., 2021; Richmond & Johnson, 2009; Yuen & Pedlar, 2009).

4.4. Rôle de l'informatrice-clé

Comme un site de collecte a proposé d'interviewer une informatrice-clé, il convient d'expliquer le rôle envisagé pour celle-ci, au sein de l'échantillon. Pour Tremblay (1982), les informateurs-clé occupent une position stratégique vu leurs connaissances spécialisées quant au sujet d'étude. Les entretiens avec des informateurs-clé permettent d'obtenir des données qualitatives et descriptives qui seraient plus difficiles à obtenir à travers d'autres méthodes, ou qui prendraient beaucoup de temps. Ainsi, le chercheur tente de systématiquement couvrir un sujet d'étude lors d'entretiens avec des informateurs-clé, pour dégager un portrait le plus complet possible (Tremblay, 1982). L'informateur-clé idéal comporte cinq caractéristiques selon Tremblay (1982) : un rôle dans la communauté à l'étude, des connaissances, une volonté de

participer, l'habilité de communiquer ses connaissances et l'impartialité. S'inscrivant dans une perspective féministe, Lokot (2021, p. 4) prévient toutefois des risques de créer une hiérarchie entre les connaissances générées par des informatrices-clé, versus celles provenant des membres « ordinaires » d'une communauté donnée.

Un mot sur la notion d'expertise s'impose toutefois. Compte tenu de l'épistémologie du point de vue situé, les personnes subjuguées avec une expérience vécue d'un phénomène sont envisagées comme spécialistes de celui-ci; ici, les personnes incarcérées détenant une expertise expérientielle. L'ajout d'une informatrice-clé à l'échantillon implique toutefois de solliciter une spécialiste au sens plus conventionnel du terme, comme celle-ci a une expertise professionnelle par rapport aux loisirs en prison. En dépit des critères fixés par Tremblay (1982), cette expertise professionnelle sera nécessairement conçue comme partielle et partielle à la lumière des ancrages épistémologiques. En tant que personnel embauché par la détention, l'informatrice-clé n'est pas en position de subjugation au même titre que les femmes détenues. De par son rôle, elle détient un certain pouvoir par rapport aux détenues et sa position dans le régime carcéral est très différente. Elle aura nécessairement une vue incomplète du phénomène à l'étude. En ce sens, dans le cadre de cette thèse l'expertise professionnelle de l'informatrice-clé est sollicitée pour aller chercher des informations auxquelles les femmes détenues n'ont pas accès. L'idée n'est toutefois pas de positionner ces connaissances comme supérieures ou plus valables que celles amenées par les personnes détenues, simplement de les compléter.

4.5. Outils de collecte de données

Plusieurs outils permettant d'amasser des données ont été développés et approuvés par le comité d'éthique de la recherche.

4.5.1. Recrutement et confidentialité

En prévision du recrutement, une consigne de prise de contact a été rédigée, alors que des affiches présentant le projet ont également été préparées. Celles-ci apparaissent à l'annexe 2 et introduisent le projet, présentent les attentes par rapport à la participation, les modalités de l'entretien, la durée anticipée ainsi que la compensation, le cas échéant. Une feuille d'inscription a aussi été préparée, permettant aux personnes intéressées d'ajouter leur nom à une liste.

Cinq formulaires de consentement ont été développés dans le cadre de ce projet : pour les femmes en maison de transition, en Français et en Anglais; pour celles détenues, en Français et en Anglais; pour l’informatrice-clé, en Français. Ceux-ci ont été approuvés par le comité d’éthique de la recherche. Les trois formulaires en version Française apparaissent à l’annexe 3.

4.5.2. Grilles d’entretien

Des grilles d’entretiens semi-directifs, en Français et en Anglais, ont été préparées en prévision de la collecte de données auprès de personnes détenues ou ex-détenues. Celles-ci ont été développées à partir des objectifs de recherche et comportent la consigne de départ qui suit :

Pourrais-tu me dire c’est quoi, pour toi, un loisir? Dans la vie, en général. Maintenant, pourrais-tu me dire c’est quoi, pour toi, un loisir en prison?

La grille propose ensuite certaines thématiques : les participantes ont été invitées à parler des loisirs en prison, de l’ambiance ou la dynamique lors de ceux-ci, de leurs apports et enfin de leurs objectifs. Des relances potentielles sur la participation, les enjeux et les relations ont été prévues, à introduire selon les propos de l’interviewée. Il convient de souligner que les grilles ont été clarifiées en fonction des réalités du terrain. Par exemple, la grille finale spécifie que des questions sur les enjeux linguistiques, de règlements, de genre, de racisation, de sexualité et de hiérarchie ne seront posées que si l’interviewée elle-même introduit ces dimensions. Ces grilles finales ont été resoumises et approuvées par le comité d’éthique et ce sont elles qui apparaissent à l’annexe 4.1.

La logique de l’entretien avec l’informatrice-clé a été envisagée différemment : en effet, l’objectif était de solliciter une expertise professionnelle, avec une démarche aussi systématique que possible (voir Tremblay, 1982). Une grille plus structurée a été prévue pour aller chercher un maximum de précisions, sachant qu’une seule informatrice-clé serait rencontrée. La grille pour cet entretien, présentée à l’annexe 4.2, explore ainsi la définition des loisirs, leurs apports et leurs objectifs, selon les Services correctionnels et au sein de l’établissement. La mise en œuvre de ces visions des loisirs a également été abordée, ainsi que les questions d’accès, de règlements et les rôles du personnel. Enfin, une question sur l’inscription des loisirs dans la double mission des prisons québécoises, compte tenu de la Loi sur le système correctionnel du Québec, y apparaît.

4.5.3. Fiche signalétique

De façon générale, une fiche signalétique permet d'enregistrer les coordonnées de l'entretien, les caractéristiques sociales de l'interviewée et d'autres éléments pertinents aux objectifs de recherche. En ce sens, celle-ci fournit un contexte de production des données.

La fiche signalétique fournie à l'annexe 5 a d'abord permis d'identifier la participante, en notant le code d'entretien, son alias, le lieu de détention, le lieu spécifique où l'entretien a eu lieu (par exemple un parloir de visites, un bureau), la date et l'heure de la rencontre.

La section suivante de la fiche signalétique porte sur les loisirs. Il s'agit de synthétiser les loisirs disponibles dans chaque prison où l'interviewée a été détenue, en soulignant ceux auxquels elle a participé. Cela a ainsi fourni un aperçu de ce qu'une personne donnée « compte » comme loisir, en plus de sa participation. Cette section a aussi permis d'identifier les loisirs pratiqués dans la communauté, en distinguant ceux pratiqués à la suite de l'incarcération au besoin. En effet, certaines femmes en maison de transition ont rapporté qu'elles avaient de nouveaux loisirs, après leur détention.

La troisième section de la fiche signalétique concerne la situation correctionnelle et renvoie aux variables stratégiques apparaissant au tableau 3. Une case a permis d'identifier le statut de la personne, soit en détention provisoire (prévenue) ou condamnée (détenue). Les deux options ont été cochées lorsque la participante avait été prévenue puis condamnée, lors d'un même séjour en détention. Des informations quant au secteur d'hébergement, au temps purgé et au temps restant à purger, ainsi qu'aux antécédents de détention ont également été notées dans cette section.

La dernière section de la fiche signalétique rassemble les caractéristiques sociodémographiques, soit les langues parlées, l'âge, l'origine, le statut relationnel, le statut parental, le diplôme le plus élevé atteint, ainsi que le statut d'emploi avant la détention. Soulignons que la question sur l'origine était confuse; les réponses fournies reflètent donc à la fois l'ethnicité, la culture, la nationalité et la racisation.

4.5.4. Mémos

En théorisation ancrée, différents types de mémos peuvent constituer des données se prêtant à l'analyse (Glaser & Strauss, 1967; Robichaud, 2017). Des mémos d'entretien et de

terrain ont été rédigés au cours de la collecte de données, encore une fois pour fournir un contexte de production des données.

La structure des mémos d'entretien a été préparée en amont de la collecte et est présentée à l'annexe 6. Il s'agit de relater les informations générales quant à la date, le lieu, l'heure, et la durée de l'entretien, l'alias de la participante, puis de décrire le local de l'entrevue. La section suivante a permis de résumer les caractéristiques sociodémographiques de la participante. Par la suite, l'ambiance et la dynamique de l'entretien ont été décrites, par exemple mon humeur, celle de la participante et notre rapport. Les principales thématiques émergent lors de l'entretien ont été résumées par après, puis des éléments surprenants ou nouveaux. La dernière section comporte des commentaires finaux, soit des réflexions, des liens avec la littérature ou avec d'autres entretiens, ainsi que des éléments à ajuster dans les outils de collecte de données.

La structure des mémos de terrain n'a pas été prédéterminée. En pratique, il s'agit de synthèses du déroulement de chaque journée de collecte de données, relatant des impressions, des interactions et conversations informelles avec le personnel, des émotions, des réflexions et des pistes d'analyse.

5. Collecte de données

La collecte de données est décrite ici, avec une attention particulière quant aux participantes, au déroulement des entretiens et aux enjeux.

5.1. Participantes

Les prochaines pages présentent le recrutement et la sélection de participantes, puis la description de l'échantillon.

5.1.1. Recrutement et sélection

Les modalités de recrutement des participantes ont varié en fonction du site de collecte, notamment vu les différences organisationnelles. Conformément aux procédures couvertes par l'approbation éthique, des affiches de recrutement ont été accrochées, invitant les personnes

intéressées à s'inscrire (en prison) ou à me contacter directement (en maison de transition). À l'un des sites, le personnel a placé ces affiches uniquement dans certains secteurs d'hébergement; seules les femmes à cote de sécurité médium ou minimum ont pu s'inscrire. À un autre, j'ai pu circuler dans tous les secteurs d'hébergement ainsi qu'un secteur de travail, afin de présenter le projet en Français et en Anglais et pour répondre aux questions. À tous les sites de collecte, des membres du personnel m'ont référé des personnes exprimant un intérêt pour le projet, dont une placée en isolement. De plus, certaines femmes se sont inscrites parce que leurs codétenues leur ont parlé de leur expérience positive en entrevue.

Le processus de sélection des participantes a aussi varié selon le site. À deux sites, je disposais de suffisamment de temps pour rencontrer toutes les inscrites. Au troisième site, j'ai reçu-e une liste de 40 participantes potentielles, alors qu'il était impossible de toutes les rencontrer dans le délai m'étant accordé. J'ai donc sélectionné des interviewées en me référant aux critères détaillés au point 5.3.

D'abord, j'ai retiré-e six femmes ne souhaitant plus ou ne pouvant plus participer, notamment vu des changements de secteur, des transferts en pénitencier ou des mesures disciplinaires. Ensuite, la liste indiquait le secteur d'hébergement des inscrites et était accompagnée de documents internes détaillant quelles femmes travaillaient ou allaient à l'école. J'ai donc croisé-e ces informations afin d'identifier quelles inscrites étaient hébergées dans quel secteur, et lesquelles avaient un travail ou allaient à l'école, comme cela avait une incidence sur leur disponibilité. De là, j'ai priorisé-e celles dont les noms ne semblaient pas francophones, dans un effort de diversification au niveau des origines. Compte tenu des variables stratégiques, je me suis également assuré-e de rencontrer des femmes en détention préventive, ainsi qu'aux secteurs à sécurité maximum, de protection et de santé mentale. Dans la mesure du possible, j'ai rencontré-e une femme allant au travail ou à l'école, et une sans de telles occupations, pour chaque secteur d'hébergement.

Seule une personne sélectionnée s'est retirée du projet. En effet, elle s'était inscrite mais lorsqu'elle a été convoquée, elle ne se sentait pas émotionnellement disponible pour participer. Lui ayant expliqué que sa participation était totalement volontaire, l'entretien a été remis, puis la

participante s'est définitivement retirée de la recherche. Le matériel amassé a été détruit et le comité d'éthique de la recherche a été avisé de la situation.

5.1.2. Description de l'échantillon réel

Selon le plus récent Profil des femmes confiées aux services correctionnels, 3082 femmes ont été prises en charge par les prisons québécoises lors de l'année 2018-2019. En moyenne, 278 femmes étaient incarcérées à chaque jour (Ministère de la Sécurité publique, 2020).

L'échantillon retenu est composé de 34 personnes détenues ou ayant été détenues. Dans un souci de clarté, celles-ci sont toutes appelées « personnes détenues » dans les chapitres de résultats, bien que certaines étaient de retour dans la communauté au moment de l'entretien. L'échantillon comporte aussi une informatrice-clé travaillant en prison. Les principales caractéristiques des personnes détenues interviewées sont synthétisées au **tableau 4**, avec des précisions ajoutées dans le texte.

D'abord, près des deux-tiers des participantes (ex-)détenues ont été rencontrées à la prison Leclerc, et presque toutes les interviewées avaient déjà séjourné à cet établissement. Soulignons qu'au moment de l'entretien, les participantes avaient été détenues entre 1 semaine et 22 mois, avec une durée moyenne de 6,2 mois. Au moment de l'entretien, la majorité étaient en détention provisoire ou l'avaient été avant leur condamnation. Plus de la moitié avaient des antécédents de détention comme adultes. Outre leurs expériences aux établissements de Québec et de Laval, plusieurs participantes avaient été détenues à la Maison Tanguay avant sa fermeture. Certaines avaient également séjourné en prison pour homme à leur admission¹¹ ou dans d'autres provinces. Quelques-unes avaient été en pénitencier fédéral, et l'une dans une prison à l'international. De plus, quelques participantes ont révélé avoir des antécédents de détention comme mineures. En ce qui concerne le secteur d'hébergement, plus de la moitié des personnes rencontrées étaient assignées aux secteurs à sécurité minimum ou médium. Quelques-unes étaient aux secteurs de protection, de prévenues ou à sécurité maximum. Seule une personne était hébergée au secteur d'isolement et deux, en santé mentale. Le tiers détenaient un emploi ou allaient à l'école en détention.

¹¹ Les femmes sont généralement admises à l'établissement situé le plus près du lieu du crime ou du procès, ce qui dans le cas de régions éloignées peut être en prison pour hommes (Chéné & Chouinard, 2018).

Tableau 4 Caractéristiques des personnes interviewées (ex-)détenues (n=34)

Caractéristiques	Nombre
Lieu de recrutement	
<i>Maison Thérèse-Casgrain</i>	3
<i>Établissement de Québec – Secteur féminin</i>	10
<i>Établissement Leclerc de Laval</i>	21
Situation correctionnelle	
<i>A été en détention provisoire lors de son séjour actuel</i>	25
<i>A des antécédents de détention comme adulte</i>	20
<i>A des antécédents de détention comme mineure</i>	4
Secteur d'hébergement en détention	
<i>Minimum</i>	9
<i>Médium</i>	9
<i>Maximum</i>	4
<i>Prévenue</i>	5
<i>Protection</i>	4
<i>Santé mentale</i>	2
<i>Isolement</i>	1
Origines ethniques, culturelles ou raciales	
<i>Première Nation & origines mixtes</i>	6
<i>Noire & origines mixtes</i>	4
<i>Arabe</i>	1
<i>Franco-canadienne et blanche</i>	17
<i>Autres origines blanches</i>	6
Relations	
<i>Mère ou grand-mère</i>	31
<i>Célibataire</i>	23
Niveau de scolarité le plus élevé	
<i>Études secondaires entamées</i>	17
<i>Diplôme d'études professionnelles (DEP)</i>	7
<i>Diplôme d'études secondaires (DES)</i>	6
<i>Études collégiales entamées</i>	3
<i>Baccalauréat complété (B.A.)</i>	1
Sphère occupationnelle	
<i>Travail conventionnel ou école avant la détention</i>	15
<i>Travail conventionnel ou école en détention</i>	11
Autres caractéristiques émergeant en entretien	
<i>Identité LGBTQ+</i>	5
<i>Situation d'itinérance</i>	2
<i>Problèmes de santé mentale</i>	7
<i>Problèmes de santé physique</i>	5
<i>Toxicomanie</i>	7
<i>Provenir d'une municipalité ou région éloignée</i>	8
<i>Historique de victimisation</i>	5

En ce qui concerne les caractéristiques sociodémographiques des participantes détenues, soulignons qu'elles étaient âgées de 19 à 60 ans, avec un âge moyen de 39 ans. La moitié d'entre elles étaient Franco-canadiennes blanches, c'est-à-dire d'origine canadienne-française ou

acadienne. Le tiers étaient racisées ou issues des Premières Nations, c'est-à-dire Libanaise, Haïtienne-Cubaine-Américaine, Haïtienne-Italienne, Noire Congolaise, Algonquienne, Huronne, Iroquoise, Abenaki et Cree. Le reste étaient blanches d'origine italienne, irlandaise, anglaise, espagnole, allemande ou anglo-canadienne. La forte majorité des participantes étaient mères, voire grand-mères, alors que les deux-tiers étaient célibataires. La moitié n'avaient pas de diplôme d'études secondaires, et plusieurs détenaient un diplôme d'études collégiales ou un diplôme d'études professionnelles. Quelques-unes avaient entamé des études collégiales et l'une détenait un baccalauréat. Avant leur détention, moins de la moitié détenaient une occupation conventionnelle (travail ou école) et quelques-unes détenaient un emploi dans l'économie souterraine (travailleuses du sexe ou autre). D'autres ne pouvaient pas travailler vu des problèmes de santé ou un congé de maternité.

D'autres caractéristiques personnelles et sociales ont été mentionnées spontanément par les participantes, en cours d'entretien. Soulignons que les données apparaissant dans le tableau sous-estiment probablement la prévalence de ces caractéristiques au sein de l'échantillon, puisque des questions en ce sens n'ont pas été posées à toutes les participantes. Certaines ont mentionné qu'elles étaient en situation d'itinérance avant leur incarcération ou qu'elles avaient un historique de victimisation ou de toxicomanie. Le tiers ont rapporté des problèmes de santé physique ou mentale. Certaines ont indiqué qu'elles provenaient d'une région éloignée par rapport aux sites de collecte de données, comme l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay, Thetford Mines, la Baie James et une autre province. Quelques personnes ont également fait allusion à leur identité LGBTQ+, dont un homme trans qui attendait d'être transféré vers un établissement masculin.

Tel que mentionné plus haut, aucune fiche signalétique n'a été préparée pour l'informatrice-clé; ses caractéristiques sociodémographiques ne peuvent donc pas être décrites, d'autant plus que cela poserait un risque en termes de confidentialité. Soulignons simplement qu'il s'agissait d'une femme francophone travaillant en détention depuis plusieurs années.

5.2. Déroulement des entretiens

Les entretiens se sont déroulés dans plusieurs types d'espaces, lesquels ont été choisis et réservés par les agentes de liaison. Bien que la majorité des entrevues aient eu lieu dans des

bureaux permettant une rencontre ininterrompue et confidentielle, cela n'a pas toujours été le cas. Mentionnons la chapelle ou encore les parloirs de visite partageant un mur et un miroir sans tain avec la guérite des agents correctionnels. De plus, à la demande du personnel de surveillance, l'entretien au secteur d'isolement s'est déroulé en présence d'une agente de liaison. Les entraves potentielles à la confidentialité et à l'anonymat ont été abordées avec les personnes interviewées, qui ont tout de même consenties aux entretiens. Ces problèmes ne semblent pas avoir empêchés les participantes de s'exprimer librement. Certaines m'ont souligné qu'elles sont habituées d'être observées en permanence, et qu'elles n'éprouvent aucune gêne à ce que le personnel de surveillance entende ce qu'elles pensent réellement d'eux. Les enjeux de confidentialité ont été discutés avec le comité d'éthique de la recherche.

Concrètement, les rencontres avec les participantes comportaient un rappel du projet, la présentation et signature du formulaire de consentement, l'entretien semi-dirigé, puis la fiche signalétique. Pendant l'entretien, j'ai pris certaines notes pour garder une trace des pistes importantes, des éléments à approfondir et de certaines impressions préliminaires. Ensuite je remplissais la fiche, en notant les éléments déjà abordés pendant l'entretien et en posant des questions supplémentaires à l'interviewée. Le mémo d'entretien a été rédigé à partir de la fiche et des notes, le plus rapidement possible après l'entrevue.

J'ai privilégié·e une attitude d'ouverture et d'honnêteté en entretien, sachant que les personnes détenues tendent à être déshumanisées et traitées comme si elles étaient indignes de confiance. Par exemple, plusieurs participantes étaient intéressées par mon étui à crayon, celui-ci ayant été fabriqué à partir d'un sac de croustilles revalorisé. Je les invitais ainsi à le manipuler, un geste simple communiquant que je leur faisais confiance avec mes possessions. De même, j'étais souvent installé·e dos à la porte d'un local en attendant l'arrivée d'une interviewée, à l'aise plutôt que sur mes gardes. Comme l'a souligné l'une d'entre elles, cela leur communiquait que je les voyais comme personnes plutôt que comme voyous, et donc que j'étais « correct ». J'ai aussi été honnête face à mes intentions en conduisant cette étude et par rapport à mes expériences de vie, lorsqu'on me posait la question. Selon moi, ces attitudes ont permis aux interviewées de me voir comme indépendant·e du régime carcéral, à la différence des intervenantes, agents et autres figures d'autorité. Cela a paru favoriser la création d'un climat propice à l'entrevue,

permettant aux personnes de se sentir à l'aise de s'ouvrir et de partager leur vécu et point de vue. De nombreuses interviewées m'ont remercié-e en quittant, mentionnant à quel point elles avaient apprécié leur expérience.

Pendant les entretiens, j'ai adopté-e une attitude non-directive, m'assurant de poser des questions ouvertes et d'ajuster la structure de l'entrevue et la terminologie utilisée, en fonction des propos des participantes. Par exemple, lorsqu'une interviewée débutait en parlant des enjeux d'accès aux loisirs, cette thématique était approfondie avant les autres. J'ai prêté-e attention aux informations émergeant spontanément, afin que les données reflètent les éléments particulièrement importants ou significatifs du point de vue des interviewées. Cela a permis l'émergence de nouvelles thématiques. Par exemple, les particularités des loisirs dans un établissement partagé avec les hommes ont été mentionnées. Tout au long des entretiens, j'ai également fait appel à des relances d'encouragement, de répétition, d'empathie et de résumé.

À la fin de la rencontre, au moment de remplir la fiche signalétique, les participantes ont été invitées à se choisir un alias, en autant que celui-ci ne permette pas de les identifier. Cela a été envisagé comme opportunité pour les femmes d'effectuer un choix et d'exercer un certain contrôle, compte tenu du contexte carcéral qui les prive de telles possibilités. La majorité des personnes rencontrées semblent avoir apprécié cette invitation, choisissant des prénoms qu'elles trouvent jolis, des références à la nature ou aux aliments qu'elles aiment, ou encore le nom de gens leur tenant à cœur.

En juillet et septembre 2019, en l'espace de dix jours de recrutement et de collecte, j'ai conduit 35 entretiens qualitatifs semi-dirigés d'une durée de 25 minutes à 2 heures 30 minutes (moyenne de 1 heure), auprès de personnes de profils diversifiés.

Au terme de la collecte au troisième site, aucune nouvelle information n'émergeait. Cela laisse croire que j'ai atteint la saturation empirique quant aux perspectives des personnes détenues en prisons pour femmes, en matière de loisirs. La saturation empirique réfère au « phénomène par lequel le chercheur juge que les derniers documents, entrevues ou observations n'apportent plus d'informations suffisamment nouvelles ou différentes pour justifier une augmentation du matériel empirique » (A. Pires, 1997, p. 67). La saturation

empirique signifie que les résultats sont généralisables à la population à l'étude, au-delà de l'échantillon (A. Pires, 1997).

6. Reconstitution et transcription des verbatims

Certaines entrevues n'ont pas été enregistrées, vu les règlements du site de collecte ou les préférences des participantes. Lors de ces 12 entretiens, j'ai noté-e le contenu à la main, le plus exactement possible. Le jour même ou dans les jours suivant l'entrevue, j'ai reconstitué-e des verbatims en créant des phrases complètes à partir de ces notes et de mon souvenir. Dans les cas où j'étais incertain-e du mot noté ou du sens de la phrase complète, je l'ai précisé-e. Le **tableau 5** fournit un exemple en comparant mes notes manuscrites, par rapport au verbatim reconstruit.

Tableau 5 Exemple de reconstruction de verbatim – Khaïla

Notes manuscrites	Verbatim reconstruit
(Q4)	I : Je sais que c'est plus difficile d'en parler vu que tu évites les loisirs de groupe, mais peux-tu me parler de l'ambiance dans les loisirs?
Fait de l'anxiété. Va ds chambre fermer porte. Me sent en psychi – ça crie tlt. Fait ben anxiété ici, Ø meilleure place!	P : Je fais de l'anxiété. Je vais dans ma chambre fermer ma porte. Je me sens en psychiatrie, ça crie tout le temps ici. Je fais ben de l'anxiété ici, c'est pas la meilleure place!
(Quoi qui aiderait ak anx?)	I : Qu'est-ce qui t'aiderait avec l'anxiété ici?
Monde crient pour rien. Conneries d'enf.	P : Le monde crient pour rien. Ils font des conneries d'enfants.
(Quoi aide?)	I : Et qu'est-ce qui t'aiderait à pas vivre de l'anxiété par rapport à ça?
Je prends mes meds ou vais faire vaisselle. Hâte que finisse.	P : Je prends mes médicaments, déjà, ou je vais faire la vaisselle. J'ai hâte que ça finisse.

Le reste des entretiens ont été enregistrés, totalisant 21 heures de matériel audio. Ceux-ci ont été transcrits en verbatims, ce qui a représenté au moins 150 heures de travail. Des logiciels et outils comme Otter.ai et Express Scribe Transcription Software ont été utilisés pour faciliter la tâche. Les transcriptions sont aussi fidèles que possible aux enregistrements, comportant notamment les bégaiements, les contractions, les hésitations, les onomatopées, ainsi que des marqueurs contextuels (rires, intonation sarcastique, bruit de fond, etc.).

7. Analyses

Cette section décrit les étapes de l'analyse, telles qu'elles ont été déployées dans le cadre du projet.

7.1. Codification

Selon Paillé (1994), la codification constitue la première étape de la théorisation ancrée. Il s'agit de lire attentivement, d'interroger et d'étiqueter chaque élément du corpus, ligne par ligne, pour synthétiser et dégager l'ensemble du propos. Les extraits sont ainsi résumés avec des mots, expressions ou courtes phrases, lesquelles doivent limiter la spéculation et demeurer le plus fidèles possibles aux propos des participantes (Paillé, 1994). Dans le cadre de ce projet, j'ai réalisé-e cette étape dans le logiciel QDA Miner, en suivant les recommandations de Paillé. J'ai débuté-e la codification avec les entrevues qui m'apparaissaient les plus riches, lesquelles étaient identifiées comme tel dans les mémos d'entretien. Ce choix a permis de commencer par une immersion dans les données abordant soit de nombreuses thématiques, soit des dimensions surprenantes compte tenu de la littérature.

Paillé (1994) précise aussi qu'au fil de la codification, le chercheur commence à regrouper certains codes. Certains semblent plus importants que d'autres (codes centraux), signalent une idée plus large (codes chevilles), ou semblent hors propos initialement (codes de réserve). De là, les codes sont classifiés et hiérarchisés peu à peu (Paillé, 1994). C'est ce qui s'est produit ici. J'ai imprimé-e la liste de l'ensemble codes et prudemment identifié-e certains regroupements potentiels, tout en évitant les sauts logiques et la « pétulance interprétative » (Paillé, 1994, p. 157). Par exemple, j'ai initialement rassemblé-e tous les codes abordant les loisirs comme moyen d'évasion puisqu'ils semblaient thématiquement liés. Les codes portant sur l'environnement carcéral plutôt que les loisirs ont initialement été placés en réserve. Les regroupements ont ensuite été effectués dans le logiciel QDA Miner, avec des titres provisoires. De plus, des mémos d'analyse ont été rédigés en parallèle avec cette étape et les suivantes, permettant de noter des impressions, des similitudes et des différences entre les propos des interviewées, ou encore des pistes de réflexion à considérer à une étape ultérieure.

7.2. Catégorisation

À travers les regroupements, la codification commence à coexister avec la catégorisation (Paillé, 1994). Lors de cette seconde étape, les « aspects les plus importants du phénomène commencent à être nommés », poussant l'analyse à un niveau plus conceptuel (Paillé, 1994, p. 153). Si les catégories fournissent un contexte plus large que les codes, elles sont nommées et peaufinées par une démarche itérative, une comparaison constante entre l'analyse et le matériel. À cette étape, les catégories sont progressivement définies et les propriétés, caractéristiques, formes, ou encore les conditions légitimant leurs formulations sont dégagées. Une catégorie sera jugée solide lorsqu'elle est pertinente par rapport aux autres catégories et l'éventuelle théorisation. À mesure qu'elle catégorise, la chercheuse délaissera éventuellement la codification (Paillé, 1994). La catégorie atteint la saturation théorique lorsque l'ajout de nouveaux cas ne permet plus de raffiner ou de préciser ses propriétés (Glaser & Strauss, 1967; A. Pires, 1997).

Tableau 6 Exemple de codes et de catégories initiales

Extrait – Valo	Code	Catégorie initiale
Puis c'est pour moi les loisirs c'est une évacion. De non seulement sortir du secteur	Loisirs comme évacion	Fonctions individuelles des loisirs <ul style="list-style-type: none"> • résister/friction <ul style="list-style-type: none"> ○ s'évader
mais de te changer complètement les idées parce que t'en as vraiment besoin, vu - étant donné ce que tu vis émotionnellement là-bas euh t'as comme pas le choix,	Loisirs pour changer les idées	Fonctions individuelles des loisirs <ul style="list-style-type: none"> • s'adapter <ul style="list-style-type: none"> ○ vivre du positif malgré l'environnement
c'est comme une porte de sortie, évacion parce que si tu prends pas ça puis tu l'utilises pas t'es encore plus renfermé envers tout dans toi. Puis tu vis encore plus l'incarcération difficilement	Loisirs comme évacion	Fonctions individuelles des loisirs <ul style="list-style-type: none"> • résister/friction <ul style="list-style-type: none"> ○ s'évader
parce que t'as besoin euh de, te changer les idées là-dedans là. Tu sais dû à, (tousse) dû à, voyons la... Le monde tu sais (tousse) violent qui est là puis y'a beaucoup beaucoup de, intimidation.	Loisirs pour changer les idées	Fonctions individuelles des loisirs <ul style="list-style-type: none"> • s'adapter <ul style="list-style-type: none"> ○ vivre du positif malgré l'environnement

La catégorisation a été entamée dans le logiciel QDA Miner, à partir des regroupements de codes. Elle a progressivement remplacé la codification, alors que les catégories elles-mêmes

se sont précisées et raffinées avec l'ajout de nouveaux verbatims. À travers un traitement de tous les verbatims, ligne par ligne, j'en suis arrivé·e à une catégorisation initiale. Le **tableau 6** montre des catégories initiales, associant chacune aux extraits d'entretien et codes ayant précédé la catégorisation.

À ce stade, les catégories n'étaient pas encore suffisamment définies ni mises à l'épreuve des données. Elles ont donc été retravaillées, en particulier à travers le processus d'écriture. En effet, en rédigeant les résultats, j'ai consulté·e chaque extrait appartenant à une même catégorie. Cela m'a permis·e de voir les nuances et propriétés au sein d'une même catégorie, de procéder à des redécoupages, voire de reclasser certains extraits. Les catégories ont aussi été raffinées, clarifiées et re comparées au matériel lors des nombreuses réécritures des chapitres de résultats. Pour donner un exemple, le **tableau 7** reprend le même extrait que ci-haut, avec les catégories dans leur formulation finale. On voit que certaines ont été ajoutées : les loisirs pour sortir de prison, ce qui inclut l'espace-temps, la souffrance et la relation carcérale. D'autres ont été peaufinées : les caractéristiques plus précises de « s'évader » sont relevées. Enfin, certaines sont reclassées : s'évader n'est plus envisagé comme élément de friction ou de résistance, mais comme façon de suspendre la souffrance.

Tableau 7 Exemple de catégories finales

Extrait – Valo	Catégories finales
<p>Puis c'est pour moi les loisirs c'est une évasion. De non seulement sortir du secteur mais de te changer complètement les idées parce que t'en as vraiment besoin, vu - étant donné ce que tu vis émotionnellement là-bas euh t'as comme pas le choix, c'est comme une porte de sortie, évasion parce que si tu prends pas ça puis tu l'utilises pas t'es encore plus renfermé envers tout dans toi. Puis tu vis encore plus l'incarcération difficilement parce que t'as besoin euh de, te changer les idées là-dedans là. Tu sais dû à, (tousse) dû à, voyons, la... Le monde tu sais (tousse) violent qui est là puis y'a beaucoup beaucoup beaucoup de, intimidation.</p>	<p>Les loisirs pour sortir de prison</p> <ul style="list-style-type: none"> • sortir de l'espace-temps carcéral <ul style="list-style-type: none"> ○ sortir du secteur d'hébergement • sortir de la souffrance carcérale <ul style="list-style-type: none"> ○ suspendre la souffrance <ul style="list-style-type: none"> ○ s'évader <ul style="list-style-type: none"> ○ se changer les idées ○ oublier ce qui fait souffrir • sortir de la relation carcérale <ul style="list-style-type: none"> ○ sortir de la relation entre femmes détenues <ul style="list-style-type: none"> ○ sortir de l'intimidation

7.3. Mise en relation

En théorisation ancrée, la mise en relation consiste à chercher des liens en comparant les catégories (Paillé, 1994). Il s'agit d'identifier des liens de ressemblance, de dépendance, fonctionnels (A est utile à B), ou hiérarchiques. Lors de cette étape, le chercheur peut faire appel à une approche empirique, c'est-à-dire que les catégories sont mises en relation à partir d'elles-mêmes; spéculative, en faisant appel à sa logique; ou théorique, en s'appuyant sur la littérature (Paillé, 1994). La mise en relation donne lieu à une structure dotée de catégories centrales, avec des catégories principales elles-mêmes constituées de catégories subsidiaires. Elle permet également d'arriver à une compréhension plus dynamique du phénomène, transcendant la simple description (Paillé, 1994).

Pour cette thèse, les liens de ressemblance et hiérarchiques ont été les plus faciles à identifier, comme il s'agit de la suite logique de la catégorisation. Ceux-ci ont surtout été repérés grâce à une approche empirique, à travers des schémas, le logiciel QDA Miner et la rédaction. Tel que relevé dans le tableau 7, l'une des catégories centrales renvoie aux loisirs pour sortir de prison, ce qui englobe plusieurs catégories principales (sortir de l'espace-temps, de la souffrance, de la relation carcérale), lesquelles comportent des catégories subsidiaires (sortir du secteur d'hébergement, s'évader). De plus, une approche théorique a permis de rassembler certaines catégories (sortir de l'espace, sortir du temps carcéral) sous l'égide d'une autre (sortir de l'espace-temps).

D'autres liens ont émergé lors de la rédaction des résultats. C'est ainsi qu'une relation fonctionnelle entre la définition et la fonction des loisirs a été identifiée (chapitre 3), ou encore une relation de dépendance entre les enjeux de loisirs et certains sentiments (chapitre 4). Une approche spéculative a permis de proposer ces liens, qui ont ensuite été testés au moyen d'un retour dans les données.

7.4. Intégration

L'étape suivante, l'intégration, permet de cerner la trame narrative ou l'essentiel du propos selon Paillé (1994). En effet, l'analyse par théorisation ancrée fait émerger des pistes et

des thématiques qui n'avaient pas été envisagées d'entrée de jeu. Il faut ainsi rassembler les composantes, considérer dans quel phénomène elles s'inscrivent et délimiter celui-ci. L'intégration appelle à revenir aux questions de recherche et à repenser les ancrages conceptuels proposés initialement, compte tenu des données et de leur analyse (Paillé, 1994). Rappelons en effet que la théorisation ancrée consiste à utiliser les données comme point de départ, plutôt qu'un cadre défini (Charmaz, 2005; Dorais, 1993).

En pratique, les efforts d'intégration ont eux aussi été itératifs. Face à certains éléments m'ayant surpris·e, j'ai commencé·e à repenser les ancrages conceptuels de la thèse peu après la collecte de données et jusqu'à la fin de la rédaction. Ces allers-retours dans la littérature m'ont permis·e de réfléchir à la compatibilité des loisirs face aux fonctions de la prison, en m'appuyant uniquement sur les écrits antérieurs (voir Marcoux Rouleau, 2020). En revisitant certains concepts, j'en suis arrivé·e à mieux comprendre les propriétés de catégories émergeant des données, comme le contrôle ou la résistance. En cours de route, j'ai également cerné·e le cadre conceptuel de la thèse, soit la liminalité et la liminarité. Celui-ci m'a aidé·e à recentrer la trame narrative des résultats. L'intégration a également impliquée de sacrifier certaines thématiques qui n'étaient pas suffisamment développées, voire de recatégoriser certains codes pour les placer ailleurs.

7.5. Modélisation et théorisation

Comme l'indique Paillé, la modélisation consiste à interroger le phénomène central de la recherche, pour déterminer de quoi il s'agit, quelles en sont les propriétés, les conditions facilitantes, les conséquences et les processus. Cela permet de saisir la structure et les paramètres du tout, et de considérer s'il s'agit d'un phénomène atypique, marginal ou répandu (Paillé, 1994). Dans le contexte de cette thèse, le loisir en prison représente le phénomène central, et chaque chapitre de résultats en examine les propriétés. La modélisation permettant de faire sens du tout apparaît dans la discussion.

Quant à la théorisation, il s'agit de l'aboutissement de toutes les étapes antérieures (Paillé, 1994). En effet, elle est progressivement dégagée, testée et consolidée à chaque étape du processus, notamment à travers la recherche de convergences et de divergences (Dorais, 1993).

Trois stratégies ont été utilisées pour solidifier la théorisation en ce qu'elles « affaibli[ssent] les explications qui en divergent » (Paillé, 1994, p. 177). D'abord, l'échantillonnage théorique, formulé dès la naissance de la théorisation ancrée (Glaser & Strauss, 1967), consiste à tenter de relever chaque variation d'un phénomène pour saturer les catégories. L'échantillonnage théorique permet d'atteindre la saturation théorique décrite au point 7.2, renforçant alors la crédibilité du modèle dégagé (Glaser & Strauss, 1967; Mucchielli, 2009; A. Pires, 1997). Ensuite, la vérification des implications théoriques consiste à décomposer le modèle pour voir ce qui en découle, logiquement, et confirmer que les données soutiennent les hypothèses formulées (Paillé, 1994). Enfin, l'induction analytique consiste à confronter le phénomène aux cas négatifs ou atypiques; la théorisation doit être repensée jusqu'à ce qu'elle tienne compte de ceux-ci (Paillé, 1994). L'analyse de cas négatifs contribue d'ailleurs à la crédibilité de résultats qualitatifs (Terrell, 2015).

8. Regard réflexif sur la méthodologie

Cette section propose un regard réflexif sur la méthodologie, en considérant d'abord les implications des ancrages théoriques, puis les enjeux et limites de la collecte de données.

8.1. Implications des ancrages théoriques

L'épistémologie du point de vue situé et l'approche abolitionniste ont certaines implications pour la thèse. Premièrement, l'épistémologie du point de vue situé tente de transcender les dualismes hiérarchiques propres au positivisme, qui positionne la science comme distincte et plus importante que les considérations politiques ou éthiques (Haraway, 1988; hooks, 2014). Dans ce contexte, il s'avère fondamental de réfléchir aux implications éthiques et politiques du projet, tout au long de celui-ci. Une grande sensibilité à ces questions a été mobilisée lors de la collecte, de l'analyse et de la rédaction. Cette sensibilité revient également vu l'approche abolitionniste. En effet, j'estime avoir une responsabilité éthique de réfléchir aux répercussions du projet pour les personnes détenues et pour la longévité de la prison en tant qu'institution. Un souci particulier a donc été déployé de sorte que ce qui est présenté dans cette thèse ne puisse pas servir à renforcer des logiques carcérales, ou à augmenter les torts causés par

l’incarcération. Malgré ces efforts, je reconnais que je n’ai pas le contrôle sur les façons dont cette thèse pourra être utilisée ou citée, le cas échéant.

Deuxièmement, puisque l’épistémologie du point de vue situé consiste à tenter de voir à travers le regard posé par les femmes détenues sur leur réalité, et en proximité avec cette subjectivité, il est nécessaire de réfléchir au positionnement social de la personne chercheuse. En effet, bien que je tente de voir du point de vue des participantes, inévitablement ce que je vois sera teinté par qui je suis; de là, l’intérêt de réfléchir au positionnement du chercheur en relation avec le positionnement de la population à l’étude (voir Serrant-Green, 2002). Bien que je ne sois pas une femme, je suis particulièrement sensible aux effets du genre sur les expériences vécues puisque je suis trans et non-binaire. En tant que personne queer, multiplement handicapée et neurodivergente, ayant subie de nombreuses formes de victimisation, ayant connue des moments de grande précarité et ayant eue des contacts avec le système pénal, je partage diverses expériences de vie avec la population à l’étude. À la différence de celle-ci, je n’ai pas d’enfants, j’ai un niveau d’éducation extrêmement élevé, j’ai connu·e la classe moyenne et je n’ai pas de casier judiciaire. Je n’ai jamais moi-même été incarcéré·e, quoique je retienne une sensibilité au confinement en raison d’un séjour dans un autre type d’institution totale. Je suis aussi une personne blanche et allochtone, à la différence de certaines.

Globalement, j’ai trouvé·e que ces multiples expériences de marginalisation et d’adversité me procuraient une sensibilité aux expériences et enjeux rapportés par les participantes. Le fait de partager des expériences de vie avec la majorité des interviewées m’a certes aidé·e à voir de leur point de vue, mais je n’ai pas l’impression que les différences aient posé de grands obstacles à ma compréhension. J’ai simplement fait preuve d’empathie pour me mettre à la place des personnes rencontrées, et de là j’estime avoir été en mesure de voir de leur point de vue. Par ailleurs, le choix d’une méthode inductive comme la théorisation ancrée s’est avéré particulièrement pertinent à la lumière de mon profil autiste. Comme le note Sanborne (2024), les personnes autistes tendent à avoir un style d’apprentissage et de pensée de type associatif et inductif (*bottom-up thinking*), où une grande quantité d’information doit être amassée avant de pouvoir être traitée en un tout cohésif. Puisque les méthodes inductives font appel à ce style de

pensée, elles peuvent être plus adaptées aux forces de chercheur·euses autistes que les méthodes déductives (Sanborne, 2024).

Troisièmement, l'épistémologie du point de vue situé implique de réfléchir au positionnement par rapport à l'objet d'étude, pour mieux contextualiser les connaissances émergeant de la recherche (Marcoux Rouleau, 2024). Armé·e de connaissances théoriques quant aux loisirs en général et en prison, ce que j'ai appris sur le terrain m'a surpris·e. Mon rapport au sujet d'étude s'est donc transformé en cours de projet. De plus, mon rapport à la prison – initialement critique, sans plus – a lui aussi évolué au cours des huit années de cette thèse. Ma posture face à cette institution s'ancre maintenant dans les perspectives abolitionnistes, en raison des données amassées (détails dans Marcoux Rouleau et al., sous presse).

Enfin, à la lumière de la dis-épistémologie abolitionniste, j'ai une posture humble quant aux recommandations émises à la fin de la thèse. En effet, il est impossible de prédire si les changements proposés seront pour le mieux, à moins de les essayer.

8.2. Réflexion sur la collecte

La section qui suit permet de réfléchir à la collecte de données, en considérant le contrôle, les entretiens et la souffrance.

8.2.1. Le contrôle

Tel que discuté dans la recension, le maintien de l'ordre carcéral représente un impératif administratif mis en œuvre à travers des mesures de contrôle (Sparks et al., 1996a; Vacheret & Lemire, 2007). Dans ce contexte, j'ai été assujetti·e à plusieurs mesures de contrôle en tant que personne chercheuse; la prison a d'ailleurs été décrite comme « terrain punitif » pour les chercheur·euses (*punishing fieldwork*, Gibson-Light & Seim, 2020). En effet, tant l'obtention des accès que la collecte de données représentent des sites d'exercice de contrôle ainsi que d'un pouvoir pénal (Gibson-Light & Seim, 2020), ce qui a également été mon cas. Dans l'ensemble, ces expériences m'ont permis de vivre une composante importante de l'organisation carcérale et de mieux la comprendre.

D'abord, pour obtenir l'accès aux prisons, j'ai dû soumettre tant le projet que ma personne à des vérifications extensives. On m'a demandé de modifier des éléments du devis de recherche, dont des pistes théoriques et ma stratégie de recrutement. On a également exigé que je compromette mon indépendance en tant que chercheur·euse, en m'engageant à transmettre mes futures publications et conférences au ministère avant leur diffusion afin que celui-ci puisse anticiper et gérer le risque. Mes antécédents judiciaires et correctionnels ont été vérifiés. De plus, bien que la liste de matériel prévu pour la collecte ait été approuvée par le ministère, le personnel à la première prison visitée m'a été interdit d'entrer avec une enregistreuse. Le milieu exigeait l'obtention d'une autorisation interne au préalable, comme l'enregistrement de certains propos pourrait représenter un risque pour l'institution. Ces contrôles m'ont permis de mieux comprendre le fonctionnement bureaucratique de la prison, ainsi que l'ampleur des préoccupations quant à l'ordre et la sécurité.

Le contrôle que j'ai vécu·e sur le terrain a également influencé le déroulement de la collecte de données. Vu des préoccupations quant au maintien de l'ordre, il m'a été interdit de circuler au sein de l'un des établissements. Je n'ai donc pu me rendre que de l'entrée au local d'entrevue. N'ayant aucun contrôle sur la présentation du projet ou encore sur la coordination des horaires, le recrutement s'est avéré plus difficile. J'ai aussi fait face à de nombreuses heures d'attente, puisque je devais être accompagné·e par des agents pour me déplacer au sein de l'établissement, alors que ceux-ci m'oubliaient lors de changements de quarts de travail. Vu ces délais, j'ai pu rencontrer moins de participantes. Ces enjeux ont été contrebalancés à l'autre établissement, où j'ai vécu un contrôle moindre. J'ai pu circuler plus aisément, dîner avec le personnel et présenter mon projet tant aux participantes qu'aux fournisseuses. Le recrutement a été plus aisé, alors que j'ai pu avoir des conversations informelles enrichissantes avec le personnel. Cette expérience plus immersive m'a aussi permis de mieux comprendre les dynamiques relationnelles présentes en prison.

Sur le terrain, j'ai vécu·e un choc de valeurs face aux préoccupations pour l'ordre et la sécurité. En effet, j'ai fait face à la colère et aux incohérences des agents correctionnels, pour des comportements désignés comme entraves à la sécurité : je me déplaçais seul·e sans détenir les autorisations officielles nécessaires (je disposais toutefois d'une autorisation verbale). De plus,

j'ai dû faire des compromis quant à la formule des entrevues pour rencontrer quelqu'un en isolement; on m'a demandé-e qu'un membre du personnel soit présent dans la pièce, pour ma sécurité. Ces expériences m'ont toutefois permis de mieux saisir l'emphase placée sur le maintien de l'ordre en détention. En effet, se sentir confronté-e dans ses valeurs peut donner lieu à ce que Robinson (traduction libre; 2020) nomme les « moments éthiques importants », soit ces situations permettant de mieux saisir la culture et les normes de la prison en plus de ses propres positions en tant que chercheur.

8.2.2. Les entretiens

Le déroulement des entretiens a été influencé par mes propres caractéristiques ainsi que par les contraintes temporelles de la collecte.

En premier lieu, mes caractéristiques personnelles semblent avoir été bénéfiques lors des entretiens. En tant qu'intervieweur-euse, j'ai fait appel à l'hyper-empathie propre à mon profil autiste, ainsi qu'aux habiletés développées afin de survivre dans un monde privilégiant d'autres neurotypes. En raison du camouflage, cet ensemble de pratiques consistant à mettre un masque pour paraître moins autiste (Price, 2022), j'ai longtemps étudié-e les scripts sociaux et développé-e ma capacité à décoder les changements d'expression faciale les plus subtils. J'ai également appris-e à être un caméléon, absorbant et reflétant les propriétés de différents environnements et contextes sociaux afin de m'y adapter. Ces ressources ont été particulièrement utiles tant sur le terrain qu'en contexte d'entrevue, où j'ai pu ajuster mon persona d'étudiant-e-chercheur-euse en fonction des besoins du moment. Par exemple, j'ai fait appel au jocal Canadien-français et mis mon accent ouvrier en valeur, pour rendre certaines interviewées plus confortables, alors que j'ai utilisé-e un niveau de langue plus soutenu et ajusté-e mon accent avec des participantes qui s'exprimaient de la sorte. Dans le cas de la première stratégie, j'estime que cela a permis d'amoinrir les différences de classe sociale, sachant que je me suis présenté-e en entrevue avec 8 à 15 années d'éducation de plus par rapport aux participantes. Cela peut avoir contribué à ce qu'elles se sentent à l'aise de s'ouvrir. Par ailleurs, le camouflage m'a permis de refléter les émotions et opinions des interviewées, rendant l'entrevue d'autant plus sécuritaire pour elles.

Mes neurodivergences ont également donné lieu à des défis spécifiques. Étant autiste et ayant un trouble du déficit de l'attention (TDAH), j'ai des difficultés de traitement auditif et de concentration. Ainsi, passer des journées complètes en entrevue a poussé les limites de mes capacités à comprendre ce que j'entendais et à y prêter attention, pour être en mesure de poser des relances pertinentes. La prise de notes m'a aidé·e à maintenir le fil, en particulier lors des entretiens enregistrés. Or le même geste s'est avéré plus complexe lors des entretiens sans enregistreuse. Plutôt que de simplement noter les idées principales et des pistes de relance, je devais décoder des informations auditives à débit rapide pour tout transcrire en temps réel, tant bien que mal. Le matériel de ces entretiens est donc beaucoup plus bref, vu l'effort de synthèse qui a dû être déployé lors de la prise de notes. Ces entrevues me semblent aussi moins riches, peut-être puisque moins de marqueurs contextuels ont été notés (hésitations, emphases, émotions etc.). Je soupçonne également que j'étais si concentré·e à transcrire en restant collé·e au langage utilisé que ma disponibilité, mon écoute et mon empathie se sont moins bien senties. Heureusement, la majorité des entretiens ont été enregistrés, limitant l'envergure de cet enjeu.

Les contraintes temporelles ont aussi influencé les entretiens. En effet, à la première prison, 10 entretiens ont été réalisés en trois jours; à la seconde, 21 ont eu lieu en quatre jours. Puisque de nombreuses entrevues ont eu lieu en très peu de temps, la fatigue a représenté un enjeu. Cette fatigue découlait non seulement de la nécessité de demeurer présent·e et concentré·e lors de chaque entretien, mais également parce que le camouflage demande des ressources énergétiques considérables. L'épuisement sensoriel en lien avec l'autisme s'est ajouté à tout ceci, d'abord parce qu'il fallait écouter attentivement et adéquatement traiter énormément d'informations auditives, mais également vu l'inconfort physique. Si l'environnement carcéral pose des particularités sensorielles pour les femmes détenues (Chamberlen, 2018), j'étais moi-même en situation de surcharge vu les vêtements que je portais, la température, les néons et le bruit. Ainsi, la fatigue s'accumulait au fil d'une journée donnée, mais également au cours de la semaine, de sorte que mon état général était moins optimal pour conduire des entretiens qualitatifs. Il est possible qu'en raison de cette fatigue, j'aie moins approfondi·e certains entretiens, ou encore que des opportunités de relances m'aient échappées. Ma fatigue a toutefois contribué à construire un terrain commun avec les interviewées, soit parce

qu'on riait lorsque je déparlais, ou encore parce qu'on compatissait quant à la fatigue l'une de l'autre. Cela peut ainsi avoir contribué à ce qu'elles se sentent à l'aise de partager leurs expériences.

Les contraintes temporelles ont aussi fait en sorte que je disposais de peu de temps pour prendre une distance par rapport au matériel, d'une entrevue à l'autre. De façon générale, le recul a plutôt eu lieu entre chaque site ou, pour le dernier site, après la collecte. Les délais décrits dans la section précédente m'ont toutefois permis de prendre un léger pas de recul en rédigeant des mémos d'entretien et de terrain, au cours d'une journée donnée. En même temps, les contraintes temporelles et l'absence de distance m'ont permis de baigner dans le matériel. Je me souvenais donc des thèmes émergeant d'entretiens précédents, alors que j'aurais eu le temps d'oublier si la collecte était plus espacée. Cette immersion m'a permis d'identifier des patrons de similitudes et de divergences au fur et à mesure, voire d'interroger les participantes quant à ces différences.

8.2.3. La souffrance

La dernière piste de réflexion concerne la souffrance des participantes et de la personne chercheuse. En effet, vu le paradigme positiviste, les personnes chercheuses sont souvent socialisées à se détacher de leurs émotions, lesquelles sont vues comme sources de biais et comme contaminants (Campbell, 2002). Les chercheuses novices tendent ainsi à être peu préparées aux conséquences émotionnelles et psychologiques de la recherche (Kumar & Cavallaro, 2018). Or, la recherche qualitative comporte un travail émotionnel important, en particulier lorsqu'il est question de sujets sensibles (Dickson-Swift et al., 2009). Ce travail émotionnel se manifesterait dans la suppression des émotions sur le terrain, la gestion des réponses corporelles aux émotions, ainsi que la gestion de la tension entre ce que la personne chercheuse ressent et ce qu'elle montre aux participantes (Dickson-Swift et al., 2009).

Ainsi, je suis arrivé-e sur le terrain avec une attitude un peu naïve et j'ai été pris-e de court. Qui dit loisir dit plaisir et bien-être, et c'est d'ailleurs ce qui ressortait de la littérature consultée en construisant le devis de recherche. Malgré mes connaissances théoriques sur la prison, je ne m'attendais pas à ce que l'incarcération et ses propriétés soient au cœur de l'expérience de loisirs.

Or comme la collecte me l'a montré·e, les expériences de loisirs sont enchevêtrées à celles de l'incarcération. De même, je n'étais pas préparé·e à recevoir autant de souffrance, celle-ci prenant une telle envergure qu'elle me paraissait presque tangible. Par exemple, plusieurs participantes ont pleuré en entrevue. Or vu la socialisation décrite plus haut, j'avais l'impression que je pouvais être empathique, mais qu'il serait inapproprié de pleurer avec elles; la collecte a donc impliqué un grand travail émotionnel. Outre leur souffrance en lien avec les privations existant en prison, quelques participantes ont profité du contexte sécuritaire et confidentiel de l'entrevue pour partager leurs expériences de victimisation en détail. La souffrance m'a non seulement été communiquée verbalement, mais également visuellement. En effet, plusieurs interviewées avaient des traces d'automutilation (fraîches ou cicatrisées), alors qu'une personne avait les bras couverts de plaies profondes, des épaules aux poignets. L'entretien avec cette personne m'a profondément bouleversé·e.

En recherche qualitative portant sur des sujets sensibles, le travail émotionnel aurait des coûts humains importants, de sorte que les personnes chercheuses peuvent exhiber des symptômes d'épuisement de la compassion ou encore de trauma vicariant (Campbell, 2002; Dickson-Swift et al., 2009; Kumar & Cavallaro, 2018). J'ai effectivement reçu·e la souffrance des participantes comme un déluge, en particulier au dernier site puisque j'y ai réalisé·e 21 entrevues en quatre jours. Un épuisement émotionnel s'est ainsi superposé à l'épuisement physique et sensoriel que je vivais déjà. Compte tenu de ces circonstances, j'ai vécu·e la collecte de données comme trauma vicariant, en particulier puisque ma trajectoire de vie est marquée de victimisations similaires à celles vécues par les participantes. De là, mes propres traumatismes ont été réactivés, me replongeant en situation de crise psychologique et émotionnelle pendant plus d'un an.

Malgré les risques y étant associés, la proximité avec les émotions peut être générative, permettant aux chercheuses de comprendre ce que vivent les personnes rencontrées en le ressentant et ainsi, d'envisager ou de découvrir de nouvelles pistes et interprétations (Campbell, 2002). Ma proximité avec la souffrance des interviewées a été générative aux plans épistémologiques, méthodologiques et analytiques.

D'abord, la situation de crise émotionnelle en lien avec la collecte de données a provoqué une crise intellectuelle. Je ne voyais pas comment concilier le mandat d'objectivité ou du moins de neutralité souvent assigné aux chercheur·euses avec la réaction viscérale que j'avais face aux données amassées. De là, je me suis plongé·e dans un remaniement de l'ancrage épistémologique de cette thèse. C'est ainsi que j'en suis venu·e à l'épistémologie du point de vue situé.

Ce processus de refonte épistémologique m'a amené·e à lire sur les stratégies d'autosoins en contexte de recherche émotionnellement exigeante, pour repenser certains choix méthodologiques. J'ai appris qu'il était important d'adopter des stratégies de protection de la personne chercheuse, pour minimiser sa souffrance tant pendant la collecte de données qu'après (Kumar & Cavallaro, 2018; Pearce, 2020). Comme le rappelle Pearce (2020), si le chercheur ne peut survivre à la recherche, l'étude comporte d'importantes failles méthodologiques. Sachant que la transcription peut impliquer un grand travail émotionnel (Dickson-Swift et al., 2009; Etherington, 2007; Kumar & Cavallaro, 2018), j'ai choisi·e de recruter des auxiliaires de recherche pour m'assister avec cette tâche¹². Je me suis également efforcé·e de diluer la transcription – pas plus que quelques heures par jour – et de canaliser mes émotions dans des mémos ou en thérapie, tant à cette étape que lors des analyses. J'ai également contacté·e mon université, pour demander l'ajout d'une rubrique sur les stratégies de protection des personnes chercheuses à même le formulaire de demande d'approbation éthique, afin que la réflexion sur de tels choix méthodologiques soit faite en amont.

Au plan analytique, recevoir la souffrance des femmes détenues, l'absorber et en vivre les échos psychologiques et corporels m'a permis de comprendre qu'il s'agissait d'une dimension clé. Les expériences des femmes détenues, tant en prison qu'en contexte de loisir, seraient marquées par la souffrance. Cela sera exploré extensivement dans les chapitres suivants.

¹² Conformément aux engagements éthiques et aux conditions établies par le milieu, les auxiliaires ont signé des engagements à la confidentialité et n'ont pas eu accès à des données sensibles permettant d'identifier les interviewées.

9. Présentation des résultats

Pour conclure, j'apporte quelques précisions sur la présentation des résultats au sein des prochains chapitres. Dans ceux-ci, je favorise la description détaillée (*thick description*) des matériaux présentés – principalement des citations directes tirées d'entrevues avec les participantes – puisque cela favorise la transférabilité de résultats qualitatifs selon Terrell (2015).

Le choix et l'édition des citations doit aussi être expliqué pour renforcer la crédibilité de l'analyse. Lors de la rédaction des résultats, je me suis référée au logiciel QDA Miner pour consulter chaque extrait renvoyant à une même catégorie. Dans les cas où une ou quelques interviewées s'étaient prononcées sur une catégorie donnée, toutes ont été citées dans le texte. Dans les cas où plusieurs s'étaient exprimées, les extraits les plus développés ou évocateurs ont été sélectionnés. Toutes les participantes sont citées plus d'une fois dans la thèse, et la majorité sont citées dans chaque chapitre. En ce qui concerne l'entretien avec l'informatrice-clé, je me suis efforcée de ne pas construire de sections ne s'appuyant que sur ses propos; je cite donc d'autres participantes pour appuyer ce qu'elle dit, lorsque possible. Ce choix a été envisagé comme façon de limiter le risque de créer une hiérarchie entre les propos de l'informatrice-clé et ceux des participantes détenues, conformément à la mise en garde de Lokot (2021). Ce choix vise également à prioriser l'expertise expérientielle qu'ont les femmes détenues, conformément à l'épistémologie du point de vue situé.

Par ailleurs, il m'était extrêmement important de demeurer fidèle à la façon dont les interviewées s'expriment, pour éviter d'aseptiser ou de dénaturer le matériel. Or dans sa forme transcrite, le Français tel que parlé au Québec peut être difficile à lire. Des corrections mineures ont donc été apportées aux citations, dans un souci de clarté¹³. Pour ce qui est des éléments hors-sujets, ceux-ci ont été omis et remplacés par des points de suspension entre crochets : [...]. Cette ponctuation dénote aussi les sauts au sein d'une entrevue, lorsque la participante s'est prononcée sur un même thème à différents moments.

¹³ Les bégaiements et les « euh » ont été retirés. De plus, à l'oral, on dirait « a'l'a fait »; dans un souci de clarté, « elle a fait » apparaît dans les citations. Par contre, des éléments qui ne nuisent pas à la compréhension sont maintenus, par exemple les doubles négations (« elle m'a pas jamais dit »).

Pour éviter de mégenrer le participant trans, les passages faisant directement allusion aux extraits de son entrevue font appel à des formules neutres comme « les personnes ». Ailleurs, la règle du féminin qui l'emporte sur le masculin a été privilégiée, c'est-à-dire que je parle des femmes détenues, des participantes. Ce choix m'a semblé-e approprié puisque j'ai interviewé-e 34 femmes (dont l'informatrice-clé) et un seul homme. Cela m'a aussi paru-e judicieux comme je propose une réflexion sur la prison pour femmes; l'organisation ne cesse pas d'être orientée vers une population féminine, parce qu'un homme peut y être détenu de temps à autres.

Les trois chapitres qui suivent présentent les résultats de la thèse. Le premier aborde les définitions et fonctions individuelles des loisirs; le second, la disponibilité et les enjeux; le troisième, les fonctions institutionnelles.

Chapitre 3 – Les loisirs pour sortir de prison

Dans la recension, on a vu que les loisirs auraient une série de bienfaits en milieu carcéral. Or, puisque les études se penchent peu sur la sociologie du milieu carcéral et tendent à ne porter que sur un type d'activité, on en sait peu sur le rôle qu'occupent l'ensemble des loisirs dans le contexte de la prison, du point de vue des femmes détenues. À partir de 34 entrevues avec celles-ci, lesquelles ont été analysées au moyen de la théorisation ancrée, ce chapitre propose une réflexion sur les fonctions individuelles que remplissent les loisirs en prison pour femmes. Je débute en définissant l'objet d'étude, du point de vue des participantes. Les propos des interviewées sont ensuite analysés à travers le prisme de l'espace-temps, de la souffrance, de la relation et du contrôle carcéraux. Pour conclure, la fonction individuelle des loisirs est cernée, alors que les résultats sont situés dans le cadre conceptuel de la liminarité et de la liminalité.

1. Qu'est-ce qu'un loisir, en prison?

Pour rappel, les loisirs ont traditionnellement été définis par opposition avec les contraintes du quotidien. Le loisir serait ainsi cet espace de temps libre par rapport au travail et aux obligations domestiques (Kelly, 1972; Roberts, 2019; Scraton & Watson, 2016). Dans le contexte de la prison, l'étude de Davila Figueroa (2011) montre toutefois que les femmes incluent le travail, les programmes de réinsertion sociale, les activités religieuses et le contact avec la famille parmi leurs loisirs. En ce sens, une définition élargie des loisirs peut être pertinente au contexte de la prison.

Dans la présente étude, plus de la moitié des interviewées adoptent elles aussi une vision vaste des loisirs, laquelle s'écarte de la définition traditionnelle. Elles y incluent des occupations conventionnellement entendues comme loisirs dont la lecture, le sport, l'artisanat, les activités sociales, le chant et les jeux. Or, elles y ajoutent de nombreuses activités qui ne seraient pas conventionnellement considérées comme loisirs. D'une part, le travail, l'école, les programmes de réinsertion sociale et les rencontres de soutien par les pairs en matière de toxicomanie sont inclus. D'autre part, les activités religieuses, celles spécifiques aux Premières Nations et Inuit,

l'art-thérapie, la zoothérapie ou encore la sortie dans la cour sont aussi nommées comme loisirs. Enfin, les activités qui favorisent le maintien des relations familiales, dont les visites au parloir, sont abordées en tant que loisirs.

Dans les loisirs il y a Joue pas avec ma vie, les centres pour femmes [...] ils parlent de toutes les affaires de sexe, comment se protéger. [...] Et il y a les activités économiques sur la fraude et le vol à l'étalage, pourquoi on le fait, pourquoi ça s'accumule. Y'a le travail, on fait des journaux, on les plie. Il y a la cuisine et le ménage [...]. Les [Narcotiques Anonymes] et les [Alcooliques Anonymes] aussi. Le gym. Coudre du linge. Il y a [les programmes] Deuil, Portefolio avec une orienteuse, Dépendance affective, Gestion de la colère. Ciara.

L'école, pour moi c'est un loisir. Blackita.

Pis les loisirs comme qu'on a [...] j'dirais la pastorale. [...] T'as la messe, t'as la Clé des chants, t'as café pasto. Nathalie.

Medicine bag workshops yeah I consider that leisure. And the condolence ceremony that, yeah I consider that leisure. Lori Ann.

Pis [dans les loisirs] y'a la zoothérapie. L'art-thérapie, la zoothérapie... la cour extérieure... Kahi.

Ça, ça rentre dans les loisirs parce qu'on voit notre famille au parloir. Angelyka.

Autrement dit, en prison, toutes les activités peuvent être considérées comme étant des loisirs. Le reste du chapitre permet d'élucider pourquoi. On se rend compte que cela ne concerne pas tant le type d'activité; c'est plutôt la fonction remplie qui en fait un loisir. Dans le contexte de la prison, les activités répondant aux fonctions attribuées aux loisirs seront considérées comme tel par les personnes détenues. À contrario, une activité donnée ne sera pas considérée comme loisir si, pour la femme interrogée, celle-ci ne répond pas aux fonctions. Mais de quoi s'agit-il?

2. Les loisirs pour sortir de l'espace-temps carcéral

Dans un premier temps, les propos recueillis montrent qu'en prison, les loisirs permettent de sortir de l'espace-temps.

2.1. L'espace-temps carcéral

Tel que discuté dans la recension des écrits, l'incarcération représente un déni de mobilité et d'accès à l'espace, où une masse d'humains se voient confinée à de petites zones délimitées (Moran, 2012) qui restreignent tout, du mouvement au champ de vision (Jenny & Frigon, 2012). Si la durée de la sentence est prédéterminée, d'un point de vue expérientiel le temps est subi comme vide, suspendu, perdu ou interminable (Chantraine, 2004a; Cunha, 1997; Vacheret, 2013; Moran, 2012; Chauvenet et Orlic, 2002). Par ailleurs la temporalité carcérale est particulièrement ressentie dans les espaces de vie (Jewkes et Laws, 2021).

La nature définie de l'espace-temps carcéral ressort des entretiens. Les interviewées parlent du temps en prison comme long, cyclique et répétitif, mais aussi comme rempli d'incertitudes. Ce temps long affecte les femmes au niveau individuel : il porte à réfléchir, devenant source d'angoisse, de stress et de douleur. Le temps long affecte aussi les femmes détenues au niveau collectif, puisqu'il est source de conflits et constitutif d'une ambiance désagréable.

Oh, the days are sooooo long. Magnolia.

C'est un stress de plus parce qu'ici chaque jour est une journée où tu ne sais pas ce qui va arriver. Tu sais. C'est perpétuel, un cycle, une boucle, les journées recommencent toujours mais chaque jour il peut se passer plein de choses, il peut arriver n'importe quoi! Tu le sais pas. T'es en prison. Anna.

[Le fait que ce soit long et plate] porte à plus réfléchir alors ça fait plus mal. Je pense à mon fils, à mon chum, j'angoisse, je me pogne avec tout le monde. L'ambiance est de la marde. Amélie.

On a beaucoup l'temps d'réfléchir en prison pis, ça vient qu'on est tout l'temps en train d'penser pis là ça accentue notre stress. Framboisine.

Par ailleurs la prison est décrite par quelques interviewées comme un espace insalubre et inhospitalier. Pour elles, la saleté, les mauvaises odeurs, la présence de vermine et autres indésirables, font non seulement partie de leur vécu mais seraient aussi propices à la propagation de maladies. Également, l'absence d'intimité comme les difficultés de chauffage l'hiver et le manque de fraîcheur l'été rendent cet espace particulièrement inhospitalier.

Tu rentres dans une cellule là, c'est, ça sent les autres à terre là. La toilette tout sale puis tout ça. Ils ont pas personne pour... c'est la fille qui déménage qui est supposée nettoyer sa cellule là. Fait que toi tu rentres dans sa cellule tout de suite après elle, c'est dégueulasse en maudit des fois, là. On s'entend que c'est dégueulasse. Des bibittes, n'importe quoi là. Tu sais. Tu t'assis là, là, y'a pas de rideaux pour te cacher quand tu vas aux toilettes non plus là. T'as ta toilette dans ta cell dans le coin là. [...] Dans les douches, y'avait une fille qui avait pogné les pieds d'athlète là en allant là le fond de la douche là c'est calcaire là c'est de même là [mime plus d'un pouce entre ses doigts]. [...] Là tu veux pas toucher aux murs là, tu veux pas. La puce.

Puis l'hiver il fait vraiment froid fait que. Il y a pas de chauffage fait que. Mais y'a du chauffage mais à moitié. Y'a du chauffage dans le corridor puis dans la salle à manger. Angelyka.

Je veux pas [être transférée à l'autre prison encore] parce que c'est insalubre : j'ai pogné un champignon dans l'oreille droite et j'entends plus! Simy.

La singularité de l'espace-temps carcéral est particulièrement ressentie dans les secteurs d'hébergement. En effet, les femmes s'y retrouvent entassées à 30 ou 40, en présence les unes des autres jour après jour. L'espace-temps du secteur d'habitation est donc décrit comme étant lourd et marqué de pressions et de conflits, puisque les femmes n'y ont que peu de façons d'occuper le temps.

T'es dans l'secteur à journée longue, pis c'est d'la pression. [...] Fait que t'es dans l'secteur toute la journée qu'est-ce tu fais, tu t'pognes sur les nerfs de l'autre pis, tu fais d'la bataille, tu fais du criage. Nathalie.

Au lieu qu'on se bitche, qu'on aille de quoi à faire au lieu de rien faire dans nos secteurs là. C'est comme long là. Natasha.

2.2. Sortir de l'espace-temps carcéral

Pour les interviewées, les loisirs permettent alors d'agir sur le temps, l'espace, les dynamiques et l'ambiance de la prison.

D'une part, la moitié des participantes rapportent que les loisirs remplissent, occupent, voire l'accélèrent le temps. Elles font référence à une action du loisir sur le temps quotidien, mais aussi sur le temps de la peine. Si le temps passe plus vite selon elles, c'est qu'il est plus occupé; le sentiment de temps perdu, inutile ou destructeur serait donc amoindri.

Parce que ça passe le temps. Khaïla.

Le gym c'est le fun. Le temps passe plus vite. [...] Là, je vais commencer à travailler la semaine prochaine, apparemment que ça va être moins long. Amélie.

Oui [l'école compte dans les loisirs]. Travailler aussi. [...] C'est des loisirs parce que c'est long longtemps. Stephi-Jo.

D'autre part, pour les interviewées, les loisirs agissent sur l'espace de vie. Cette action s'opérerait à deux niveaux. D'abord, les participantes utilisent les loisirs pour physiquement modifier leur espace de vie, à travers un réaménagement de leur cellule. En décorant celle-ci à l'aide de leurs créations artistiques, en ajoutant de la couleur, elles s'approprient ainsi un espace qui autrement serait inconfortable, laid, sale et gris. En ce sens elles se créent un chez elles, leur permettant de se sentir ailleurs qu'en prison. Ensuite, les loisirs permettent d'agir sur l'espace de vie au moyen d'une transformation psychologique du rapport à cet espace. Les participantes rapportent ainsi faire de l'exercice sous forme de marche et chanter dans le secteur d'hébergement; elles transforment ainsi l'espace de vie, de sorte qu'elles se sentent ailleurs.

J'suis quelqu'un qui aime quand qu'les choses sont rangées pis c'est beau. [...] Fait que moi ma cellule genre, y'a pleins d'images... roses. Là j'ai faite une couverte rose, que j'ai tricotée. Genre j'avais, j'ai un p'tit tapis... j'ai quand même, j'ai été capable de faire ma zone de confort genre? Rose.

*Comme je me déplace pis je chante dans la wing, « Pis j'ai mes deux pieds bon Dieu? J'ai mes deux mains mon Dieu? Et puis toutes mes doigts! Pis là je, je peux bouger! »
Lorraine.*

Les interviewées rapportent aussi que les loisirs agissent en créant une distance physique avec l'espace de vie. En effet, de nombreux loisirs se déroulent dans des locaux distincts du secteur d'hébergement, comme le gymnase, la cour extérieure, la salle de classe, les locaux de travail, le parloir de visites ou encore le local d'art-thérapie. Comme le soulèvent les participantes, avec ce changement d'espace physique, elles ressentent un changement d'espace psychologique. La transition physique leur permet de se sentir ailleurs qu'en prison, comme à l'école secondaire.

[Le travail] ça peut devenir un loisir parce que ça te fait sortir dans le secteur. Angelyka.

L'école, pour moi c'est un loisir, tout ce qui te sort du secteur. Blackita.

On avait écouté le film bien, c'était ça t'sais on allait dans une salle de classe [...] c'était différent, on se sentait pas en prison t'sais, on se sentait comme si on était au secondaire quand le prof rentrait avec la télé. Annabelle.

L'action des loisirs sur l'espace est particulièrement ressentie dans le gymnase, où l'enfermement serait le moins visible. Au gymnase, les femmes se retrouvent face à une architecture plus agréable, plus ouverte et plus aérée. Ce local est spacieux, pourvu de hauts plafonds et dépourvu de marqueurs physiques de l'incarcération – les barreaux. En ce sens, il s'agirait de l'espace où les participantes se sentent le moins en prison.

J'ai l'impression, dans l'gymnase, c'est la place où ce qu'on se sent l'moins en prison genre, y'a pas d'barreaux. Annabelle.

En troisième lieu, comme le notent plus de la moitié des participantes, les loisirs agissent sur les dynamiques de cohabitation et sur l'ambiance. En créant une distance physique avec l'espace de vie, ils permettraient aux femmes d'échapper à l'ambiance propre au secteur d'hébergement. Elles sortent ainsi des dynamiques conflictuelles et agressives, ainsi que de l'atmosphère lourde et ennuyeuse. Grâce aux loisirs, les participantes retrouvent une dynamique calme et une ambiance privilégiant le plaisir; cela leur permet ainsi de ventiler, de décompresser, voire de rigoler. Là encore, elles se sentent ailleurs qu'en prison.

You get 30 women in one place and it's like, and it's some, you know like a, no offence to the French people but they yell just talking right there in front of each other. So it's really good to get out and just. (Purposefully exhales) you know? Lori Ann.

Ça aussi les loisirs quand tu y vas, tu retrouves un certain calme que t'as pas dans le secteur là-bas tu sais. Parce que les filles y se taisent, y'écoutent les explications ou sont en train de créer ou faire leurs affaires. Valo.

Ça me sort du secteur puis ça fait différent de la vibe parce qu'à moment donné, on se tape sur les nerfs. Ça permet de ventiler puis de sortir du secteur. Amélie.

C't'un moment qui nous permet d'sortir du secteur. [...] Parce que dans l'secteur ça vient vraiment ennuyant à la longue là. Framboisine.

Fait qu'on utilise ces activités-là, pour comme évacuer ça t'sais. [...] J'te dirais ça fait trois mois c'te fille-là est arrivée, pis c't'encore lourd dans l'secteur. Fait que t'sais, la zoothérapie là, on va là, là [cette codétenue] était pas là hier, fait que j'pense qu'y'a

*beaucoup d'filles qu'y'ont comme, en a profité pour en shooter ben d'la marde. (rires)
Annabelle.*

Ainsi par contraste avec l'espace-temps carcéral marqué par la lourdeur, l'espace-temps de loisir en serait un de légèreté selon plusieurs participantes. L'action sur les dynamiques de cohabitation et sur l'ambiance ferait en sorte qu'elles se sentent à l'aise de chanter, rire, rigoler, jouer, s'amuser et passer du bon temps. Certaines indiquent se sentir ailleurs, comme à la récréation, c'est-à-dire ces sorties de la salle de classe permettant aux enfants de courir, crier, jouer, et lâcher leur fou.

Tu vas t'amuser au gym. [...] Le monde rit, le monde chante, le monde niaise. Tu sais c'est vraiment comme une récréation. Le seul bon temps. Anna.

Dehors, y'a du beau gros soleil, on se pitch de l'eau. Le gymnase c'est le fun, tout le monde riait! On se fait du fun. Karo.

Fait que là c'est vraiment une partie d'plaisir pour nous autres d'aller au gym. C'est pas juste de s'mettre en forme, de ci de ça, on s'en va vraiment s'amuser. Kahi.

On est dehors, on joue au ballon chasseur, on rit. [...] Je suis plus vieille, mes jambes lèvent moins haut sur le truc d'exercice, on riait bien! Simy.

3. Les loisirs pour sortir de la souffrance carcérale

Pour les personnes rencontrées, les loisirs permettent de sortir de la souffrance caractéristique de leur environnement.

3.1. La souffrance en milieu carcéral

Les études en sociologie carcérale ont montré que la prison génère et impose des souffrances, des privations et des mortifications (Goffman, 1968; Sykes, 1958). Ceci est dû entre autres aux stressseurs tels que la proximité dans le milieu de vie, la surpopulation, la piètre qualité de l'alimentation, le manque de liberté de mouvement, le piètre accès aux soins, l'usage de l'isolement cellulaire et l'insalubrité (Robert et Frigon, 2006; Robert et al., 2007; Chesnay, 2016). Ces stressseurs amplifient et créent des problèmes de santé physique et mentale chez les populations détenues (Robert et Frigon, 2006; Robert et al., 2007; Chesnay, 2016), c'est-à-dire

qu'ils engendrent des souffrances physiques et psychologiques. Les souffrances psychologiques incluent le stress presque maladif engendré par la rupture des relations interpersonnelles (Esposito, 2015). Les souffrances psychologiques peuvent même devenir physiques. En effet, les femmes détenues seraient portées à intérioriser la souffrance imposée par la prison et à adopter des comportements suicidaires; des études montrent qu'elles tendent à tourner cette souffrance vers leurs corps, au moyen de l'automutilation (Chamberlen, 2016; Frigon, 2012).

Comme dans la littérature, les expériences d'incarcération des participantes sont caractérisées par des souffrances. Premièrement, elles rapportent des souffrances physiques et psychologiques en lien avec l'alimentation. Certaines indiquent souffrir physiquement vu la faim, estimant être privées de portions adéquates et de moyens de compenser celles-ci. D'autres évoquent souffrir en raison du manque de diversité de l'alimentation, ce qui les rendrait malades. D'autres enfin mentionnent la présence d'indésirables non-comestibles dans certains repas. À cela s'ajoute une détresse psychologique, puisque les participantes se sentent dévalorisées et méprisées à travers la fourniture d'une alimentation inadéquate.

Oui ils te fournissent tes repas, mais pour déjeuner : un muffin. Bien le restant de la journée quand ça va être le dîner tu vas avoir faim là. Tu sais puis rendue au dîner ben c'est ça tu manges au dîner plus souper mais si tu as pas d'argent pour t'acheter des collations t'as pas d'argent pour rien... tu fais quoi là tu sais? Angelyka.

C'est redondant, y'a juste quatre menus. Soleil.

'Fait trois ans que je mange du poulet. Que je reviens icitte là. Je mange du poulet. Des chops de porc. De la dinde fumée. J'en vomis. L'Indien Diabliesse.

Je mérite pas de manger du sable dans mes patates, de manger des roches dans mes puddings, tu comprends? Ouais c'est tellement arrivé, moi j'étais des fins de semaine¹⁴ cet hiver, je faisais des fins de semaine puis y'avait souvent des vis dans le pudding. Y'avait des bibittes. Anna.

Deuxièmement, les participantes rapportent une souffrance psychologique en raison de changements corporels vécus en détention. Elles sentent qu'elles perdent le contrôle sur leur

¹⁴ La participante réfère ici à une sentence intermittente, c'est-à-dire qu'elle purgeait sa peine d'emprisonnement les fins de semaine et vivait dans la communauté la semaine.

corps comme les conditions de détention affectent leur poids; par extension, cela influencerait leur perception de leur apparence. Vu ces changements corporels, elles vivent des sentiments de détresse et de dévalorisation.

C'est toujours des féculents. Aucune femme ne prend pas de poids! J'ai pris 50 livres en un an. Soleil.

On est mal nourries. Je pesais 183 livres l'année passée. Quand je suis rentrée icitte. Je suis descendue jusqu'à 153. Je suis revenue, j'en pèse 147. L'Indien Diabliesse.

Y'en a qui sont là 30 jours pis y'en prennent 15 [livres]. C'est beaucoup sur le moral, on est des femmes là tu sais à la base. Tu sais le corps c'est important. Sab.

Troisièmement, la rupture des relations est décrite comme source de souffrance psychologique. En effet, la prison fait en sorte que les femmes détenues sont coupées de leur famille et de leur communauté, enjeu amplifié pour celles provenant de régions éloignées. Cela donnerait lieu à des sentiments de manque de soutien et de stress, générant aussi un sentiment d'isolement ainsi qu'une détresse qualifiée d'inférieure.

[Le stress inférieur] je te dirais c'est côté solitude dans un sens, puis de support que t'as pas quand t'es là parce que oui ta famille peut venir en visite te voir mais moi dans mon cas ils venaient pas parce que c'était quand même loin. Valo.

You don't see many Algonquins, you see a majority of Inuit and Crees. Yeah I kinda feel alone. You know. Uh lonely, sometimes. Lori Ann.

Quatrièmement, les participantes rapportent souffrir psychologiquement en ce qu'elles intériorisent l'incarcération. En effet, le stress et la privation de liberté donneraient lieu à un sentiment d'être emprisonnée de l'intérieur. Il s'agirait d'un fardeau porté perpétuellement, rendant l'incarcération encore plus difficile.

C'est comme le stress, [...] le manque de liberté tu sais le fait que tu sois comme emprisonnée intérieurement mettons. [...] Tu sais comme si je te dirais là-bas c'est un poids que tu traînes à chaque jour. Tu sais c'est comme si je te dirais que tu mets une brique dans ton sac à dos puis faut que tu te promènes avec toute la journée. [...] Puis tu vis encore plus l'incarcération difficilement. Valo.

Les participantes décrivent différentes réactions aux souffrances physiques et psychologiques posées par l’incarcération. Certaines sont portées à extérioriser leur souffrance : elles vivent de la colère et ont envie de se fâcher, voire de s’en prendre à leur environnement physique. D’autres intériorisent plutôt leur souffrance. Les interviewées mentionnent ainsi la prévalence des comportements d’automutilation, d’idéations et de comportements suicidaires.

Un moment donné, à force d'être enfermées on, j'sais pas, on a l'goût de tout péter là, pogner les nerfs. Maude.

La plupart des filles là eh, sur 250 y en a peut-être 200 qui ont des idées suicidaires parce que y sont en prison pis y'ont des sentences grosses. Nathalie.

3.2. Suspendre la souffrance

Comme noté dans la recension, les loisirs peuvent aider à gérer les stressseurs et à évacuer les frustrations en prison, notamment en favorisant la gestion des émotions négatives et en contrant la solitude (Davila Figueroa, 2011; Esposito, 2015; Meek & Lewis, 2014).

Pour les interviewées, les loisirs permettent de sortir de la souffrance carcérale en suspendant celle-ci. D’abord, la souffrance psychologique générée par le sentiment d’isolement et vécue comme un fardeau serait interrompue. En effet, les participantes rapportent que les loisirs constituent un baume temporaire sur la souffrance infernale engendrée par un milieu isolant, stressant, douloureux et inquiétant. Pour un temps, elles oublient ainsi les pensées et émotions qui les rongent en raison de leur incarcération.

[Les loisirs] c'est important pour les personnes qui sont ici en tous cas. [...] Ça les fait sortir de l'isolement puis c'est mieux comme ça. Si y'en aurait pas disons que ça serait euh, ça serait l'enfer icitte. Lorraine.

Quand tu as ces activités-là, c'est comme si tu prends ton sac à dos [rempli de briques], tu l'enlèves puis tu le mets de côté. C'est un poids qui s'en va. [...] Tes inquiétudes c'est comme [elles] partent pour un instant tu sais le poids, la douleur, la solitude, le stress, c'est comme si c'est tassé de côté pour faire place à ça. Valo.

Les loisirs permettraient aussi aux femmes détenues de sortir d’elles-mêmes. Il s’agirait d’opportunités pour évacuer leurs émotions négatives et leur énergie nerveuse, comme rapporté par plusieurs participantes. Elles y sont en mesure de se défouler et de réduire ou chasser leur

colère, leur tension, leur trop-plein émotionnel et énergétique. En ce sens, elles en ressortent vidées.

Je prendrais le gym à tous les jours : y'aurait moins de colère et de tension! [...] Moi, j'y vais pour dépenser de l'énergie, extérioriser ce qui est en-dedans de moi. J'emmagasine tout depuis une semaine, j'ai hâte à ce soir pour tout dépenser! Gwyneth.

C'est surtout... enlever le trop plein. De ce qu'on vit ici. Tigresse.

La Clé des chants tu t'en vas là une heure, tu chantes du karaoké avec le prêtre là, on chante du karaoké on s'défoule, ça c'est vraiment tu sors de d'là t'es toute, vidée. Stephi-Jo.

À travers les loisirs, les participantes mentionnent interrompre leur train de pensée, de sorte que leur souffrance soit suspendue. Puisque leurs pensées sont arrêtées, leurs émotions douloureuses sont mises à l'écart; dès lors elles ne pensent pas au fait d'être détenues.

En général c'est une activité qui porte à juste [...] changer les idées. Ouais, pas mal ça. [Du] faite qu'on soit en prison. [...] Quand qu'on sort ça change les idées. Maude.

[Les loisirs permettent] de te changer complètement les idées parce que t'en as vraiment besoin étant donné ce que tu vis émotionnellement là-bas. Valo.

Je pense pas à où je suis, en lisant. Stephi-Jo.

Ultimement, les loisirs permettent aux femmes non seulement de sortir d'elles-mêmes, mais de s'évader du milieu, comme le notent plusieurs interviewées. En contexte de loisirs, non seulement elles se changent les idées, mais encore elles oublient ce qui les fait souffrir : l'absence de liberté et l'incarcération. En ce sens, elles se sentent ailleurs. Les loisirs permettraient donc de transcender psychologiquement la souffrance carcérale, voire les murs de la prison.

[En lisant] je m'évade, j'oublie carrément où je suis. J'entends le micro, ah fuck! C'est une façon de m'évader. De la situation. Du moment présent. De la prison. De mes problèmes au quotidien. Stephi-Jo.

Makes you not think about being in prison. Makes you feel like you're outside the world. [...] [Not think about] well being in a room or, not being able to go out. Squirelly.

Dans cet instant-là, dans l'heure, tu penseras pas vraiment que t'es en prison. [...] Dans cette demi-heure, je me sentais pas ici. Simy.

3.3. Diluer la souffrance

La littérature montre que tant dans la communauté qu'en prison, les loisirs facilitent les émotions positives et le bien-être (Davila Figueroa, 2011; Esposito, 2015; Frigon, 2014; Iwasaki, 2008; Jenny & Frigon, 2012; Meek & Lewis, 2014; Ozano, 2008; Porter et al., 2010; Woods et al., 2017). De plus, selon Iwasaki (2008), les loisirs s'inscrivent dans le processus de recherche de sens d'une personne.

Selon la forte majorité des participantes, les loisirs permettent de diluer la souffrance en ce qu'ils fournissent un contexte propice au mieux-être. D'abord, ils génèrent de nouvelles émotions plus positives; ils améliorent le moral et font du bien, comme rapporté par les interviewées. De ce fait, la souffrance vécue en détention serait moins criante et prégnante.

Les loisirs c'est bon pour le moral, le mental. Blackita.

[The effects of leisure in prison are] having a good feeling afterwards. Squirelly.

Ok mais ça nous fait du bien de voir les animaux. Angelyka.

Je me sentais bien après. Maria.Callas.

Plus spécifiquement, la souffrance liée aux changements corporels peut être diluée. Les participantes rapportent que les loisirs physiques permettent de médier ou d'amoindrir les changements corporels associés à l'incarcération, notamment en leur permettant de maintenir ou de réduire leur poids, voire de se muscler. Cela améliore ainsi leur moral et leur perception d'elles-mêmes, puisqu'elles sentent une reprise de contrôle.

Moi je le prends [mon travail] [...] pis c'est physique. Tu sais moi je vais, ça fait [longtemps] que je suis là puis j'ai [juste] pris 7 livres. Tu sais moi je trouve ça important. [...] C'est beaucoup sur le moral, on est des femmes là tu sais à la base. Tu sais le corps c'est important. Sab.

C'est le fun quand il y a deux sorties de cour, c'est le fun pour marcher, c'est important parce qu'on engraisse tellement! Soleil.

Enfin, pour les interviewées, les loisirs permettent de retrouver une signification à leur vie : il s'agit de leur raison de vivre. Elles illustrent cela en décrivant leur sentiment d'impatience

face à l'arrivée des loisirs. Dans l'univers de privation et de souffrances que représente la prison, les activités deviennent un point de repère pour les femmes détenues, un phare leur permettant de redécouvrir un registre d'émotions positives qui tiennent la souffrance à distance.

Ça l'a toute son importance. Écoute c'est, ça devient ta raison d'être quasiment. Bon, « Ok c'est la zoothérapie! » (avec entrain) T'sais. Euh, l'art-thérapie « Ok jeudi matin, go! » [...] Là-là, on arrive là. On a hâte à c'journee-là, là. [...] On vit que pour ça. Kahi.

3.4. Acquérir, au-delà de la souffrance

En études de loisirs, les recherches montrent que les loisirs favorisent l'apprentissage, la croissance humaine, ainsi que le développement personnel et identitaire (Porter et al., 2010).

En prison, les loisirs permettraient aux femmes de sortir de la souffrance non seulement en la suspendant et en la diluant, mais aussi par l'acquisition d'habiletés personnelles et d'un sentiment de valorisation. En premier lieu, ils permettraient de développer leur sentiment d'auto-efficacité. Selon les interviewées, les loisirs leur font vivre un sentiment d'accomplissement, de gratification et de fierté, celui-ci faisant contraste avec les sentiments de dévalorisation et de détresse notés plus haut.

S'accomplir. Dans l'sens que, quand qu'on fait quelque chose qui nous gratifie, ben on, accomplit. C'est gratifiant. Quand tu sais qu'tu viens d'faire 40 minutes de bicycle là. Pis tu viens d'suer ta vie. Rose.

Mais j'étais quand même fière de qu'est-ce que j'ai fait. [...] [Le tricot] c'était pour donner en cadeau pour les enfants. Fait que déjà ça c'était un prix pour moi. [...] Finalement bien j'ai réussi à faire des cadeaux pour six enfants. Valo.

Knowing that what you did and what you made, what you've accomplished, you get to go home with. Squirelly.

[Le travail] je fais ça minutieusement, pour être fière de moi. Soleil.

En second lieu, selon près de la moitié des participantes, les loisirs développent des habiletés qui favoriseraient la croissance personnelle. Ainsi les activités peuvent représenter des occasions de cheminement, d'avancement, de surpassement et d'épanouissement. La souffrance

et la mortification sont ainsi mises à distance, au profit d'une croissance propice à la découverte d'identités autres que celle de prisonnière : artiste, étudiante, femme accomplie.

[L'école] ça permet de s'épanouir aussi pis... de garder, ceux qui ont pas fini leurs études, d'avancer là-dedans. Framboisine.

Tu sais comme, y ont beaucoup de programmes puis ça aide beaucoup au développement sur soi. Anna.

[En art-thérapie] tu te surpasses. Tu sais un coup qu'on a fini nos affaires on la regarde puis on dit « Ayoye c'est pas moi qui a fait ça! » Tu sais j'en ai chez mon père des peintures que j'ai fait que jamais je penserais que j'aurais fait. Des masques en plâtre, des affaires en argile. Valo.

J'suis vraiment pas une personne d'artistique, mais je l'suis devenue (rire) si tu veux à travers la thérapie. Annabelle.

En troisième lieu, pour plusieurs interviewées, les loisirs permettent de développer leur connaissance d'elles-mêmes. À travers ceux-ci, certaines participantes s'ouvrent et acquièrent la conscience de forces et de talents qu'elles ne savaient pas avoir. D'autres apprennent à connaître et à reconnaître les patrons influençant leur trajectoire personnelle. Où la souffrance propre au milieu carcéral les amoindrit, les loisirs permettent d'identifier leurs ressources personnelles et de les mettre à profit.

[L'art-thérapie] ça m'permet d'm'ouvrir d'avantage pis de m'connaître d'avantage aussi. [...] [L'école] ça permet d'avancer, ça permet de découvrir des choses. Framboisine.

[Les objectifs des loisirs c'est] mieux apprendre à se connaître, exemple avec le programme de Dépendances affectives. Je suis juste sortie avec des gars ou des filles qui abusent, je suis naïve, je check pas ça. Aussi avec Joue pas avec ma vie, j'ai appris plein d'affaires. Ciara.

En quatrième lieu, à travers les loisirs, les participantes cheminent et se découvrent, de sortent qu'elles développent leur compassion envers elles-mêmes. Elles y comprennent que les erreurs peuvent être réparées et en viennent à se pardonner. Elles parviennent ainsi à sortir du registre de la souffrance en s'affranchissant du sentiment de culpabilité qu'elles traînent. En ce sens, les loisirs permettent de récupérer un sentiment d'humanité.

Les loisirs viennent les souligner, juste le fait que les gardes vont nous faire comprendre que non, écoute, les erreurs c'est réparable. Brochette.

J'allais à la messe ça aussi [...] c'était comme... une façon de tu sais de, pas de déculpabiliser, mais de mettre un pardon puis un plâtrer sur ma culpabilité là. [...] À force de te faire dire « Pardonnez-vous » et patati et patata, tu finis par l'accepter puis à vouloir passer par en avant puis te pardonner. Valo.

4. Les loisirs pour sortir de la relation carcérale

En troisième lieu, pour les personnes interviewées, les loisirs permettraient de sortir des dynamiques relationnelles créées par l'enfermement.

4.1. La relation carcérale

Cette section survole les dynamiques relationnelles créées par la prison, c'est-à-dire celles entre femmes détenues et personnel, entre codétenues, puis entre femmes détenues et leurs familles.

4.1.1. La relation avec le personnel

Bien qu'il existe plusieurs types de personnels sociaux en détention, les femmes détenues tendent à avoir des contacts épisodiques, voire inexistantes avec ceux-ci selon Rostaing (1997). Les dynamiques relationnelles avec les personnels sociaux seraient dès lors marquées par l'absence. Au jour le jour, les personnes détenues auraient plutôt des contacts avec le personnel de première ligne, c'est-à-dire les gardiens (Vacheret, 2002). Les études parlent d'une fracture entre gardiens et personnes détenues, où chaque groupe maintient une image négative et une méfiance envers l'autre, créant une frontière entre eux et imprégnant chacune de leurs interactions (Goffman, 1968; Sykes, 1958). Selon la littérature, les dynamiques relationnelles entre gardiens et femmes détenues seraient marquées d'ambiguïtés, d'infantilisation, de mesquineries, d'inconsistances, de favoritisme, de paternalisme et d'abus (Crewe et al., 2022). Même si le pouvoir est souvent négocié entre gardiens et personnes détenues (Bosworth & Carrabine, 2001; Vacheret & Lemire, 2007), il s'agit tout de même d'une relation asymétrique.

Selon les participantes, les dynamiques relationnelles entre femmes détenues et gardiens seraient marquées par la fracture entre ces groupes. Les interviewées véhiculent ainsi une image négative des gardiens. Elles voient ceux-ci comme impolis et racistes, remettant en cause leur intelligence. Elles décrivent aussi les gardiens comme étant négligents, comme abusant de leur pouvoir et comme violents. Dès lors elles se sentent opprimées, dégradées et humiliées par les gardiens, en plus d'avoir l'impression que ceux-ci contrôlent leur avenir. En ce sens, leurs relations avec les gardiens seraient caractérisées par la méfiance.

Les screws là? Y frappent les personnes en prison. Comme quand qu'ils sont dans le deadlock, ils les placent par terre, ils punch la tête par terre, ils sont six dessus. [...] On va pour poser une question, ils font « dégage, vas-t-en ». [...] « Décâlisse », « ferme ta gueule ». Stéfany.

Cause, one time we asked a guard how come our pants were dirty inside and he said, "Oh c'est les Indiens là." [...] And I said, "What?" He said, he said, "C'est les Indiens là." And I said, "Indians? What? Reaaally," I said, "You're gonna word it like that? Indians?" And he just walked away. Squirelly.

Puis ça bien les gardes dans le fond ils vont attendre que ça pogne pour vrai puis après ils vont venir. [...] Une fille qui se bat c'est pas important, jusqu'à ce qu'elle se mette à saigner. Anna.

J'ai eu un rapport disciplinaire parce que j'étais en deadlock et j'ai pris une bouteille d'eau, j'ai eu deux jours de plus! Ils te feraient lire des rapports qu'ils nous donnent, tu verrais à quel point c'est cave. Y'en a qui aiment montrer qu'ils font la loi. Ciara.

Fait que quand tu vas sortir bien ils vont te dire « Ah bien tu te plains pourquoi on te laisserait sortir? » [...] C'est les agents qui te recommandent là pour [ta sortie au] sixième [de la peine]. Oui fait qu'ils vont dire « Bien là mais tu te plains au Protecteur du citoyen ». Angelyka.

Par ailleurs, la relation avec les personnels sociaux est si absente que les participantes n'avaient rien à dire en ce sens, à l'exception de ce qui sera abordé plus loin dans le chapitre.

4.1.2. La relation entre femmes détenues

Les études montrent que les relations entre codétenues seraient caractérisées par les dynamiques de pouvoir, les tensions et la violence. Manipulation, méfiance, paranoïa, hostilité et perceptions de malhonnêteté et de danger seraient au menu (Greer, 2000); ainsi, nombreuses

seraient les femmes subissant des violences physiques en prison, aux mains de leurs codétenues (Wulf-Ludden, 2013).

Pour les participantes, les dynamiques relationnelles entre codétenues seraient conflictuelles. Les femmes rencontrées décrivent une hiérarchie en fonction de l'apparence, de la personnalité et du profil carcéral. Cela donnerait lieu à un monopole des ressources, ainsi qu'à des dynamiques compétitives et des conflits. Les interviewées mentionnent aussi les vols entre détenues et le recours à l'intimidation, aux insultes et aux propos racistes et lesbophobes. Elles décrivent de plus l'usage de la délation et de la violence physique pour régler leurs comptes. Les participantes soulignent certaines conséquences physiques de ces dynamiques relationnelles, comme la faim et les blessures. Elles rapportent aussi des conséquences affectives, comme les sentiments d'indignation, d'humiliation, ou encore d'être une attraction pour le divertissement d'autrui. Leurs propos mettent en lumière des perceptions négatives de leurs codétenues.

Mais il y a du leadership et une hiérarchie parmi les femmes détenues. [...] Je suis en bas de l'échelle, le laveur de vaisselle. Je me chicane contre les leaders. Les cheffes c'est celles qui sont là depuis le plus longtemps. [...] Les femmes sont pas dans la même sorte de compétition entre elles. C'est plutôt dans la vie sociale. Les personnes qui parlent le plus fort, qui sont dans la beauté ou la féminité, dans la force de caractère aussi. [...] Et être imposante physiquement et grande. Les girafes n'ont pas de prédateurs, les rats oui. Moi, je fais 5 pieds! Puis la compétition entre femmes, c'est plutôt celles qui ont de la répartie. La confiance en soi aussi, mais moins que le statut social en milieu carcéral.
Maria.Callas.

Qu'est-ce qui reste [de nourriture] là, ils se partagent ça entre les préférées. De la wing. Fait que les petites madames là qui sont âgées pis qu'y ont faim faim faim là, eux autres peuvent pas manger [à leur faim]. L'Indien Diabliesse.

Je me sens comme si j'étais une bête de foire. [...] Je me fais dire « regarde en haut, pas nos fesses! » Ou, « Tu vas te laver, on va venir avec toi, on aimerait ça être avec une vraie lesbienne, pas une lesbienne de prison! » Gwyneth.

Chaque fois que ça arrivait je crissais une volée à la fille qui me traitait de négresse.
Ciara.

J'ai vécu beaucoup d'intimidation là-bas puis j'ai vu beaucoup de choses tu sais des filles manger des volées pour rien, dont une qui s'est fait ramasser par les cheveux puis tu sais des cadrages comme ça là de fer, la fille lui a ramassé la tête puis elle lui a pété la tête dans le cadrage. La fille est tombée à terre puis elle a pissé dans ses culottes puis elle faisait le bacon puis elle avait le crâne fendu puis t'avais la grosse flaque de sang à

terre. [...] C'est arrivé même qu'ils se sont affrontés à deux pouces du nez. Moi elle était tout le temps en train de me traiter de « fucking cocksucker, fucking bitch ». Valo.

So I told on her. You know cause there's cameras everywhere in jail, and I didn't want to get in trouble for her. [...] She would steal, she stole clothes. And when I told them, when something went missing, she would tell them, "Oh, check Squirelly there." What the fuck? Squirelly.

4.1.3. La privation de relations familiales

La relation familiale serait marquée par la privation selon les études recensées. En effet, la prison coupe les femmes de leurs familles; cette privation est conceptualisée comme la plus sévère et la plus souffrante pour les femmes détenues, la majorité de celles-ci étant mères (Ward et Kassbaum, 1965).

Comme dans la littérature, les dynamiques relationnelles entre femmes détenues et leur famille seraient marquées par la privation et l'absence, ce qui représenterait une grande source de souffrance pour les participantes. En effet, la forte majorité d'entre elles sont mères et quelques-unes sont même grand-mères. La rupture des liens familiaux, imposée par la peine privative de liberté, mais aussi par la distance géographique et par le coût des appels téléphoniques, est vécue difficilement et constitue une source de tristesse pour les participantes. Ces dernières s'ennuient des membres de leur famille, s'inquiètent pour ceux-ci, et se sentent privées de soutien.

You know it's just because, I was steady crying, I was steady missing the kids, because for me to go from being every day with your grandkids, your kids, to not at all. And that was very hard on me. [...] Talking about them makes me want to cry (wipes eyes). Squirelly.

Like I haven't talked to my sister or my mother since my father passed away that week. [...] It's rough, I long to have my brother and sister and my mother. [...] And my little 4-year-old is asking for me and, so it's tough. Yeah, and then my daughter is older, they're probably wondering when's the next time I'm gonna call. Lori Ann.

4.2. Sortir de la relation carcérale

Les résultats indiquent qu'en prison, les loisirs permettent de sortir des dynamiques relationnelles abordées plus haut.

4.2.1. Sortir de la relation avec le personnel

La littérature a montré que les gardiens sont généralement absents des espaces libres (Goffman, 1968; Jewkes & Laws, 2021), c'est-à-dire ceux où se déroulent les loisirs (Pedlar et al., 2008). Au contraire, les fournisseuses de loisir y sont présentes. Celles-ci, comme les tutrices, les superviseuses de travail, l'institutrice du gymnase et l'aumônier, ont généralement des attitudes humaines et axées sur le soutien et le non-jugement selon Jewkes et Laws (2021). Avec ces fournisseuses, il est même possible d'entretenir une relation de confidentialité. Des études ont trouvé qu'il s'agit d'un attribut important puisqu'avec les autres membres du personnel, tout ce qui est dit peut être inscrit au dossier et ainsi nuire à la libération conditionnelle (Jewkes & Laws, 2021; Pollack, 2009a).

Les participantes expliquent que les loisirs permettent de sortir des dynamiques relationnelles traditionnelles entre détenues et personnel. En effet, en contexte de loisirs, les femmes seraient en mesure de maintenir des rapports conviviaux avec les gardiens, ce qui donnerait lieu à des sentiments plus positifs réduisant le gouffre entre elles et eux. Les participantes parlent ainsi du plaisir qu'elles ont avec le personnel supervisant leur activité, attitude contrastant fortement avec l'image négative de ceux-ci, l'hostilité et la méfiance qui sont de mise dans d'autres contextes.

I had a very good relationship with the guard. Like the girls that painted we had fun you know doing our job. Squirelly.

Deuxièmement, les loisirs permettraient de sortir des dynamiques relationnelles à travers l'absence de gardiens. En effet, le rôle de ces derniers se résumerait souvent à accompagner les femmes détenues lors de leurs déplacements, et non à assurer une présence physique lors de l'activité. Les personnes rencontrées mentionnent apprécier cette absence, puisqu'elles se retrouvent seules entre elles. Grâce aux loisirs, elles se sentent moins surveillées l'espace de quelques heures, se défaisant ainsi des sentiments d'oppression et de contrôle que leur provoquent la présence des gardiens. De ce fait, elles sentent qu'elles récupèrent la possibilité d'agir comme elles le veulent et de lâcher leur fou.

[Les gardes] sont pas là, on est seules [au gym]. Ils attendent que l'heure finisse pour nous sortir de la cage. Ils sont là pour nous déplacer. Tigresse.

Comme les agents [correctionnels] viennent nous débarrer une porte au début, pis y viennent nous chercher à la fin, mais entre on est dans un p'tit local, entre nous autres. [...] C'est vraiment cool là, pour vrai, comme on passe un trois heures sans agents. Annabelle.

Yeah, there's just all inmates in the gym. There was no guards. [...] We did all what we wanted to. Squirelly.

Troisièmement, les loisirs favoriseraient la présence de personnels sociaux avec lesquels les dynamiques relationnelles diffèrent. En effet, les fournisseuses ont pour mandat de soutenir et d'accompagner les femmes à travers les activités. En ce sens, les loisirs permettent de cultiver une relation avec le personnel, laquelle serait axée sur l'aide.

Au moins il y a un aumônier ici, il m'a aidé. Soleil.

Les interviewées soulignent que les loisirs aident à sortir des dynamiques relationnelles grâce aux attitudes des personnels sociaux. Elles notent que les fournisseuses de loisirs sont enthousiastes, excitées, souriantes, ont une joie de vivre et sont gentilles. Les fournisseuses les écoutent, leur donnent des conseils et sont empathiques. Vu ces attitudes, les participantes ont une image positive des fournisseuses, les décrivant comme géniales.

She just ah, if you see her, she's always hyper and. Well like. You know what I mean. If you see the art therapist. She's like this (grinning hard) all the time. She smiles a lot, she's excited that we're attending, that we're in her class. She's happy. They told her, "You like art?" [...] She said, "Yeah! I like art! That's why I work with you guys, to do art!" Brono.

Oui, ben, [l'art-thérapeute] est très à l'écoute, pis elle est vraiment gentille là elle m'écoute, pis elle me conseille, pis elle est très empathique. Framboisine.

Euh, Sœur [son nom] t'sais elle est vraiment géniale là (rire). C't'une p'tite bénévole, elle a genre 87 ans pis, elle est vraiment cool là. Annabelle.

Également les loisirs favoriseraient la sortie des dynamiques relationnelles grâce aux apports des personnels sociaux. D'une part, les participantes décrivent des apports physiques, c'est-à-dire que les fournisseuses leur procurent certains matériels de loisirs. Les interviewées

relatent d'autre part des apports au niveau de la création de liens sécurisants. À travers leurs attitudes et la confidentialité des rencontres, les fournisseuses introduisent les conditions nécessaires à un climat d'intimité et de confiance. Par extension, les femmes détenues sentent qu'il leur serait sécuritaire de s'ouvrir et de faire preuve de vulnérabilité, ce qui introduit la possibilité de vivre leurs émotions et de faire leur deuil, voire de guérir.

[La Sœur] nous donne des p'tites affaires, des cartes ou des jeux, des mots croisés ou des cossins comme ça. Annabelle.

[L'art-thérapeute] elle me permet de faire le deuil de ma fille aussi, comme dans des activités. Pis de comme prendre des moments pour elle, pis de comme, elle me permet d'y parler d'elle pis... C'est elle vraiment qui me permet d'avancer dans mon deuil là... [...] Je m'ouvre vraiment t'sais à [l'art-thérapeute] là. Pis souvent j'pleure, pis j'y parle de pleins d'autres affaires t'sais. [...] [La religieuse et l'animateur de pastorale] je peux aller plus confidentiellement vu qu'eux autres sont confidentiels à 100% là. Framboisine.

Au moins il y a un aumônier ici, il m'a aidé, il m'a donné une grande photo de ma mère qui était dans le journal. Ça m'a aidée à prendre conscience qu'elle est morte. Soleil.

4.2.2. Sortir de la relation entre femmes détenues

Tel que vu dans la recension, les loisirs facilitent les connections sociales et culturelles ainsi que l'harmonie (Iwasaki, 2008). En prison, les loisirs provoquent l'occasion de développer des relations de soutien et d'amitié entre personnes détenues, selon plusieurs études (Davila Figueroa, 2011; Fortune et al., 2010; Frigon, 2014; Jenny & Frigon, 2012; Meek & Lewis, 2014; Pedlar et al., 2008; Twaddle et al., 2007). En effet dans les espaces où se déroulent les loisirs, les normes sont suspendues et un sens aigu de communauté règne, favorisant l'inclusivité, la camaraderie et même la création d'amitiés (Jewkes & Laws, 2021).

La moitié des interviewées rapportent que les loisirs favorisent la sortie des dynamiques relationnelles hostiles entre codétenues. Dans un premier temps, les femmes notent qu'elles y retrouvent des opportunités d'entraide. En effet, les loisirs leur fourniraient une occasion de se demander et de se donner des conseils. À travers les activités, les femmes détenues trouveraient les conditions nécessaires à l'établissement de dynamiques collaboratives, sortant dès lors de dynamiques hiérarchiques et compétitives.

C'est vraiment cool [à l'art-thérapie], parce qu'on voit l'entraide. T'sais y'a quelqu'un qui peut donner son, qui peut mettre son grain d'sel. Rose.

Dans un second temps, les participantes soulignent que les loisirs permettent de cultiver des relations axées sur le soin. Lors de ces activités, elles s'occupent les unes des autres, notamment en se prodiguant des soins de beauté entre elles. Ici, la dispensation de soins constitue le loisir; celle-ci permet de partager un moment axé sur la beauté et le bien-être. Il s'agit aussi de faire preuve de douceur et d'attention aux besoins des autres, pour celles qui dispensent les soins, et d'être en mesure de relaxer et de se laisser dorloter, pour celles qui reçoivent. Se faire épiler les sourcils implique de consentir à un degré d'inconfort et de laisser l'allure de son visage entre les mains d'une autre; il s'agit là d'un exercice de vulnérabilité. Ainsi à travers les loisirs, les interviewées sortent des dynamiques de méfiance, de violence et de compétition, pour se donner les unes aux autres – leur temps, leur attention, leur confiance.

J'passe beaucoup de temps avec la beauté, surtout. Fait que, t'sais, dans l'secteur, j'm'amuse à, faire les sourcils des filles, j'les maquille. Je leur fais des facials, avec des produits qu'on a sur la cantine, par exemple du miel pis du sucre. Pour faire un exfoliant. C'est ça là, j'pète des boutons (rires). J'adore. J'enlève des points noirs. J'fais les ongles, bien en fait tout c'qui touche la beauté là. Rose.

Puis on dirait que ça peut, moi ça peut être un loisir de m'occuper des filles. Sab.

Dans un troisième temps, les loisirs aideraient à éclater un univers social habituellement restreint. Les interviewées expliquent qu'en-dehors du secteur d'hébergement, elles se retrouvent mêlées à des femmes provenant d'autres secteurs. Leur cercle s'ouvre et se dilue dans un bassin plus diversifié. Dès lors, les femmes retrouvent des dynamiques positives, échappant aux dynamiques qui peuvent être conflictuelles au sein du secteur d'hébergement.

Quand on est en activité, c'est toujours mieux que quand on est dans les wings. Tu sais. Tu vas passer du temps avec 10 filles dans ta wing, c'est jamais les mêmes filles dans les activités. Puis ça c'est un mélange de plusieurs secteurs. Ça se passe habituellement bien. [...] Il y a pas de problème face à ça. C'est revenir dans les secteurs qu'il y a beaucoup, beaucoup de chicane, énormément. Anna.

Dans un quatrième temps, selon les participantes, les loisirs permettent de cultiver des relations d'amitié. Elles expliquent qu'en-dehors du secteur d'hébergement, elles retrouvent des

femmes qu'elles ne côtoieraient pas autrement et parviennent à se lier d'amitié avec celles-ci. Elles décrivent ainsi profiter du temps de loisir pour se créer un moment d'intimité, où il n'existe que leurs amies à qui elles font des confidences. Ici il s'agit de s'entraider et de se procurer des soins au niveau des émotions et des défis auxquels elles font face. En ce sens elles se sentent choyées par ces amitiés, lesquelles auraient été impossibles sans loisirs.

La seule amie que je me suis fait ici. On se voit deux heures par jour, dans la cour, parce qu'elle est dans un autre secteur. Elle vient de faire son coming out, on s'aide et une chance parce qu'il y a pas de psychologue ici. [...] On en profite quand on est ensemble. Par exemple, on se fait notre bulle dans la cour. On se prend une table à pique-nique et on s'installe sur les bancs, couchées face à face comme si y'existait juste nous. Gwyneth.

4.2.3. Sortir de la privation de relations familiales

Les études ont montré qu'en prison, les femmes sont en mesure de reconstruire et de renégocier leurs relations familiales par le biais des loisirs (Yuen et al., 2012). De fait, la préparation d'un repas pour son enfant dans une roulotte de visite peut procurer un sentiment de normalité (Moran, 2013).

Plus largement, les loisirs permettent aux femmes de sortir des dynamiques privatives puisqu'elles y retrouvent leurs relations familiales. D'une part, elles expliquent que les loisirs favorisent un contact direct avec la famille. C'est le cas notamment des conversations téléphoniques et des visites, que celles-ci aient lieu au parloir, lors de fêtes spéciales ou dans le contexte de programmes. Ces contacts directs mettent un baume sur la souffrance imposée par la rupture des liens familiaux.

J'ai cinq enfants, je m'ennuie d'eux. [...] Moi j'en ai bénéficié, j'ai eu des roulettes. Y'a eu comme à la Fêtes des Mères y'ont fait à la pastorale un quatre heures où c'que mes enfants sont venus, en bas de 16 ans. À chaque fois qu'y'a comme une fête, Pâques ou quelque chose de même, t'sais y font des choses spéciales. Pis pour ceux qui sont ici pis qui sont maman, c'est super bénéfique. Nathalie.

D'autre part, les loisirs permettraient aux femmes d'entretenir des contacts symboliques avec les membres de leur famille. En effet, les interviewées portent leurs enfants et petits-enfants dans leurs pensées alors qu'elles s'adonnent aux loisirs. Elles y participent en hommage à ceux-ci. Elles dédicacent le fruit de leurs efforts ludiques à leurs enfants et petits-enfants. Elles

prévoient de futurs moments passés avec eux, en conservant précieusement leurs créations artistiques ou encore des matériels de loisirs qu'elles leur remettront en sortant. En ce sens, les loisirs fournissent aux participantes un contexte pour être avec leur famille, de cœur et en dépit des circonstances. À travers ces contacts symboliques avec leurs proches, les femmes détenues parviennent à renouer avec leur identité de mère ou de grand-mère.

Avec mon petit gars, on choisissait un livre d'histoire, je l'enregistrais et envoyais ma cassette à mon enfant. Mon petit gars y'écoutait sa mère, c'était tellement cute. Stephi-Jo.

Ma titulaire m'a donnée des mandalas que je vais colorier pour mes enfants. Karo.

I can go home and tell them, "Look what grandma made you," you know? [...] Even making birthday cards. Pictures. Painting pictures or. Like I've saved a lot of pictures that we got from jail, from the library, that the kids could color, I've saved them all. For my grandkids. So when I get home, it's gonna be, they're young, they're little you know and they like to color, so we'll have coloring dates. Squirelly.

5. Les loisirs pour sortir du contrôle carcéral

En dernier lieu, en prison, les loisirs permettraient de sortir du contrôle carcéral par trois moyens.

5.1. Le contrôle carcéral

Selon Chauvenet et Orlic (2002, p. 452), « en prison le contrôle de la population pénale est à la fois la fin poursuivie et le moyen », ce qui implique une surveillance constante. De plus, les personnes détenues se voient assujetties à un régime de vie déterminé par le personnel de l'établissement, où chaque aspect de la vie quotidienne est étroitement régulé (Goffman, 1968). C'est à ce contrôle minutieux exercé sur le quotidien des personnes détenues que je réfère par l'expression « contrôle carcéral ».

Les personnes rencontrées décrivent elles aussi le contrôle carcéral. Elles relatent qu'elles perdent leur autonomie non seulement parce qu'elles sont placées entre les murs de la prison, où elles subissent une peine privative de liberté, mais aussi dans chaque aspect de la vie quotidienne. Tout serait calculé, alors qu'elles auraient un contrôle limité sur leur corps et leur

personne : ce qu'elles ingèrent, ce qu'elles revêtent, quand elles dorment, où elles se positionnent dans l'espace, comment elles agissent et ce qu'elles disent. Elles indiquent qu'en perdant ce contrôle, elles perdent plus largement la maîtrise de leur vie.

Ici, toute est calculé, toute est compté, t'sais le matin, j'me fais appeler pour mes médicaments, faut j'aïlle à la fenêtre, y'a un agent qui m'donne mes médicaments, faut j'ouvre ma bouche. [...] J'ai l'droit d'avoir cinq chandails, cinq pantalons. Annabelle.

Ben, juste le fait d'être ici déjà, j'ai perdu la maîtrise de ma vie, pis ont vit ça comme... Comme qu'on peut là, déjà ici on contrôle pus rien là, c'est eux qui contrôlent toute qu'est-ce que on fait, pis toute qu'est-ce qu'on dit, pis toute qu'est-ce que on mange, pis (rire). Même le coucher pis le lever, c'est, on contrôle plus rien ici. Nathalie.

Ici on peut pas riposter sans se le faire dire. [...] T'as pas le droit de parler pantoute. Tigresse.

5.2. Sortir en s'émancipant

Tel qu'améné dans la recension, en général les loisirs sont des sources de liberté et d'autonomie favorisant un sentiment de contrôle sur sa vie (Porter et al., 2010). En prison, les loisirs permettent aux personnes détenues d'effectuer des choix, de faire preuve d'autonomie et même de ressentir une certaine liberté en dépit des contraintes du milieu (Davila Figueroa, 2011; Fortune et al., 2010; Link & Williams, 2017; Pedlar et al., 2008; Sweeney, 2010; Yuen & Pedlar, 2009).

Les interviewées relatent que les loisirs permettent de s'émanciper du contrôle carcéral de deux façons. D'une part, ils procureraient aux femmes un sentiment d'autonomie. Comme elles l'expliquent, les loisirs leur fourniraient un contexte pour exercer un contrôle sur leur environnement (sonore et matériel) et sur leurs actions (l'ordre de celles-ci et la vitesse des mouvements). À travers cette reprise de contrôle et d'autonomie, elles se sentiraient maîtresses d'elles-mêmes.

Tout est calculé [en prison], ça fait que, tu sais à la couture, je m'occupe de mon stock, c'est moi qui s'occupe de mon roulement, c'est moi qui s'occupe de ce que j'fais. C'est moi qui s'occupe de quel poste de musique j'veux écouter, t'sais fait que, ça fait qu'on retrouve une certaine indépendance qu'on perd. Annabelle.

D'autre part, les loisirs auraient un effet libérateur selon les interviewées. Celles-ci expliquent qu'à travers les loisirs artistiques, elles retrouvent une liberté d'expression passant par leur créativité et leurs habiletés manuelles, sans qu'elles n'aient à verbaliser. Leurs créations parleraient à leur place, leur permettant d'extérioriser les non-dits à l'abri des réprimandes. De même, les participantes expliquent qu'en favorisant la détente, les loisirs leur permettraient de relâcher la pression qu'elles ressentent à même le corps. En ce sens, en contexte de loisirs, les femmes détenues trouveraient l'opportunité d'extérioriser le contrôle carcéral. Enfin, l'autonomie retrouvée en contexte de loisirs serait aussi assortie d'un sentiment de libération, puisque les participantes récupèrent du même coup la maîtrise de leur vie.

Les filles devraient avoir plus de liberté comme je dis de s'exprimer manuellement, vu qu'on a pas le droit de s'exprimer vocalement. [...] Tu fais un masque, tu fais du modelage, ça parle beaucoup. Le dessin que tu fais parle beaucoup. [...] C'est l'affaire la plus importante que tu peux avoir dans une prison, c'est d'avoir la liberté de t'exprimer par tes mains, l'autre liberté on l'a pas! Tu sais. C'est la seule manière de s'exprimer. La puce.

[La méditation] c'est quand même libérateur, l'exercice de respire, de relaxation, de tout. [...] Qu'est-ce qui est libérateur c'est que tu refoules pas en dedans. Valo.

Parce qu'y'a des gens, y peuvent s'détendre. Y'ont pas de pression. On peut même parler un peu de... liberté. [...] Quand qu'on crée là... On sait jamais comment ce qu'on commence. Pis on sait jamais comment qu'ça va finir. Fait que c'est ça genre, une sorte de liberté, parce que... tu crées genre, t'es comme... T'sais, y'a personne qui est là pour te dire comment créer. Rose.

5.3. Sortir par la friction

Tel qu'abordé dans la recension, la friction réfère aux formes d'autonomie qui donnent lieu à des désobéissances automatiques au contrôle carcéral, sans toutefois avoir la teneur politique ou collective de la résistance (A. T. Rubin, 2015, 2017). Il s'agit de s'adonner à des activités ou d'adopter des comportements qui seraient habituels ou légaux à l'extérieur de la prison, mais qui se voient prohibés à l'intérieur de celle-ci (Rubin, 2015). De plus, la décoration de la cellule, le maquillage, les vêtements et le tatouage seraient des moyens de préserver son identité et son intimité, tout en échappant à la mortification (Chamberlen, 2018; Geffroy, 2024; Tschanz, 2019).

Pour les participantes, la consommation de cigarettes représente un loisir leur étant habituel dans la vie en général. Or, en vertu d'une loi provinciale (Loi concernant la lutte contre le tabagisme, 2024, Article 2(11)), il est interdit de fumer dans des lieux publics, et la prison serait désignée comme tel. De ce fait, un loisir habituel et légal à l'extérieur se voit institutionnellement désigné comme déviant. Les femmes détenues désobéissent à ce règlement pour s'adonner à leur loisir privilégié, ce qui constitue une activité frictionnelle. En fumant des cigarettes artisanales, elles récupèrent un contrôle sur ce qu'elles ingèrent et retrouvent une forme d'autonomie. Dès lors, elles sortent du contrôle carcéral.

Pour certaines, leur loisir c'est fumer la cigarette. [...] Puis tu pognes un rapport si tu fais des topes artisanales. C'est inconcevable, c'est légal dehors, ils rendent ça illégal ici. Zoey.

J'aimerais quand même ça qu'ils remettent la cigarette dehors, c'est interdit partout. [...] Y disent que c'est parce que c'est un endroit public. Mais on vit ici! Karo.

Hey pu le droit de fumer pu le droit de ci pu le droit de ça. On peut tu vivre? Là à mettons là qu'est-ce qu'on fait, on fume des oranges pis des bananes pis des pelures. Là y te pognent dans ta cellule [...], si c'est roulé en cigarette tu pognes des deadlock. [...] Ben moi oui [fumer c'est un loisir] parce que moi je suis habituée de fumer dehors. Natasha.

Par ailleurs, les participantes expliquent que le magasinage et le tatouage constituent des loisirs habituels et légaux dans la communauté. Or, en prison ces activités sont impossibles à moins de contrevenir aux règlements. Le tatouage artisanal et l'acquisition illicite de vêtements constituent dès lors des activités frictionnelles. En s'adonnant à celles-ci, les femmes détenues désobéissent aux règlements, ce qui leur permet de se réapproprier leurs loisirs et intérêts. Il s'agit aussi d'un exercice d'autonomie favorisant la récupération d'un contrôle sur leur corps et leur apparence. En choisissant des vêtements et des motifs qui concordent avec leur identité ou qui représentent ce qui leur tient à cœur, elles parviennent à préserver ou à récupérer leur individualité brimée.

Vous avez à s't'heure, avec les tatous sont déjà faits [avant d'arriver en prison]. L'Indien Diabliesse.

Parce que les filles se faisaient des tatous, en dedans. Fait que y'ont confisqué nos aiguilles pour perler. La puce.

D'autres loisirs? C'est risqué, j'avais te l'dire : on s'tatoue. [...] 'Sont tous là [mes tatous de prison]. [...] C't'un p'tit démon. Le sang, le cœur avec [énumère des lettres] pour parler de family. La moitié du yin pis de yang. Rose.

Même aller magasiner ça devient un loisir pour une femme. [...] J'aimais ben ça aller magasiner. [...] Magasiner devient un loisir à l'extérieur. Kahi.

Si ton loisir c'est magasiner, pourquoi ils feraient pas une friperie? Pour certaines, c'est une passion. Moi, j'ai cette robe-ci, c'est tout. On a pas le droit d'échanger notre linge. Zoey.

On peut magasiner tu sais y'a des filles qui entrent pis qui sortent la semaine d'après pis y laissent des morceaux de linge ici. Si on a trop ici on se les fait saisir [...] c'est sûr ça fait partie des règlements. Sab.

Plus largement, la désobéissance inhérente à la friction deviendrait un jeu permettant d'esquiver le contrôle carcéral. Les participantes font preuve d'ingéniosité afin de développer des stratégies pour s'adonner aux loisirs institutionnellement désignés comme déviants. Ces astuces concernent la temporalité du loisir dit déviant, la rapidité, la surveillance, le camouflage, et le recours aux codes secrets. Ces nombreuses stratégies évoquent un jeu d'espions. On retrouve dans l'extrait ci-bas un caractère joueur, espiègle, et un plaisir pris à déjouer le contrôle carcéral pour s'adonner aux loisirs dits déviants.

Hey, j'ai passée toute la nuit. Hey, toute la maudite nuit, man, à m'tatouer. [...] C'est quand j'entendais des clés, j'faisais à semblant d'lire. Pis quand j'voyais qu'y'étaient passés je recommençais. [...] Mais moi j'ai vu comment qu'y font ça [les cigarettes artisanales] là, il faut être ingénieux là, y'ont pensé à toute. [...] On appelle ça la Mission [nom de code]. Ou sinon y'a [autre nom de code]. [...] Moi j'étais préposée à la patch, moi j'étais une missionnaire là. J'roulais [la cigarette artisanale], ftou-ftou-ftou, eux-autres y fumaient. Moi j'surveillais la porte : « Ok, c'correct là toute est chill » (chuchoté). Rose.

5.4. Sortir par la résistance

Plusieurs théoriciennes féministes parlent des loisirs en général comme favorisant la résistance aux contraintes structurelles (Green, 1998; Henderson, 1996; Raisborough, 2006; Shaw, 2001; Wearing & Wearing, 1988). En prison, lorsqu'une personne désobéit ou déploie son agentivité pour tenter d'améliorer la situation de toutes, il s'agit de résistance (A. T. Rubin, 2017).

Pour les participantes, les loisirs permettent de sortir du contrôle carcéral via la résistance. En effet, certaines tentent de démocratiser la façon dont l'offre de loisirs est déterminée, afin que celle-ci provienne des femmes détenues et reflète leurs intérêts ou besoins. Elles passent donc par les voies officielles afin de plaider pour des changements au niveau des loisirs. Elles se mobilisent à travers des pétitions, en s'impliquant dans la vie associative de la prison et en soumettant des requêtes auprès des instances décisionnelles. En s'impliquant de la sorte, elles refusent la perte de contrôle sur leur vie et la perte de leur droit de parole. Puisque ces actions représentent des exercices d'agentivité visant l'amélioration des conditions de vie et de l'expérience de l'ensemble des femmes détenues, il s'agit de résistance.

Les femmes faisaient une pétition pour qu'on puisse venir avec nos animaux. Karo.

C'est sûr que j'ai proposé des ateliers sur l'estime de soi, sur la confiance en soi. La semaine passée on a eu un meeting avec la direction. Pose d'ongles, pose de cils. Esthétique qui pourrait se donner par la commission scolaire. Sab.

Moi je suis dans le comité des détenues, pis on a même pas une représentante aux loisirs. Tu comprends je trouve ça, pis souvent je leur dis, « Ben là on vas-tu finalement un jour avoir une représentante aux loisirs? » Maria.

6. Discussion

Tel que discuté au fil des pages précédentes, aux yeux des femmes interviewées, les loisirs permettent de sortir de prison : de son espace-temps, de la souffrance y étant inhérente, des dynamiques relationnelles et du contrôle. Les loisirs auraient donc pour fonction de renverser et d'échapper à l'expérience de l'incarcération. Il s'agit de brèches dans l'univers carcéral vécu comme opprimant, lourd, laid, inhospitalier, souffrant, abusif, privatif et contrôlant. En ce sens, les loisirs sont fondamentaux pour survivre à la prison, devenant une raison de vivre.

Quoi qu'il en soit, puisque les loisirs se déroulent dans le contexte défini de la prison, celle-ci continue de les envelopper et de les imprégner de ses propriétés dans une moindre mesure. Si le loisir pousse l'espace-temps carcéral en retrait, celui-ci demeure tout de même présent; notamment, parce que les loisirs se déroulent dans des espaces existant en prison. En ce sens, plusieurs locaux de loisirs sont délabrés et dotés de barreaux, alors que les femmes se retrouvent

entassées tant dans ceux-ci que dans la petite cour extérieure. Bien que les loisirs fassent sortir de l'espace-temps carcéral, il s'agit d'une sortie limitée par la permanence de la prison.

Même si les loisirs favorisent une suspension et une dilution de la souffrance carcérale, en plus d'une acquisition d'habiletés et de leur humanité au-delà de celle-ci, la souffrance ne disparaît pas entièrement. Certains loisirs comme l'art-thérapie, la zoothérapie et les programmes peuvent être empreints de lourdeur et de souffrance émotionnelle vu la démarche thérapeutique y ayant lieu. En outre, si la souffrance portée comme bagage est délaissée le temps du loisir, ce fardeau est repris aussitôt celui-ci terminé. La prison étant omniprésente, il en va de même pour la souffrance : les loisirs agissent donc comme brèche incomplète et temporaire.

Parallèlement, les loisirs favoriseraient la sortie des dynamiques relationnelles en prison, caractérisées par la méfiance, les conflits et l'absence. Là aussi, cette sortie demeure incomplète. Les participantes rapportent que même en contexte de loisirs, elles peuvent vivre des expériences désagréables avec le personnel ainsi que des situations conflictuelles entre détenues. Par ailleurs, les loisirs ne leur permettraient pas entièrement de rétablir les liens familiaux. Autrement dit, bien que le loisir ouvre une brèche, la prison est ubiquiste et les dynamiques relationnelles y étant propres ont aussi tendance à l'être.

Les loisirs fournissent des opportunités d'émancipation, de friction et de résistance. En même temps, les femmes n'échappent pas totalement au contrôle carcéral. Si elles retrouvent une certaine autonomie, leur liberté d'expression et de mouvement font encore l'objet de balises, voire d'interdits. Elles ne peuvent pas chanter ni dessiner notamment ce qui pourrait être considéré comme vulgaire, sexuellement explicite ou violent; elles ne peuvent pas non plus circuler à leur guise pour se rendre aux loisirs hors-secteur d'habitation. Tout comme la prison, le contrôle carcéral s'avère sempiternel, quoique amoindri dans un contexte de loisirs.

Comment faire sens de cette tension entre le loisir qui permet de sortir de la prison, versus la permanence de celle-ci? Les résultats du présent chapitre laissent entendre que dans la prison liminale, les loisirs existent comme entre-deux symbolique : ils se situent à la fois dans la prison et à l'extérieur de celle-ci. Ils sont donc liminaires, permettant d'échapper aux caractéristiques du milieu carcéral en renversant l'ordre établi. Dans ce contexte, l'espace-temps, la souffrance,

la relation et le contrôle carcéraux se voient suspendus; les femmes sortent alors de prison. Les loisirs liminaires favoriseraient une transgression permettant de survivre à la prison liminale, d'où leur positionnement comme raison de vivre dans ce milieu. Or ce renversement serait imparfait et temporaire; en s'adonnant aux loisirs, les femmes n'échapperaient que partiellement à la prison. On verra comment interpréter cela dans les chapitres qui suivent.

Le prochain chapitre ajoutera une dimension structurelle à l'analyse du rapport des femmes aux loisirs, en considérant les enjeux d'accès à ceux-ci.

Chapitre 4 – La disponibilité et les enjeux des loisirs en prison

On a vu au chapitre précédent que pour les personnes incarcérées, les loisirs remplissent une fonction individuelle de sortie de prison. Or tel que discuté dans la recension, il existerait de nombreuses restrictions d'accès aux activités en détention. N'en demeure pas moins qu'on n'en sait peu sur la relation entre ces enjeux et le fonctionnement de l'organisation carcérale, ni sur le rapport des femmes détenues aux enjeux. Ce chapitre s'attarde ainsi à la disponibilité et à l'accès aux loisirs en prison pour femmes, compte tenu des expériences et points de vue de 34 personnes détenues et de l'informatrice-clé. Après une analyse des activités disponibles, on explore des entraves administratives, liées aux conditions de réalisation ainsi qu'au profil. La théorisation ancrée a également permis de dégager certains sentiments des femmes détenues en lien avec l'accessibilité des loisirs. Le chapitre conclut avec un retour au cadre conceptuel de la liminarité et de la liminalité.

1. Les loisirs disponibles en prison

Comme discuté au chapitre 3, toute activité peut être envisagée comme loisir par les femmes détenues. Ainsi, le **tableau 8** synthétise l'ensemble des occupations disponibles en prisons pour femmes, les traitant comme loisirs.

Ce tableau a été colligé à partir des entretiens avec les femmes détenues et avec l'informatrice-clé. Un document interne obtenu lors de la collecte de données (Établissement de détention B, 2019) a aussi permis d'ajouter quelques postes de travail. Des précisions ont été apportées au tableau grâce à un document de demande d'accès à l'information sur les activités en prisons pour femmes (Ministère de la Sécurité publique, 2024). Ce document, trouvé sur Internet, a permis de comprendre la thématique de certains programmes qui n'avaient été nommés qu'au passage, et dont le nom ne permettait pas de déduire le contenu. Le document a donc aidé à identifier de quel type de loisir il s'agissait.

Puisque les participantes ont énuméré une longue liste de loisirs, ce tableau a été compilé pour en faciliter l'analyse. Les catégories permettent d'identifier des similitudes et des différences entre les activités disponibles en prison. La démarche de construction du tableau ainsi que l'analyse de celui-ci apparaissent ci-après.

Tableau 8 Compilation des loisirs disponibles dans les prisons à l'étude

Type de loisir	Pris en charge par	Lieu	Loisirs spécifiques	Pratiqué en
Alimentaire	Fournisseuses	Autres secteurs	Repas avec nourriture traditionnelle pour Autochtones, repas et collations pour les travailleuses, souper de Noël	Groupe
	Prison	Autres secteurs	Dîners-pizza, soirées cinéma avec popcorn	Groupe
		Secteur d'hébergement	Nourriture disponible via la cantine	Individuel
		Terrain de la prison	BBQ de la Saint-Jean	Groupe
	Personnes détenues	Secteur d'hébergement	Partage et échange de nourriture	Individuel
Artistique	Fournisseuses	Autres secteurs	Art-thérapie	Groupe ou individuel
			Ateliers de tricot, de bricolage, de réparation de vêtements, de confection de bijoux; travail à la couture	Groupe
			Chorale, activités animées par des musiciens, karaoké	Groupe
Prison	Secteur d'hébergement	Créations à partir de fournitures achetées via la cantine	Individuel	
Personnes détenues	Secteur d'hébergement	Chant, tatouage, créations à partir de matériel revalorisé	Individuel	
Culturel	Fournisseuses	Autres secteurs	Groupes de soutien pour Inuit, Portage-Inuit pour prévention de la rechute, programme d'activités pour Inuit	Groupe
			Atelier de sac de médecine, cérémonie de condoléances, repas avec nourriture traditionnelle, Cercle autochtone	Groupe
			Soutien individuel	Individuel
De divertissement	Fournisseuses	Autres secteurs	Spectacles de musiciens	Groupe
	Prison	Autres secteurs	Spectacle ou bingo de la Saint-Jean, soirées cinéma avec popcorn	Groupe
		Secteur d'hébergement	Écouter la télévision ou une radio achetée à la cantine; jeux de société	Groupe et individuel
	Personnes détenues	Secteur d'hébergement	Écouter de la musique, échanger du matériel entre cellules et entre secteurs; magasiner sa cantine	Groupe et individuel
Terrain de la prison		Observer la faune locale	Groupe et individuel	

Éducatif et cognitif	Fournisseuses	Autres secteurs	Cartes de compétences – santé et sécurité; formation Objectif travail	Groupe
			Cours de francisation, école secondaire aux adultes	Groupe
			Soirée-discussion autour de documentaires; Café pasto (séances de discussion)	Groupe
	Prison	Autres secteurs	Semaine d'Accueil	Groupe
	Secteur d'hébergement	Lecture de livres, magazines et journaux provenant de la bibliothèque ou la cantine; sudokus et mots-cachés via la cantine	Individuel	
Esthétique	Fournisseuses	Autres secteurs	Service de coiffure	Individuel
	Prison	Autres secteurs	Service de friperie	Individuel
		Secteur d'hébergement	Utiliser des cosmétiques et produits de beauté vendus à la cantine; décorer le secteur à Noël	Individuel
	Personnes détenues	Secteur d'hébergement	Décorer sa cellule, dispenser des soins de beauté et de coiffure, fabriquer des cosmétiques ou du matériel de coiffure, se tatouer, acquérir ou échanger des vêtements	Individuel ou groupe
Festif	Fournisseuses	Autres secteurs	Festivités avec enfants à Noël, spectacles de musiciens	Groupe
		Hors-prison	Sortie aux champs maraîchers	Groupe
	Prison	Autres secteurs	Festivités à Noël, spectacle et bingo de la Saint-Jean	Groupe
Physique et physiologique	Fournisseuses	Autres secteurs	Yoga	Groupe
	Prison	Autres secteurs	Activité gymnase	Groupe
		Terrain de la prison	Sortie de cour	Groupe
	Personnes détenues	Secteur d'hébergement	Marche dans le couloir, entraînement physique, consommation de cigarette artisanale ou de substances psychoactives	Individuel ou groupe
Professionnel	Prison	Autres secteurs	Travail au secteur d'admission, au soutien administratif, à la friperie, à la bibliothèque	Individuel
		Autres secteurs	Travail à la cuisine, à l'entretien ménager, à la peinture; grand ménage de la prison	Groupe
		Terrain de la prison	Travail à l'entretien extérieur, au potager	Groupe
	Fournisseuses	Autres secteurs	Travail à la buanderie, la couture, l'emballage et l'ensachage	Groupe
		Autres secteurs	Travail à la sacristine	Individuel
Psychosocial	Fournisseuses	Autres secteurs	<i>Affectif et psychologique :</i> Art-thérapie	Groupe ou individuel
			Vis-à-vis (soutien psychosocial), suivi individuel avec la travailleuse sociale	Individuel
			Zoothérapie, Gestion de la colère, Prévention du suicide, Deuil	Groupe
			<i>Habitudes de vie :</i>	

			Joue pas avec ma vie (prévention des ITSS), atelier sur la prévention des ITSS, soins personnels et alimentation, atelier cuisine, Gestion du budget	Groupe
			<i>Dépendances :</i> Prévention des dépendances au jeu, Prévention de la rechute, Info-Toxico, Portage-Inuit, Alcooliques Anonymes et Narcotiques Anonymes, Dépendance affective et santé psychologique, Un pas vers l'autonomie (dépendance affective)	Groupe
			<i>Criminalité et sortie :</i> Entraide vol à l'étalage, Parcours (prévention de la récidive), Préparation à la sortie	Groupe
Relationnel	Fournisseuses	Autres secteurs	<i>Groupes de soutien entre pairs :</i> Alcooliques Anonymes et Narcotiques Anonymes, Free Inukshuk, Cercles autochtones	Groupe
			<i>Pour les mères :</i> Maman me raconte (enregistrement d'un livre pour enfant); visites mère-enfants supervisées; Être parent, toute une expérience! (programme); Je communique avec mon enfant (programme)	Groupe
			Séjour de 24h avec ses enfants	Individuel
	Prison	Autres secteurs	Visites au parloir	Groupe
		Secteur d'hébergement	Téléphoner ses proches avec les cartes d'appel vendues à la cantine	Individuel
	Personnes détenues	Partout	Socialiser	Groupe
Spirituel	Fournisseuses	Autres secteurs	Messe, cours bibliques, méditation, Café pasto (séances de discussion)	Groupe
			Certaines activités spécifiques aux Premières Nation et Inuit	Groupe
			Rencontres de soutien individuel	Individuel

Tableau colligé à partir d'entretiens avec les femmes détenues et l'informatrice-clé, ainsi que deux documents (Établissement de détention B, 2019; Ministère de la Sécurité publique, 2024).

1.1. Construction du tableau

Pour construire le tableau 8, j'ai dressé-e une liste des loisirs spécifiques; il s'agit de l'ensemble des activités et occupations ayant lieu en prison et pouvant être comprises comme loisirs par les personnes détenues. J'ai ensuite regroupé-e les loisirs spécifiques par type, puis par entité de prise en charge, par lieu, et enfin par contexte de pratique. Ces catégories sont détaillées ici.

1.1.1. Les types

Marcoux Rouleau (2020) propose une typologie des loisirs existant en prison, à partir de la littérature existante. Cette typologie inclut les loisirs physiques, artistiques, culturels ou spirituels, relationnels, ainsi que les programmes, l'éducation et le travail. Ces types ne seraient pas mutuellement exclusifs.

La première colonne du tableau 8 s'inspire de cette typologie. Les loisirs y sont regroupés en fonction de points communs au niveau du contenu ou des besoins auxquels ils répondent, compte tenu des propos des participantes. Certains loisirs spécifiques apparaissent dans plus d'un type.

Quelques types de loisirs identifiés dans le tableau s'inscrivent directement dans la typologie de Marcoux Rouleau. Les loisirs artistiques englobent des activités permettant une expression créative ou imaginative à travers les arts, dont les arts du spectacle (chant), les arts visuels (dessin) et les arts textiles (tricot). Les activités impliquant une interaction avec des arts créés ou pratiqués par autrui sont aussi incluses ici, soit les activités animées par des musiciens et les discussions autour de documentaires.

Les loisirs culturels sont ces activités permettant d'entrer en lien avec sa propre culture, ou de (re)construire celle-ci. Les loisirs culturels inclus ici renvoient tous aux activités des Premières Nations et Inuit. Les loisirs spirituels réfèrent aux activités nourrissant l'esprit ou l'âme, fournissant des réponses à la quête de signification ou favorisant la connexion avec des forces plus grandes que soi. Les activités prises en charge par le service de pastorale sont incluses ici. Celles desservant les Premières Nation et Inuit le sont aussi, en raison des éléments de spiritualité autochtone y apparaissant.

Les loisirs relationnels sont ceux qui permettent de cultiver ou de maintenir des relations interpersonnelles. Ce type de loisirs inclut les activités favorisant le contact avec les proches, celles réservées aux mères, ainsi que les groupes de soutien entre femmes autochtones ou entre pairs toxicomanes. Les loisirs réservés aux femmes autochtones apparaissent dans plusieurs types, puisque leur contenu a plusieurs formes d'apports pour ces dernières.

D'autres types de loisirs s'inscrivent dans la typologie de Marcoux Rouleau, tout en la raffinant. Les loisirs éducatifs ou cognitifs sont ceux qui favorisent la stimulation intellectuelle, l'apprentissage académique et vocationnel ou encore la circulation d'informations. Ainsi ce type regroupe à la fois l'école secondaire, les formations de préparation au travail et les loisirs individuels qui permettent de réfléchir. En repensant la catégorie « école » apparaissant dans la typologie, cela a permis d'inclure certains loisirs qui tendent à simplement être désignés comme solitaires ou passifs, comme la lecture. Ce raffinement est préféré puisqu'il met en valeur le contenu ou la visée de loisirs comme la lecture (cognitif), plutôt que de simplement référer aux modalités de pratique (seule, assise).

Le type « loisir physique » a aussi été revu, compte tenu des propos des interviewées. En y ajoutant la dimension physiologique, ce type englobe tant le sport que ces activités répondant à des besoins corporels de mouvement, d'accès à l'air frais et à l'extérieur, ainsi que de nicotine et autres substances.

De plus, puisque les femmes détenues envisagent le travail en tant que loisir, ce type a été rebaptisé « loisir professionnel ». Ici il s'agit à la fois d'activités rémunérées selon un taux horaire ou à travers une compensation quotidienne, puisque les participantes ne font pas de distinction à ce niveau.

Le type « programmes », apparaissant dans Marcoux Rouleau (2020), a été renommé « loisirs psychosociaux » puisque ces activités permettent de travailler les enjeux personnels et sociaux auxquels font face les femmes détenues. Les loisirs psychosociaux incluent ceux portant sur les enjeux affectifs et psychologiques, soit les défis émotionnels ainsi que la santé mentale. Certains fournissent des outils concernant les habitudes de vie, dont l'hygiène et la prévention des infections transmissibles sexuellement ou par le sang. D'autres encore adressent les dépendances aux substances psychoactives, au jeu ou aux figures d'attachement. Enfin, certains loisirs psychosociaux concernent la criminalité et la sortie de prison, c'est-à-dire qu'ils préparent à la libération ou visent la prévention de la récidive.

Enfin certains types de loisirs absents de la typologie de Marcoux Rouleau (2020) ont été ajoutés. Les loisirs alimentaires représentent un ajout compte tenu des propos des participantes.

Ceux-ci sont définis comme activités renvoyant à la préparation ou la consommation de nourriture. On retrouve ici tant des repas organisés par la prison ou les fournisseuses que des échanges informels.

Le type « loisirs de divertissement » a été créé. Celui-ci permet de rendre compte de loisirs demandant un engagement cognitif minime, comme écouter la télévision ou jouer aux cartes. L'engagement passif avec les arts a aussi été inclus ici. En effet, visionner des spectacles et écouter de la musique renvoient plutôt à la consommation qu'à la création ou l'interaction avec l'art.

Les loisirs esthétiques ont été nommés par les femmes. Il s'agit des activités leur permettant de soigner leur apparence ou d'embellir leur environnement. Ceux-ci peuvent ressembler aux loisirs artistiques, mais se distinguent au niveau de l'usage. Dessiner est artistique, alors qu'utiliser le produit fini pour décorer sa cellule renvoie à l'esthétique.

Les loisirs festifs représentent un ajout à la typologie; ils englobent les fêtes et activités caractérisées de spéciales par les femmes détenues, puisqu'elles sont rares et particulièrement appréciées. Certains spectacles apparaissent à la fois dans les loisirs de divertissement et dans la catégorie festive, vu leur rareté.

Bien que le type « loisir déviant » soit mentionné dans la littérature, pour référer aux activités illicites des personnes détenues, celui-ci n'est pas mobilisé dans le tableau 8. En effet, c'est l'institution qui désigne certains loisirs comme déviants, non pas les participantes. Comme ce tableau se veut de refléter les propos des femmes détenues elles-mêmes, ce type a été omis.

1.1.2. La prise en charge

La seconde colonne du tableau 8 réfère à qui prend en charge chaque loisir. Les éléments apparaissant dans cette colonne sont mutuellement exclusifs.

D'abord, les loisirs pris en charge par les fournisseuses sont ceux organisés et dispensés par le personnel social provenant de l'extérieur. Il s'agit de bénévoles ou encore de personnes affiliées à des organismes partenaires, comme l'aumônier, les responsables de programmes, les professeuses, l'art-thérapeute, la coiffeuse, les fournisseuses de services de soutien aux personnes autochtones.

Ensuite, les loisirs pris en charge par la prison englobent ceux rendus possible grâce à l'infrastructure et aux services de la prison, ou encore organisés par le personnel interne comme les conseillers en milieu carcéral ou les agents de probation. Par exemple, la lecture est possible grâce aux services de bibliothèque et de cantine, alors que la semaine d'accueil est organisée par le personnel. Cette catégorie inclut les usages de matériels à des fins autorisées par la prison.

Enfin, les loisirs pris en charge par les personnes détenues sont ceux qu'elles se créent, comme chanter ou marcher dans le secteur et se dispenser des soins entre elles. Cela inclut les activités émergeant d'usages de l'infrastructure, des services et des matériels disponibles en prison qui ne sont pas spécifiquement autorisés. Par exemple, se fabriquer des cosmétiques et des cigarettes artisanales, se tatouer ou se coiffer avec de la laine. En ce sens, cela englobe ce qui pourrait être désigné comme loisir déviant.

1.1.3. Le lieu

La catégorie du lieu vise à mieux saisir où se déroulent les loisirs, sachant que les participantes parlent de ceux-ci comme favorisant une sortie de l'espace carcéral (voir chapitre 3). Le secteur d'hébergement réfère à la cellule et aux espaces de vie en commun. Les autres secteurs englobent ces espaces qui se trouvent à l'extérieur du secteur d'hébergement, quoiqu'à l'intérieur de la prison. Il est à noter que certains de ces espaces sont réservés aux loisirs, comme les locaux de couture et d'art-thérapie, la salle de classe, ou encore la chapelle. D'autres espaces sont plutôt multifonction, comme le bureau dans lequel les cérémonies autochtones ont lieu.

Le terrain de la prison réfère aux espaces se trouvant à l'extérieur du bâtiment, mais qui font encore partie de l'établissement de détention, alors qu'hors-prison réfère à ce qui se trouve au-delà de l'établissement. Enfin, la catégorie partout permet d'identifier les loisirs qui se pratiquent indépendamment du lieu, comme socialiser.

Le lieu a été distingué en fonction de ce qui est généralement le cas pour une activité donnée. Or comme on le verra plus loin (2.1.1), certains loisirs qui auraient normalement lieu à l'extérieur du secteur d'hébergement peuvent parfois se dérouler à l'intérieur de celui-ci. La catégorie « autre secteur » apparaît tout de même dans le tableau, puisqu'il s'agit d'exceptions.

1.1.4. La pratique

Marcoux Rouleau (2020) distingue les loisirs de groupe versus les loisirs solitaires. La dernière colonne permet ainsi d'identifier comment l'activité est pratiquée. Dans le tableau, les loisirs individuels sont ceux pratiqués par soi-même, ou seule avec une fournisseuse. Les loisirs de groupe sont ceux qui se déroulent à deux personnes détenues ou plus. Il ne s'agit pas de catégories mutuellement exclusives, puisque quelques activités peuvent avoir lieu seule ou à plusieurs.

1.2. Analyse du tableau

Certains constats émergent du tableau 8. D'abord, on y aperçoit une grande diversité de loisirs. Il y en aurait plus d'une centaine, pris en charge par une variété d'instances, dans différents lieux, seule ou en présence d'autres personnes. Ceux-ci semblent répondre à une grande gamme de besoins, tout en touchant de multiples aspects comme les dimensions spirituelles, physiques, professionnelles, artistiques et alimentaires. De plus, la majorité des loisirs pris en charge par les fournisseuses et la prison ont lieu à l'extérieur du secteur d'hébergement. Quant aux loisirs pris en charge par les femmes détenues, ceux-ci tendent à être pratiqués à même le secteur, lorsque la sortie de celui-ci n'est pas possible.

D'autres pistes d'analyse émergent et sont approfondies ci-après.

1.2.1. Les loisirs proposés par la prison et les fournisseuses

Considérons d'abord les loisirs pris en charge par la prison et les fournisseuses. Ceux-ci semblent répondre aux besoins des personnes détenues tels qu'identifiés dans deux courants théoriques.

1.2.1.1. Le lien avec le modèle Risques-Besoins-Réceptivité

Le modèle Risques-Besoins-Réceptivité (RBR) s'ancre dans les perspectives psycho-socio-biologiques et propose qu'une série de facteurs donnerait lieu aux comportements criminalisés (Bonta & Andrews, 2016). Sept dimensions y sont abordées en tant que besoins criminogènes devant être visés par l'intervention afin de réduire le risque de récidive. Il s'agit de travailler les attitudes pro-criminelles, la personnalité antisociale, l'association avec les pairs pro-criminels, la

qualité des relations familiales ou conjugales, la sphère occupationnelle (école et travail), la toxicomanie et la participation aux loisirs prosociaux. Ce modèle souligne aussi l'importance de tenir compte du profil de la personne, dont les spécificités propres au genre et à l'ethnicité, afin d'assurer sa réceptivité à l'intervention (Bonta & Andrews, 2007, 2016). Pour les femmes, la réceptivité engloberait les considérations parentales ainsi que la sensibilité aux victimisations et au trauma (Salisbury et al., 2016).

À la lumière du tableau, les loisirs proposés par les fournisseuses et la prison semblent s'inscrire dans la réponse aux besoins criminogènes identifiés dans le modèle RBR. D'une part, les loisirs proposés paraissent liés aux besoins de loisirs dits prosociaux, c'est-à-dire qu'on chercherait à occuper les personnes détenues à travers des activités qui sont légales, conventionnelles, voire structurées, comme le travail, le sport, la cuisine ou les arts.

D'autre part, certains loisirs psychosociaux adressent des facteurs qui, selon le modèle RBR, seraient statistiquement associés à la prévention de la récidive. En effet, les loisirs proposés adressent notamment la dépendance aux substances, les difficultés relationnelles, les relations avec les proches, les enjeux affectifs et cognitifs. Ceux-ci répondraient donc aux besoins criminogènes découlant de la toxicomanie, de la personnalité et des attitudes dites antisociales, des relations familiales et conjugales. Il s'agit d'ailleurs d'éléments en lien avec le profil psychophysique et relationnel des femmes détenues, explorés dans le chapitre 1. Quant aux loisirs professionnels et éducatifs, ceux-ci renvoient directement aux besoins occupationnels soulevés dans le modèle RBR. Les groupes de soutien par les pairs, quant à eux, semblent contribuer à l'établissement de relations dites prosociales.

Les loisirs proposés paraissent liées au principe de réceptivité comme certains tiennent compte des spécificités associées au genre et à l'Autochtonéité. Ainsi, de nombreuses activités sont prévues pour les mères, alors que les intérêts des femmes semblent pris en compte à travers la mise à disposition de services esthétiques. Par ailleurs, plusieurs loisirs s'adressent spécifiquement aux Premières Nations et aux Inuit.

1.2.1.2. Le lien avec les privations

En sociologie du milieu carcéral, la prison est envisagée comme univers de privations donnant lieu à diverses souffrances. Sykes (1958) identifie la privation de liberté, qui engendre une rupture des relations familiales et un sentiment d'isolement. Il s'agirait de la dimension la plus souffrante pour les femmes détenues, selon Ward et Kassebaum (1967). La privation de liberté donnerait aussi lieu à l'ennui. À celle-ci s'ajouterait la privation de biens et de services, dont l'alimentation et les vêtements (Sykes, 1958).

Les loisirs proposés par la prison et les fournisseuses semblent répondre aux besoins découlant de telles privations. Ainsi, les loisirs relationnels, en particulier ceux s'adressant aux mères, répondraient au besoin de rétablir ou de maintenir des relations familiales fracturées en raison de l'incarcération. Celles-ci pourraient aussi contrer le sentiment d'isolement. Les loisirs rendus possibles par la cantine et le service de friperie, tout comme les activités organisées autour de la cuisine et de repas, fourniraient aux femmes des opportunités de compenser la privation de biens et de services au niveau de matériels de loisirs, d'aliments ou encore de vêtements. Collectivement, l'ensemble des loisirs répondraient à un besoin de divertissement qui permettrait de contrer l'ennui.

Globalement, les loisirs pris en charge par la prison et les fournisseuses paraissent s'inscrire dans une logique utilitariste. En effet on propose de fournir des loisirs non pas comme fin en soi, mais pour répondre à certains besoins qui seraient utiles d'un point de vue social ou institutionnel. Les loisirs seraient alors mis à disposition pour réduire le risque que de nouveaux crimes soient commis, et donc contribuer à la protection de la société, ou encore pour compenser certaines privations de sorte que les femmes s'adaptent à l'environnement carcéral.

1.2.2. Les loisirs pris en charge par les femmes

Certaines pistes d'analyse ressortent du tableau 8, concernant les loisirs pris en charge par les femmes détenues. On se tourne ici aussi vers des éléments issus de la sociologie du milieu carcéral. En effet, les études en milieu carcéral ont montré que la privation de liberté englobe la perte de mouvement, alors que la perte de biens et de services désirables inclut le déni de cigarettes et d'agréments pour la cellule (Sykes, 1958). La privation d'autonomie s'ajoute à celles-

ci et découle de la régulation de chaque aspect de la vie quotidienne (Sykes, 1958). Ensuite, tel qu'abordé dans la recension, les personnes détenues s'adaptent aux particularités du milieu carcéral de différentes façons, dont par la fuite, le conformisme, la friction et la résistance (Carlen & Worrall, 2012; Clemmer, 1940; A. T. Rubin, 2015; Sykes, 1958; Vacheret & Lemire, 2007).

Les loisirs que se créent les femmes détenues semblent liés aux besoins découlant des privations plutôt qu'au modèle RBR. La marche dans le couloir évoquerait un besoin de mouvement. La fabrication de cosmétiques, la dispensation de soins de beauté, la décoration de la cellule, l'échange de vêtements, la fabrication et la consommation de cigarettes artisanales renverraient au besoin de biens et de services. La socialisation entre détenues évoquerait les besoins relationnels et de contrer l'isolement.

La création de loisirs semble ainsi constituer une forme d'adaptation aux privations présentes en prison. Si on a vu au chapitre précédent que les femmes se réapproprient leur autonomie et parviennent à préserver leur identité à travers des loisirs favorisant la friction et la résistance, c'est qu'elles s'adaptent à l'univers carcéral. Elles s'adaptent aussi aux privations inhérentes à ce milieu en mobilisant leur créativité et leur ingéniosité pour se trouver des loisirs. Elles récupèrent et revalorisent des matériaux trouvés dehors, dans le secteur d'hébergement ou à travers l'infirmerie, pour se créer des occupations répondant aux besoins de divertissement et de biens et services.

Moi je me débrouillais avec qu'est-ce que j'avais beaucoup, comme je dis. Moi je vais trouver une cocotte dehors, je vais l'habiller, avec la feutrine là. La puce.

Mais moi j'ai vu comment qu'y font ça là [fabriquer la cigarette artisanale], faut être ingénieux là, y'ont pensé à tout. [...] Y prennent toute la nicotine [de la patch]. Après ça, y mettent ça dans un mémo, y coupent de l'orange, y mettent les p'tites bulles, y roulent ça. Rose.

Les participantes expliquent par ailleurs qu'elles se créent des loisirs en raison d'un besoin de compensation. Elles expliquent que leurs ajouts servent à remédier les lacunes des occupations proposées par la prison et les fournisseuses. Pour elles, les activités existantes ne répondent pas entièrement aux besoins de divertissement, d'occupation ou de plaisir. Ainsi elles se créent des loisirs supplémentaires.

On en a pas vraiment [de loisirs], il y a des manques! Il faut vraiment t'occuper ton temps par toi-même. Soleil.

Mais y'en a pas d'loisirs. Faut vraiment que tu grattes tes possibilités pour dire: « Ah oui ok ça, ça va, on va l'faire ça pis... t'sais ça va devenir l'fun ». Kahi.

Pour les interviewées, le besoin de compensation donnerait lieu aux loisirs institutionnellement désignés comme déviants. Si on a vu ceux-ci sous l'angle de la friction au chapitre 3, c'est qu'il s'agit plus largement d'adaptations permettant de répondre aux besoins négligés par l'institution. Pensons à la cigarette artisanale, loisir dit déviant qui répond au besoin de nicotine et qui pallie la privation de biens et de services.

Mais comme loisir, comme je te dis, c'est nous autres qu'il faut qui s'en créent, puis il faut pas se faire pogner. La puce.

Si les loisirs en prison semblent répondre à plusieurs privations ou besoins rencontrés par les femmes incarcérées, de multiples enjeux d'accès à ces activités sont toutefois présents. Les prochaines sections explorent ces questions.

2. Les enjeux administratifs

Le premier type d'enjeu de loisir rapporté par les participantes est de nature administrative. Dans la littérature, les listes d'attente et les priorités organisationnelles entravent l'accès aux activités et programmes (Batchelder & Pippert, 2002; Brosens, 2019; Croux et al., 2021; Edwards, 2021; Finio, 1986; Louviere, 2017; Martinez-Merino et al., 2017; Nugent & Loucks, 2011; Pedlar et al., 2018; Sweeney, 2010). Dans la présente étude, les classements institutionnels et certains critères nuisent à l'accès aux loisirs.

2.1. Les classements institutionnels

Comme discuté au chapitre 1, la punition repose sur un mode de gestion bureaucratique passant par la classification des populations (Feeley & Simon, 1992; Garland, 1990). Or selon les interviewées, les classements institutionnels représentent un enjeu d'accès aux loisirs. En effet, les établissements de détention regroupent des sous-populations en fonction de critères dont le

niveau de sécurité, le statut de prévenue ou de condamnée, ou encore selon des vulnérabilités particulières. Certains classements sont dits réguliers alors que d'autres sont dits spécifiques. Notons que les personnes portant le même classement sont hébergées ensemble; par extension, les enjeux relevés ci-après sont partagés au sein d'un même secteur.

2.1.1. Les classements spécifiques

Les classements spécifiques regroupent des populations catégorisées comme à risque ou comme posant un risque. La première catégorie désigne les personnes envisagées comme vulnérables et comme devant être protégées des personnes classées autrement. Il s'agit du classement « protection », pour les femmes à risque de représailles; du classement « santé mentale »; ou encore des femmes au sein de l'établissement mixte. D'autres sous-populations sont plutôt envisagées comme posant un risque pour la sécurité des autres ou de l'établissement, et donc comme devant être surveillées davantage : citons les femmes à cote de sécurité maximum ou en attente de transfert vers un pénitencier fédéral. Quatre dimensions ressortent.

Le principe du non-mélange des populations réduit l'accès aux loisirs. Comme l'expliquent les interviewées, les personnes faisant l'objet d'un classement spécifique ne peuvent être en contact les unes avec les autres, ni avec les personnes à classement régulier. Ce principe viserait à protéger les femmes dites à risque et à mieux surveiller les femmes perçues comme posant un risque. Vu celui-ci, les personnes à classement spécifique ont un accès limité aux loisirs se déroulant dans des espaces partagés et en présence d'autres sous-populations. De fait, les femmes hébergées dans une prison mixte rapportent des restrictions d'accès aux loisirs physiques. Ceux-ci ont lieu dans des espaces partagés avec la population envisagée comme posant un risque pour elles : les hommes détenus. De même, les personnes classées comme à risque de représailles ou comme posant un risque soulignent qu'elles ne peuvent pas être mêlées avec d'autres secteurs, d'où l'inaccessibilité de certains loisirs artistiques, relationnels, professionnels ou éducatifs.

Une fille classée maximum va avoir accès à beaucoup moins de choses, ou les personnes qui sont en protection peuvent pas être mêlées au groupe régulier. Geneviève, informatrice-clé.

Il y a moins de loisirs parce qu'on est en détention d'hommes. [...] Le gym c'est une fois par semaine parce que c'est partagé avec les autres secteurs pour hommes. [...] Les hommes on les voit jamais. Karo.

Vu que c'est une prison pour hommes, les gars ont plus accès au gym. Amélie.

Non parce que j'suis sur l secteur protection, fait que, on avait pas accès à c't'activité-là [de tricot]. [...] C'est sûr que, on a un accès un peu plus restreint, parce qu'on peut pas être mêlées aux autres filles. Annabelle.

J'pense que, du côté régulier y'ont des meetings. [...] [En protection] on est comme mises à l'écart en tout cas, de ces activités-là. Framboisine.

Nous l'max on n'est pas mélangées avec personne. [...] Y'a la Clé des chants. Pour faire du karaoké. Que j'adorais participer, mais que j'peux pas. Parce que moi j't'au maximum. Maude.

Le max ben t'as pas l'droit à ces choses-là [les loisirs], t'es toute seule avec ton secteur, là cinq filles là. Nathalie.

Les personnes classées comme à risque bénéficieraient de certains loisirs réservés à leurs secteurs. Il s'agirait d'alternatives destinées à compenser l'enjeu précédent. Les participantes indiquent que le même loisir peut avoir lieu, selon des modalités différentes : il pourrait se dérouler dans le secteur plutôt qu'à l'extérieur de celui-ci, ou à distance plutôt qu'en présentiel. Dans d'autres cas, un loisir spécifique sera remplacé par un autre appartenant au même type : un travail différent, une activité festive différente. Enfin, l'informatrice-clé souligne certains ajouts, c'est-à-dire des loisirs spécifiques uniquement accessibles aux personnes classées comme à risque.

Tu sais les protection puis les santé mentale il y a quand même des activités aussi pour elles c'est juste que c'est, la formule est différente. [...] Vis-à-vis je crois leur nom de programme en tous cas y'a une intervenante qui fait des ateliers autant avec la clientèle de santé mentale qui est des fois pas mélangée avec la population régulière. [...] Clientèle de santé mentale aussi c'est, il y a des ateliers de cuisine. Geneviève, informatrice-clé.

Comme [en protection] on peut continuer l'école aussi. On peut pas aller à l'école, mais on peut l'faire à distance. Tandis que les autres filles peuvent aller à l'école, c'est ça qui est tannant, parce que nous autres on a pas accès à un professeur. Framboisine.

Y'a quand même un effort qui est mis à c'qu'on aille la plupart des activités qu'les autres ont... mais c'est sûr qu'[en protection] on est coupées beaucoup de cet aspect-là, loisir, justement t'sais le tricot, t'sais à la fête du Québec par exemple, pis, à Noël, les filles y'ont accès à un spectacle que nous on n'a pas t'sais... À la place le spectacle y'est remplacé par un bingo. [...] En protec[tion] on a, t'sais les autres filles des autres secteurs travaillent à la buanderie ou travaillent à la cuisine. Nous on a la couture. Annabelle.

Quant aux personnes classées comme posant un risque, celles-ci notent une absence de loisirs leur étant réservés. Au secteur à sécurité maximum, il n'y aurait pas de loisirs de rechange, contrairement aux secteurs de protection ou de santé mentale. Pour les femmes y étant hébergées, il n'y aurait aucune activité alternative; elles passeraient alors le temps en dormant.

Pis, je sais que certains secteurs, y'ont des loisirs comme, organisés, comme chaque semaine, pour dans l'secteur lui-même. Mettons en protec[tion], pis j'pense santé mentale aussi. Est-ce qu'y'a ça au max? Non. [...] Ceux-là qui sont là [au max] parce qu'y vont au pénitencier... on les prive. On leur fait faire une sieste pis on les prive. [...] C'est ça notre activité, c'est d' dormir. Maude.

Enfin, pour les personnes rencontrées, ces enjeux administratifs ne seraient pas statiques. Puisque le classement est sujet à changement, l'accès aux loisirs varie au cours de l'incarcération d'une personne. D'une part, les personnes peuvent cesser d'être classées comme posant un risque; elles sont alors transférées dans un secteur régulier et retrouvent un accès accru aux loisirs. D'autre part, celles considérées à risque peuvent être reclassées comme posant un risque. Ce serait le cas de certaines personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale qui parfois vont faire l'objet d'un classement sécuritaire. En se retrouvant désignées comme personnes posant un risque, elles perdent l'accès aux loisirs de rechange.

Moi avant d'être ici [au médium] j'étais au max en haut au quatrième [...] pis t'as aucun loisir au max. Nathalie.

Parce que quand que les coucous ça fonctionne pas [au secteur santé mentale], y les envoient au max. Maude.

2.1.2. Les classements réguliers

Les personnes à classement régulier sont celles dont le niveau de sécurité serait minimum ou médium. De façon générale, les loisirs sont pensés pour elles; elles se retrouvent donc avec un

accès accru par rapport aux personnes des classements spécifiques. Elles bénéficient d'abord d'une plus grande liberté de mouvement et d'association. Ainsi elles ont le droit d'entrer dans les cellules de leurs codétenues pour socialiser, ce qui est interdit à celles ayant certains classements spécifiques. Elles ont aussi davantage d'opportunités de pratiquer des loisirs en-dehors du secteur d'hébergement, voire de s'y déplacer par elles-mêmes. Ensuite, elles disposent de matériels supplémentaires, comme des machines d'entraînement dans le secteur ou la télévision en cellule. Cela fait en sorte qu'elles ne sont pas confrontées à des restrictions d'accès concernant le partage d'espaces ou de matériels de loisirs. Cela implique également qu'elles ont une plus grande liberté de choix : elles peuvent décider quand s'entraîner plutôt que d'attendre l'activité gymnase, ou encore quelle émission visionner. Soulignons également que ces libertés sont encore plus présentes pour les personnes ayant un classement minimum, par rapport à celles avec un classement médium. À contrario, les personnes ayant un classement spécifique ont moins de liberté et donc moins d'opportunités de loisirs.

Dans le 18 [secteur médium] on peut y aller surplace à la bibliothèque, pas dans le 17 [secteur maximum]. Amélie.

Dans les secteurs minimums, le 19 et le 20, y'a des machines d'entraînement, des TV dans les cellules, puis t'as le droit d'aller dans les cellules des autres. Karo.

Par ailleurs, les femmes dotées de classements réguliers soulèvent l'inaccessibilité des loisirs réservés aux classements spécifiques. Si les femmes dites à risque bénéficient de loisirs réservés à leurs secteurs, cela implique que les autres n'y ont pas accès même si elles sont intéressées à participer. Le principe du non-mélange engendrerait donc un enjeu affectant les populations dites régulières.

Mettons le jour de la couture y mettent ça juste les gens de la protec[tion]. Ça, des gens comme nous autres, on serait capables de faire ça là! Lorraine.

2.2. Les critères

L'accès aux loisirs est tributaire de critères administratifs spécifiques. Si la prison est une bureaucratie (Goffman, 1968; Sykes, 1958), tel que vu au chapitre 1, le formalisme et des

prérequis représentent des critères d'accès aux loisirs. Or ces deux dimensions posent des difficultés pour les femmes rencontrées.

2.2.1. Le formalisme

Les organisations bureaucratiques accordent une grande importance aux procédures internes, aux standards impersonnels et à la trace écrite (Scaff, 2015; Waters & Waters, 2015). Ce formalisme peut toutefois créer des lourdeurs, des délais ou encore des enjeux de rigidité administrative (Ntanos & Boulouta, 2012; Scaff, 2015). Puisque la prison est une bureaucratie, le formalisme y est également de mise et peut entraver les loisirs de trois façons.

Dans un premier temps, les participantes notent le formalisme des procédures d'inscription aux activités. D'abord, elles doivent demander d'être inscrites, par écrit, en ajoutant leur nom à une feuille ou en envoyant un mémo. Ensuite, la demande doit être traitée par le personnel, qui ajoutera les noms à une liste d'attente. Enfin, les femmes doivent être appelées à participer. Puisqu'elles impliquent plusieurs étapes, ces procédures sont lourdes, créent de longs délais et introduisent des possibilités d'erreurs et d'oublis qui limitent alors l'accès aux loisirs.

Ben comment ça fonctionne c'est que, y'a des listes. Ben pour faire partie de certains groupes ben genre tu fais un mémo. Pis tu dis « Ah j'veux faire partie de ces, justement, de c'te groupe-là. » Pis là après y t'répondent « D'accord on vous met sur la liste. » Dans l'fond tu fais juste, attendre qu'y t'appellent. Fait que là ça peut faire six mois qu't'es là, pis t'attend qu'y t'appellent, pis dans l'fond là, y t'ont sûrement jamais mis sur la liste. Rose.

Pour chaque activité, y'apportent dans le secteur les feuilles d'inscription pour la semaine prochaine. Karo.

Des fois la liste est longue avant de pouvoir aller à la buanderie là, y'en a qui ont attendu un mois et demi, deux mois avant d'être capable de pouvoir entrer là. Valo.

Même pour les visites avec nos enfants tu sais c'est trois-quatre mois d'attente. Angelyka.

Dans un second temps, les personnes rencontrées identifient un enjeu de rigidité administrative. Les participantes décrivent une inflexibilité concernant les procédures à suivre, dont remplir des formulaires et obtenir une autorisation écrite avant de faire entrer des denrées

ou matériels de loisirs en prison. Elles rapportent un déni d'accès aux activités dans le cas où les procédures n'ont pas été suivies à la lettre, même si le matériel nécessaire a déjà été préparé et transporté surplace.

There's a guy that come and visit me, he tried to bring me [traditional] food. But he didn't authorize authorize, like to fill a paper for and ask to bring the food, you know what I mean? They refused him for the food he bought. It was cooked already!
Brono.

Dans un troisième temps, les femmes interviewées nomment un enjeu de formalisme dans la sélection de matériel de loisir. En effet, elles choisissent certains matériels à partir d'une liste. Or, si leur choix n'est pas disponible, elles ne disposent d'aucune marge de manœuvre pour demander ou obtenir une alternative. Vu la rigidité des procédures, elles se retrouvent alors sans accès au loisir désiré jusqu'à la prochaine opportunité de sélection de matériel.

On choisit le livre [de bibliothèque] en fonction d'une liste. Stephi-Jo.

Parce que c'était nous qui rentraient dans la bibliothèque choisir nos livres avant. Là c'est pas le cas ici. Fait que si y l'a pas [ton livre] pis t'as pas marquée d'autre livre, ben just too bad t'as pas de livre. L'Indien Diabliesse.

2.2.2. Les prérequis

Si les bureaucraties font appel à des procédures internes prédéterminées, rigides et se voulant d'être impartiales (Ntanos & Boulouta, 2012; Scaff, 2015; Waters & Waters, 2015), cela pose également des enjeux d'accès aux loisirs concernant les prérequis.

En premier lieu, pour participer aux loisirs, il doit y avoir de la place. Or, comme le nomment les interviewées, ces places sont comptées et doivent accommoder plusieurs secteurs d'hébergement. Les procédures et standards administratifs ainsi que l'emphase sur l'impartialité impliquent alors une inflexibilité quant à l'accès aux loisirs les plus en demande. Par extension, les femmes inscrites peuvent ne pas être sélectionnées pour participer à l'activité choisie, ou encore attendre des mois avant d'en bénéficier.

D'habitude, il y a environ dix places disponibles pour les quatre secteurs. Tigresse.

On peut pas être plus que dix. Fait que les secteurs qui sont 45, ils font quoi pour aller en art-thérapie tu sais? Angelyka.

Mais l'art-thérapie ce qui est plate, c'est que c'est tellement en demande qu'elle, au moment où ce qu'elle te prend dans le groupe, ben tu es là jusqu'à la fin. Fait qu'il faut qu'il y aille des filles qui finissent, qui partent, pour laisser de la place à d'autres. Valo.

En second lieu, les personnes rencontrées identifient un prérequis d'acquisition de fondements. Les femmes seraient tenues de participer à des activités données pour acquérir des connaissances, avant d'accéder à certains loisirs supplémentaires. L'informatrice-clé et les participantes détenues expliquent qu'une formation de base sur le fonctionnement de la détention constituerait un prérequis pour s'inscrire à l'école. Celles souhaitant travailler auraient à suivre cette formation ainsi qu'un cours additionnel. Par extension, elles doivent s'inscrire à ces prérequis, attendre d'être sélectionnées pour y participer et que ces activités soient prévues à l'horaire, avant de pouvoir s'adonner à d'autres loisirs qui les intéressent. Ces prérequis représentent ainsi un fardeau qui complique la capacité à se tenir occupée en détention.

And [their response] says, "You have to take the Accueil." [...] That's what I wrote in! "I understand I have to take the Accueil [first] but I would like to take French class." And then another memo I asked, "I would like to work in the Buanderie." And both of them, "You have to take the Accueil". Magnolia.

Toutes les personnes qui rentrent ici dans le fond peu importe que ça soit pour un mois, six mois ou en tout cas qui sont prévenues pour on ne sait pas combien de temps passent par l'Accueil qu'on dit. Donc ça c'est vraiment c'est cinq jours où ce que tout leur est expliqué. [...] Ça fait vraiment le tour de tout le fonctionnement de la détention. Aussi de tous les services qu'ils peuvent avoir, tous les programmes qu'ils peuvent avoir. [...] Objectifs travail: dans le fond ceux qui veulent travailler dans le fond y'ont deux jours de plus de formation. [...] Puis après une fois qu'ils ont fini ces deux journées là ils peuvent embarquer sur un plateau de travail. Geneviève, informatrice-clé.

En troisième lieu, les personnes rencontrées soulèvent un prérequis d'assiduité absolue. Elles expliquent s'être vu refuser l'accès aux loisirs éducatifs en raison d'une impossibilité d'être présentes à chaque heure de l'activité. Elles identifient aussi une inaccessibilité des loisirs relationnels pour celles inscrites aux activités professionnelles : en effet, elles ne peuvent pas aller au parloir lorsqu'elles ont un quart de travail. Une assiduité absolue serait attendue dans le cadre des loisirs professionnels, sans quoi elles en sont expulsées. Ce prérequis laisse ainsi peu de place

à l'erreur humaine ou encore à la conciliation d'autres besoins, comme aller à ses rendez-vous médicaux.

J'avais de la physio seulement qu'une heure le matin-là. [...] [Puis ils me laissaient pas aller à l'école] parce que je manquais trop d'heures. Lorraine.

T'es inscrit au travail là, tu travailles chaque jour du lundi au vendredi. Mais [si] l'horaire de ton visiteur, ton copain, ton mari c'est juste le jour qu'il peut [visiter]. S'il se présente ici mais que tu es au travail, il va se faire revirer de bord. Là ils vont nous dire, "Bien arrange-toi avec tes visiteurs! Tu travailles!" Puis si tu manques une journée de travail tu es mise dehors. Anna.

3. Les enjeux liés aux conditions de réalisation des loisirs

Les femmes détenues rapportent un second type d'enjeu, concernant les conditions de réalisation des loisirs. Pour rappel, selon les travaux antérieurs, l'accès aux loisirs et programmes en prison peut se voir restreint vu le financement des programmes, les coûts de matériels, les salaires des fournisseuses, le transfert d'information et de ressources, les conflits horaires et délais, l'architecture et le manque d'effectifs (Batchelder & Pippert, 2002; Brosens, 2019; Croux et al., 2021; Edwards, 2021; Fisnio, 1986; Louviere, 2017; Martinez-Merino et al., 2017; Nugent & Loucks, 2011; Pedlar et al., 2018; Sweeney, 2010). Quant aux participantes à la présente étude, elles rapportent des entraves concernant la circulation, la disponibilité du personnel, la temporalité, le matériel et les coûts. Celles-ci interfèrent surtout avec l'accès, mais aussi avec l'expérience du loisir.

3.1. La circulation

En milieu carcéral, le maintien de l'ordre représente un impératif administratif (Vacheret & Lemire, 2007). Dans ce contexte, la circulation des biens, des personnes et des substances est strictement contrôlée, ce qui nuit à l'accès aux loisirs.

D'abord, la disponibilité de matériels spécifiques – crayons, ciseaux, aiguilles à laine par exemple – constitue une condition de réalisation de certaines activités. Le contrôle de la circulation des biens affecte donc la possibilité de s'adonner à divers loisirs. Les femmes détenues n'auraient pas le droit de s'échanger des fournitures pendant un loisir, alors que le déplacement

de leurs créations entre secteurs serait prohibé. Par ailleurs, la circulation de matériel entre établissements de détention serait strictement contrôlée.

La fille qui a des crayons là, elle a pas le droit de nous les passer. [...] J'ai pas de billes noires, je peux même pas aller l'emprunter à ma coloc là! La puce.

On a pas le droit d'échanger notre linge. Zoey.

Pis qu'est-ce qu'on fait, qu'est-ce qui est à l'atelier d'art, ben y faut le laisser là. L'Indien Diabliesse.

Ils décident de quel genre de dessin tu peux avoir, même si c'est pas explicite ou sexuel là. Dessiné à la main. J'ai été obligée de me débattre parce qu'une fille son chum est super bon en dessin puis dans un autre pénitencier. Puis... il dessine des affaires pour sa blonde puis lui ça passe pour s'en venir ici mais rendu en bas ça bloque! Parce qu'ils disent que ça passe pas. Sab.

Également, les échanges entre personnes de différents secteurs sont balisés. Ainsi, se côtoyer représente une précondition pour socialiser entre détenues. Les participantes notent que, dans certains espaces de la prison, elles n'ont pas le droit de s'immobiliser et de parler avec leurs codétenues. Les règlements concernant la circulation des individus poseraient donc un enjeu pour certains loisirs relationnels.

Tu traverses la cour puis la cour intérieure c'est, y'a des façades de châssis de tous les étages... tu sais c'est pas nécessairement parce que tu es dans la même prison qu'une autre personne que tu vas la côtoyer ou que tu vas pouvoir lui parler à tous les jours. [...] Juste de passer de « Hey salut Sab comment ça va! » [...] Mais tu sais juste ça, ça fait, « Circulez! Vous avez pas le droit de parler! » Sab.

Enfin, au sein de la prison, il existe des mesures prévenant la circulation des substances psychoactives. Celles-ci interféreraient avec l'expérience du loisir, au nom du maintien de l'ordre carcéral. D'une part, certaines sous-populations sont tenues à l'écart des autres pour limiter les opportunités de trafic de substances; elles se voient donc aussi ségréguées en contexte de loisirs. De plus, les personnes dotées de classements spécifiques subissent des fouilles au moment de quitter les espaces de loisirs partagés avec d'autres sous-populations.

Ils veulent pas qu'on ait des sorties de cour avec les hommes pour éviter des transports de drogue. Zoey.

Ils nous fouillent avec un bâton après le gym parce que les gars l'utilisent aussi, il pourrait y avoir du trafic. Amélie.

3.2. La disponibilité du personnel

De nombreux loisirs sont tributaires d'un personnel présent, disponible et impliqué. Or, la majorité des participantes rapportent des enjeux entourant la disponibilité du personnel.

En premier lieu, elles soulèvent un enjeu concernant les personnes encadrant les loisirs. Pour certaines activités, il n'y aurait plus de fournisseur les prenant en charge. Dès lors, les femmes deviennent responsables de l'activité, ce qui pose un enjeu dans le contexte de loisirs physiques. En effet, s'entraîner sans encadrement adéquat implique des risques de blessures.

Un moment donné on avait eu comme un professeur qui venait l'année passée. À toute les mercredi le professeur était là, pis y nous faisait faire comme une heure de routine là t'sais, savoir quel sport faire pour quel, qu'est-ce qu'on voulait travailler, pis ça l'a cessé un moment donné, j'ai aucune idée pourquoi. Nathalie.

Ben moi je les lève pareil là mes jambes [sur les machines d'entraînement] mais c'est parce que c'est pas bon parce qu'on a pas de professeur pour nous dire que c'est correct ou pas pour nous. L'Indien Diabliesse.

Pis y'a pas de professeur [au gym] y'a personne, y'en avait un l'année passée. [...] Les filles qui vont à l'école qui ont 15 minutes de break là y se lancent toute sur l'équipement de gym. [...] Pis là t'sais c'est sûr le lendemain y vont avoir mal parce qu'ils font 15 minutes vite vite vite. [...] Là y'en a une, elle, elle se prend pour professeure [de gym], fait qu'elle, elle va dire, « Ben là, je vais faire ça, » mais tout le monde a mal dans le dos. Là le service santé ben c'est eux autres qui en prend un coup. Maria.

En second lieu, les femmes rencontrées identifient un enjeu de disponibilité du personnel de première ligne. S'il manque de gardiens lors d'un quart de travail, les paramètres des loisirs peuvent être modifiés afin de faciliter la surveillance et le maintien de l'ordre. Les participantes citent un changement dans l'expérience de loisirs relationnels au parloir : ceux-ci se dérouleraient alors dans des cubicules vitrés, empêchant le contact physique avec les visiteurs. Elles soulignent aussi un enjeu de raccourcissement du temps de loisirs dans les cas de manque de personnel. En effet les gardiens accompagnent les femmes lors des déplacements vers les loisirs et en quittant ceux-ci. En cas d'effectifs réduits, ils passent récupérer les femmes avant la fin de l'heure, coupant parfois le temps de loisir de moitié. Dans d'autres cas, les loisirs seraient carrément annulés. Les

participantes soulignent que ces annulations ont lieu régulièrement, voire la majorité du temps pour certaines activités.

Par manque de personnel, [le parloir] ça va être dans les cubicules donc une vitre entre les deux. Même si t'es acceptée tu sais pour comme le contact autorisé là? T'es dans les cubicules fait que comme même ça tu sais je trouve ça dommage. [...] Y'ont énormément de manque de personnel ici là. Tu sais comme le parloir c'est du lundi au dimanche, mais les fin de semaines le trois quart du temps ils vont être fermés. Anna.

Mettons le gym bien ils vont nous couper, ça dure une heure mais des fois y nous donnent 30 minutes. [...] Souvent c'est moins qu'une heure on s'entend! C'est 30 minutes, 45 minutes parce qu'il manque d'agents. Même les cours de zoothérapie souvent ils sont coupés. [...] « Ah ben on manque d'agents fait que le cours est fini! » Angelyka.

[Les loisirs sont] annulés sans qu'on soit prévenues. [...] La zoothérapie là, souvent elle va être annulée parce que bon, y'a pas assez d'agents, ou le gym aussi, y'a pas assez d'agents au gym, fait que le gym est annulé. Annabelle.

S'ils manquent [...] de personnel, ils coupent la sortie de cour. Soleil.

Ça a déjà arrivé qu'on a été comme une semaine sans avoir de gym. [...] On est supposées à toutes les soirs d'avoir une heure de gym. Mais, la plupart du temps depuis que j'suis ici, sept mois, on a fait comme deux fois semaine au lieu de cinq à six fois semaine. Parce qu'y manque souvent des agents. Ça, j'dirais à partir du mercredi mettons, mercredi-jeudi-vendredi, pis samedi-dimanche oublie ça, y'a un manque d'agents, les par[loir]s sont fermés, le gym est fermé. Nathalie.

Enfin le manque de disponibilité du personnel peut engendrer des délais d'accès. En effet, le matériel de loisirs se retrouve parfois sous la charge du personnel. Celui-ci peut être retenu lorsqu'une femme est admise en prison et que ses possessions doivent faire l'objet de décomptes et de vérifications, ou encore à la suite d'une confiscation. Vu des enjeux de disponibilité, la récupération du matériel peut être retardée de plusieurs semaines.

Moi là mon seul loisir là c'est de ravoir mon iPod, pis avoir mon linge. Y prennent, hey y peuvent prendre deux semaines avant d'te donner tes affaires. Rose.

3.3. La temporalité

La prison étant une bureaucratie, c'est-à-dire qu'elle mise sur la gestion rationnelle de blocs d'individus, l'horaire des activités y est étroitement ficelé en fonction de règles formelles

(Goffman, 1968). Dans ce contexte, les personnes rencontrées rapportent des enjeux concernant la temporalité des loisirs, concernant leur régularité et les horaires de ceux-ci.

3.3.1. La régularité

En prison, la régularité des loisirs dépend de considérations administratives, notamment vu la loi et des enjeux de gestion de différentes sous-populations. Ainsi, un seul loisir aurait lieu régulièrement. Il s'agit de la sortie de cour, qui a lieu à tous les jours peu importe les pressions extérieures. Cette activité est accessible sur une base quotidienne parce qu'il s'agit d'un droit conféré aux personnes détenues.

Ils nous permettent de sortir, qu'il mouille ou pas. Gwyneth.

Mais qu'est-ce qu'y'est pour loisir, la seule chose qu'on fait [chaque jour], c'est vraiment sortir une heure par jour... Nathalie.

La cour, ben ils sont obligés de nous sortir une heure par jour. Tigresse.

Vu les considérations administratives, la grande majorité des loisirs font face à un enjeu de régularité. Si les places sont limitées comme on l'a vu plus haut, les espaces de loisirs doivent également être partagés entre plusieurs secteurs dont certains qui ne peuvent pas se croiser (voir 2.1.1). L'accès à certaines activités de groupe ne serait donc possible que sur une base hebdomadaire.

La zoothérapie, l'art-thérapie c'est une fois par semaine. [...] Les mercredi c'est Shalom. Fait que, ça c'est une fois par semaine! Kahi.

Tout est le mercredi : le gym et la cour, puis après le [Narcotiques Anonymes] ou [Alcooliques Anonymes] qui alternent une semaine sur deux. Amélie.

[Le gym] c'est une fois par semaine parce que c'est partagé avec les autres secteurs. Karo.

D'autres loisirs ne sont accessibles que sur une base mensuelle. Ce serait le cas des activités réservées aux sous-populations ayant un classement spécifique. L'informatrice-clé explique que comme le bassin de participantes potentielles est limité, de telles occupations ne sont proposées que rarement.

Tu sais les protection puis les santé mentale il y a quand même des activités aussi pour elles c'est juste que c'est, la formule est différente. Ça va peut-être être moins régulier, mais c'est vu le nombre tu sais je veux dire quand t'offre une activité à, que y'a potentiellement je sais pas je dis n'importe quoi mais 150 personnes qui peuvent participer à ça versus 10... tu sais c'est, il faut y aller aussi avec le nombre fait que ça, ça peut être des entraves là... Geneviève, informatrice-clé.

Cuisine, c'est intéressant, mais [...] une fois par mois ou aux deux mois. Brochette.

Enfin, certains loisirs ne sont accessibles que sur une base annuelle, notamment parce qu'ils soulignent un événement particulier. Les loisirs festifs et un loisir professionnel ne seraient prévus qu'une fois par année; de ce fait, les opportunités de participation à ceux-ci seraient particulièrement rares.

À l'été quand que c'est la St-Jean y viennent, t'sais y font un barbecue. Y font des courses à relais dehors. Pis, t'sais quand c'est les fêtes, y font des trucs spécial. [...] [Le grand ménage] j'pense qu'y font ça une fois par année. Maude.

3.3.2. Les horaires

Comme la prison fonctionne selon un horaire précis, les loisirs souffrent également de cette organisation temporelle. Ils sont alors d'une courte durée, offerts à des périodes précises qui peuvent être inadéquates ou insuffisantes, ou se retrouvent en situation de conflit horaire.

D'abord, les loisirs organisés tendent à ne durer qu'une heure. Cela implique que pour les femmes détenues, la majorité du temps demeure inoccupé.

C'est une heure [de loisirs]. C'est une heure de toute, toute, toute, toute le temps. Tu sais c'est comme fou là. Valo.

D'autre part, les loisirs peuvent être prévus à des moments inopportuns au cours d'une journée : tôt le matin ou le soir, sans éclairage. Bien qu'elles aient techniquement accès à ces loisirs, les femmes rapportent ne pas y participer, l'expérience étant trop désagréable.

[Les sorties de cour pour les travailleuses] c'est de soir. La lumière [dans la cour] ça c'est quelque chose que je suis en train de me battre [pour avoir]. Sab.

Y nous font sortir à la cour extérieure à 8h20 le matin. Ouais. On sort, on se lève à 7h15. Pis ça fait même pas une heure que t'es debout, à 8h20 ce matin on nous a câllées pour

la sortie extérieure. [...] Ben non on y va pas, c'est trop de bonne heure, on se lève! On peut tu prendre notre café, on peut tu manger, on peut tu relaxer après. Natasha.

Les interviewées rapportent également des conflits horaires, c'est-à-dire que les loisirs tendent à se dérouler dans les mêmes plages. Elles se retrouvent ainsi avec un accès limité aux activités, puisqu'il serait impossible de participer à tout ce qui est disponible au même moment. Les participantes attribuent ces conflits horaires aux enjeux de disponibilité du personnel. Selon elles, ces conflits ont pour conséquence qu'au cours d'une journée donnée, peu de temps est occupé.

Le trois quart du temps c'est des activités qui se produisent aux mêmes heures. Exemple 6h30 à 7h30, les trois activités. Anna.

J'ai pas été à la zoo', y'ont mis la zoothérapie en même temps qu'la cour. Fait que ça t'ôte un, une heure d'activité. [...] C'est souvent en même temps. Deux choses en même temps. Fait que dans l'fond... tu fais rien. Tu fais pas grand-chose de ta journée. Parce que les deux possibilités qu't'avais, y'en a déjà une qui vienne de tomber. Kahi.

Eux autres y'ont pas, le personnel pour le gym pis y'ont pas le personnel pour la cour extérieure [...]. On va caller le gym en même temps, pis on va caller la cour extérieure cinq minutes après. Maria.

Les interviewées identifient de plus un enjeu vu l'horaire hebdomadaire. Une condition de réalisation des loisirs serait en effet de respecter les lois entourant ceux-ci. Or en tant qu'organisation bureaucratique, la prison est régie par un cadre légal. Compte tenu de celui-ci, les femmes ne pourraient pas s'adonner aux loisirs professionnels au-delà d'un certain nombre d'heures par semaine. Leur accès s'en verrait donc restreint.

Je travaille six heures par jour, cinq jours semaine. J'ai dit que je serais prête à faire le samedi et le dimanche mais ils ont dit qu'on a le droit de faire tant d'heures seulement. Khaïla.

Dans un quatrième temps, les femmes détenues soulèvent des enjeux vu l'horaire estival. En effet, bien que certaines activités soient régulièrement accessibles la majorité de l'année, elles peuvent être suspendues en période estivale. Les participantes se retrouvent ainsi sans accès à une série de loisirs pris en charge par des fournisseuses ou la prison, dont des loisirs psychosociaux, éducatifs et cognitifs, physiques, et professionnels. Les femmes interviewées

attribuent cet enjeu au manque de disponibilité du personnel. En effet, les fournisseuses et les gardiens se retrouvent en vacances pendant cette période de l'année; leur capacité à prendre en charge les loisirs, ou encore en assurer la surveillance, serait donc limitée.

On a des meetings mais là y commencent tranquillement là parce que l'été ça l'a été coupé. L'été y'a aucune activité. Natasha.

Y'a la bibliothèque, mais c'est fermé pendant les deux semaines de la construction. [...] Là, [la job] c'est mort parce que c'est la semaine de la construction. [...] Le gym aussi [est fermé]. Karo.

L'école est arrêtée, il n'y a pas d'ateliers pendant la semaine de la construction à part la cuisine, il n'y a pas de bibliothèque. Gwyneth.

Yeah the gym was cut all summer because of the lack of the guards going on holidays and. [...] And I don't know about art and drama, but I think that stopped too. All the other programs stopped too so. There's like, no programs in the summer. Like [Alcoholics Anonymous], [Narcotics Anonymous], [Cocaine Anonymous], that's all cut as well. Lori Ann.

3.4. Le matériel

En tant qu'organisation bureaucratique, la prison est régie par des centaines de pages de règlements internes (Haggerty & Bucerius, 2021). Également, dans un contexte où le maintien de l'ordre représente un impératif administratif, l'institution carcérale contrôle les biens et services accessibles et autorisés aux personnes détenues, qu'il s'agisse de leurs effets personnels ou du matériel auquel elles ont droit pour améliorer leur quotidien. Ce contrôle implique une surveillance étroite de ce que les femmes peuvent posséder ou se procurer en détention, ainsi que de l'usage de ces biens, denrées et matériels. Or puisque certains matériels sont nécessaires à la mise en œuvre de loisirs, ce contrôle implique des enjeux d'accès aux activités.

Les personnes interrogées identifient trois enjeux de régulation du matériel de loisirs. Le premier concerne l'interdiction de certains usages. Les participantes mentionnent notamment la machine à coudre, laquelle ne peut être utilisée que pour certaines occupations.

Mais t'as pas le droit d'altérer ton linge! Ça te donne quoi d'avoir une criss de machine à coudre? La puce.

Les femmes rapportent par ailleurs un enjeu de régulation de la quantité de matériel dont elles peuvent disposer. L'accès aux loisirs cognitifs, artistiques et esthétiques serait limité par de telles restrictions. Certaines femmes acquièrent tout de même du matériel supplémentaire pour s'adonner à leurs loisirs; or l'excédent pourra être confisqué et le comportement, sanctionné.

C'est deux livres à la fois. Karo.

Parce que les filles se faisaient des tatous, en dedans. Fait que y'ont confisqué nos aiguilles pour perler, on peut en avoir deux à la fois. On en casse deux, trois là, dans le temps que tu fais du perlage. La puce.

Les vêtements c'est juste cinq chandails, [...] trois pantalons, trois brassières, tout est compté. Soleil.

On peut magasiner tu sais y'a des filles qui entrent pis qui sortent la semaine d'après pis y laissent des morceaux de linge ici. Si on a trop ici on se les fait saisir fait que ça devient un, quelque chose qu'on va (rit). Fait que c'est sûr ça fait partie des règlements... Sab.

Ça l'arrive à d'autres détenues. Qui s'font confisquer leurs vêtements [...]. Eux autres y voient ça comme, parce que on a droit à un certain nombre. Pis faut respecter l'nombre. Rose.

Les femmes rencontrées mentionnent également l'interdiction de certains matériels. Ceux-ci peuvent être prohibés s'ils sont désignés comme posant un risque pour la sécurité des détenues ou du personnel. De telles interdictions nuisent toutefois à l'accès aux loisirs artistiques et esthétiques.

On nous a enlevées les papiers à construction pis les ciseaux à bouts ronds. Ben c'est tellement dangereux! (ton sarcastique). [...] On avait des aiguilles à laine. Fait qu'on pouvait faire du petit point. En plastique! Ben ça aussi on en a pu. Ben c'est bien trop dangereux (ton sarcastique). [...] T'as pas le droit de rasoir parce qu'encore [y en a] qui pourraient faire quelque chose d'autre. L'Indien Diabliesse.

Mais là y'ont peur que les filles aient des chaînes dans leurs chambres. [...] Ils nous enlèvent nos lacets de chaussures. La puce.

3.5. Les coûts

Dans un contexte de privation, la prison ne fournit aux personnes incarcérées que les biens et services de base (Sykes, 1958). Les personnes détenues doivent donc se procurer les autres biens et services dont elles ont besoin; assumer des frais représente alors une condition de réalisation de certains loisirs.

Les femmes rapportent que pour participer à certaines activités, elles doivent acheter du matériel à la cantine ou encore payer le salaire de fournisseuses spécifiques. En ce sens, l'accès aux loisirs esthétiques, relationnels et artistiques dépendrait de la situation financière d'une personne donnée. Or, cela pose des enjeux, ces frais étant considérés disproportionnels au revenu des femmes détenues. Elles envisagent alors les loisirs comme luxes devant être conciliés avec les coûts encourus pour répondre à leurs besoins de base¹⁵.

Ici il y a la coiffeuse, on a payé pour il y a un mois. [...] C'est un luxe qu'on se paie!
Amélie.

Toute [coûte] excessivement cher puis même les appels coûtent cher tu sais des fois souvent le téléphone il fait exprès ils coupent pour que ça coûte plus cher. Tu sais une conférence à trois avec tes [proches] il faut que tu rappelles avec ta carte puis ça te coûte de l'argent. Une carte [d'appel] de 25\$ tu passes ça en deux semaines, même une semaine. [...] C'est de valeur c'est grave. Puis que la nourriture soit aussi chère puis que les besoins de base soient aussi chers que tu vendes du shampoo Revalence à 5\$. Tu sais c'est un besoin essentiel là. Angelyka.

Ils vont faire un souper de Noël, ça coûtait 15\$ l'assiette, pis 10\$ chacun de la famille qu'on voulait inviter! [...] On faisait des cartes, avec les choses qu'ils nous emmenaient puis tout ça, elle nous montrait à faire des cartes, elle nous donnait un exemple, mais ça coûte 8\$. Ça coûte 8\$ pour le mois. Faut s'entendre là, qu'on fait 27\$ aux deux semaines nous autres à travailler. Quand on travaille. Le 8\$ là qu'elle vient chercher, pas fort pour les cantines! [...] Fait que le 8\$ il fait mal là, pour aller faire un loisir, dans le centre incarcéral. La puce.

Dans cet environnement privatif, les besoins d'alimentation et d'hygiène ne sont pas toujours comblés à moins de se procurer des denrées et fournitures à la cantine. Les participantes

¹⁵ Si les exemples de coûts ne semblent pas disproportionnés au moment d'écrire ces mots en 2025, rappelons toutefois que les entretiens ont été réalisés en 2019. Le coût de la vie en société était beaucoup plus bas à ce moment.

soulignent que si elles n'ont pas les moyens d'assumer ces frais, elles ne se sentiront pas aptes à participer aux loisirs. En effet, le manque d'énergie et le stress engendrés par les besoins non-répondus nuiraient à leur motivation. Le contexte privatif donnerait donc lieu à un enjeu de coûts restreignant indirectement l'accès aux activités.

Moi je crois que oui [le coût de la vie en prison affecte les loisirs] parce que y'a des filles que peut-être que, mettons comment je t'expliquerais ça. Tu sais mettons là avec, si on prend l'exemple des lingettes [menstruelles] mettons, si tu veux aller, les filles qui ont une plus grosse, d'abondance tu sais. Mettons si y veulent aller à un loisir mais qu'y'ont juste des petites lingettes minces, qu'y'ont pas d'argent pour s'en acheter des bonnes sur la cantine, ben ils vont se priver parce que y'ont leurs règles tu sais mettons. Tu sais des choses comme ça tu sais. Ou mettons ah ben y'ont faim. [...] Je trouve que ça a un impact aussi c'est sur l'énergie de la personne, sur le stress de la personne fait qu'elle va être moins motivée à aller faire des activités. Angelyka.

Enfin, les interviewées mentionnent un enjeu de coûts pour l'institution. Selon elles, l'institution tenterait de réduire les coûts associés à la détention des personnes qui attendent leur transfert vers d'autres établissements. Ces femmes auraient donc un accès réduit aux loisirs lors de leur séjour, afin de limiter les frais encourus.

Nous autres, quand on est fédéral, sentenciées fédéral, ils nous envoient là [à l'établissement B]. Là on est au maximum deux semaines en attendant, les transferts se font de là. Il paraît que ça coûte très, très cher avoir des fédérales au provincial, ça coûte très, très cher, fait que on a pas vraiment d'activités. La puce.

4. Les enjeux associés au profil des femmes détenues

La population carcérale comporte diverses sous-populations ayant des besoins distincts, dont les femmes handicapées, pauvres, non-francophones, Autochtones ou racisées (Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2022; Chéné & Chouinard, 2018; Division de la recherche et de la statistique, 2022; Giroux & Frigon, 2011; Strimelle, 2013). De plus, dans la littérature, le profil sociodémographique ou psychosocial serait lié à des différences au niveau de l'accès aux loisirs. Il s'agit de caractéristiques telles que la racisation et le statut migratoire, la langue parlée et l'analphabétisme, l'âge, la dépendance aux substances psychoactives et à l'alcool, le statut de mère et les problèmes de santé mentale (Batchelder & Pippert, 2002; Belknap, 1996; Brosens, 2019; Kratcoski & Babb, 1990; Sweeney, 2010).

Les femmes rencontrées rapportent vivre des enjeux spécifiques à leur profil sociodémographique, à titre de femmes handicapées, indigentes, non-francophones, Autochtones ou Noires.

4.1. Les femmes handicapées

Pour Baril (2015), les personnes handicapées sont celles qui présentent des difficultés ou incapacités interférant avec leur vie. Il s'agit notamment d'incapacités physiques, mentales, psychologiques, émotionnelles ou organiques, de nature stable ou dégénérative, visible ou invisible, chronique ou intermittente, modérée ou sévère. Les difficultés vécues découleraient de souffrances ou de problèmes de santé propres au handicap, mais aussi à son traitement social (Baril, 2015). Les femmes handicapées seraient surreprésentées en prisons québécoises, en plus d'y avoir des besoins distincts (Chéné & Chouinard, 2018; Chesnay, 2016; Giroux & Frigon, 2011).

Les interviewées handicapées rapportent cinq enjeux de loisirs en lien avec leurs besoins. D'abord, elles expliquent que la santé et les aptitudes physiques représentent un prérequis pour s'adonner à certains loisirs. Si on a vu à la section 1 qu'il existe plusieurs loisirs professionnels, il s'agit surtout d'emplois manuels impliquant des mouvements répétitifs. Les participantes notent que ces activités ont une visée de rentabilité et d'efficacité de la part des travailleuses, attente à laquelle elles ne répondent pas. Elles se voient ainsi refuser l'accès vu des douleurs chroniques, des allergies, des limitations de mobilité, ou encore parce qu'elles sont en convalescence. Elles notent aussi que par le passé, des accommodements existaient pour les travailleuses ayant des handicaps; or ceux-ci étaient mal vus par les fournisseuses en raison des jalousies et des accusations de favoritisme que cela engendrait.

Quelqu'un me dit, « Ben vas plier des débarbouillettes. » (Hausse le ton) Je peux pas! Le médical m'empêche d'y aller! [...] J'ai mal partout dans le corps à l'intérieur. Fait que je peux pas travailler. [...] Ah du mal chronique. Fait que je peux pas, j'ai essayé d'aller travailler à la buanderie, ils m'ont annulée. Natasha.

Je suis déclarée invalide, je peux pas aller à la buanderie, je suis allergique à l'eau javel, je peux pas aller faire ci, c'est un mouvement répétitif, ci pis ça. L'Indien Diabliesse.

Pas parce qu'on est pas capables de bouger qu'on est pas capables de travailler comme assis ou quelque chose comme ça. [...] Non [travailler] ben je peux pas, je viens de me

faire opérer. [...] Il faut que ça soit rentable aussi là si tu roules pas ça va pas, ça fonctionne pas non plus là. [...] J'ai demandé une fois, j'avais commencé le ménage quand j'étais en 2012, t'sais j'étais ici pis j'avais travaillé même si j'avais des problèmes de jambes. J'avais demandé si je pouvais avoir quelque chose que je pouvais m'asseoir un petit 15, 20 minutes t'sais, m'asseoir quand j'étais fatiguée. Y m'avaient laissée faire mais y'aimaient pas ça parce que les autres y voulaient avoir une chaise eux autres aussi. Ça faisait un gros conflit là. De la jalousie hein, qu'y'appellent. Y disent que y'a du favoritisme. Lorraine.

En second lieu, les femmes handicapées soulèvent un enjeu associé à la médication. Comme elles l'expliquent, la médication permet de gérer leurs symptômes, ce qui représente un prérequis pour qu'elles se sentent en mesure de s'adonner aux activités. Or, au sein de cet univers de privation, ce prérequis n'est pas toujours rempli : l'accès à la médication est strictement contrôlé. Certains médicaments ne sont simplement pas disponibles au sein de l'établissement, rendant les loisirs inaccessibles aux femmes handicapées.

Dehors je fais de la natation, je fais du volleyball, je fais des activités quand même dehors malgré mon mal parce que dehors j'ai une bonne médication. [...] Mais ici y veulent pas me la donner. [...] Fait que y'a juste pour ça que je peux pas travailler. Natasha.

En troisième lieu, les participantes handicapées rapportent que l'accès aux loisirs serait tributaire d'infrastructures spécifiques. Elles expliquent que la possibilité d'interrompre l'activité pour aller aux toilettes représente un prérequis à leur participation. Cela s'avère toutefois impossible dans le cas de la sortie de cour, puisqu'elles passent l'heure sous verrou dans une cour grillagée. L'accessibilité des toilettes en-dehors du secteur constitue un autre prérequis; or, les cabines sont généralement verrouillées pour limiter la circulation de substances psychoactives. Vu cette mesure, les femmes ayant un besoin d'éliminer en cours de loisir doivent revenir au secteur d'hébergement, puis retourner surplace. Les interviewées à mobilité réduite expliquent toutefois que cela leur est impossible, puisqu'elles se déplacent lentement. Si elles allaient aux activités hors-secteur, elles passeraient trop de temps en déplacement pour pouvoir en profiter. En ce sens, elles préfèrent parfois s'abstenir de participer.

J'ai des limites là, que je peux pas sortir dehors présentement, faire voir que y'a pas de toilettes y'a pas rien de ça, pis j'peux pas bouger vite. [...] Faut que je sorte où ce que y'a des toilettes (rit). Ça c'est sûr. [...] Parce que quand tu vas dehors y'a pas de cabines de toilettes ou quelque chose. Les gardes restent pas là, fait que. [...] C'est parce que les

gens d'icitte pis la drogue là, y cachent toute ça dans les toilettes. [...] Tu sors dehors une heure, faut que tu restes là une heure. [...] Pis t'sais des fois même pour aller à la toilette ben t'es mieux de pas y aller [au loisir]. Lorraine.

En quatrième lieu, les participantes handicapées soulignent un besoin de matériel adapté pour s'adonner aux loisirs. Les machines d'entraînement ne sont toutefois pas conçues pour elles. Lorsqu'elles souhaitent s'adonner aux loisirs physiques, elles se tournent vers du matériel inadapté. Cela comporterait toutefois des risques de blessures, risque amplifié par l'absence de fournisseuses pouvant leur montrer quels mouvements sont sécuritaires.

Pour aller faire des exercices y'a pas des machines pour nous. Y'a pas des machines adaptées pour des personnes handicapées ou des choses comme ça. [...] Ben moi je les lève pareil là mes jambes mais c'est parce que c'est pas bon parce qu'on a pas de professeur pour nous dire que c'est correct ou pas pour nous. L'Indien Diabliesse.

4.2. Les femmes indigentes

L'indigence désigne les personnes en situation de pauvreté extrême qui n'ont pas les moyens de pourvoir à leurs besoins de base (Herring, 2021). Le terme peut inclure les personnes emprisonnées parce qu'elles étaient trop pauvres pour payer une amende (Association Canadienne des libertés civiles, 2018). Ici, les femmes indigentes sont celles qui vivent des obstacles en lien avec la pauvreté, notamment parce qu'elles étaient en situation d'itinérance avant leur incarcération. Soulignons aussi que les femmes issues de milieux défavorisés sont surreprésentées dans la population carcérale québécoise (Giroux & Frigon, 2011).

Les participantes soulèvent des enjeux de loisir en lien avec la pauvreté extrême. De façon générale, les femmes indigentes peinent à répondre à leurs besoins de base : cela nécessite d'avoir des possessions et des fonds à l'extérieur, ainsi que des proches en mesure d'effectuer les démarches administratives pour faire entrer ceux-ci en prison. Bien qu'elles reçoivent une cantine indigente, celle-ci contient le strict minimum de produits d'hygiène. Si les loisirs professionnels permettent d'obtenir un revenu palliant certains manques, ceux-ci ne leur sont pas nécessairement accessibles vu les enjeux notés aux sections précédentes. Dans ce contexte, les femmes indigentes ne peuvent pas assumer de frais, soient-ils essentiels ou non; l'achat de matériels de loisirs s'avère tout simplement impossible. Également, la liste d'attente pour le

service de friperie représente un enjeu particulièrement criant pour celles ne disposant pas de vêtements adaptés aux saisons. Elles n'ont d'ailleurs pas le luxe de s'adonner aux loisirs esthétiques comme la mode, alors qu'elles ne disposent que d'une tenue vestimentaire. Les interviewées soulignent que les femmes indigentes se retrouvent dépourvues partout, jusque dans leurs occupations.

Quand qu'on arrive, tant que t'as pas d'argent dans ta cantine y te donnent du shampoing pis toute ça. [...] Ben là si on a pas de batteries, pour en racheter, ça donne rien de faire rentrer ça [la radio], quand t'as pas les moyens. T'sais. T'as pas les moyens, t'as pas les moyens. Faut avoir un petit peu plus de... comme justement des paniers de linge qui arrivent ici. Ça, ça serait une occupation, ça procurerait plus de linge aux personnes comme moi qui est ici depuis [quatre mois], pis c'est ça qu'on m'a donnée. (Indique ses vêtements) ça c'est une fille qui me l'a donnée avant de partir justement. J'ai un kit. Trois paires de bobettes. Deux paires de bas. Pis j'ai des sous dehors, je peux pas les faire rentrer. Parce que ça prend un baptistère de naissance, pis moi j'ai rien que ma fille, qui l'a pas. Elle a moins de moyens. Fait que nous autres [les itinérantes] on est laissées de côté. Tu rentres, tu peux pas travailler, ben c'est ça. [...] Là c'est l'hiver qui s'en vient, je suis en gougounes, pis une paire de shorts. [...] Pis là j'ai demandé [d'aller à la friperie] pis j'ai pas eu de [réponse]. L'Indien Diabliesse.

T'arrive et ils te donnent même pas de crayon. Je suis chanceuse, ici, j'avais un revenu. Celles qui ont rien, ont rien à faire que se pogner le beigne. [...] Donnez aux femmes une cantine indigente mais ajoutez quatre crayons de couleur, que les femmes fassent autre chose qu'avoir le strict minimum. Zoey.

4.3. Les femmes non-francophones

Bien que la majorité des femmes détenues soient francophones, une proportion non-négligeable est unilingue anglophone ou éprouve d'importantes difficultés de compréhension du Français, puisqu'il s'agit de leur seconde ou troisième langue (Chéné & Chouinard, 2018; Vacheret et al., 2022; Wylde, 2024). La politique linguistique des services correctionnels constitue dès lors un enjeu auquel font face les femmes Autochtones en particulier (Wylde, 2024).

Les interviewées relèvent un enjeu de loisir affectant particulièrement les non-francophones, puisque la compréhension représente un prérequis à la participation. Or, la prison serait pratiquement unilingue. Comme la majorité des loisirs et programmes ne sont offerts qu'en Français, ceux-ci s'avèrent inaccessibles aux Anglophones et Allophones.

There's nothing for the English girls. Absolutely nothing. [...] A girl comes here, she's English, [...] she don't know what to do, she can't do no programs, she doesn't do nothing. All she does is go to work. Maria.

There's not much. Like even the Intégration sociale programs, everything's in French, to prepare you to go out it's all in French. We cannot get a high school diploma here, but the French speaking can. [...] The [Narcotics Anonymous] and [Cocaine Anonymous] are in French. There's an [Alcoholics Anonymous] that's in English and that's about it for English. Bible study is in English. Lori Ann.

Les participantes soulignent également un besoin de détenir l'information quant au loisir, pour s'adonner à celui-ci. Or des enjeux de formalisme et de circulation de l'information rendraient les loisirs inaccessibles aux non-francophones : l'information tend à n'être disponible qu'à l'écrit, en Français. Dans les cas où des activités seraient proposées en Anglais, les femmes n'en sont pas avisées verbalement. Elles n'ont donc pas connaissance de ces ajouts et ne s'y inscrivent pas.

And then they try to say, "Oh, well one time we put Anger Management in English, and two girls showed up." [...] Because they never let them know! They probably put [the information sheet] up without them knowing, because they're so used to seeing everything in French, so they kind of overlooked it probably because they're not used to seeing anything in English! You know, of course if you woulda went and let them know, explained it to them, there probably would have been girls that would have been running to go. Maria.

4.4. Les femmes Autochtones

Les femmes Autochtones, c'est-à-dire celles membres des Premières Nations, Métis ou Inuit, sont surreprésentées dans les établissements fédéraux et provinciaux, où elles font face à des besoins distincts (Chéné, 2018; Chéné & Chouinard, 2018; Vacheret et al., 2022; Wylde, 2024). Au Québec, une détenue sur dix serait Autochtone, et plus de la moitié des Autochtones seraient Inuit (Chéné & Chouinard, 2018; Ministère de la Sécurité publique, 2020).

Avant d'aborder les enjeux, il convient de noter un prérequis identitaire pour s'adonner aux loisirs culturels. En effet, l'accès aux loisirs culturels relevant de pratiques traditionnelles serait réservé aux femmes Autochtones, c'est-à-dire celles s'auto-identifiant comme tel. Dans certains cas, l'accès dépendrait de l'appartenance à une Nation ou communauté spécifique. Comme l'expliquent les interviewées, certains loisirs sont réservés aux Inuit.

Les Autochtones ont beaucoup de programmes. [...] Mais c'est ça [pour y accéder] faut que tu sois comme Autochtone de base, là. Ou que, on m'a dit aussi que c'est si tu te sens Autochtone là. Geneviève, informatrice-clé.

Y'a le Cercle Autochtone qu'on n'a pas le droit d'y aller nous autres, si on n'est pas Autochtone. La puce.

That's only for Inuk. [...] There was a girl trying to go to that program, and they told her, "You're not Inuk." Brono.

Des erreurs dans l'application du prérequis identitaire engendreraient toutefois un enjeu de places. En effet, des interviewées rapportent avoir eu accès aux loisirs culturels alors qu'elles ne correspondaient pas à ce prérequis. En raison d'une ancienne loi, une participante blanche est inscrite au registre des Indiens; elle a donc bénéficié de loisirs réservés aux Autochtones, bien que ceux-ci ne répondent pas à ses propres besoins culturels. Vu son apparence, une femme Cree s'est quant à elle vu offrir l'accès aux programmes pour Inuit. Si ces erreurs ont augmenté l'accès aux loisirs pour les participantes en question, cela pose un enjeu pour celles répondant réellement aux prérequis identitaires. Rappelons que les places de loisirs sont limitées, et que les femmes Inuit ou issues des Premières Nations sont surreprésentées en détention. Les erreurs risquent ainsi de réduire les places ouvertes aux femmes qui correspondent véritablement aux prérequis identitaires, affectant dès lors la réponse aux besoins de celles-ci.

J'étais à [nom d'une réserve], c'est par mon ex-conjoint que j'ai ma carte d'Indien, vu que je me suis mariée avant 1985 je garde mes droits. [...] J'ai pas d'ascendance Indienne. [...] Mais il y a un monsieur que j'ai vu, il y a un Aîné. Simy.

That's only for Inuk. But I still went. [...] I went to the program, the guards never said nothing to me like, "You're not Inuit." They just told me, "You wanna go?" And then I said yes, I gave them my card, and I went in. [They assumed I was Inuk] yeah. Brono.

Outre les questions d'accès, les participantes Autochtones soulignent des enjeux de matériel. L'usage du foin d'odeur dans le contexte de loisirs culturels serait régulé, c'est-à-dire que celui-ci pourrait être utilisé mais pas brûlé, pour limiter les risques d'incendie. La préoccupation pour la sécurité de l'établissement interfère ainsi avec le déroulement et le contenu des loisirs culturels. Les participantes décrivent des ajustements effectués au niveau de la cérémonie elle-même, pour que le foin soit brûlé par la fournisseuse après son départ de la

prison. Le matériel peut aussi être remplacé : une huile essentielle a permis de dégager l'odeur de la plante. Changer la formule de pratiques traditionnelles court toutefois le risque d'interférer avec les objectifs de celle-ci et d'entraver la réponse aux besoins des femmes Autochtones.

[The provider] she tells me, "There's gonna be some workshops like smudging the sweetgrass" or something. [...] I was holding something on my hand. A big like this (gestures), with Indian people around there. And holding the sweetgrass. But they can't burn it. [...] I put [the sweetgrass] back in the bucket. Then by the time if she leaves, the lady, she is gonna burn the sweetgrass, something like that. Before she gave me that sweetgrass, she put a oil on my hands. [...] It's same thing like that, sweetgrass, instead of burning it. Cause we're not allowed to burn in the office. [...] First time I've seen it, cause I'm thinking it's a mineral oil first. But it smells like grass. It's like a dark oil, like this like on the bottle. It's like a medicine, something smells like a medicine. Medicinal oil I think. Brono.

4.5. Les femmes Noires

Les personnes Noires sont surreprésentées en établissements fédéraux et provinciaux et ont des besoins leur étant propres, notamment en ce qui concerne les soins de la peau et des cheveux (Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2013, 2022; Division de la recherche et de la statistique, 2022).

Les participantes Noires relèvent des enjeux compte tenu de besoins spécifiques en lien avec les soins de la peau et de la chevelure. En premier lieu, l'infrastructure de loisirs serait inadaptée aux femmes Noires. Sans salon de coiffure spécialisé, certains loisirs esthétiques leur seraient inaccessibles.

Je me demande vraiment pourquoi il y a pas un salon de coiffure pour les femmes de couleur Noires ?! [...] Ça a pas d'allure. [...] Oui le salon de coiffure est un loisir. Blackita.

En second lieu, le matériel de loisirs serait inadapté. Les participantes Noires soulignent l'absence de produits de beauté adaptés à la sécheresse de leur peau, correspondant à leur teint, ou conçus pour leur chevelure. Cela affecterait la réponse à des besoins de base et rendrait certains loisirs esthétiques inaccessibles. Dans certains cas, elles se contentent d'utiliser du matériel inadapté afin de maintenir l'accès, comme se créer des coiffures protectrices avec de la laine plutôt que des cheveux synthétiques. Dans d'autres cas, les alternatives sont impossibles :

un fond de teint trop pâle ne pourra simplement pas être utilisé tel quel. Dans de telles circonstances, le loisir sera inaccessible.

Je me tressais les cheveux. Je les tressais avec de la laine. [...] Il y avait pas de produits pour notre teinte, [...] du fond de teint. On a besoin de produits pour s'occuper de nos cheveux! [...] Ils pensaient pas à nous pantoute, mais les Noires aussi sont en prison, pas juste les blancs! [...] Aussi les produits pour la peau [comme le beurre de karité]. Notre peau devient sec sec sec. [...] À la cantine il devrait y avoir une section pour les Noires, comme au Jean Coutu! [...] Nous aussi on a besoin de traitements et de produits. Je me contente de vos produits mais améliorer ce serait bon! Blackita.

En troisième lieu, les participantes soulignent des enjeux liés à la régulation de l'usage du matériel. Face aux inadaptations notées ci-haut, les femmes Noires font preuve de créativité pour prendre soin de leur chevelure, se tournant vers la laine. Or, ce faisant, elles se heurtent à la régulation de l'usage du matériel et subissent des sanctions. Ainsi, les initiatives compensant l'inadaptation des loisirs se voient désignées comme illicites.

J'ai déjà été au trou ici parce que je me tressais les cheveux. Je les tressais avec de la laine. Ils ont sorti une règle comme quoi c'était interdit parce qu'on pourrait se pendre avec. Mais tu sais celles qui n'ont pas de cheveux [synthétiques ou à tresser] ici, on doit avoir de la laine! [...] S'ils vendent de la laine pour la cantine on devrait pouvoir faire autre chose avec que des couvertes! Blackita.

En quatrième lieu, les femmes Noires soulignent des conséquences esthétiques découlant des enjeux décrits précédemment. En l'absence d'un salon de coiffure adapté à leurs besoins, de cheveux synthétiques, et face à la régulation de l'usage de la laine, elles n'ont pas pu protéger leur chevelure adéquatement. Leurs cheveux étant devenus trop friables, ils sont tombés.

Celles qui n'ont pas de cheveux à tresser ici, on doit avoir de la laine! [...] À moment donné j'avais de la longueur à mes cheveux mais plus maintenant, sans protective hairstyle ils sont tous tombés et j'ai ça de long (mime un ou deux pouces). Blackita.

5. Retour sur les enjeux de loisirs

Il ressort que l'ensemble des loisirs disponibles en prison sont susceptibles de faire l'objet d'enjeux d'accès. En effet, au fil des sections précédentes, tous les types de loisirs apparaissant au tableau 8 ont été mentionnés. Il a aussi été question de loisirs de groupe ou individuels, ainsi que d'activités prises en charge par la prison, les fournisseuses, ou encore les personnes

détenues. Enfin il a été question de loisirs ayant lieu au sein du secteur d'hébergement, dans d'autres secteurs de la prison et sur son terrain.

En ce sens, les personnes détenues sont susceptibles de vivre des enjeux qu'importe le loisir auquel elles souhaitent s'adonner. Par ailleurs, ces restrictions semblent généralisées : l'ensemble des interviewées en ont rapporté, et presque toutes ont vécu deux types d'enjeux ou plus.

Les restrictions explorées dans ce chapitre paraissent s'enchevêtrer. Une personne donnée vivra presque certainement des conflits horaires, des annulations et des problèmes de disponibilité du personnel. Elle pourra également vivre un ou plusieurs autres enjeux administratifs, de condition de réalisation, ou en lien avec son profil. Soulignons particulièrement le cas des femmes multiples marginalisées, qui se heurtent à plusieurs enjeux de loisirs en raison de l'intersection de leurs caractéristiques sociodémographiques.

6. Les sentiments découlant des enjeux

Tel que discuté dans la littérature, l'incarcération donne lieu à de nombreuses privations qui engendrent des souffrances chez les personnes détenues : citons la privation de liberté, de biens et de service, d'autonomie, de sécurité, d'intimité et de relations choisies (Sykes, 1958; Ward & Kassebaum, 1967). De plus pour Goffman (1968), la dégradation de l'image de soi constituerait une technique de mortification visant à détruire la perception d'elle-même qu'a la personne détenue. À travers cette technique, la personne détenue en viendrait à se définir par la négative, comme inférieure; elle accepterait ainsi d'être traitée comme un numéro et d'être dominée (Goffman, 1968; Vacheret & Lemire, 2007). Les études en sociologie du milieu carcéral abordent aussi le gouffre entre personnes détenues et gardiens, où chaque groupe maintient une image négative et une méfiance envers l'autre, créant une frontière entre eux (Goffman, 1968; Sykes, 1958).

Cette section aborde ce que ressentent les personnes rencontrées, compte tenu des enjeux de loisirs. Il est question des sentiments d'absence, de dégradation et de privation.

6.1. Le sentiment d'absence

La majorité des personnes rencontrées rapportent un sentiment d'absence de loisirs. Elles ressentent un manque au niveau de la quantité, de la nature et de la fréquence des occupations. Elles attribuent ce sentiment aux enjeux d'accès, plutôt qu'à un manque d'activités proposées en prison.

Les loisirs y'a rien, ici. Blackita.

Tabarnak. [Des loisirs en prison] sérieux, y'en a pas vraiment. Ciara.

C'est que y'en a pas beaucoup [des activités]. Brochette.

[Leisure in prison there's] not too much. It's just those little things. Squirelly.

[Leisure in prison is] infrequent, very infrequent. Magnolia.

C'est pas qu'y'en a pas assez [de loisirs], j'trouve qu'y manque d'ouverture pour tout l'monde. Maude.

Ce sentiment d'absence est évoqué d'un établissement à l'autre. En effet, les personnes rencontrées aux différents sites de collecte perçoivent un manque. Si certaines attribuent cela à la situation en prisons provinciales, d'autres rapportent un sentiment similaire en pénitenciers fédéraux.

À [la prison A] y'a pas d'loisir. Y'a aucun loisir. Rose.

Du loisir à l'intérieur [de la prison B] là, je sais pas comment ça fonctionne dans les autres prisons là mais je vais dire c'est 0 là. Si j'avais une échelle là de 1 à 10 t'sais à mettre sur ce. C'est vraiment 0 comme je te dis. Maria.

Au provincial y'a pas trop d'loisirs. Zedhis.

Comme je dis, les activités là-bas [au pénitencier], sont minimes! La puce.

Des spécificités renvoyant à la temporalité émergent toutefois, en lien avec le profil carcéral et sociodémographique. D'abord, le sentiment d'absence paraît plus prononcé chez les femmes ayant de longues sentences. Étant détenues plus d'un an, celles-ci ont l'impression qu'il

n'y aurait rien d'autre à faire que d'attendre les loisirs festifs ayant lieu sur une base annuelle. Similairement, les participantes handicapées vivent plusieurs enjeux qui réduiraient leurs opportunités de sortir du secteur pour participer aux loisirs. Elles vivraient ainsi le temps carcéral comme étant particulièrement long, provoquant un sentiment d'absence amplifié.

J'trouve que... c'est plus désavantageux pour les personnes t'sais comme moi qu'ça fait longtemps qu'y sont ici. T'sais ceux-là qu'y'ont des sentences d'un an et plus... C'pas l'fun t'sais d'être, de pas avoir accès comme ça à, quoi que ce soit [en] dehors [du secteur]. Ben en fait d'activités ou whatever. T'sais c'est plate de juste attendre que ce soit Noël. Pour dire « Bon, ben là à Noël on va avoir une activité ». Pis dire « Bon, ben faut qu'j'attende à la St-Jean pis Noël », parce que c'pas mal les deux seuls places qu'y'a une activité. Maude.

Ici y'a rien. [...] Je suis pognée dans le secteur. Comme les filles comme moi qui sont malades qu'on peut pas rien faire, c'est long. Natasha.

Des spécificités ressortent aussi en raison du classement des personnes rencontrées. Les participantes à cote de sécurité maximum évoquent un sentiment d'absence de loisirs, puisqu'elles sont tenues à l'écart d'autres classements et se retrouvent avec des opportunités limitées de sortir du secteur.

Ben dans l'fond ah c'est ça, nous parce qu'on est au maximum on peut pas faire grand-chose en fait là. Maude.

Pis t'as aucun loisir au max, t'as aucune sortie. Nathalie.

Pour les participantes, l'absence serait significative puisqu'elle concrétise l'expérience carcérale : elles se sentent en prison. Rappelons que les loisirs assurent une fonction de sortie de prison; or, les restrictions limitent l'accès à cette fonction. Les enjeux ont alors pour conséquence que les femmes ressentent pleinement le fardeau et les dimensions souffrantes du milieu dans lequel elles se retrouvent. En l'absence de loisirs, les participantes se sentent dépérir.

Je me sens en prison, sans loisirs. Zoey.

Dans vos règlements, il faut quand même qu'on se sente en prison. Tout être humain a besoin d'un loisir là je veux dire. La puce.

[Sans loisirs] dans un sens que je me sens mourir à petit feu là. Lorraine.

Les enjeux et le sentiment d'absence donneraient lieu à d'autres sentiments.

6.2. Le sentiment de dégradation

Il ressort que les enjeux et le sentiment d'absence de loisirs renouvellent certaines dimensions associées à l'incarcération et à la privation de liberté, mises en lumière dans la littérature. Dans un premier temps, les enjeux rapportés par les participantes renverraient au sentiment de dégradation, c'est-à-dire à l'impression qu'on amoindrit leur image d'elles-mêmes, ou qu'on tente de l'effriter.

6.2.1. La dégradation par l'humiliation

Les participantes rapportent des sentiments de dégradation de leur image d'elles-mêmes. D'abord, elles se sentent humiliées puisque les enjeux de loisirs entravent leur accès aux objets ou services répondant à leurs besoins de base. De même, l'absence perçue exacerbe l'impression d'être démunies par leur profil et par des circonstances en-dehors de leur contrôle : la pauvreté, l'itinérance, les handicaps.

Je trouve ça vraiment, vraiment dégradant pis vraiment. Elle me dit, quelqu'un me dit, « Ben vas plier des débarbouillettes. » (Hausse le ton) Je peux pas! Le médical m'empêche d'y aller! [...] C'est humiliant, seulement les femmes qui travaillent ont des loisirs. Natasha.

[Les femmes handicapées] on a même pas eu droit de crème glacée nous. C'est ça moi. Tu te sens encore ben plus démunie (émotive). Surtout quand tu viens de la rue. L'Indien Diabliesse.

Les participantes sont aussi humiliées puisqu'elles se sentent méprisées. Elles soulignent avoir eu vent de promesses d'amélioration des loisirs, celles-ci ne s'étant toutefois pas soldées en changements significatifs selon elles. Les enjeux étant maintenus, le sentiment d'absence perdure; elles ont ainsi l'impression que l'institution et son personnel se moquent d'elles.

Y te font plein de promesses, mais y sont jamais faites, y sont jamais exécutées, sont jamais. C'est juste des paroles dans le vide là. T'sais ça va aboutir, t'sais ça fait un an je suis icitte là, ça fait un an j'entends les histoires là. Un an, « Ah ça va s'améliorer, ah on va faire ci, ah on va faire ça. » Wow ok. La seule affaire qui est arrivée dans un an, comme j'te dis la petite affaire de St-Jean, pis « Ah ok c'est beau vous faites le ménage, ben on va vous donner du popcorn » t'sais. Maria.

6.2.2. La dégradation par l'étiquetage

Les participantes font sens des enjeux et de l'absence de loisirs, interprétant ceux-ci comme tentatives de dégradation de leur image personnelle à travers l'étiquetage.

Pour elles, les problèmes d'accès aux loisirs attesteraient d'efforts de dégradation afin qu'elles se perçoivent comme moins qu'humaines. Il s'agirait selon elles d'un processus d'étiquetage véhiculé par l'institution et son personnel. Elles seraient étiquetées comme sous-humaines de deux façons. D'une part elles seraient réduites au délit commis et envisagées comme simples criminelles ou prisonnières, plutôt que comme personnes. D'autre part elles seraient considérées et traitées comme des animaux. Selon elles, cette étiquette de sous-humaine servirait à leur refuser des loisirs. Pour elles, cet étiquetage explique les nombreux enjeux vécus ainsi que l'absence d'activités. Ces propos soulignent la méfiance des femmes rencontrées face aux intentions du personnel qu'elles côtoient, illustrant l'idée de fracture entre détenues et gardiens.

Souvent on est pas juste une personne on est un crime. [...] Tu peux être ici [au secteur protection] sans avoir fait de mal à tes enfants là. [...] Tu sais moi mon crime a même pas rapport avec mes enfants fait que tu sais je me dis... rendu là pourquoi que j'aurais pas droit aux cours parentals. [...] Tu sais on devrait pas être déterminée pour un secteur. On devrait être déterminée pour l'humain qu'on est, souvent ils voient le crime mais ils voient pas la personne en arrière ou l'histoire derrière. Angelyka.

Laissez-les donc, là, notre petit collier qu'on vient de se faire. Tu sais je veux dire, c'est le seul petit loisir qu'on a. Dessiner ou. Tu sais. Me semble. Mais on est incarcérées, on est des bandits! Fait que non! Tu sais, « vous êtes ici parce que vous êtes criminelles ». La puce.

Ça l'aiderait beaucoup ça [si les gardes nous amenaient faire des loisirs]. Beaucoup, beaucoup, juste le fait de [...] se sentir humaines, de se sentir ben non pas traitées comme un animal. Lorraine.

On est vraiment des esclaves. Pis des prisonniers [...] parce que. Pour aller faire des, des exercices y'a pas des machines pour nous. Y'a pas des machines adaptées pour des personnes handicapées ou des choses comme ça. L'Indien Diabliesse.

On a même pas d'loisir quasiment, on est juste prisonnières. [...] Y nous traitent comme des chiens. Stéfany.

En raison des enjeux de loisirs, les participantes se sentent aussi étiquetées comme mauvaises. Pour elles, les femmes dotées de classements spécifiques ont un accès réduit aux loisirs parce qu'elles sont vues comme mauvaises prisonnières et comme mauvaises femmes. Cet étiquetage viserait à dégrader leur image personnelle en soulignant qu'elles transgressent les attentes. En tant que prisonnières, elles seraient sensées être saines d'esprit et calmes. En tant que femmes, elles se devraient d'être de bonnes mères passives, non-violentes et obéissantes. Selon elles, du moment qu'elles dérogent à ces attentes, elles se retrouvent avec un classement spécifique qui réduit l'accès aux loisirs, renforçant de facto l'étiquette de mauvaise.

[Le max] on est considérées comme... les pires. C'est plate aussi qu'on soit privées sur toute, des activités qui sortent dans les autres secteurs. Parce que, on est considérées les pires. Maude.

Le 17 ont pas le droit à beaucoup de loisirs. Les « cas problèmes » sont là. Tigresse.

C'est que y'en a pas beaucoup [des activités]. [...] Nous autres on nous a catégorisées du secteur des coucous. On est des coucous, on est tout ce qui est mauvais sauf des bonnes prisonnières. Brochette.

On a eu droit au cours parental seulement cette année. [...] Ils pensaient que les mamans de la protection étaient pas des bonnes mères. [...] Puis je sais comment les filles sont encore plus jugées que les hommes en prison. [...] Parce qu'on est des femmes, on devrait supposément être tranquilles, on devrait supposément pas se battre, être parfaites. Angelyka.

6.3. Le sentiment de privation

Compte tenu des enjeux et du sentiment d'absence de loisirs, les participantes rapportent une exacerbation du sentiment de privation. Pour plusieurs, l'inaccessibilité des loisirs est comprise comme déni du moindre petit plaisir. Cela provoquerait chez elles l'impression qu'elles sont dépourvues de tout, poussant certaines vers des comportements d'automutilation ou suicidaires.

Toutes, toutes ces petites affaires chiantes qui crèvent la vie, la petite vie au quotidien ici est brimée là. [...] C'est toutes des règlements qui briment la vie au quotidien ici là, des petits plaisirs. [...] Mais. Les règlements, les règlements ont... plus grande place que les loisirs. Sab.

*[Dans la vie un loisir] ça donne l'occasion de vraiment, vraiment comme être toi-même pis t'sais laisser toutes les barrières tomber pis t'sais t'amuser pis avoir du fun pis. [...]
[Ici] on dirait on a pas le droit d'avoir du fun. [...] Ça me fait sentir comme, t'sais on a pas le droit à rien. Maria.*

C'est plus criminel être en prison, pas avoir de téléphone à volonté. [...] Ça se tue entre eux, t'as vu eux qui s'coupent en prison? [...] C'est comme criminel faire ça [enfermer sans loisirs]. Stéfany.

Le sentiment de privation viendrait renforcer le gouffre entre les femmes détenues et le personnel. D'une part, les participantes perçoivent une injustice puisque contrairement à elles, les gardiens maintiennent un droit aux loisirs et au plaisir. De même, elles estiment que les gardiens abusent de leur pouvoir pour créer et maintenir des restrictions d'accès et ce, afin de nuire à leur réinsertion sociale. Enfin, les enjeux de loisirs exacerbent le sentiment de privation et peut donner lieu au suicide selon elles. Dans ce contexte, l'accessibilité des activités représenterait une question de vie ou de mort. Pour les participantes, maintenir des restrictions d'accès aux loisirs serait dès lors une forme de négligence létale de la part du personnel.

On dirait on a pas le droit d'avoir du fun. Mais eux autres y peuvent avoir du fun. Y restent dans leur hostie de boîte [guérite] là en haut là dans leur shit, y ferment la porte pis y peuvent rester là des heures à rire pis s'amuser, jouer de la musique t'sais. Maria.

Comment veux-tu réhabiliter des gens en leur montrant un abus d pouvoir comme ça [les annulations fréquentes de loisirs], pis qui défait... t'sais la personne elle veut, elle veut, elle veut s'réhabiliter, elle est partante là. Ben là, tu vas y mettre toutes les stops pour pas qu'elle progresse. Dans l'fond, c'est toute pour nous empêcher d'avancer. Kahi.

Ça se tue entre eux, t'as vu eux qui s'coupent en prison? [...] C'est comme criminel faire ça [enfermer sans loisirs]. Criminel de la part des personnes qui travaillent à l'intérieur. Stéfany.

Plus largement, les participantes ressentent non seulement une absence de loisirs, mais attribuent celle-ci à une volonté institutionnelle d'accroître les privations qu'elles vivent. Selon elles cela servirait des objectifs de dissuasion. Pour les personnes rencontrées, les enjeux de loisirs feraient en sorte qu'elles ressentent pleinement la lourdeur et l'austérité de l'environnement carcéral. Cela assurerait ainsi l'expiation de leur crime, tout en les incitant à prendre les moyens

nécessaires pour éviter un retour en détention. Les enjeux seraient donc avantageux et souhaitables pour l'institution, du point de vue des interviewées.

Je sais pas si c'est pour nous faire payer notre crime, pour que ça soit que ça ait l'air plus en prison, mais vous dites que vous faites tout pour que les filles soient bien puis que ça ait l'air moins en prison, c'est pour ça que vous avez fait des duplex de même, mais dans vos règlements, il faut quand même qu'on se sente en prison. Tout être humain a besoin d'un loisir là je veux dire. La puce.

J'me dis « Ok, on est en détention, fait que leur but, c'est que on aille plus jamais l'goût d'revenir. » Fait que là, j'me dis qu'y font ça [avoir juste deux activités par semaine] parce que, justement pour nous enlever l'goût de revenir. Rose.

On est pas supposées avoir ça ici un loisir parce que c'est une prison sévère. Ils veulent nous faire faire notre temps pour pas qu'on revienne. Amélie.

7. Discussion

Ce chapitre présente les loisirs disponibles en prison et propose une analyse des besoins auxquels ceux-ci répondraient. Il est ensuite question d'enjeux administratifs et d'obstacles découlant des conditions de réalisation ou encore du profil des femmes détenues. Les enjeux affectent l'expérience, mais surtout l'accès aux loisirs. À la lumière de ceux-ci, les participantes rapportent des sentiments d'absence, de dégradation et de privation.

Ce chapitre met en lumière les angles morts de la prise en charge institutionnelle des activités, du point de vue des femmes détenues. Bien qu'une longue liste de loisirs soit prévue pour répondre à divers besoins, en réalité il y aurait des manques criants compte tenu des privations du milieu; ce serait particulièrement le cas pour les femmes marginalisées. Dans ce contexte, elles s'adaptent : elles modifient leurs cérémonies traditionnelles, elles se tressent les cheveux avec de la laine, elles s'entraînent avec des machines qui risquent de les blesser, elles se créent des loisirs. Par le fait même, elles courent le risque de subir des sanctions, puisque leurs initiatives peuvent être institutionnellement désignées comme déviantes.

D'autre part, les restrictions s'enchevêtrent de sorte que les femmes ressentent une absence de loisirs venant exacerber les sentiments de dégradation et de privation. Rappelons que les enjeux résultent de dimensions se situant en dehors de leur contrôle : le fonctionnement

bureaucratique, l'emphase placée sur la sécurité et l'ordre, leur profil sociodémographique. De ce fait, les femmes rencontrées se sentent étiquetées et dégradées, ce qui renforce la fracture avec le personnel. Elles font sens des enjeux de loisirs en attribuant des intentions néfastes au personnel et aux personnes dirigeant l'institution, estimant que ceux-ci veulent les priver.

Si le chapitre précédent a permis d'envisager les loisirs comme moyens de sortir de prison, ici on voit que les enjeux renforcent la présence de l'environnement carcéral. Bien que les loisirs procurent des opportunités de s'échapper, la prison liminale demeure omniprésente, leur imposant ses modes de fonctionnement, ses particularités et ses privations. De plus, la prison liminale existe au sein de la société, dont elle reproduit les dynamiques. Dans un contexte où certains groupes se voient marginalisés et où leurs réalités, intérêts et besoins ne figurent pas au cœur des préoccupations sociales, la prison reprend ces modes d'exclusion sociale.

Mais quelles fonctions les loisirs assurent-ils au sein de l'institution carcérale, du point de vue des femmes détenues? Il s'agira du sujet du prochain chapitre.

Chapitre 5 – Les loisirs comme outils de réinsertion sociale et de contrôle

Tel que discuté dans la recension, les loisirs auraient certains liens avec les finalités et impératifs administratifs de la prison. Il s'agit toutefois d'un portrait incomplet, puisque la majorité des études ne considèrent qu'un type d'activité. À l'aide de la théorisation ancrée, ce chapitre analyse la façon dont les 34 interviewées détenues et l'informatrice-clé se représentent le rôle des loisirs dans l'institution carcérale, compte tenu de leurs expériences et points de vue. Tour à tour, il est question des loisirs comme outils de réinsertion sociale et de contrôle. La discussion cerne la fonction institutionnelle des loisirs et situe ces résultats dans le contexte de la liminalité et de la liminarité.

1. Les loisirs comme outils de réinsertion sociale à travers le développement personnel et social

Tel que vu dans la littérature, la prison aurait des fonctions normatives en ce qu'elle vise à préparer les personnes détenues à la réinsertion sociale au moyen d'une responsabilisation individuelle, qui favoriserait dès lors la protection de la société. Cette fonction normative serait atteinte grâce aux interventions cognitivo-comportementales, où la personne apprend à changer sa personnalité dite criminelle de sorte qu'elle soit outillée pour effectuer des choix et agir en fonction des conventions sociales. C'est ainsi qu'elle serait jugée apte à réintégrer la société (Feeley & Simon, 1992; Hannah-Moffat, 2001; Vacheret, 2013). Parallèlement, la littérature discute des loisirs en les présentant comme ayant des bienfaits post-détention, puisque ceux-ci contribueraient au processus de réinsertion sociale. Les loisirs pourraient notamment préparer à la sortie de prison, favoriser l'acquisition de valeurs et d'un style de vie conventionnel, réduire l'identité criminelle et par la bande réduire le risque de récidive (Bonta & Andrews, 2016; Eposito, 2015; Fortune et al., 2010; Johnson, 2008; Kendall, 1993; Link & Williams, 2017;

Marcoux Rouleau, 2020; Meek & Lewis, 2014; Nugent & Loucks, 2011; Ozano, 2008; Pedlar et al., 2007, 2008; Sempé et al., 2006; Yuen, 2011; Yuen & Pedlar, 2009).

Du point de vue des participantes, les loisirs seraient des outils de réinsertion sociale en ce que leur contenu favoriserait un développement personnel et social. J'aborde ainsi la définition de la réinsertion sociale ressortant des propos tenus quant aux loisirs, les mécanismes identifiés et la place des divers types de loisirs dans ce processus.

1.1. Définir la réinsertion sociale

Si les interviewées se représentent les loisirs comme outils de réinsertion sociale, cela transparait d'abord dans les éléments de définition qu'elles fournissent.

Pour les femmes détenues, la réinsertion sociale prend un sens viscéral : il s'agit avant tout de ne pas revenir en prison. À travers un développement personnel et social, les activités leur permettraient d'esquiver la réincarcération. Elles parlent aussi d'éviter la rechute et la récidive. Pour elles, les loisirs représentent ainsi des solutions permettant d'interrompre le cycle de la délinquance, pour ultimement éviter un retour en institution. En ce sens, la réinsertion sociale serait envisagée à long terme : il ne s'agirait pas uniquement de sortir de prison, mais de réussir en restant à l'extérieur. Les femmes ont ainsi espoir que les loisirs les aideront à protéger leur avenir, de sorte qu'elles demeurent en liberté.

On est tellement dans la récidive! On a besoin de solutions. Ça, le yoga, la méditation, ça aiderait beaucoup. [...] [Les loisirs] ça pourrait éviter la récidive. [...] Je rechute des fois, il faudrait pas que je revienne ici. Blackita.

[L'objectif des loisirs c'est] faire réaliser, nous faire travailler sur nous-mêmes. [...] Qu'on apprenne à pas revenir. Amélie.

Free Inukshuk, [...] the goal is to support each other not to come back to jail. Lori Ann.

Si l'informatrice-clé parle aussi d'éviter de revenir en prison, le sens est légèrement différent. Selon elle, certains programmes permettraient de préparer à la sortie, afin de prévenir une réincarcération. Cette emphase sur la prévention évoque une préoccupation pour la protection de la société, et non sur la protection de l'avenir d'une personne donnée.

[Préparation à la sortie] en fait c'est un petit peu pour avoir des outils là en but de prévenir, préparer leur sortie. Pour éviter de revenir. Geneviève, informatrice-clé.

Toujours selon l'informatrice-clé, la réinsertion sociale renverrait à la responsabilisation, laquelle serait possible à travers les loisirs. Les programmes développeraient la capacité à effectuer des choix dits responsables, lesquels contribueraient à la protection de la société. Comme il est question de choix, l'accent est ici placé sur la responsabilisation individuelle. Les loisirs permettraient aussi de développer le sens de l'autonomie des personnes détenues. Pour l'informatrice-clé, il s'agit d'une habileté sociale de base devant être acquise pour faciliter la responsabilisation et, plus largement, la réinsertion sociale. Ces propos évoquent l'empowerment-responsabilisation, où l'autonomie et les choix responsables contribueraient à la protection de la société.

Y'a Préparation à la sortie, ça c'est vraiment bon. Y'abordent différents thèmes : [...] faire des choix responsables. [...] Un Pas Vers l'Autonomie je pense ça le dit, c'est vraiment de faire une amorce pour qu'ils se responsabilisent, qu'ils deviennent plus autonomes, qu'ils soient mieux. Tu sais toute au plan des habiletés sociales tu sais on part comme, c'est vraiment de la base là. C'est ça pour encore une fois, là, acquérir des outils pour faciliter la réinsertion sociale. Geneviève, informatrice-clé.

1.2. Les mécanismes du développement personnel et social ressortant des loisirs

Les personnes interrogées se représentent les loisirs comme outils de réinsertion sociale passant par quatre mécanismes de développement personnel et social.

1.2.1. Le travail sur soi

Du point de vue des personnes interviewées, les loisirs favoriseraient d'abord le travail sur soi. Dans un premier temps, les loisirs favoriseraient un développement personnel en ce que les femmes détenues y seraient en mesure de combattre leurs dépendances. Aux yeux des participantes détenues et de l'informatrice-clé, la dépendance affective, aux substances psychoactives et au jeu sont conçues comme éléments clé de la trajectoire vers la criminalisation et l'incarcération. Les rencontres de soutien entre pairs toxicomanes, ainsi que plusieurs programmes et activités éducatives, permettraient donc d'outiller les femmes en ce sens. Au

moyen de la réduction des méfaits ou encore de la sobriété, la trajectoire vers la réincarcération pourrait ainsi être interrompue et prévenue.

Les [Narcotiques Anonymes] et [Alcooliques Anonymes] c'est super bon parce que dans nos crimes, y'a la boisson ou la drogue puis c'est ce qui nous amène ici. Amélie.

Sinon si on continue dans les choses qui sont vraiment réinsertion sociale on a toutes les meetings [Alcooliques Anonymes], [Narcotiques Anonymes], [Cocainomanes Anonymes]. [...] [Organisme X] eux autres donnent beaucoup de programmes ici : prévention de la rechute. [...] Les ateliers d'intégration sociale [...] on a Prévention des dépendances au jeu, on a Info-Toxico, qui le dit hein sur la toxicomanie. Dépendance affective. [...] [Organisme Y] ça c'est un organisme en toxicomanie qui viennent discuter là des problématiques de toxicomanie, aussi les risques de surdoses reliées à la consommation d'opiacées... elle vient aussi déposer des trousse de Naloxone aux filles, là, qui ont été identifiées comme ayant un besoin tu sais comme ils peuvent en avoir une à la sortie ou il peut y en avoir aussi en secteur pour éviter des surdoses. [...] En lien avec la toxicomanie y'a [Organisme Z] qui donc qui est un petit peu dans la prévention de la rechute mais en tenant compte des spécificités culturelles. Geneviève, informatrice-clé.

Dans un second temps, les participantes se représentent les loisirs comme constituant des occasions de se développer en travaillant sa santé mentale. Pour les femmes détenues et l'informatrice-clé, les problèmes de santé mentale peuvent conduire à l'incarcération. Par extension, améliorer celle-ci pourrait prévenir la réincarcération. C'est ici qu'interviendraient les loisirs : comme ils favorisent le développement du bien-être et de la santé psychologiques, ils pourraient aider les femmes à interrompre leur trajectoire vers la réincarcération.

[Les loisirs] ça fait juste, du bien à ton cerveau. À ta santé mentale. [...] Si c'est une chose qui est super important, c'est le restant d'mental qui t'reste. T'sais! Parce que si t'as faite des, t'sais si t'es rendue ici, c'parce que ton mental y'a marché, mais y'a peut-être pas marché d'la bonne façon là t'sais. Kahi.

[Zoothérapie] y'a quand même une démarche en arrière de ça tu sais au niveau de la réinsertion sociale puis tu sais aussi pour qu'ils se sentent mieux pour diminuer le stress pour. [...] Ils travaillent autre chose aussi tu sais c'est pas juste d'aller flatter des animaux. C'est ça, ça vise l'amélioration de la santé. Geneviève, informatrice-clé.

Dans un troisième temps, les personnes rencontrées se représentent les loisirs comme favorisant un développement personnel au niveau du travail émotionnel. Celui-ci aurait deux composantes, soit le contrôle des émotions et l'estime de soi. En effet, pour l'informatrice-clé,

certains programmes permettraient de développer le contrôle des émotions, de sorte que les femmes soient en mesure de gérer leur stress et leurs conflits sans recours à la violence.

Gestion de la colère, ça c'est clair c'est donc on les outille pour mieux apprendre à gérer ses émotions puis gérer les conflits. [...] Préparation à la sortie, ça c'est vraiment y'abordent différents thèmes [...] gestion du stress. Geneviève, informatrice-clé.

Toujours au niveau du travail émotionnel, les personnes rencontrées abordent les loisirs comme opportunités de développer l'estime de soi. Cette faculté aiderait à se sentir mieux et par extension, à améliorer leurs vies. Pour elles, les loisirs travaillant l'estime de soi seraient donc nécessaires. Selon les femmes détenues et l'informatrice-clé interviewées, l'estime de soi serait cultivée à travers des programmes et ateliers portant directement sur le sujet, mais aussi via les loisirs esthétiques et l'art-thérapie. Compléter des formations et obtenir des certificats permettrait aussi de valoriser les femmes, pour améliorer leur estime d'elles.

J'ai besoin d'une réinsertion sociale plus que ça là tu comprends? [...] On a besoin des programmes plus, au niveau l'estime de soi t'sais. C'est des choses qui vont aider des filles à, t'sais, pour eux autres de s'améliorer, améliorer leurs vies. T'sais c'est sûr l'estime c'est ben important, la confiance c'est ben important, t'sais le loisir c'est très important. Maria.

Fait que là c'est sûr que j'ai proposé des ateliers sur l'estime de soi, sur la confiance en soi. La semaine passée on a eu un meeting avec la direction. Pose d'ongles, pose de cils. Esthétique qui pourrait se donner par la commission scolaire mais tu sais c'est des petits cours, c'est pas des cours d'un an là. La détenue... a pas besoin de passer un long séjour pour avoir un petit certificat dans ces petits, dans ces affaires-là, puis la fille qui sort avec un certificat bien c'est valorisant. Sab.

Il y'a une coiffeuse qui vient une fois par mois. [...] Une fille qui s'est fait faire les cheveux elle se sent bien, elle se sent mieux que tu sais je veux dire elle va quand même retirer quelque chose tu sais plus que qu'au niveau capillaire disons. [...] [L'art-thérapie ça vise à] rehausser son estime, sa confiance en soi. Donc y'a vraiment quelque chose en dessous de ça. Geneviève, informatrice-clé.

Dans un quatrième temps, les personnes rencontrées se représentent les loisirs en tant qu'opportunités de développement via le travail cognitif. Celui-ci aurait deux composantes : la réflexion et le changement cognitif. D'abord, la réflexion favoriserait directement la réinsertion sociale puisque cela permettrait aux femmes détenues de penser à leurs trajectoires vers la criminalisation et l'incarcération. Les interviewées se représentent ainsi des loisirs comme la

lecture, l'écriture, les programmes et les rencontres de soutien entre pairs toxicomanes comme favorisant ce type de réflexion. De plus, les participantes envisagent le développement de la réflexion comme pouvant indirectement favoriser la réinsertion sociale. Comme le relate l'informatrice-clé interviewée, plusieurs loisirs visent à cultiver cette habileté : les discussions thématiques dans le cadre d'activités spirituelles, la lecture, le visionnement de documentaires et les ateliers d'écriture. En travaillant les capacités réflexives en général, ces loisirs établiraient les fondements, de sorte que les femmes détenues soient en mesure de réfléchir à leurs crimes et à leur réinsertion sociale dans d'autres contextes.

Moi, faire d'écriture pis d'la lecture, c'est pour essayer de comprendre... par rapport à mon acte. [...] Moi j'veux comprendre... au maximum qu'est-ce que j'ai fait. Parce que si on l'comprend pas c'est sûr qu'on reproduit les mêmes erreurs. Kahi.

Et j'ai beaucoup à réfléchir, changer. Je suis outillée d'une manière vu que j'ai fait tous les programmes. Blackita.

[Les objectifs des loisirs c'est] faire réaliser, nous faire travailler sur nous-mêmes [...] psychologiquement par les Narcotiques Anonymes et Alcooliques Anonymes. Qu'on apprenne à pas revenir et pourquoi on est ici. Amélie.

Le café pasto. Tu sais c'est dans le fond des discussions autour d'un thème. Comme pour susciter la réflexion fait qu'ils vont parler de différentes choses. [...] [La bibliothèque] c'est vraiment un loisir qui est comme important ici parce que tu sais en même temps bon. Y'en a qui liront pas nécessairement des livres trop sérieux là on a des Archies pis des affaires de même là mais. Quand même tu sais c'est, peu importe ce que tu lis, tu lis je veux dire tu fais un peu travailler le cerveau. [...] Tu sais c'est quand même des documentaires, c'est pas des soaps là. Ça a une visée de faire réfléchir toujours, mais c'est sous forme d'un loisir parce que les filles ils viennent écouter tu sais la première rencontre c'est, ils écoutent le documentaire. [...] Puis après ça ils reviennent une semaine après pour faire un atelier d'écriture. Donc là ils vont écrire certaines choses par rapport au documentaire qu'ils ont vu. Geneviève, informatrice-clé.

Toujours sur la question du travail cognitif, les participantes nomment le changement cognitif comme composante du développement personnel. Selon les participantes, les loisirs permettraient aux femmes de confronter ce qui est désigné comme erreurs de pensée, en plus d'assimiler des schèmes cognitifs plus conventionnels.

[Les loisirs] ça fait juste, du bien à ton cerveau. [...] Si t'es rendue ici, c'parce que ton mental y'a marché, mais y'a peut-être pas marché d'la bonne façon là t'sais. Fait que

là, faut qu'tu y mettes d'autres affaires, du nouveau stock! Pour qu'y finisse par l'assimiler pis que cette cassette elle change dans ta tête, là. Kahi.

Je pense que les loisirs on peut arriver à faire un changement aussi au niveau de la pensée de la fille qui va sortir. Sab.

1.2.2. Le développement relationnel

Les personnes interrogées envisagent les loisirs comme outil de réinsertion sociale puisque ceux-ci fourniraient un contexte propice au développement de relations parentales et de soutien.

Les loisirs favoriseraient ainsi la réinsertion sociale à travers la consolidation de relations parentales. L'informatrice-clé nomme les activités pour mères comme fournissant des opportunités de développement relationnel. Pour elle, en consolidant la relation mère-enfant, de tels programmes et loisirs faciliteraient un point d'ancrage avec l'extérieur. Par extension, les activités pour mères donneraient aux femmes une motivation à s'engager dans leur réinsertion sociale afin de retrouver leurs enfants.

Le volet mère-enfant [...] y'a toujours un lien parce que je veux dire si la personne maintient ou consolide le lien avec l'enfant ça l'aide à sa réinsertion sociale, ça aide à ce qu'elle ait un point d'ancrage en sortant pis une motivation à se mobiliser, à faire quelque chose dans son lien avec l'enfant. Geneviève, informatrice-clé.

Également, du point de vue des personnes interviewées, les loisirs permettraient un développement de relations de soutien. Selon les femmes détenues, certaines activités de groupe les aideraient à cultiver de telles relations, de sorte qu'elles s'entraident et évitent de revenir en prison. En même temps, cela pourrait servir de tremplin pour cerner un réseau de soutien à leur sortie, lequel aiderait aussi à prévenir la réincarcération.

Free Inukshuk, it's more social but. It works with Portage. And the goal is to support each other not to come back to jail. [...] And they're gonna see about getting me a support system when I leave also. Lori Ann.

1.2.3. L'occupation

Les personnes interrogées se représentent les loisirs comme outils de réinsertion sociale puisqu'ils favoriseraient un développement personnel et social en donnant lieu à des activités à la fois substitutives, conventionnelles et productives.

Pour les participantes, la dépendance aux substances est envisagée comme composante clé dans la trajectoire vers la criminalisation et l'incarcération, alors que la sobriété serait essentielle pour interrompre ce cycle. Elles notent que l'oisiveté pose un défi pour la réinsertion sociale, puisque cela donne envie de consommer. Elles réfèrent donc aux loisirs offerts en prison comme occasions d'identifier des occupations de substitution à la consommation, afin de maintenir leur sobriété une fois libérées. Lors d'activités de soutien entre pairs entre autres, elles apprennent à identifier des occupations auxquelles elles pourront s'adonner dans leurs temps libres. De tels loisirs de substitution leur permettraient de maintenir leur sobriété une fois de retour dans la communauté, en évitant des passe-temps qu'elles considèrent destructifs. Les femmes détenues indiquent qu'en développant de telles occupations, elles sont plus encadrées et stabilisées, ce qui favoriserait leur réinsertion sociale. Ici on entrevoit une dimension utilitaire, ainsi qu'une anticipation et une projection à long terme : les participantes planifient les défis de la sobriété et se préparent à y répondre en cultivant leurs loisirs.

Il faut montrer qu'il y a autre chose à faire dans la vie que le crime! [...] Apprendre à préparer autre chose que ta cuillère! Parce que toutes les femmes consomment ici, c'est incroyable. Parce que c'est vraiment la drogue qui entraîne le crime. [...] En réponse à ça, moi je dis que si on se découvrait des loisirs, on penserait pas à ça, ce serait constructif. Les Narcotiques Anonymes et Alcooliques Anonymes [...] t'apprennent que tu dois te trouver des loisirs pour arrêter de consommer. C'est pas constructif de pas en avoir, ça te ramène à des idées que t'avais déjà. [...] L'objectif des loisirs en prison c'est être capable de penser et faire un autre plan d'activité pour dehors. Me réinsérer socialement : me stabiliser et je fais quoi quand je suis pas à l'école? Le soir. Zoey.

C'est quand je fais rien [...] que je vais faire une rechute. Si je travaille 7 sur 7 je garde, si j'en prends [des loisirs] à tous les soirs c'est sûr que je vais passer une bonne journée moi là je suis encadrée. Sab.

Les interviewées soulignent que dans la communauté, leurs occupations tendent à être criminalisées ou perçues comme déviantes, citant le vol et le travail du sexe. Elles envisagent donc

les loisirs en prison comme fournissant des opportunités pour découvrir des occupations dites conventionnelles, soit des passe-temps socialement acceptables. À travers les loisirs, elles apprennent à identifier leurs sphères d'intérêts et aptitudes, et où canaliser celles-ci. Elles se découvrent dès lors des activités socialement acceptables, auxquelles elles pourront s'adonner dans la communauté sans risque de criminalisation. Pour elles, se découvrir des loisirs comme le sport ou le karaoké leur permettrait d'éviter de revenir en prison.

Les filles, « Ah ben là ouin mais moi je suis pas bonne [au volleyball]! » Mais tu sais ça, tu vas peut-être trouver un intérêt à y aller, une fois par deux semaines tu sais à force de faire quelque chose tu sais! Pour que les filles quand y vont sortir, qu'ils retournent pas sur le coin de la rue dans [quartier défavorisé] à refaire la même maudite affaire. De se trouver d'autres sphères d'intérêts. Sab.

Quand t'apprends, enfant, à faire les choses que t'aimes, nous on a pas appris ça. Ça porterait moins à aller vers là, si en prison ils nous feraient faire ça, ce qu'on a pas appris. Plus d'activités ça ferait que les femmes retourneraient dans d'autres choses que ce qu'elles étaient. [...] Si on se rattache à rien, on revient! [...] Une m'a dit : « Moi je connais rien d'autre que le crime, c'est sûr que j'y reviens. » Zoey.

Le karaoké c'est un loisir ça! Parce que beaucoup rentrent avec des talents et pourraient l'extérioriser de façon concrète. Si tu peux continuer dehors, tu volerais pas. Si les titulaires demandaient : « Tu aimes quoi? C'est quoi tes talents? Tes dons? » Parce qu'on se perd en chemin. [...] Ça vient avec les loisirs, [...] pas juste faire ton temps et revenir! Blackita.

Les participantes se représentent également les loisirs en prison comme favorisant une occupation dite productive, c'est-à-dire fructueuse ou utile. En effet, les femmes détenues et l'informatrice-clé parlent d'optimiser le temps de détention à travers des occupations qui leur permettraient d'acquérir des qualifications ou compétences utiles dans la communauté. Pendant l'incarcération, s'occuper de façon productive consisterait à avancer leurs études secondaires, à préparer leur (ré)intégration du marché du travail, et à entamer des démarches de retour aux études ou à l'emploi. De telles occupations productives prennent particulièrement leur sens comme les participantes associent le travail à la réinsertion sociale. De ce point de vue, elles auraient donc tout intérêt à être productives en prison, pour décrocher un emploi à leur sortie.

[L'école à distance ça permet] de garder, ceux qui ont pas fini leurs études, d'avancer là-dedans pis comme, pas perdre son temps en prison là. Framboisine.

C'est un organisme qui vient [...] pour aider les filles soit au retour aux études ou retour à l'emploi un petit peu préparer à la sortie qu'est-ce qu'ils vont, tu sais qu'est-ce qu'ils pourraient faire. [...] C'est un service qu'ils ont accès là pour pouvoir, dans le fond, profiter du moment qu'ils sont ici pour avancer des choses à l'extérieur. Souvent ils vont dire, « Ah ben je suis ici je peux pas rien faire » c'est pas vrai. Tu peux quand même préparer le terrain, là. Geneviève, informatrice-clé.

Tu sais c'est la réinsertion sociale, là, le travail, c'est important. Angelyka.

1.2.4. L'apprentissage

Enfin, pour les personnes interrogées, les loisirs constitueraient des outils de réinsertion sociale en permettant l'apprentissage d'habitudes, de compétences et de valeurs.

Pis en même temps ben [les loisirs portent à] apprendre là t'sais des choses qui peuvent être utiles pour notre réinsertion sociale. Maude.

Dans un premier temps, les loisirs permettraient un apprentissage d'habitudes de vie. L'informatrice-clé identifie ainsi les ateliers de cuisine et de bricolage comme opportunités de découvrir et de développer des habitudes alimentaires dites saines, l'hygiène corporelle et la prévention d'infections transmissibles sexuellement ou par le sang. Pour elle, l'apprentissage de telles habitudes favoriserait la prévention et la réinsertion sociale.

[L'atelier de cuisine] y'a une visée aussi quand même en dessous de ça là. Qu'ils vont travailler [...] sur les saines habitudes alimentaires, maintenir une bonne hygiène corporelle parce que tu sais c'est pas tout le monde qui sait cuisiner puis qui sait à quoi faire attention. [...] C'est un atelier de bricolage mais pendant que les filles bricolent ils leur parlent de prévention des ITSS. Donc encore une fois, activité ludique mais qui a un. En dessous, un petit volet quand même prévention là. Réinsertion. Geneviève, informatrice-clé.

Dans un deuxième temps, les personnes rencontrées se représentent les loisirs comme favorisant la réinsertion sociale à travers l'apprentissage de compétences. Pour l'informatrice-clé, les programmes, les formations, l'éducation et la zoothérapie aideraient à développer des compétences sociales, parentales, professionnelles et communicationnelles. Ces compétences sont elles-mêmes mises en lien avec la réinsertion sociale.

[Un pas vers l'autonomie c'est] tu sais toute au plan des habiletés sociales tu sais on part comme c'est vraiment de la base là. C'est ça pour encore une fois, là, acquérir des outils pour faciliter la réinsertion sociale. [...] Les autres volets de [l'organisme] c'est

plus au niveau de la réinsertion sociale justement sur, on a un cours sur les compétences parentales. [...] Comme disons dans la construction, faut que t'aille de la base des cartes de compétences. [...] Les filles bien ils le font ici fait que comme ça quand ils sortent ben y'ont déjà ça de fait. Puis ils peuvent embarquer là plus rapidement. [...] Cours d'hygiène et salubrité, formation d'une journée aussi ça donne une carte de compétences, fait que comme ça si disons la personne veut aller travailler dans une cuisine industrielle ou quoi que ce soit, elle a déjà ça. [...] Y'a des cours de francisation aussi. Pour les clientèles, là, qui parlent pas Français. [...] [Zoothérapie] y'a quand même une démarche en arrière de ça tu sais au niveau de la réinsertion sociale. [...] [Ça] favorise le dialogue. [...] Préparation à la sortie, ça c'est vraiment, y'abordent différents thèmes : communication, affirmation de soi. Geneviève, informatrice-clé.

Dans un troisième et dernier temps, les participantes se représentent les loisirs comme permettant l'apprentissage de valeurs. Pour l'informatrice-clé, les loisirs exposeraient les femmes aux valeurs spirituelles de nature conventionnelle, lesquelles appuieraient la réinsertion sociale. De plus, les loisirs culturels représenteraient des moyens de transmettre des valeurs autochtones traditionnelles. À leur tour, ces valeurs traditionnelles seraient des leviers d'apprentissage de mécanismes considérés essentiels à la réinsertion sociale, lesquels ont été abordés plus haut. Dans les deux cas, les loisirs favoriseraient l'apprentissage de valeurs considérées socialement acceptables, par contraste avec des valeurs dites antisociales.

[La pastorale] il y a toute une démarche spirituelle aussi là [...] [qui] contribue à aider la personne incarcérée dans sa démarche de réinsertion sociale. [...] Café pasto justement bon, « Une rencontre de groupe visant à mettre la personne en contact avec des valeurs spirituelles tant religieuses que laïques, valeurs humaines fondamentales. » [...] Les Autochtones ont beaucoup de programmes tu sais d'accompagnement [à la réinsertion sociale]. Y'en a qui viennent pour accompagner dans certains problèmes. Bon programmes de guérison puis là ils voient les différentes thématiques là, tu sais comme les thèmes ils sont amenés par des valeurs traditionnelles. L'estime de soi, contrôle des émotions, relations interpersonnelles. Geneviève, informatrice-clé.

1.3. La réinsertion sociale, au cœur de tous les loisirs

Tel qu'abordé dans les sections précédentes, selon les personnes rencontrées les loisirs constitueraient des outils de réinsertion sociale puisque leur contenu favoriserait un développement personnel et social. De plus, les loisirs alimentaires, artistiques, culturels, éducatifs et cognitifs, esthétiques, physiques, professionnels, psychosociaux, relationnels et spirituels ont été nommés au fil des sections précédentes.

Ainsi, les propos des interviewées laissent penser que l'ensemble des loisirs, quel que soit leur type ou leur contenu, favoriseraient la réinsertion sociale. Si l'informatrice-clé débute l'entretien en distinguant d'emblée les programmes des loisirs, stipulant que les premiers auraient une visée de réinsertion sociale et les derniers, une visée ludique, elle réévalue toutefois cette posture vers la fin de l'entrevue. Ayant énuméré chaque activité et ses objectifs, elle réalise qu'elle peine à départager celles visant la réinsertion sociale de celles purement ludiques. Elle note que même les loisirs en apparence les plus ludiques camoufleraient des mécanismes de réinsertion sociale. Pour elle, un rôle de réinsertion sociale s'immiscerait et s'imbriquerait donc dans l'ensemble des activités. Elle conclut que toutes les activités seraient pertinentes au contexte institutionnel dans lequel elles s'inscrivent.

(En début d'entrevue.) On sépare justement qu'est-ce qui est un programme, qu'est-ce qui a un but de réinsertion sociale, une activité tu sais qui a vraiment une visée de réinsertion sociale versus les activités comme tel qui sont plus comme... ludiques, sportives et tout. Geneviève, informatrice-clé.

(En fin d'entrevue.) [C'est] en faisant le tour de tous les programmes et loisirs que je me rends compte que c'est pas, tu sais c'est pas un ou l'autre ça peut pas être tranché au couteau là. C'est vraiment, tout est comme imbriqué puis. Toute suit quand même la mission [de réinsertion sociale] même si de prime abord tu [en] as pas l'impression, si tu pousses la réflexion un peu ou que tu vas un peu plus loin bien tu te rends compte que ça a quand même, tu sais, sa pertinence. Geneviève, informatrice-clé.

2. Les loisirs comme outils de contrôle

Pour rappel, les travaux recensés notent que l'ordre et le contrôle constitueraient des nécessités pour assurer l'accomplissement des missions d'une organisation donnée (Vacheret & Lemire, 2007). De ce fait, le système de privilèges permettrait d'assurer le conformisme de populations détenues et par la bande, le maintien de l'ordre carcéral (Goffman, 1968; Vacheret & Lemire, 2007). Ce système aurait trois composantes : les règlements, les privilèges attribués pour en encourager le respect, et les sanctions allouées pour en punir le non-respect (Goffman, 1968). Dans ce contexte, les loisirs peuvent être conçus comme privilèges et être déployés afin de faciliter la collaboration des personnes incarcérées (Ambrose & Rosky, 2013; Bilderbeck et al., 2014; Brosens, 2019; Cheliotis, 2014; D. Gallant et al., 2015; Goffman, 1968; Hensley et al., 2003;

Lee, 1996; Liebling, 2008; Lippke, 2003; Lucas et al., 2019; Martin & Kaledas, 2010; Sempé et al., 2006; Todd, 1995; Walakafra-Wills, 1983). Parallèlement, du point de vue d'agents correctionnels et d'administrateurs, les occupations faciliteraient le maintien de l'ordre et la sécurité de l'établissement en occupant et calmant les personnes détenues (Batchelder & Pippert, 2002; Frey & Delaney, 1996; Walakafra-Wills, 1983; Wiebe & Nesbitt, 2000). Bodin et collaborateurs (2007, 2009) attribuent ainsi une fonction pacificatrice aux loisirs physiques offerts en prison. En tant qu'exutoire fatiguant à la fois les corps et les esprits, ces activités abaisseraient les tensions en détention, assureraient la paix sociale et faciliteraient par la bande le contrôle des populations détenues (Bodin et al., 2007, 2009).

Dans la présente section, on explore un second rôle attribué aux loisirs en prison, du point de vue des personnes rencontrées. En effet, elles se représentent les loisirs comme outils de contrôle carcéral et social, au moyen d'une série d'injonctions et de privations.

2.1. Définir le contrôle

Dans le chapitre 3, on a vu que les femmes détenues se représentent la prison comme lieu de contrôle carcéral. Certaines conséquences de ce contrôle ont été relevées, soit la perte d'autonomie au quotidien, par rapport au corps et par rapport à sa vie, en plus de la perte de droit de parole et de riposte. Il a ainsi été question des loisirs comme échappatoire au contrôle carcéral.

Or ici d'autres pistes de définition du contrôle sont identifiées par les participantes et mises en lien avec les loisirs. En effet, pour elles, le contrôle serait universel en prison puisqu'il s'exprimerait partout.

On est contrôlées dans les programmes, on est contrôlées pour tout ce qu'on fait, aller à l'école, euh le contrôle y'est plein, y'en a ben gros. La puce.

Au fil des prochaines pages, d'autres caractéristiques du contrôle ressortiront à partir des représentations des loisirs identifiées par les participantes. Comme on le verra, un contrôle carcéral s'exprimerait à travers les loisirs et assurerait un conformisme institutionnel favorisant

le maintien de l'ordre. Un contrôle social émanerait aussi des loisirs, favorisant un conformisme social qui viendrait appuyer le processus de réinsertion sociale.

2.2. Les injonctions ressortant des loisirs comme mécanismes de contrôle

Les personnes rencontrées se représentent les loisirs comme outils de contrôle en raison des injonctions y étant véhiculées : au calme, à l'implication et à la transformation. Ces mécanismes pousseraient les femmes à se conformer, sans quoi elles subiront de lourdes conséquences.

2.2.1. L'injonction au calme

Selon les participantes, les loisirs seraient associés à une injonction au calme et par-là exerceraient un contrôle sur les comportements afin d'assurer le maintien de l'ordre.

Pour les personnes rencontrées, cette injonction se manifesterait par l'existence même de loisirs, lesquels proposeraient un temps d'arrêt et de détente. Comme l'affirment l'informatrice-clé et les participantes détenues, les loisirs fatiguent et diminuent le stress, favorisant ainsi le calme, la relaxation et la bonne entente entre les femmes. Ainsi, les loisirs pacifieraient les femmes sans que les gardiens n'aient à intervenir. Cela représenterait une forme de contrôle favorisant le conformisme institutionnel.

Oui yoga c'est un loisir, c'est un sport, mais en même temps ça les aide à diminuer le stress, ça les aide à prendre un temps d'arrêt, à relaxer. Geneviève, informatrice-clé.

[L'objectif des loisirs c'est] dépenser notre énergie. Framboisine.

[Les objectifs des loisirs en prison c'est] d'amener un certain calme, aux détenues. Kahi.

[Les objectifs des loisirs c'est] qu'il y ait une bonne entente entre les détenues et de la détente. L'atmosphère [est] mieux et pour les agents aussi. Ils font des [quarts de travail] doubles et gérer la chicane ce n'est pas facile. Maria.Callas.

En second lieu, les interviewées soulignent une injonction au calme puisque les loisirs existeraient en tant que distraction. Comme le notent les femmes détenues, lorsqu'elles

s'ennuient, elles tendent à avoir des comportements qui troublent l'ordre. Puisque les activités brident l'ennui, celles-ci détourneraient leur attention vers des pratiques autorisées par l'institution. La distraction favoriserait ainsi un conformisme institutionnel.

[L'objectif des loisirs c'est] nous divertir pour pas que on commence à faire du grabuge dans les secteurs. Qu'on commence à s'ennuyer pis à être plus tannantes dans l'secteur. Framboisine.

Parce que quand qu'y font des loisirs, y pensent pas à leurs mauvais coups. Kahi.

Y'a moins de niaiseries [...] avec les loisirs. Stephi-Jo.

En troisième lieu, pour les participantes, les loisirs appuieraient une injonction au calme en limitant les risques de révolte. À travers l'existence de loisirs comme temps d'arrêt, de détente et de distraction, les femmes rapportent évacuer leurs sentiments de révolte. De plus, le contenu des loisirs serait orienté de façon à limiter les risques de révolte collective. L'informatrice-clé interviewée décrit ainsi comment les documentaires projetés en prison sont soigneusement sélectionnés. Les films portant sur des guerres civiles et des rébellions seraient censurés, pour éviter d'inciter les femmes à s'insurger face au régime carcéral. Là encore l'injonction favoriserait un conformisme institutionnel à l'appui du maintien de l'ordre.

Si on a tout le temps rien à faire, ça explose. Les loisirs plaisants calment les nerfs. [...] Quand on n'a rien à faire, on fait des niaiseries, on a des idées de mal faire, ça nous révolte. Moi ici, je veux aller bien, pas me battre, aller bien! Il faut avoir quelque chose à faire pour ça. Amélie.

[Les fournisseurs] nous donnent une liste des documentaires qu'ils peuvent présenter. Nous autres [le personnel correctionnel] on les visionne pour être sûr que le contenu est adéquat. Parce que des affaires de guerre civile puis tout ça, on essaie de pas... de révoltes et de rébellions on essaie d'être plus mollo là-dedans... Geneviève, informatrice-clé.

En quatrième lieu, les loisirs véhiculeraient cette injonction grâce à la récompense. Les femmes détenues soulignent en effet que lorsque le calme est maintenu au sein d'un secteur d'hébergement, celles y étant logées se voient offrir un loisir supplémentaire. L'augmentation de l'accès aux loisirs récompenserait donc le respect de l'injonction.

Y'a deux sorties de cour par jour, selon le comportement du secteur, quand on le mérite.
Karo.

En cinquième et dernier lieu, du point de vue des participantes, l'injonction au calme agirait comme mécanisme de contrôle à travers les conséquences de son non-respect. L'informatrice-clé rapporte effectivement qu'en cas de comportements troublant le calme, l'accès au loisir sera retiré. Le non-conformisme serait donc sanctionné par la privation de loisirs, renforçant l'importance de respecter l'injonction.

Disons que c'est juste quelqu'un qui en bon Français qui fout juste un peu le trouble là mais qui s'en prend pas physiquement à personne, ben sur un plateau de travail, [elle] pourrait être suspendue. [...] Quelqu'un qui je sais pas va se battre avec un autre détenu, bien c'est sûr que cette personne-là va comme être expulsée du programme, de l'école ou du plateau de travail. Geneviève, informatrice-clé.

2.2.2. L'injonction d'implication

Selon les participantes, les loisirs seraient associés à une injonction d'implication dans le régime carcéral.

Premièrement, les participantes mettent en lumière une injonction d'implication à travers la récompense. En effet, les femmes détenues et l'informatrice-clé soulignent que celles s'impliquant dans le régime carcéral, en suivant les règles et en répondant aux attentes du personnel, obtiendront l'accès à des loisirs supplémentaires. Ceux-ci seraient des privilèges existant comme bonbon ou comme carotte au bout du bâton, incitant les femmes à se conformer.

[Des activités de loisirs] on va [en] donner comme un peu un bonbon là tu sais un privilège. [...] C'est comme un réflexe [...] de dire, « Ben là, qu'elle fasse des efforts puis on va la récompenser. » Tu sais le principe de la carotte [au bout du bâton]. Geneviève, informatrice-clé.

Fait que c'est ça que je veux dire par le loisir et le système bonbon, c'est comme ils nous donnent, « Faites ça pis on va vous donner de quoi » t'sais. Maria.

Deuxièmement, selon les participantes, cette injonction d'implication favoriserait le contrôle des femmes en les incitant à un conformisme institutionnel, qui passerait par la participation aux loisirs. Cette dimension aurait deux déclinaisons. Les interviewées identifient d'une part une incitation à participer aux loisirs pour adoucir leurs conditions de détention.

Notamment, travailler serait un prérequis pour obtenir un transfert vers un secteur d'hébergement moins restrictif.

*Je peux pas travailler donc je peux pas monter de secteur, je suis pognée dans le 18.
Gwyneth.*

La seconde déclinaison concernerait l'incitation à participer pour acquérir des loisirs supplémentaires. Les interviewées détenues et l'informatrice-clé expliquent que celles qui participent aux loisirs, démontrant alors leur conformisme, seront récompensées via l'accès à des loisirs additionnels. Elles citent l'incitation à participer aux loisirs professionnels, éducatifs, aux programmes et à l'activité de grand ménage pour obtenir des loisirs alimentaires et de divertissement.

Tu sais si t'as [...] un bon comportement tu peux avoir accès à plus d'activités que l'inverse. [...] Disons qu'on fait des dîners on appelle ça des dîner-pizza. [...] Ça récompense les filles qui travaillent, qui vont à l'école, qui sont mobilisées dans quelque chose. Fait que ces dîners-là, ces filles-là qui sont impliquées, mobilisées, y'ont accès à ça. Tandis que celles qui restent dans le secteur, qui refusent de faire des programmes, refusent de travailler bref qui veulent pas s'impliquer dans quoi que ce soit ben sont pas comme, seront pas invitées à ces dîners-là. Geneviève, informatrice-clé.

C'est comme un loisir pour eux autres, nous donner des popcorns pis ah, un film c'est un loisir. Fait que, eux autres c'est comme, « Fais le ménage de la prison au complet », pis quand j'te parle ménage c'est comme, vraiment froter c'est toute faire des ah, des tuyaux, faut toute faire les fenêtres, les rebords des fenêtres t'sais vraiment un gros ménage là. Enlever toutes les araignées là y'en voient 150 000 j'exagère là, araignées qui tombent dessus là pendant que tu nettoies là. Ouais ouais c'est dégueulasse là. [...] Tu nous demande de froter votre prison qui est insalubre pour après venir dire, « Ah ben tiens on va vous donner du popcorn. » Maria.

Troisièmement, du point de vue des participantes, l'injonction d'implication agirait comme mécanisme de contrôle à travers une obligation d'assiduité. L'informatrice-clé explique que les femmes détenues s'absentant d'un programme auquel elles sont inscrites seront sanctionnées à travers le retrait de l'accès à ce loisir. L'absence à un loisir, ne serait-ce qu'à une reprise, sera donc sévèrement punie afin de renforcer l'injonction et pour encourager le conformisme institutionnel.

Si tu as décidé que ce matin-là ça te tentait pas de te lever ou que ça te tentait de faire du lavage à la place, ben là à ce moment-là y'a des programmes qui vont faire, « Bien

tu as manqué une journée, tu es exclue automatiquement. » Geneviève, informatrice-clé.

Quatrièmement, l'injonction d'implication ne s'appliquerait qu'aux loisirs autorisés par l'institution. Les interviewées notent qu'en s'adonnant aux activités qu'elles se créent, elles courent le risque de sanctions. Ce n'est pas le cas lorsqu'elles participent aux loisirs proposés par la prison ou les fournisseuses. L'injonction exigerait donc un conformisme institutionnel au niveau des types de loisirs auxquels les femmes détenues s'adonnent; en cas de transgression, celles-ci subiront un contrôle sévère.

Mais comme loisir, comme je te dis, c'est nous autres qu'il faut qui s'en créent, puis il faut pas se faire pogner. [Sinon on va se ramasser] dans le trouble! On va avoir des rapports puis après trois rapports tu sors pas! C'est ça. Parce que c'est des codes de discipline qu'on a pas suivi. La puce.

2.2.3. L'injonction de transformation

Les participantes se représentent les loisirs comme véhiculant une injonction de transformation, laquelle constituerait un mécanisme de contrôle. Si les injonctions au calme et à l'implication concernent le comportement des femmes détenues, celle-ci va plus loin en exigeant un engagement normatif.

Dans un premier temps, les participantes notent une injonction de transformation qui irait plus loin que l'implication dans les activités proposées par l'institution. En effet, comme le rapporte l'informatrice-clé, l'injonction de transformation exigerait non seulement la participation aux loisirs, mais une pleine participation qui attesterait d'une mobilisation vers le changement. Les places de loisirs seraient ainsi restreintes pour encourager les femmes en ce sens.

Les activités [comme le yoga] c'est plus restreint [aux niveaux des places] aussi c'est vraiment pour essayer de motiver les filles à se mobiliser puis à faire quelque chose.
Geneviève, informatrice-clé.

Dans un second temps, les interviewées considèrent qu'il y a injonction de transformation puisqu'une preuve d'engagement serait exigée avant d'accéder aux loisirs. Comme l'expliquent l'informatrice-clé et les femmes rencontrées, les loisirs constituent des privilèges, c'est-à-dire

qu'il faut démontrer et prouver qu'on les mérite afin d'y avoir accès. L'injonction de transformation contrôlerait les femmes détenues puisque le conformisme serait un prérequis d'accès.

Tu sais loisir égale privilège. [...] Fait que tiens-toi les fesses serrées, fais ce que tu as à faire pour avoir accès à ça. Geneviève, informatrice-clé.

Le travail c'est un privilège, quand tu fais tes preuves. Amélie.

Il faut se démontrer, se prouver, pour avoir des activités. Zoey.

Les activités c'est des récompenses, comme l'art-thérapie, il faut les mériter. Soleil.

Dans un troisième temps, les personnes rencontrées identifient une exigence de changement profond. Comme discuté plus haut, l'ensemble des activités auraient un rôle à jouer dans la réinsertion sociale des femmes détenues. Les loisirs insisteraient donc sur la réinsertion sociale et favoriseraient des changements d'état d'esprit et de rapport au monde s'apparentant, pour certaines, à un lavage de cerveau. Ici, un contrôle serait exercé afin d'inciter les femmes vers un conformisme social qui persisterait en-dehors des murs de l'institution.

On a pas d'activités [...] qu'on n'est pas dans l'mode d'la réinsertion sociale, qu'on est pas en train d'se faire laver l'cerveau. Maude.

Dans un quatrième temps, les participantes se représentent les loisirs comme outils de contrôle à travers une injonction de transformation dont le non-respect engendrerait des conséquences. Les femmes détenues rapportent qu'en contexte de loisir, la non-assiduité, l'absence de concentration et le refus seraient envisagés comme échecs dans leur mobilisation vers le changement. Dans de telles circonstances, elles courent non seulement le risque d'être privées de loisirs, mais aussi d'être sanctionnées, notamment à travers des transferts involontaires vers d'autres établissements.

Il y a un an, j'ai perdu ma job de cuisine, parce que quelqu'un dans le 17 m'a raconté son arrestation et son crime à travers la vitre. Elle me parlait, j'allais pas l'ignorer! La même semaine, je suis allée à [l'autre prison]. Pourtant, je suis une tranquille! [...] Ils veulent que je suive deux cours, comme Fraude, mais j'ai jamais fait ça. Si je refuse, je vais aller à [l'autre prison]. J'en avais parlé que je voulais pas en faire des programmes. En groupe, je parlerai pas de ce que j'ai vécu. Même si là je peux en parler sans pleurer.

Je veux pas de pitié de personne. Ma titulaire le sait mais elle m'a inscrit pareil, ça me stresse. Simy.

Dans un cinquième et dernier temps, les interviewées soulignent que le non-respect de l'injonction peut entraîner une prolongation de l'incarcération. Selon elles, les attentes de transformation à travers certains loisirs seraient si fortes que la participation constituerait une sorte d'obligation pour celles désirant être libérées. En s'adonnant à une variété de programmes et de loisirs de soutien par les pairs, elles démontreraient qu'elles ont utilisé leur temps d'incarcération afin de se mobiliser vers le changement, et qu'elles persisteront en ce sens une fois libérées. Leur participation à une diversité de loisirs constituerait donc la preuve de leur engagement. En l'absence de cette preuve, les femmes détenues se verraient refuser la libération conditionnelle. Le risque de prolonger l'incarcération existerait comme épée de Damoclès suspendue au-dessus des femmes détenues, exerçant un contrôle sur elles et les incitant à se conformer.

T'es pas obligée d'avoir toute fait la liste de ce qu'ils te demandent, mais il faut que tu en aies fait une bonne partie en christ parce que s'ils voient que t'as pas travaillée sur toi, que t'as rien foutu, « Regarde, qu'est-ce que tu vas faire dehors. » [...] T'as quand même des choses qu'il faut que ça soit fait puis que c'est exigé pas seulement de la Cour. Le Commissaire aussi lui il va vous dire, « Ben moi je vois dans le dossier bla bla, écoute il faut que tu fasses tel programme, tel programme » pour dire genre, je sais pas moi exemple... Dépendance affective tu sais parce qu'il y est arrivé quelque chose tu étais dépendante affective, c'est pour ça que tu t'es ramassée là, faut que tu fasses ça ou comme les [Narcotiques Anonymes], les [Cocainomanes Anonymes]. N'importe quoi tu sais eux autres ils se disent, bien si t'as pas voulue participer ici pendant que tu étais ici puis que tu arrivais à le faire, moi je pense pas que tu vas le faire dehors. Valo.

Les [Narcotiques Anonymes] et [Alcooliques Anonymes] [...] c'est des obligations pour améliorer tes chances de sortie. T'es athée ben raide et t'es obligée. Tu sors enragée raide mais t'as pas le choix pour sortir. Tigresse.

2.3. Les privations de loisirs comme mécanismes de contrôle

Outre les injonctions abordées ci-haut, les participantes se représentent les loisirs comme des outils de contrôle à travers plusieurs mécanismes de privation. La privation est effectivement

déployée pour gérer des problèmes de contrôle, alors que la menace et la privation spatiale assurent le conformisme.

2.3.1. La privation pour gérer les problèmes de contrôle

Selon les interviewées, la privation de loisirs permettrait de gérer les problèmes de contrôle, soit ces comportements non conformistes et institutionnellement désignés comme menaçant l'ordre carcéral. Les personnes rencontrées notent trois paliers de privation : spécifique, localisée ou généralisée.

2.3.1.1. La privation spécifique

La privation spécifique touche les situations où la personne incarcérée se voit privée d'un loisir en particulier, comme punition pour des problèmes de contrôle. Deux cas de figure ont été présentés par les interviewées.

Premièrement, elles indiquent qu'elles peuvent être suspendues d'un loisir. Comme l'expliquent les femmes détenues et l'informatrice-clé, il s'agit de priver une femme donnée de l'accès à un seul loisir, de façon temporaire et selon une durée déterminée. La suspension serait allouée en cas de problèmes ayant lieu dans le contexte d'un loisir, comme voler ou déranger.

And they found four sugars on her. Okay she said four sugars. She was penalized to [...] a week off of work. Magnolia.

Disons que c'est juste quelqu'un qui en bon Français qui fout juste un peu le trouble là mais qui s'en prend pas physiquement à personne, ben sur un plateau de travail, [elle] pourrait être suspendue. [...] Tu sais elle peut être suspendue pendant X temps. [...] Puis ça, ça vaut autant au niveau des plateaux de travail que à l'école que dans les programmes. [...] Je te dirais [que ça s'applique] même encore plus [aux loisirs]. Geneviève, informatrice-clé.

L'expulsion représente l'autre forme de privation spécifique. Là aussi, il s'agirait de temporairement priver une femme de l'accès à un seul loisir, pour punir des comportements institutionnellement désignés comme problématiques. Or, cette privation aurait une durée indéterminée puisque comme le note l'informatrice-clé, une femme expulsée aurait à se réinscrire et se retrouverait donc au bas de la liste d'attente. Là aussi, il s'agirait d'une réponse

institutionnelle aux problèmes ayant lieu en contexte de loisirs, comme la violence mais aussi l'absentéisme.

Quelqu'un qui je sais pas va se battre avec un autre détenu, bien c'est sûr que cette personne-là va comme être expulsée du programme, de l'école ou du plateau de travail. [...] Après ça si c'est vraiment grave, [la personne] peut être renvoyée. [...] Si tu as décidé que ce matin-là ça te tentait pas de te lever ou que ça te tentait de faire du lavage à la place, ben là à ce moment-là y'a des programmes qui vont faire, « Bien tu as manqué une journée, tu es exclue automatiquement, tu remettras, tu referas un mémo, on va te remettre au bas de la liste. » Geneviève, informatrice-clé.

Si tu manques une journée de travail tu es mise dehors. Anna.

2.3.1.2. La privation localisée

Pour les participantes, la privation localisée représente un mécanisme de contrôle qui restreint davantage les loisirs, les limitant à la cellule. En effet, elles peuvent recevoir une sanction de confinement en réponse à certains problèmes, notamment en cas de violence. Elles seront dès lors enfermées dans leur cellule pour un temps déterminé. En confinement, l'accès aux loisirs individuels est maintenu, si le matériel nécessaire se trouve déjà dans leur environnement. Elles pourront aussi pratiquer quelques loisirs individuels hors-cellule, pour une brève période.

My roommate got violent. [...] She's in deadlock. Magnolia.

Au lieu de nous mettre en deadlock, d'empêcher des activités. Sans nous renfermer dans une pièce, nous priver de quelque chose qu'on aime. Zoey.

T'as pas le droit d'activités exemple, quand t'es mise en deadlock. [...] Mais t'as 30 minutes de « loisirs » dehors. Tu peux appeler, jouer aux cartes. Y'en a pas beaucoup. Ciara.

La privation localisée peut avoir des conséquences latérales. Comme le soulignent les participantes, si une femme se retrouve en confinement, les loisirs de sa colocataire seront aussi restreints. En effet, la colocataire n'aura pas accès à la cellule : elle ne pourra donc pas y récupérer son matériel ni y pratiquer des loisirs individuels. Les femmes ayant des comportements conformistes subissent donc elles aussi les répercussions de l'usage des loisirs comme outils de contrôle.

My roommate got violent. I come back, I'm locked out of my room. Cause she's in deadlock. [...] And they didn't get her for hours later, to bring her downstairs. So I couldn't even go in my room and quietly like read a book or anything. Magnolia.

2.3.1.3. La privation généralisée

Les personnes interviewées envisagent les loisirs comme outils de contrôle puisque certains problèmes sont punis à travers une privation généralisée. En effet, la sanction d'isolement consiste à être confinée en cellule au sein d'un secteur distinct. Celle-ci peut survenir notamment en réponse à des manquements disciplinaires, à des tentatives de suicide ou des comportements d'automutilation ou encore pour répondre aux défis organisationnels posés par l'hébergement de personnes transgenres.

[That] side is for people that have discipline. [...] And when they hurt themselves, that's [the other side]. Brono.

Moi je suis arrivé [au trou] genre mercredi passé ok, pis là j'suis en attente pour un transfert dans une prison d'hommes. Zedhis.

J'ai déjà été au trou ici parce que je me tressais les cheveux. Je les tressais avec de la laine. Ils ont sorti une règle comme quoi c'était interdit parce qu'on pourrait se pendre avec. Blackita.

Dans de telles circonstances, les personnes détenues sont privées de presque tous leurs loisirs vu l'ascétisme de l'isolement. Si la sanction de confinement implique un maintien d'un certain degré de confort, ici il en est tout autrement. Les personnes interviewées parlent d'une cellule épurée, simplement dotée d'un lit et de dispositifs de surveillance. Cet ascétisme serait assorti d'une absence quasi-totale de loisirs : il n'y aurait pas même de matériels comme des crayons. En isolement, les personnes détenues subissent la conséquence ultime du non-conformisme : elles n'ont pratiquement pas de loisirs, et donc n'ont rien d'autre à faire que la contemplation.

Mais l'affaire c'est que y'a pas vraiment de loisirs, j'suis dans l'trou. [...] Le trou y'a rien. Donne-toi là, y'a un lit et une caméra [de surveillance]. C'pas mal ça. [...] Non y'a rien, vraiment rien, même pas d'papiers, pas d'crayons, pas rien là. [...] Fait qu'le trou dans l'fond, fait qu'tu regardes le mur. Zedhis.

Les quelques loisirs persistant dans ce contexte de privation généralisée seraient particulièrement limités. En effet, il n'y aurait qu'une heure hors-cellule, celle-ci devant servir tant pour des loisirs individuels que pour l'hygiène corporelle. Le nombre d'achats à la cantine serait aussi restreint. Le type d'achats serait étroitement contrôlé, afin de prévenir la création d'armes, de moyens d'automutilation et d'outils servant aux tentatives de suicide. Dans ce contexte extrêmement privatif, le seul loisir relationnel serait de socialiser à travers les murs de la cellule.

They do me one hour, to go do my shower. Shower and outside. If I don't want to go outside, I go shower and TV. And they gave me my canteen, only five items. Limit. [...] So the other ones that hurt theirselves, the one that do this (mimics self-harm). [...] They're not allowed to have Pepsi or something that's sharp. Pepsi or juice boxes you know those they remove [the plastic around the straw]... Yeah some of the guards [in the sector], they forgot to remove the [plastic]. [...] [The girls] they swallowed something that's plastic and they choke with them (mimics choking noise). Brono.

J'vais genre 23 [heures] sur 24 dans ma chambre. [...] Fait qu'le trou dans l'fond, fait qu'tu regardes le mur, tu t'mets à gueuler aux autres là... j'parlais aux autres, j'parlais à deux filles que j'connais là, mais c'est tout. Zedhis.

2.3.2. La menace de privation pour assurer le conformisme

Pour les participantes, la menace de privation de loisirs viserait à les contrôler de sorte qu'elles se conforment aux règles institutionnelles et aux attentes des membres du personnel.

Premièrement, les loisirs sont envisagés comme facultatifs en prison. Pour les personnes rencontrées, il s'agit de privilèges, de récompenses. Cela implique que leur accès n'est jamais garanti; à tout moment, les femmes peuvent en être privées. Reconnaisant qu'elles ont intérêt à se conformer pour maintenir leurs activités, la menace de privation pèse sur elles comme mécanisme de contrôle. Si cette menace est théorique la majorité du temps, dans certains cas elle sera directement adressée aux détenues. En effet, les femmes peuvent être rencontrées et avisées que si elles ne se conforment pas, elles subiront des privations accrues.

On avait un privilège, on pouvait aller voir un film. Au gym. Annabelle.

C'est vrai qu'ils peuvent enlever des loisirs pour nous punir. C'est un privilège, ils peuvent en enlever comme ils veulent. La deuxième sortie de cour c'est un privilège, ils l'enlèvent quand ça va mal dans la wing. Tigresse.

Après [la suspension] bien là elle va être rencontrée avec des attentes. « Bon ben si tu veux revenir travailler, ça, ça, ça c'est tes attentes puis si ça fonctionne pas, bien c'est l'expulsion. » Geneviève, informatrice-clé.

De plus, la menace serait généralisée selon les personnes rencontrées, puisque presque tous les loisirs seraient envisagés comme facultatifs. Comme elles l'expliquent, seule la sortie de cour serait un droit en prison, alors que le reste des loisirs seraient des privilèges. Autrement dit, la menace pèserait sur tout sauf la sortie de cour.

La seule [activité] qu'ils peuvent pas nous couper c'est une fois, une heure par jour de l'extérieur, la cour extérieure parce que c'est obligatoire. C'est la seule, le reste ça veut dire que c'est des privilèges. Natasha.

Parce que ça c't'un droit qu'on a, ça a de l'air, d'aller dehors, mais les autres affaires non! Kahi.

2.3.3. La privation spatiale pour assurer le conformisme et l'ordre

Finalement, la division des établissements en secteurs et niveaux de classements sécuritaires implique que les loisirs font l'objet de privations réparties dans l'espace, en lien avec le secteur d'hébergement. La privation spatiale aurait trois dimensions.

Comme discuté au chapitre précédent, la classification se traduit dans l'assignation aux secteurs d'hébergement et affecte l'accès aux loisirs. Or, cela va plus loin : la classification récompenserait le conformisme et se traduirait dans plus ou moins de privations, tout dépendant du secteur. Comme l'explique l'informatrice-clé, les femmes ayant des comportements conformistes se voient récompensées à travers la classification et l'assignation à des secteurs moins restrictifs. Au sein de ces secteurs, elles bénéficient d'un accès accru à certains loisirs et ont priorité lors de l'inscription. À contrario, les femmes se conformant moins seront envoyées dans des secteurs plus restrictifs, où l'accès aux loisirs sera réduit et où elles seront les dernières à se voir offrir des places.

[Des activités de loisirs] y'en a certaines qu'on va donner comme un peu un bonbon là tu sais un privilège à savoir, tu sais si t'as un bon classement t'as un bon loisir... un bon comportement tu peux avoir accès à plus d'activités que l'inverse. [...] Comme là y'a le yoga qui va s'en venir là cet automne qui va commencer, on va l'offrir aux classements

minimum en premier. Si jamais on manque de participantes là on va aller gruger dans le classement médium, mais tu sais normalement si t'es classement maximum tu devrais pas avoir, y devrait pas avoir de place là. Geneviève, informatrice-clé.

Les privations spatiales feraient l'objet d'une gradation. Les interviewées notent ainsi des privations plus sévères pour celles hébergées au secteur maximum, moins sévères au secteur médium, et encore moins sévères au secteur minimum. Lorsqu'elles se conforment, elles sont récompensées par une reclassification dans un secteur moins restrictif, où leurs opportunités de loisirs sont améliorées. Pour les participantes, cette gradation représente une source de motivation : elles se conforment à ce qui est attendu d'elles afin de se retrouver dans des espaces moins privatifs.

Dans les secteurs minimums, le 19 et le 20, y'a des machines d'entraînement, des TV dans les cellules, puis t'as le droit d'aller dans les cellules des autres. Mais il faut le mériter! Karo.

Dans le 18 on peut y aller surplace [à la bibliothèque], pas dans le 17. [...] Ils coupent des affaires, ils mettent ça comme privilège. Exemple le 19-20, il faut le gagner. [...] Plus tu montes de secteur, plus t'en as des loisirs, c'est des privilèges. Tu es moins restreinte. [...] Les travaillantes sont presque toutes dans le 19-20. Ils nous montent quand ils voient qu'on est motivées et tranquilles. [...] T'as pas le droit de travailler quand t'es dans les autres secteurs. Amélie.

19-20 y'ont la TV dans leur cellule. [...] Dans le 17-18 la TV est dans la salle commune. Stephi-Jo.

Selon les personnes rencontrées, la privation spatiale serait un mécanisme visant à prévenir des problèmes de contrôle. Comme elles le notent, à l'une des prisons à l'étude, des femmes de profils distincts cohabitent au secteur à sécurité maximum, indépendamment du risque qu'elles peuvent poser pour autrui. Les participantes avancent que certaines femmes pourraient avoir des comportements dangereux si tous les loisirs étaient accessibles à ce secteur.

C'est correct le système de privilèges. Y'a pas de secteur de protection ici. Ils mélangent tout le monde, n'importe qui pourrait. Certaines sont folles raide, ça pourrait être dangereux dans le tricot avec les broches. Stephi-Jo.

2.4. Le contrôle, au cœur de tous les loisirs

Les sections précédentes laissent entrevoir que de nombreux loisirs sont mobilisés dans l'exercice d'un contrôle sur les femmes détenues. En effet, les loisirs artistiques, de divertissement, éducatifs et cognitifs, festifs, physiques, professionnels, psychosociaux, relationnels et institutionnellement désignés comme déviants ont été nommés ci-haut. Plus largement, l'existence de loisirs, leur contenu, l'accès et la participation à ceux-ci ont été identifiés dans la mise en œuvre de mécanismes de contrôle. En ce sens, les injonctions reposeraient sur diverses facettes des loisirs, alors que la privation impliquerait de retirer l'accès aux activités, peu importe le type.

Autrement dit, l'ensemble des loisirs pourraient avoir un rôle à jouer face au contrôle, que celui-ci vise les comportements ou le changement. L'universalité du contrôle telle que décrite par les participantes – puisque celui-ci s'exprimerait partout, dont dans les loisirs – prend ainsi tout son sens. Si le contrôle existe partout en prison, les loisirs eux-mêmes en deviennent des outils.

On est contrôlées dans les programmes, on est contrôlées pour tout ce qu'on fait, aller à l'école, euh le contrôle y'est plein, y'en a ben gros. La puce.

3. Discussion

Les pages précédentes révèlent que du point de vue des personnes rencontrées, les loisirs – qu'il s'agisse de leur existence, de leur contenu, de la participation ou de l'accès à ceux-ci – constitueraient des outils de réinsertion sociale et de contrôle. À travers des mécanismes de développement personnel et social, des injonctions et des privations, les loisirs favoriseraient un conformisme. En prison, les loisirs contribueraient donc à la responsabilisation individuelle, à la protection de la société, à la prévention et au maintien de l'ordre carcéral.

Dans ce contexte, le conformisme social deviendrait le coût à payer pour les femmes en poursuite de leur objectif ultime : éviter de revenir en prison. Lorsque les femmes détenues manquent à l'injonction de transformation, les conséquences sont lourdes : elles courent le risque de privations, de transferts involontaires, et pire encore, de prolongation de leur incarcération.

Elles intériorisent ainsi l'importance de s'impliquer et de se mobiliser dans les loisirs pour esquiver des conséquences immédiates, mais aussi pour protéger leur avenir.

De nombreuses participantes ont compris qu'un contrôle carcéral s'exprime à travers les loisirs. Elles savent qu'en transgressant les injonctions au calme et à l'implication, elles courent le risque de subir des conséquences, dont des sanctions qui donneront lieu à des privations ou encore à la prolongation de l'incarcération. Elles savent aussi que si leurs comportements sont désignés comme problèmes de contrôle, dans un contexte de loisirs ou en général, elles risquent de vivre des privations spécifiques, localisées ou généralisées. Elles subissent par ailleurs une menace de privation en tout temps, les loisirs étant institutionnellement désignés comme facultatifs. Face à ce contrôle exercé à travers les loisirs, certaines femmes optent pour un conformisme institutionnel. Elles seront dès lors récompensées à travers une reclassification donnant lieu à un changement de secteur d'hébergement, où elles retrouveront un accès accru aux loisirs.

Dans un contexte où les loisirs sont déployés comme outils de réinsertion sociale et de contrôle, au final il s'agit de deux facettes d'une même finalité : assurer le conformisme des personnes détenues.

De plus, si l'ensemble des loisirs favorisent la réinsertion sociale et le contrôle, c'est qu'il s'agit de leur rôle au sein de l'institution. En effet, la société assigne certaines fonctions normatives à la prison liminale; puisque celle-ci existe d'une part dans la société, elle se doit d'assurer l'atteinte de ces objectifs. Puisque les loisirs existent à l'intérieur de la prison, ils sont récupérés de sorte qu'ils s'inscrivent aussi dans ces fonctions normatives. Dès lors ils deviennent des outils de réinsertion, favorisant un conformisme social. En même temps, la prison liminale existe comme microcosme partiellement retiré de la société. Son fonctionnement interne est guidé par des priorités organisationnelles concernant le maintien de l'ordre carcéral. De ce fait, les loisirs sont récupérés à la lumière de priorités administratives de nature plus coercitive. Ils deviennent dès lors des outils de contrôle carcéral favorisant un conformisme institutionnel.

Bref, la fonction institutionnelle des loisirs serait d'assurer le conformisme des personnes détenues, pour contribuer aux fonctions sociales et aux priorités organisationnelles de la prison.

Chapitre 6 – Discussion générale

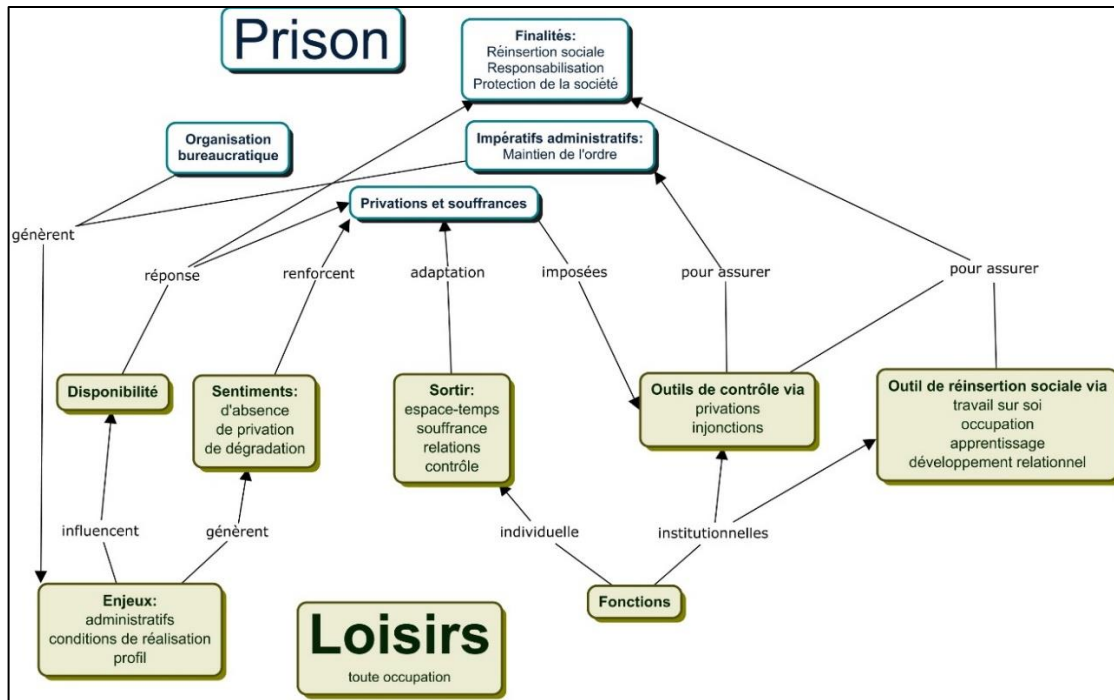
Cette thèse vise à comprendre la prison pour femmes à partir des expériences de loisirs des personnes détenues. Spécifiquement, il s'agit de réfléchir aux sens donnés aux loisirs en prison pour femmes; de mettre en lumière leurs enjeux et de les situer dans le contexte de la prison pour femmes; ainsi que de comprendre les fonctions individuelles et institutionnelles attribuées aux loisirs en prison pour femmes. Pour répondre à ces objectifs, une méthodologie qualitative et des entretiens semi-dirigés ont été privilégiés. L'échantillon comporte 34 personnes étant ou ayant été incarcérées en prisons provinciales pour femmes au Québec, ainsi qu'une informatrice-clé travaillant dans ce milieu. Les données ont été traitées et analysées à travers la théorisation ancrée.

Ce chapitre revient sur les résultats et propositions émergeant de la thèse, ainsi que sur leurs implications compte tenu de la littérature théorique et empirique. Après une présentation de la modélisation, je reviens sur le cadre conceptuel de la liminalité et de la liminarité. Il est ensuite question des loisirs dans la prison, puis de la prison dans les loisirs. Le chapitre se conclut avec une ouverture sur les loisirs face à l'omniprésence de la prison.

1. Modélisation des résultats

Cette section présente la modélisation dégagée à partir de la démarche de théorisation ancrée, en guise de synthèse et comme point de départ pour ce qui sera exploré dans le reste du chapitre. La **figure 1** illustre la modélisation, présentant les dimensions des loisirs (fonctions, disponibilité, enjeux) et leurs relations avec les dimensions de la prison (finalités, caractéristiques organisationnelles et enjeux expérientiels).

Figure 1 Modélisation des résultats de la thèse



Les propositions suivantes apparaissent dans la figure 1. D'abord, en prison, toutes les occupations peuvent être considérées comme loisirs puisqu'elles sont susceptibles de répondre aux mêmes fonctions individuelles et institutionnelles. Selon les femmes détenues, la fonction individuelle des loisirs serait de sortir de prison : en effet ceux-ci fournissent un échappatoire à l'espace-temps, aux souffrances, aux dynamiques relationnelles ainsi qu'au contrôle propres au milieu. Ainsi, les loisirs permettraient aux femmes de s'adapter aux privations et aux souffrances existant en prison, point qui sera développé plus loin dans ce chapitre. En même temps, les loisirs représenteraient des outils de contrôle et de réinsertion sociale, remplissant dès lors certaines fonctions institutionnelles. À travers les mécanismes que représentent le travail sur soi, l'occupation, l'apprentissage et le développement relationnel, les loisirs assureraient certaines finalités de la prison en matière de réinsertion sociale, de responsabilisation et de protection de la société. Diverses privations et injonctions s'exprimant via les loisirs seraient également déployées comme mécanismes de contrôle des femmes détenues, contribuant ainsi aux impératifs de maintien de l'ordre ainsi qu'aux finalités de la prison.

Ensuite, une grande diversité de loisirs est décrite par les interviewées et semble prévue pour répondre aux privations de la prison ainsi qu'aux besoins criminogènes. Autrement dit, les loisirs disponibles permettraient tant de répondre aux enjeux expérientiels de l'incarcération, qu'à la finalité de réinsertion sociale. Or divers enjeux influenceraient la disponibilité des activités. En effet, l'analyse a permis d'identifier des restrictions d'accès de nature administrative, concernant les conditions de réalisation et spécifiques au profil sociodémographique des femmes détenues. Ces enjeux découleraient du fonctionnement bureaucratique de la prison, ainsi que de l'impératif administratif concernant le maintien de l'ordre. Par ailleurs, les enjeux s'enchevêtrent, de sorte que les femmes détenues rapportent une absence de loisirs, ainsi que des sentiments de dégradation et de privation. Les enjeux d'accès viendraient ainsi renforcer les souffrances caractéristiques du milieu.

Deux constats généraux ressortent de la figure 1. D'abord, les privations et souffrances occupent une place plutôt centrale dans la modélisation dégagée. En effet, plusieurs dimensions des loisirs – leur disponibilité, les sentiments découlant des enjeux d'accès, les fonctions individuelles et institutionnelles – reproduisent ou répondent à celles-ci. Cette relation bidirectionnelle sera approfondie plus loin dans le chapitre. Plus largement, les dimensions des loisirs sont toutes en relation avec celles de la prison; on comprend alors que ces activités s'inscrivent dans et font partie de leur environnement.

Le modèle permet ainsi d'avancer ce qui suit. Pour les femmes détenues, les activités sont indissociables du milieu dans lequel elles existent : la prison est au cœur des loisirs, alors que les loisirs sont au cœur de celle-ci. Une conception du quotidien en détention serait donc incomplète sans considérer ces occupations. En effet, il s'agit pour les femmes d'opportunités d'adaptation aux privations, leur fournissant dès lors une raison de vivre. Également, les loisirs constituent des outils importants par lesquels l'organisation met en œuvre ses finalités et impératifs administratifs, au jour le jour. Par ailleurs, les résultats laissent entendre qu'on ne peut comprendre les loisirs sans saisir les finalités de la prison ainsi que ses caractéristiques organisationnelles et expérientielles. Ces propositions seront approfondies dans les pages qui suivent.

2. Retour sur la liminalité et la liminarité

Cette section revient sur la liminalité et la liminarité, puisque les résultats seront discutés à la lumière de ces concepts tout au long du chapitre.

Rappelons qu'en anthropologie, la liminalité réfère à la phase ambiguë et paradoxale du rite de passage, où les néophytes ne font plus partie de leur groupe d'origine, mais n'ont pas encore acquis leur nouvelle identité ou leur nouveau rôle social (Turner, 1969; van Gennep, 1909). Le terme désigne ainsi un entre-deux symbolique ayant certains attributs des états antérieurs et postérieurs, mais surtout qui les suspend ou les inverse; la liminalité englobe ce qui n'est ni ici, ni là (Turner, 1974, 1969). Le concept a été élargi pour faire sens d'entre-deux symboliques concernant des sujets, des espaces et des temps (Thomassen, 2009; Turner, 1974). Des degrés ont également été distingués : si le liminal réfère à l'entre-deux en contexte de rites sacrés et obligatoires, le liminaire serait plutôt profane, facultatif et associé au quotidien et à la créativité (Thomassen, 2009; Turner, 1974). Le liminal et le liminaire seraient toutefois des idéaltypes, alors que la majorité des situations sociales pouvant être associées aux concepts se situeraient sur un continuum entre les deux (Spiegel, 2011).

La prison peut être comprise comme liminale puisqu'il s'agirait d'un rite de passage pour les populations marginalisées, comportant un entre-deux spatial, temporel, émotionnel et relationnel (Jewkes & Laws, 2021; Thomassen, 2009; Turney, 2015). Dans le chapitre 2, j'ai également discuté de la prison en tant qu'institution sacrée et obligatoire, imposant une liminalité sensorielle, identitaire, normative et organisationnelle.

Quant aux loisirs, de façon générale ils seraient liminaires puisqu'ils existent dans l'entre-deux entre différentes obligations, sont volontaires et caractérisés par la liberté de choix, tout en étant profanes et retirés du contexte de rite de passage (Turner, 1974, 1969). Ils maintiennent toutefois un caractère proche de la liminalité puisque les normes et rôles applicables dans d'autres contextes peuvent y être suspendus, favorisant alors le jeu et la rupture face à l'ordinaire (Turner, 1974).

La thèse suggère que les loisirs sont indissociables du milieu dans lequel ils existent, la prison. Ils seraient à la fois poreux et réactifs, absorbant certaines propriétés de l'organisation, tout en favorisant une suspension ou une inversion de celles-ci. En effet, les loisirs permettent aux femmes de sortir de l'espace-temps, des souffrances, des dynamiques relationnelles et du contrôle s'opérant en détention. Cette sortie symbolique ou émotionnelle suspend les privations propres à l'incarcération, fournissant alors aux femmes une raison de vivre et des occasions de préserver leur identité. Or, il s'agirait d'une brèche temporaire et partielle; les propriétés de la prison liminale ne seraient qu'imparfaitement tenues à distance. De plus, en dépit des opportunités de sortie que fournissent les loisirs, la prison demeurerait omniprésente en travers de ces activités. En effet, les enjeux découleraient du mode de fonctionnement et des priorités organisationnelles, tout en renforçant les expériences de privation et de souffrance. De même, ces activités seraient instrumentalisées pour assurer un conformisme social et institutionnel, lequel viendrait appuyer les finalités et impératifs de la prison.

En ce sens, les occupations ouvriraient un entre-deux symbolique entre la prison et l'extérieur, entre l'avant et l'après-loisir, permettant de suspendre ou d'inverser les privations, les mortifications et les souffrances. Comme cet entre-deux est profane, on peut qualifier les loisirs de liminaires. En même temps, comme on le verra plus en profondeur dans les prochaines pages, les loisirs se rapprochent du liminal comme ils absorbent certaines propriétés de la prison et reproduisent l'entre-deux normatif et organisationnel maintenu par celle-ci. En prison, les loisirs se situeraient donc sur un continuum entre le liminaire et le liminal.

3. Les loisirs dans la prison

Cette section revient sur l'indissociabilité en situant les expériences de loisirs dans le contexte de la prison. Il est d'abord question des privations, puis des sens conférés aux loisirs compte tenu du milieu.

3.1. Les loisirs et les privations

Dans la littérature, les expériences d'incarcération seraient marquées de souffrances psychologiques, émotionnelles et physiques en raison des privations et mortifications

caractérisant ce milieu (Chamberlen, 2016, 2018; Goffman, 1968; Haggerty & Bucierius, 2020; Sykes, 1958; Vacheret & Lemire, 2007; Ward & Kassebaum, 1967). Le rapport à l'espace et au temps, les dynamiques relationnelles ainsi que l'image de soi seraient affectés par la mortification, la rupture des liens familiaux, ainsi que la perte de liberté, d'autonomie, de sécurité ou de biens et services désirables (Chamberlen, 2018; Crewe et al., 2022; Giallombardo, 1966; Goffman, 1968; Greer, 2000; Sykes, 1958; Vacheret & Lemire, 2007; Ward & Kassebaum, 1967). Les résultats à la présente étude vont en ce sens; les participantes ont décrit des souffrances générales ainsi qu'en lien avec l'espace-temps, les dynamiques relationnelles et le contrôle.

Dans un contexte de privation et de souffrance, les personnes détenues s'adaptent de différentes façons, notamment par la fuite physique ou psychologique, la friction ou encore la résistance (Bosworth, 2017; Boutron & Constant, 2014; Chamberlen, 2016, 2018; Faith, 1993; Kruttschnitt & Gartner, 2005; A. T. Rubin, 2015; Sykes, 1958; Vacheret & Lemire, 2007). Alors que la fuite physique réfère à l'évasion, la fuite psychologique englobe ces rêves et fantaisies qui permettent d'« oublier la réalité pénale » et de passer le temps autrement (Vacheret & Lemire, 2007, p. 46). La friction réfère aux désobéissances automatiques et apolitiques, face au contrôle carcéral; ce mode d'adaptation se distingue de la résistance, soit ces exercices d'agentivité visant l'amélioration des conditions de vie de toutes (A. T. Rubin, 2015, 2017).

Certaines études se sont penchées sur les sports, loisirs et programmes, proposant que ceux-ci favorisent l'adaptation des personnes détenues (Kratcoski & Babb, 1990; Davila Figueroa, 2011; Meek & Lewis, 2014). Les résultats de la thèse vont également en ce sens, évoquant par ailleurs les mécanismes de fuite, de friction et de résistance. En effet selon les femmes rencontrées, les loisirs auraient pour fonction de sortir de prison au sens psychologique, émotionnel ou symbolique. Elles parlent de diluer et de suspendre la souffrance, notamment à travers une évasion psychologique, voire d'acquiescer au-delà de celle-ci. Pour elles les loisirs remplissent et accélèrent le temps, tout en leur permettant d'esquiver les contraintes de l'espace carcéral puisqu'elles se retrouvent ailleurs physiquement, mentalement ou symboliquement. Elles y échappent à la fracture face aux gardiens ainsi qu'aux conflits entre détenues, cultivant des relations conviviales, axées sur le soin et l'entraide, voire des amitiés. Dans un contexte où les femmes sont détenues dans une prison centrale, loin de leurs familles et communautés

(Bertrand et al., 1998), les loisirs leur permettent de renouer avec leurs proches à travers des contacts directs et symboliques. Elles y trouvent également des opportunités d'émancipation, de friction et de résistance face au contrôle vécu.

En ouvrant un entre-deux symbolique, les loisirs favorisent une rupture face aux caractéristiques spatiotemporelles, émotionnelles, relationnelles et identitaires de la prison liminale. De même, les loisirs permettent une reconnexion avec un sentiment de normalité, voire d'humanité. Ils sont liminaires puisqu'ils ouvrent un « ailleurs » par rapport à la prison, de sorte que les femmes se sentent comme elles-mêmes et renouent avec leur identité en-dehors de la prison, dont leur identité de mère. En effet, elles sont à même de préserver un contact direct ou symbolique avec leurs enfants grâce à certains loisirs. Les efforts de préservation de l'identité sont également apparents dans les loisirs que se créent les femmes. À travers des activités frictionnelles comme la consommation de cigarettes artisanales, le tatouage et le magasinage, elles refusent la mortification et la dégradation de l'image de soi. De même, les femmes trouvent des opportunités de résistance au contrôle à travers les loisirs, puisqu'elles revendiquent une démocratisation de la détermination de l'offre de loisirs.

Par contre, les enjeux de loisirs consolident les privations et souffrances vécues par les personnes rencontrées. En effet, ces enjeux s'enchevêtrent de sorte que les participantes rapportent un sentiment d'absence, lequel renforcerait la dégradation de leur image de soi ainsi que le sentiment de privation. L'inaccessibilité des loisirs provoquerait ainsi l'impression d'être de simples prisonnières, moins qu'humaines et mauvaises, maintenant alors la mortification provoquée par la prison liminale. Dans le chapitre 2, les rituels de mortification ont été mis en lien non seulement avec l'inversion identitaire existant en contexte de liminalité, mais aussi avec le rite de passage. Si les enjeux d'accès aux loisirs renforcent les sentiments de dégradation et de mortification, cela implique aussi qu'ils se rapprochent du contexte de rite. Les loisirs se rapprochent donc du liminal, ayant absorbé certaines propriétés de la prison.

Les résultats suggèrent également que les enjeux génèrent des souffrances d'autant plus criantes pour les femmes les plus marginalisées. En effet, tout comme le profil type des femmes détenues rapporté dans la littérature, les interviewées ont des trajectoires marquées par

l'exclusion sociale, le racisme systémique, la victimisation, les problèmes de santé et de toxicomanie. Dans ce contexte, comme l'explique une participante Autochtone, multiples handicapée et en situation d'itinérance, les enjeux de loisirs provoquent l'impression d'être encore plus démunie. Bien qu'un pan de la littérature propose que la prison puisse être vécue comme plus sécuritaire pour les femmes les plus marginalisées (Chamberlen, 2018; Chesnay, 2016; Robert et al., 2007), les enjeux de loisirs semblent désécuriser celles-ci encore davantage, renforçant alors la présence de la prison liminale.

L'indissociabilité des loisirs et de la prison est particulièrement apparente quand on considère les privations et souffrances. Comme le montrent les paragraphes précédents, il y aurait une relation bidirectionnelle entre ces phénomènes. Les activités permettent de s'adapter au milieu carcéral, mais ils y reproduisent certaines privations. Cela illustre tant le liminaire que le liminal : bien que les loisirs favorisent une sortie symbolique ou émotionnelle de la prison, ils y appartiennent aussi et reproduisent les particularités du milieu.

3.2. Les sens des loisirs en prison

Cette section s'attarde aux sens conférés aux loisirs compte tenu de l'environnement carcéral, soit leur définition vaste, l'agentivité, ainsi que la notion de sortie.

3.2.1. La définition vaste des loisirs

Alors qu'en études récréatives, les loisirs tendent à être définis par opposition avec le travail (Kelly, 1972; Roberts, 2019; Scraton & Watson, 2016), il en est tout autrement en prison. En effet, tout comme dans l'étude de Davila Figueroa (2011), les femmes rencontrées souscrivent à une définition vaste des loisirs, laquelle englobe l'ensemble des occupations en détention.

La mise en opposition des loisirs et du travail représente un dualisme hiérarchique découlant d'une épistémologie positiviste, elle-même intimement liée à la pensée occidentale, blanche et patriarcale (Davila Figueroa, 2011; Fox, 1992). Dans la communauté, cette dichotomie s'applique mal aux femmes vu l'ampleur des tâches domestiques qu'elles tendent à assumer (Shaw, 1994). La thèse a permis d'en arriver à une définition vaste des loisirs qui outrepassé ce dualisme puisqu'elle inclut le travail. Cela a été possible en ayant recours à l'épistémologie du

point de vue situé, laquelle a pour ambition de transcender les dualismes hiérarchiques du positivisme (Haraway, 1988; Harding, 1986; Rose, 1983). Cette approche propose de regarder à travers les yeux de femmes ou d'autres groupes marginalisés, pour dégager un savoir local et partiel qui serait objectif de par la proximité avec et la reconnaissance de la subjectivité (Haraway, 1988). L'appui sur la subjectivité des femmes détenues a permis d'en arriver à une définition des loisirs qui est située et locale. Il a alors été possible de remettre en cause la présomption selon laquelle la dichotomie loisirs-travail serait universelle. Cela implique également que la façon de définir ce qu'est un loisir peut être spécifique à un groupe, à une phase de vie et à un contexte.

À la différence de Davila Figueroa (2011), qui attribue la définition vaste aux effets positifs des activités, je propose qu'il s'agit plutôt d'un reflet des propriétés de la prison. En effet, les institutions totales se caractérisent par un effritement des frontières entre les sphères de la vie quotidienne, dont le travail et le loisir (Goffman, 1968), alors que le régime de vie est marqué de privations et tend à être peu occupé, voire ennuyeux (Bertrand et al., 1998; Coulombe, 2017; Sykes, 1958). Si les sphères de vie sont indistinctes, qu'on souffre vu une panoplie de privations et qu'on s'ennuie, toute occasion d'esquiver ce contexte sera la bienvenue. La définition vaste attesterait alors davantage d'une sorte d'opportunisme compte tenu de l'environnement carcéral, plutôt que de bienfaits intrinsèques aux loisirs. Les loisirs ont certainement des effets positifs pour les femmes détenues de par la suspension des privations et souffrances; elles en parlent même comme raison de vivre en détention. Or comme ces activités existent au sein de la prison liminale, les bienfaits paraissent contextuels. Si les femmes étaient moins privées, si elles souffraient moins, elles ne verraient peut-être pas les programmes obligatoires, l'éducation aux adultes ou encore le travail à la chaîne comme loisirs.

La définition vaste des loisirs a également des implications à la lumière du cadre conceptuel. Selon Turner (1974), les loisirs seraient liminaires en ce qu'ils se situeraient dans l'entre-deux par rapport au travail et aux autres obligations. Or, en prison, on a vu que les loisirs englobent le travail; on ne peut donc pas parler d'entre-deux à ce niveau. Ces activités demeurent toutefois liminaires puisqu'elles se situent dans l'entre-deux par rapport à la prison et l'extérieur, ouvrant un « ailleurs » qui se démarque par rapport à l'avant et à l'après et où les privations y sont suspendues ou inversées.

3.2.2. Les loisirs et l'agentivité

Comme discuté dans la recension, la littérature fait consensus en ce qui concerne l'agentivité caractérisant les loisirs, mentionnant tantôt la liberté, l'autonomie, le choix, le pouvoir discrétionnaire, l'absence de contraintes ou d'obligations, la résistance et l'empowerment (Green, 1998; Henderson, 1996; Iso-Ahola, 1999; Jackson & Burton, 1999; Samdahl, 1988; Shaw, 2001; Wearing & Wearing, 1988). Vu les privations de liberté et d'autonomie inhérentes à l'emprisonnement (Sykes, 1958; Vacheret & Lemire, 2007), une compréhension des loisirs en prison comme espaces d'agentivité peut paraître paradoxale. Plusieurs études notent toutefois que les activités permettent aux personnes détenues d'effectuer des choix, de faire preuve d'autonomie et même de ressentir une certaine liberté en dépit des contraintes et du contrôle qu'elles vivent (Davila Figueroa, 2011; Fortune et al., 2010; Link & Williams, 2017; Pedlar et al., 2008; Sweeney, 2010; Yuen & Pedlar, 2009).

Pour les participantes à la présente étude, les loisirs ont effectivement des éléments d'agentivité. Elles récupèrent un certain pouvoir d'agir lorsqu'elles se créent des loisirs comme chanter dans le secteur ou observer les marmottes dans la cour, ainsi que dans des choix comme dessiner pour leurs enfants. Les loisirs permettraient également aux femmes de s'émanciper du contrôle carcéral, à travers un effet libérateur et en leur procurant un sentiment d'autonomie. La participation aux loisirs institutionnellement désignés comme illicites – fumer, échanger des vêtements, se tatouer – fournirait des opportunités d'exercer leur autonomie, à travers la friction. Pour les participantes, les loisirs représenteraient également un levier de résistance, comme elles s'impliquent pour améliorer l'offre de loisirs. Si pour Turner (1974), l'entre-deux ouvert par les loisirs est liminaire puisqu'il est associé à l'agentivité et non à l'obligatoire, on retrouve également cet aspect ici.

Bien que les loisirs permettent de suspendre, voire d'inverser le contrôle vécu en détention pour retrouver certaines formes d'agentivité, il s'agit d'une sortie incomplète et partielle. Dans un milieu où le maintien de l'ordre prime (e.g. Giallombardo, 1966), le contrôle carcéral ne disparaît jamais entièrement. De plus, ayant été récupérés par la prison liminale afin de remplir ses fins, les loisirs eux-mêmes représentent des outils de contrôle des femmes détenues, soit des contraintes à leur agentivité. Elles vivent notamment les injonctions de

s'impliquer dans et de se transformer à travers les activités. Si elles échouent à ces injonctions, elles courent le risque d'être punies par le retrait de loisirs, mais également via des transferts involontaires vers d'autres établissements ou encore le refus de libération conditionnelle. En ce sens, elles envisagent la participation à certains programmes et activités comme obligatoire. Ainsi, bien que la littérature présente les loisirs comme liminaires puisqu'ils sont non-obligatoires (Turner, 1974), ce n'est pas entièrement le cas en prison. De par leur porosité, ils absorbent la rigidité du milieu carcéral, de sorte qu'ils représentent eux aussi un contexte de déni de l'agentivité. En prison, les loisirs se rapprocheraient donc du liminal, soit d'un entre-deux obligatoire, tout en favorisant un certain degré d'agentivité plutôt associé au liminaire.

En positionnant les loisirs comme liminaires et liminaux, comme existant non seulement à l'extérieur mais également à l'intérieur de leur contexte sociologique, on en vient ainsi à tempérer les résultats quant à l'agentivité. On envisage alors les loisirs comme petites brèches ou percées, qui ouvrent un entre-deux symbolique favorisant l'autonomie, un sentiment de libération ou l'estime de soi; or cette agentivité peut être refusée aux femmes, comme les loisirs sont instrumentalisés par la prison liminale.

3.2.3. La sortie, plus que l'agentivité

Il est également important de souligner que si, dans la littérature, les loisirs sont souvent définis à travers l'agentivité, il s'agit d'un élément périphérique pour les femmes rencontrées dans la présente étude. Pour elles, les activités sont comprises comme loisirs lorsqu'elles permettent d'accomplir la fonction de sortie de prison. Dans certains cas, cette sortie passe par l'agentivité, lorsqu'elles s'émancipent du contrôle ou trouvent des opportunités de friction ou de résistance. Or, l'agentivité n'est pas centrale à leur compréhension des loisirs. Là encore, les résultats diffèrent de ceux de Davila Figueroa (2011), puisque son modèle positionne une dimension de l'agentivité – la perception de libre-arbitre – au cœur des sens conférés aux loisirs. J'interprète cette différence à la lumière de la relation indissociable entre loisirs et prison. L'important pour les participantes à la présente étude, c'est d'échapper aux souffrances et privations; celles-ci peuvent découler d'atteintes à l'agentivité, comme la perte de liberté et

d'autonomie, mais également d'autres caractéristiques de l'environnement carcéral comme l'espace-temps ou encore les dynamiques relationnelles.

La notion de sortie revient de différentes façons dans les résultats, attestant ici aussi de la relation indissociable entre loisirs et prison. Comme on l'a vu, les activités permettent de sortir symboliquement et émotionnellement de certaines dimensions inhérentes à l'incarcération, pour s'y adapter. Or pour les participantes, ces occupations représentent aussi des moyens d'assurer leur sortie physique. En effet, elles adoptent et se réapproprient l'association entre loisirs et réinsertion sociale. Pour elles, la réinsertion signifie ne pas revenir en prison et est rendue possible à travers les loisirs. Elles estiment ainsi qu'en acquérant des connaissances, en travaillant sur elles-mêmes, en s'occupant, en développant leurs relations, en respectant les injonctions à l'implication dans les loisirs et à la transformation à travers ceux-ci, elles seront à même d'obtenir leur libération conditionnelle, de réintégrer leur communauté et d'y rester. Pour elles, les loisirs rendent ainsi la sortie possible dans l'immédiat, symboliquement et émotionnellement, ainsi que dans l'avenir, physiquement.

4. La prison dans les loisirs

Cette section approfondit l'indissociabilité en proposant une réflexion sur la prison, compte tenu des loisirs. Après un retour sur les finalités, impératifs et enjeux bureaucratiques s'exprimant à travers les loisirs, il est question de paradoxes associés aux activités en milieu carcéral.

4.1. Les finalités utilitaristes et les loisirs

Cette section situe la relation entre les loisirs et les finalités de la prison, compte tenu de la littérature. En effet les peines – dont l'emprisonnement – peuvent répondre à des finalités utilitaristes, c'est-à-dire qu'elles seraient envisagées comme assurant des bénéfices pour la société, notamment à travers la dissuasion ou la réinsertion sociale (Lachambre, 2013; A. P. Pires, 1990). La dissuasion spécifique consiste à sanctionner de sorte que la personne réfléchisse à ses actes et choisisse de ne plus commettre des crimes (Carlen & Worrall, 2012; Lachambre, 2013).

De plus, trois finalités utilitaristes sont imbriquées : à travers la responsabilisation individuelle, la prison viserait tant à protéger la collectivité qu'à réinsérer socialement (Vacheret, 2013).

Un article conceptuel discute du faible accès aux loisirs en détention comme mesure pouvant s'enligner avec la dissuasion (Lippke, 2003). Les participantes mentionnent elles aussi un lien entre la dissuasion spécifique et les loisirs, lorsqu'elles abordent les conséquences des enjeux d'accès. Pour elles, se retrouver sans activités provoque l'impression d'être réellement en prison, punies, de sorte qu'elles souffrent réellement. Selon elles, l'inaccessibilité des loisirs viserait à manufacturer un contexte d'austérité qui les dissuaderait de revenir en prison.

Par ailleurs, plusieurs études envisagent les loisirs comme pouvant favoriser des finalités utilitaristes normatives, comme la réinsertion sociale et la réhabilitation des personnes détenues (Esposito, 2015; Fortune et al., 2010; Johnson, 2008; Kendall, 1993; Link & Williams, 2017; Meek & Lewis, 2014; Nugent & Loucks, 2011; Ozano, 2008; Pedlar et al., 2007, 2008; Sempé et al., 2006; Yuen, 2011; Yuen & Pedlar, 2009). Or, comme ces études ont été conduites alors que les personnes étaient incarcérées, il s'agit du lien entre les loisirs et une réinsertion sociale *anticipée*.

Dans la thèse, les loisirs ont extensivement été envisagés en lien avec trois autres finalités utilitaristes. La réinsertion sociale est définie en termes de protection de la société et de responsabilisation; les participantes estiment que les loisirs contribuent à ces missions. Les résultats montrent également qu'à travers l'ensemble des loisirs, quatre mécanismes de développement personnel et social contribueraient à la réinsertion sociale : le travail sur soi, le développement relationnel, l'occupation et l'apprentissage. Par ailleurs, les résultats suggèrent que les loisirs sont rendus disponibles pour répondre aux besoins dits criminogènes, tels qu'identifiés dans le modèle d'intervention Risques-Besoins-Réceptivité (RBR) de Bonta et Andrews (2016). Or les interventions psycho-cliniques utilisées en détention, dont celles renvoyant au modèle RBR, viseraient la réinsertion sociale (Vacheret, 2013). Ainsi l'offre de loisirs semble aussi être prévue comme réponse aux finalités utilitaristes de la prison. De même, l'injonction de transformation exige que les femmes détenues s'impliquent corps et âme dans leur démarche de réinsertion sociale, à travers une pleine participation aux loisirs.

Or tout comme dans la littérature, les résultats proposent un lien entre les loisirs et une réinsertion sociale ou une dissuasion *anticipées*. Presque toutes les participantes sont détenues, et trois sont en maison de transition, au tout début de leur processus de réintégration sociale; on ne sait donc pas si les loisirs favorisent réellement l'atteinte des finalités utilitaristes attribuées à la prison. Par ailleurs, comme le note Lippke (2003), il est difficile d'avancer qu'un accès limité aux loisirs aurait un effet dissuasif sur les personnes incarcérées, notamment parce que la littérature est mitigée quant au succès des finalités dissuasives de façon générale.

En effet, la capacité de la prison à remplir ses finalités pénologiques demeure contestée. Ces finalités seraient idéalistes, puisqu'elles tentent de justifier le recours à l'incarcération à travers des objectifs dont l'atteinte ne pourra être vérifiée qu'après la peine (Carlen & Worrall, 2012). Pour évaluer les finalités pénologiques, celles-ci tendent donc à être confrontées à leur cohérence interne, en demandant s'il est logique de s'attendre à ce que l'emprisonnement remplisse ces objectifs (Carlen & Worrall, 2012). Pour Carlen et Worrall (2012), la vaste majorité de telles évaluations concluent que la prison est incapable de remplir ses finalités pénologiques, d'une part comme des finalités contradictoires sont censées coexister dans une même institution, d'autre part parce que l'impératif de maintien de l'ordre mine les mesures devant favoriser la réinsertion sociale.

De plus, les finalités utilitaristes abordées ici reposent sur des prémisses erronées ou contradictoires. D'abord, les théories de la dissuasion présument que le crime résulte de choix rationnels; or la littérature montre que les crimes tendent plutôt à être opportunistes, situationnels, en lien avec le style de vie ou encore avec la survie (Carlen & Worrall, 2012). Par ailleurs, il pourrait être rationnel pour une actrice de choisir de commettre un crime, puisque les chances d'être prise puis détenue demeurent faibles (Carlen & Worrall, 2012). La prémisse comme quoi une personne choisira de ne plus commettre de crime pour éviter une réincarcération ne tient donc pas la route (Carlen & Worrall, 2012). De même, la prison serait vouée à la « désinsertion » sociale puisqu'elle a pour mandat de retirer les personnes détenues de la société (Dulin, 2019, p. 70; Vacheret, 2005b). La prison sépare non seulement les personnes de leurs proches et de leur communauté, mais peut également leur faire perdre leur source de revenu, leur logement, leurs possessions, leurs animaux de compagnie, voire la garde de leurs

enfants. Pour Dulin (2019, p. 70), il est ainsi « paradoxal de confier à une même administration cette mission et celle de 'réinsérer' dans la société ».

Dans ce contexte, bien que les résultats permettent de comprendre les loisirs comme instruments de réinsertion sociale, il s'agit d'un lien anticipé, voire d'un espoir exprimé par les participantes. De par leur porosité, ces occupations absorbent le langage de la réinsertion sociale; or, elles existent dans un environnement qui désinsère socialement. Je souhaite donc rappeler que ces activités ont une « capacité limitée à réparer ce qui est craqué ou brisé par l'institution elle-même » (traduction libre; Marcoux Rouleau, 2022, p. 52). Si la capacité de la prison à atteindre ses finalités est contestée dans la littérature, il paraît aussi important de tempérer l'association entre loisirs et réinsertion sociale. Il est possible que le développement personnel et social acquis lors des activités puisse aider les femmes lorsqu'elles réintègrent la communauté. Or, il demeure que parce qu'elles ont été incarcérées, elles ont subi un processus de désinsertion sociale. Elles feront donc face à toutes sortes d'obstacles lors de leur retour; les loisirs ne les auront peut-être pas suffisamment équipées pour répondre à ceux-ci.

4.2. L'impératif de maintien de l'ordre et les loisirs

Ici, les résultats sont discutés en considérant la question du maintien de l'ordre en prison, soit cet impératif administratif qui permet d'atteindre les finalités de l'organisation (Vacheret & Lemire, 2007). L'ordre serait assuré grâce au contrôle carcéral, c'est-à-dire des routines, stratégies et pratiques formelles ou informelles répondant aux problèmes de contrôle (Sparks et al., 1996a; Vacheret & Lemire, 2007). Parmi ces stratégies, on compte le système de privilèges, qui englobe des règlements, des privilèges mineurs proférés en cas d'obéissance et la menace constante de sanctions en cas de désobéissance (Goffman, 1968).

De ce fait, dans la littérature, certains auteurs conçoivent les loisirs comme privilèges pouvant être déployés afin de faciliter la collaboration des personnes incarcérées (Ambrose & Rosky, 2013; Bilderbeck et al., 2014; Brosens, 2019; Cheliotis, 2014; D. Gallant et al., 2015; Goffman, 1968; Hensley et al., 2003; Lee, 1996; Liebling, 2008; Lippke, 2003; Lucas et al., 2019; Martin & Kaledas, 2010; Sempé et al., 2006; Todd, 1995; Walakafra-Wills, 1983). De plus, les occupations pourraient faciliter le maintien de l'ordre en calmant et pacifiant les personnes

détenues (Batchelder & Pippert, 2002; Bodin et al., 2007, 2009; Frey & Delaney, 1996; Walakafra-Wills, 1983; Wiebe & Nesbitt, 2000).

Les résultats suggèrent qu'en prison, l'ensemble des loisirs sont déployés comme outils de contrôle. À travers ces activités, des injonctions au calme, à l'implication et à la transformation sont véhiculées de sorte que les femmes détenues se conforment, à défaut de quoi elles subiront de lourdes conséquences. Des menaces de retrait de loisirs sont déployées pour assurer le conformisme, alors qu'une variété de privations est prévue comme réponse aux problèmes de contrôle. Ainsi, le recours aux loisirs comme outils de contrôle renvoie particulièrement à l'impératif administratif de maintien de l'ordre.

De même, certains enjeux d'accès aux loisirs semblent associés à cette préoccupation pour l'ordre. En effet, les loisirs sont annulés ou raccourcis lorsque les gardiens ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance ou les déplacements vers ceux-ci. Les participantes ont souligné leur incompréhension, se demandant pourquoi les gardiens ne pouvaient pas simplement être réaffectés de sorte que l'accès aux loisirs soit maintenu, même en cas d'effectifs réduits. Or sur le terrain de recherche, des gardiens m'ont expliqué qu'il existe des règlements stricts quant à combien d'entre eux doivent être présents à divers endroits, afin d'être prêts à intervenir en cas de problème de contrôle. Dans ce contexte, la réaffectation de personnel vers les loisirs serait envisagée comme risque pour la sécurité. La circulation de matériels et d'individus est aussi conçue comme risque, et par extension des mesures de contrôle des déplacements entravent l'accès aux loisirs. Certains règlements concernent également les matériels de loisirs et leurs usages, de sorte que des pratiques comme brûler le foin d'odeur ou se tresser les cheveux avec de la laine sont désignées comme risques pour la sécurité de l'établissement ou des personnes y vivant et travaillant. Dans ces exemples, le maintien de l'ordre l'emporterait alors sur le maintien du loisir.

Certaines pistes de réflexion ressortent. Dans la privation des biens et services, Sykes (1958) inclut une privation d'agréments et de temps de loisirs. Cette thèse va plus loin en identifiant des privations de loisirs sous plusieurs formes : spécifiques, localisées, généralisées ou spatiales, auxquelles s'ajoutent la menace de privation. De plus, pour Sykes (1958), les privations

peuvent représenter des conséquences accidentelles de l’incarcération, mais elles peuvent aussi être imposées intentionnellement. À la lumière des résultats, puisque les loisirs sont dépriorisés par rapport au maintien de l’ordre, ils seraient parfois inaccessibles, générant alors des privations plus ou moins accidentelles. Or les privations spécifiques, localisées, généralisées et spatiales sont déployées, paraissant alors plutôt intentionnelles. Les privations de loisirs seraient alors instrumentalisées pour mieux contrôler les personnes détenues, de façon à préserver l’ordre carcéral.

De plus, les loisirs sont imbriqués dans le système de privilèges décrit par Goffman (1968), lequel permet d’assurer l’ordre et le conformisme. Des règlements spécifiques sont associés aux loisirs : ne pas s’absenter, de pas être distraite, ne pas déranger. Les loisirs eux-mêmes sont conçus comme privilèges pouvant être brandis ou retirés afin d’assurer un conformisme institutionnel. Enfin, les personnes contrevenant à certains règlements ou aux injonctions sont sanctionnées à travers la privation de loisirs, alors que la menace de privation pèse sur elles comme une épée de Damoclès.

Rappelons que le pouvoir peut être défini comme les moyens permettant d’assurer l’ordre carcéral et le conformisme des personnes détenues (Crewe, 2009). En ce sens, le système de privilèges véhicule tant le *soft power* que le *hard power*, incitant doucement vers le conformisme et punissant sévèrement les écarts (Crewe, 2009, 2011b). Si les loisirs s’inscrivent dans un système de privilèges et que celui-ci véhicule différentes formes de pouvoir, on peut également penser les injonctions en termes de pouvoir. À travers les injonctions, les femmes détenues sont encouragées à s’auto-réguler et à s’autogouverner, de sorte qu’elles demeurent calmes, participent aux activités et se transforment à travers celles-ci. Cela attesterait alors du *soft power* tel que décrit par Crewe (2009, 2011b). En cas d’échec, les femmes seraient sévèrement sanctionnées, courant le risque de ne pas obtenir leur libération conditionnelle; cela illustrerait plutôt le *hard power*. Ainsi, les loisirs seraient instrumentalisés afin de maintenir le conformisme des personnes détenues, à travers des exercices de pouvoir directs et indirects qui contribueraient plus largement à l’impératif de maintien de l’ordre. Ceux-ci s’opéreraient notamment via une inscription des loisirs dans le système de privilèges et via des injonctions.

L'association entre loisirs et privilèges signifie également qu'en prison, ces activités ne sont pas conçues comme droits, bien qu'il s'agisse de droits humains (Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948, Article 24). Cela peut être discuté à travers la critique du concept de prison de droit. Comme le note Froment (1997), bien que la prison soit soumise à une plus grande régulation juridique qu'autrefois, le concept de prison de droit est limité par la réalité sociologique du milieu. En effet, les préoccupations pour le maintien de l'ordre et la sécurité tendent à l'emporter sur le respect des droits des personnes détenues ou encore de lois nationales et internationales (Froment, 1997). L'auteur mentionne alors une inversion de l'ordre normatif, où la réalité du terrain l'emporte sur ce qui est stipulé dans la loi (Froment, 1997). Pour en revenir aux loisirs, ceux-ci seraient alors soumis à l'inversion de l'ordre normatif apparaissant en prison. Dans le chapitre 2, la prison a été discutée comme liminale vu la présence d'une inversion normative; si les loisirs absorbent cet aspect, c'est qu'ils se rapprochent eux aussi du liminal. En même temps, si les loisirs sont des privilèges plutôt que des droits, c'est qu'ils ne sont pas sacrés; ils se rapprocheraient alors du liminaire.

La prison a aussi été discutée comme liminale puisqu'il s'agirait d'un entre-deux normatif et organisationnel, régi par certains éléments provenant de la société dont les finalités ou les lois, tout en maintenant son propre cadre ou fonctionnement provenant de l'interne, lequel tourne particulièrement autour du maintien de l'ordre. Plus haut, on a vu que les loisirs sont mis en lien avec ce cadre provenant de la société, soit les finalités utilitaristes. Or, on a remis en cause cette relation, sachant que les loisirs sont positionnés comme permettant de réussir une future réinsertion sociale, et face au paradoxe de la réinsertion via une institution qui désinsère. La relation entre les loisirs et le maintien de l'ordre est toutefois beaucoup plus tangible, puisque des pratiques concrètes (privilèges, injonctions, privations) ont été observées et rapportées par les participantes. Si l'ordre carcéral représente une nécessité organisationnelle (Vacheret & Lemire, 2007), les loisirs doivent alors soit y participer, soit être rendus inaccessibles lorsque des risques potentiels sont identifiés. Les loisirs absorbent et reproduisent donc certains éléments de liminalité de la prison, en lien avec le normatif et l'organisationnel.

Plus encore, Giallombardo (1966) parle de primauté du maintien, c'est-à-dire que la prison priorisera toujours ce qui assure sa pérennité, dont le maintien de l'ordre, au détriment de

finalités normatives comme la réhabilitation. À la lumière du concept de liminalité, on peut ainsi se demander si l'inversion normative, où les normes internes l'emportent sur celles externes, serait plus importante que le maintien d'un entre-deux entre les normes externes et internes. En matière de loisirs, le maintien de l'ordre semble certainement être privilégié, alors que la question de l'atteinte de la finalité de réinsertion sociale demeure en suspens.

4.3. La prison bureaucratique et les loisirs

Cette section permet de situer l'accessibilité des loisirs dans le contexte de la prison bureaucratique (Sykes, 1958). En sociologie, une bureaucratie est une organisation hiérarchique dédiée à une aire d'activité fixe, dont l'autorité est formellement répartie selon une chaîne de commandement (Scaff, 2015; Waters & Waters, 2015). Les décisions prises par les bureaucrates sont impersonnelles et régies par des règlements, alors que les processus et actions seraient rigoureusement consignés à l'écrit (Scaff, 2015; Waters & Waters, 2015). Bien qu'elles visent l'efficience, la rationalité et l'impartialité, les bureaucraties peuvent devenir alourdies, rigides, nocives aux utilisatrices, voire reproduire des inégalités sociales (Menjívar, 2023; Ntanos & Boulouta, 2012; E. L. Rubin, 2005; Scaff, 2015).

La littérature décrit divers enjeux d'accès aux loisirs qui seraient associés au profil sociodémographique ou correctionnel des personnes détenues, ainsi qu'à des barrières institutionnelles ou structurelles (Batchelder & Pippert, 2002; Belknap, 1996; Brosens, 2019b; Collette-Carrière, 1983; Crittenden & Koons-Witt, 2017; Finio, 1986; Kratcoski & Babb, 1990; Louviere, 2017; Martinez-Merino et al., 2017; Meek & Lewis, 2014; Nugent & Loucks, 2011; Pedlar et al., 2018; Sempé et al., 2006; Sweeney, 2010). Dans la présente étude, quinze types d'enjeux de loisirs ressortent. Ceux-ci sont regroupés en trois catégories : les enjeux administratifs, de condition de réalisation et associés au profil.

Dans le chapitre 4, plusieurs problèmes d'accès aux loisirs ont été mis en lien avec le caractère bureaucratique de l'organisation : les enjeux résultant du classement, de critères, de la temporalité et de la régulation du matériel. Si la punition repose sur un mode de gestion bureaucratique qui requiert une classification des populations (Feeley & Simon, 1992; Garland, 1990), cela s'exprime à travers les classements institutionnels de la prison bureaucratique. Les

personnes se retrouvant avec un classement spécifique, c'est-à-dire qu'elles sont considérées comme posant un risque ou comme étant à risque, font ainsi face à des restrictions d'accès aux loisirs au nom de leur sécurité ou de celle des autres. De même, les bureaucraties peuvent être rigides et elles priorisent les procédures internes, les standards impersonnels, ainsi que la trace écrite (Ntanos & Boulouta, 2012; Scaff, 2015; Waters & Waters, 2015); c'est également le cas en prison. L'accès aux loisirs est alors tributaire du respect de certains critères inflexibles, soit le formalisme et les prérequis, lesquels génèrent des restrictions. En tant qu'institution totale bureaucratique, la prison priorise une gestion rationnelle de blocs d'individus, qui sont soumis à un horaire d'activité étroitement ficelé et déterminé par des règles formelles (Goffman, 1968). Dans ce contexte, les participantes rapportent des enjeux d'accès aux loisirs relevant de leur temporalité, soulignant l'irrégularité ainsi que des problèmes de conflits ou d'inadaptation des horaires. De même, en tant qu'organisation bureaucratique, la prison est régie par des centaines de pages de règlements internes (Haggerty & Bucarius, 2021). Le matériel de loisirs fait alors l'objet d'une régulation étroite, concernant ses usages, sa quantité, voire l'interdiction de certains matériels. Ainsi, plusieurs enjeux de loisirs paraissent tributaires d'une organisation misant sur la rationalité, l'efficacité et les décisions impersonnelles, au détriment de la flexibilité.

Les enjeux d'accès aux loisirs seraient non seulement associés à l'organisation bureaucratique, mais aussi à l'impératif de maintien de l'ordre, comme on l'a vu plus haut. Si Froment (1997) identifie une contradiction entre la logique bureaucratique et la logique de maintien de l'ordre carcéral, celles-ci coexistent et sont parfois en tension en matière d'accès aux loisirs. Bien que selon la loi correctionnelle, les programmes et services doivent tenir compte des besoins des personnes Autochtones (Loi sur le système correctionnel du Québec, 2024, Article 21), en pratique on a vu que la préoccupation pour le maintien de l'ordre peut l'emporter, par exemple en interdisant de brûler le foin d'odeur lors de cérémonies traditionnelles. De même, en tant qu'institution gouvernementale, la prison doit tenir compte de l'accessibilité aux personnes handicapées (Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, 2024, Article 61.3), alors que les activités offertes doivent prendre en compte les aptitudes des personnes détenues (Règlement sur les programmes d'activités pour les personnes contrevenantes, 2024, Article 1). Or les femmes

handicapées rapportent des enjeux d'accès aux loisirs en raison des mesures de contrôle de la circulation et de prévention du trafic de stupéfiants. Ainsi, l'impératif de maintien de l'ordre peut l'emporter sur le respect du cadre légal.

Si on comprend la prison comme liminale, comme entre-deux qui juxtapose tant des normes et modes d'organisation provenant de l'extérieur que de l'intérieur, cela permet de faire sens de cette coexistence entre bureaucratie et maintien de l'ordre. En effet, les bureaucraties sont régies par des normes. En prison, celles-ci proviennent d'un cadre juridique formulé à l'extérieur, ainsi que de règlements internes. Les règlements internes seraient alors déterminés en fonction des priorités et impératifs de l'institution, dont le maintien de l'ordre. Comme on l'a vu plus haut, cela pourrait par moments donner lieu à une inversion normative, où les règlements quant au maintien de l'ordre priment sur le respect de lois externes. Dans ce contexte, les loisirs absorberaient le mode d'organisation bureaucratique et l'impératif de maintien de l'ordre de la prison, reflétant l'entre-deux et l'inversion normative et se rapprochant alors du liminal.

Les enjeux d'accès aux loisirs associés au profil sociodémographique pourraient eux aussi découler du caractère bureaucratique de la prison. En effet, les intérêts des groupes dominants – soient-ils économiques, coloniaux, raciaux, de genre ou de classe – tendent à s'immiscer dans les standards administratifs régissant les bureaucraties (Menjívar, 2023). À partir de ces règlements et standards, les bureaucraties développent des systèmes de classification dictant quelle personne inclure, laquelle exclure et laquelle négliger; elles ont ainsi tendance à perpétuer des inégalités sociales (Menjívar, 2023).

Pour en revenir à la prison, en tant que bureaucratie elle est régie par un cadre légal, et celui-ci peut prioriser les intérêts de certains groupes ou encore en omettre d'autres. En tant qu'institution gouvernementale située au Québec, la prison est légalement tenue de fonctionner en Français (Charte de la langue française, 2024, Article 13.2); on comprend alors comment les besoins des non-francophones pourraient être oubliés tant en prison qu'en matière de loisirs. Le cadre légal indique également que les personnes détenues ne peuvent pas bénéficier de prestations d'assistance sociale de dernier recours (Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, 2024, Article 25); cela permet de faire sens de certains enjeux vécus par les femmes indigentes.

De plus, la loi correctionnelle québécoise et ses règlements d'application mentionnent la nécessité de respecter les besoins des personnes Autochtones, alors que d'autres groupes racisés ne sont mentionnés nulle part (Loi sur le système correctionnel du Québec, 2024, Article 21; Règlement d'application de la Loi sur le système correctionnel du Québec, 2024; Règlement sur les programmes d'activités pour les personnes contrevenantes, 2024). Cette omission permet de comprendre comment les besoins des femmes Noires pourraient être négligés en matière de loisirs.

Plus largement, rappelons que les peines – dont l'emprisonnement – remplissent des fonctions sociales comme renforcer le contrôle des classes dominantes, cristalliser le projet colonial, punir ou contrôler les personnes pauvres ou racisées (Chartrand, 2019; Garland, 1990, 2002; Karakatsanis, 2019; Wacquant, 2010). Pour Karakatsanis (2019), ces fonctions sociales seraient mises en œuvre à travers une « bureaucratie de la punition », soit la prison. Autrement dit, si les besoins, intérêts et particularités de certaines sous-populations sont négligés en matière de loisirs, cela pourrait être parce que la prison remplit des fonctions qui renforcent des inégalités sociales. Ces fonctions sociales seraient alors reproduites par l'organisation bureaucratique.

4.4. Les paradoxes de la prison et des loisirs

La prison est traversée de contradictions et de paradoxes, étant chargée de concilier des finalités, des fonctions et des impératifs parfois antithétiques (Carlen & Worrall, 2012; Giallombardo, 1966). Entre autres, elle est censée favoriser la réinsertion sociale, alors même qu'elle désinsère les personnes détenues (Dulin, 2019). Ce paradoxe a déjà été discuté en lien avec les loisirs, au point 4.1. Ici on se tourne vers des paradoxes supplémentaires, associés aux enjeux d'accès : l'abondance-absence et l'inaccessibilité des fonctions.

En premier lieu, bien qu'une liste de plus d'une centaine d'activités ait été compilée, les participantes rapportent un sentiment d'absence criant. En effet, les nombreux enjeux s'enchevêtrent de sorte que les femmes restent avec une impression de manque de loisirs : il s'agit du paradoxe de l'abondance-absence. Puisqu'elles n'arrivent pas à maintenir un accès régulier à ceux-ci, certaines sont catégoriques, rapportant alors un sentiment d'absence totale.

Le second paradoxe est tributaire du premier : si les loisirs tendent à être inaccessibles, cela remet en cause leur capacité à remplir les fonctions individuelles et institutionnelles qui leurs sont attribuées. En effet, vu l'enchevêtrement des enjeux d'accès, les femmes peinent à s'adonner aux activités. La fonction individuelle des loisirs – sortir de prison – est donc difficilement atteinte. De même, face aux enjeux, il est difficile de développer ou de répondre aux mécanismes par lesquels les loisirs remplissent certaines fonctions institutionnelles. Si les loisirs ont pour fonction de travailler leur développement personnel et social afin de contribuer à la finalité de réinsertion sociale, cela ne serait possible que si elles y ont accès. Les loisirs ont aussi pour fonction d'appuyer l'impératif administratif de maintien de l'ordre, ce qui passe notamment par certaines injonctions. Certains loisirs véhiculent une injonction au calme en distrayant les femmes, alors que les injonctions à l'implication et à la transformation nécessitent de participer aux loisirs. Si les loisirs demeurent inaccessibles, les femmes pourront difficilement répondre à ces mécanismes associés au maintien de l'ordre. Dans ces exemples, les enjeux d'accès représentent alors des entraves à l'atteinte des fonctions des loisirs.

Face au paradoxe de l'inaccessibilité des fonctions des loisirs, les participantes se sentent tiraillées de part et d'autre. Elles intériorisent qu'elles doivent participer aux activités pour démontrer leur conformisme et leur engagement envers la réinsertion sociale, ce qui représente une condition d'accès à la libération. Or les enjeux de loisirs représentent autant d'obstacles à l'atteinte de cette finalité. Cela provoque alors chez les femmes une impression qu'on joue avec elles, qu'on les oblige à participer sans toutefois leur fournir les prérequis nécessaires : l'accès aux loisirs. Les entraves pourraient aussi exister pour tester le degré d'engagement normatif des femmes détenues. En effet, si les loisirs représentent un site de *soft power*, où elles doivent démontrer qu'elles s'autogouvernent, celles qui parviennent à s'y adonner en dépit des obstacles démontreraient qu'elles sont réellement mobilisées vers le changement.

L'existence de paradoxes en prison et en matière de loisirs prend son sens compte tenu de la liminalité et de la liminarité. En effet, ces concepts désignent des situations d'entre-deux, de flous où prévalent l'incertitude, l'ambiguïté et le paradoxe (Turner, 1969; van Gennep, 1909). Si la prison est liminale et que les loisirs se situent sur le spectre entre liminaire et liminal, il va de soi que ceux-ci soient traversés de paradoxes.

5. Les loisirs et l'omniprésence de la prison

Cette étude met de l'avant l'omniprésence de la prison, qui imprègne les expériences de loisirs des femmes détenues. Bien que ces activités permettent une suspension temporaire des privations et souffrances propres au milieu, leur liminarité signifie également qu'elles absorbent et reproduisent les propriétés de la prison. Les formes de pouvoir, les finalités et fonctions, ainsi que les caractéristiques organisationnelles s'expriment alors via les loisirs. Si la prison est traversée de complexités en apparence contradictoires – réinsérer versus contrôler, autonomiser versus désaffranchir –, il en va de même pour les loisirs. Ceux-ci représentent alors des échappatoires à la prison tout autant que des moyens d'en assurer les finalités, des sites d'adaptation mais également de privation, des lieux d'agentivité tout comme de contrôle.

Pour les femmes détenues, les loisirs concrétisent l'incarcération. En effet ce double jeu que permettent les loisirs, ailleurs mais pas tout à fait, différent du milieu mais aussi imbibé de ses propriétés, implique de sortir... pour toujours revenir. En échappant symboliquement ou émotionnellement aux murs de la prison, pour ensuite les ressentir à nouveau à la fin de l'heure de loisir, ces murs deviennent d'autant plus tangibles et opprimants. Ayant goûté à ces rares opportunités de respirer et de rêver, pour se heurter à l'inaccessibilité des activités, les participantes se sentent encore plus privées et dégradées. Dans ce contexte, elles souffrent encore davantage et ont l'impression qu'on leur refuse l'accès de façon intentionnelle, afin de mieux les punir.

Ainsi, malgré leur immense potentiel en termes de bénéfiques pour les femmes détenues, les loisirs existent au sein d'une institution qui s'en prend fondamentalement au bien-être, à travers les privations et le contrôle s'y exerçant. Plus encore, la prise en charge des loisirs reproduit et renforce ces atteintes au bien-être, rendant l'expérience de l'incarcération d'autant plus souffrante.

Si les loisirs se rapprochent du liminal, véhiculant certaines propriétés de la prison, cela a une implication au-delà des établissements où l'étude s'est déroulée. En effet, tant les enjeux d'accès que les mécanismes spécifiques par lesquels les loisirs reflètent les finalités ou impératifs

de la prison sont susceptibles de varier d'un établissement à l'autre. De même, ces mécanismes et enjeux pourront aussi évoluer au fil des réinventions de la prison.

À la lumière des résultats, on pourrait suggérer d'élargir l'offre mais surtout d'adresser les enjeux d'accès aux loisirs, de sorte que chaque femme bénéficie d'activités à chaque jour. En raison de l'omniprésence de la prison, il s'agit toutefois d'une solution imparfaite; les murs seront encore tangibles. Or peut-être que les femmes s'y adapteront mieux si elles souffrent moins. De plus, cette recommandation serait compatible avec les ancrages abolitionnistes de la thèse. Dans ce courant, certaines réformes de la prison sont conçues comme nécessaires à court terme, dans la mesure où elles minimisent les torts vécus par les personnes incarcérées et ne contribuent pas à l'expansion du filet carcéral (Mathiesen, 2014; Russell & Carlton, 2013; Sudbury, 2009).

Or l'indissociabilité des loisirs et de la prison a une implication importante. En effet, les « problèmes » concernant les loisirs sont provoqués par le milieu dans lequel ils existent : la prison. Une approche de type « *add leisure and stir* » (ajouter des loisirs et remuer) ne suffira donc jamais pour complètement éliminer les souffrances vécues par les personnes détenues. L'enjeu de fond demeurera en place : les loisirs existent dans un contexte privatif, y sont instrumentalisés, et font l'objet de restrictions associées au fonctionnement du milieu. Ainsi, la solution ultime pour éliminer les souffrances des femmes détenues ne peut pas se résumer à améliorer les loisirs. Au contraire, il faudra se tourner vers un projet bien plus vaste : repenser le recours à l'incarcération.

Conclusion générale

La thèse a pour objectif de comprendre la prison pour femmes à partir des expériences de loisirs des personnes détenues. Spécifiquement, il s'agit de réfléchir aux sens donnés aux loisirs en prison pour femmes; de mettre en lumière leurs enjeux et de les situer dans le contexte de la prison pour femmes; ainsi que de comprendre les fonctions individuelles et institutionnelles attribuées aux loisirs en prison pour femmes. La thèse s'appuie sur une épistémologie du point de vue situé, sur une méthodologie qualitative et sur des entretiens semi-dirigés. L'échantillon comporte 34 personnes détenues ou ayant été détenues en prisons pour femmes au Québec, ainsi qu'une informatrice-clé travaillant en détention. La théorisation ancrée a permis de traiter les données.

Pour interpréter les résultats, la liminalité et liminarité ainsi que des concepts tirés de la sociologie du milieu carcéral et de l'abolitionnisme ont été mobilisés. Si la liminalité désigne ces situations d'entre-deux, de flou, de suspension et d'inversion en lien avec le rite de passage, le sacré et l'obligatoire, le liminaire réfère à ces entre-deux profanes, volontaires et détachés du rite de passage (Turner, 1967, 1974, 1969; van Gennep, 1909). Compte tenu de la littérature existante, la prison serait liminale aux plans spatiotemporel, émotionnel, relationnel, identitaire, normatif et organisationnel, alors que de façon générale les loisirs seraient plutôt liminaires.

Cette thèse propose que pour les femmes détenues, toutes les occupations peuvent être des loisirs du moment qu'elles répondent aux fonctions individuelles et institutionnelles attribuées à ceux-ci. Par ailleurs, ces activités sont indissociables de leur milieu. Ainsi, la prison est au cœur des loisirs, alors que les loisirs sont au cœur de celle-ci. Les loisirs sont envisagés comme liminaires, c'est-à-dire qu'ils ouvrent un « ailleurs », un entre-deux symbolique et émotionnel permettant d'échapper à la prison et de s'adapter aux privations et souffrances caractéristiques de l'institution. En effet, pour les femmes rencontrées, les loisirs auraient pour fonction individuelle de sortir des souffrances, de l'espace-temps, des dynamiques relationnelles et du contrôle.

En même temps, les loisirs absorbent et reflètent certaines propriétés de la prison, se rapprochant alors du liminal. Des enjeux d'accès aux loisirs ressortent et ceux-ci découlent du mode de fonctionnement bureaucratique de la prison et de son impératif administratif quant au maintien de l'ordre. Ces enjeux administratifs, liés aux conditions de réalisation ou encore au profil sociodémographique s'enchevêtrent, générant un sentiment d'absence de loisirs. L'inaccessibilité des loisirs renforce alors la souffrance en amplifiant les sentiments de privation et de dégradation que vivent les femmes. De même, les loisirs seraient des outils de contrôle et de réinsertion sociale, c'est-à-dire qu'ils véhiculent des injonctions et font l'objet de privations, tout en agissant comme mécanismes de développement personnel et social. Leur fonction institutionnelle serait donc de contribuer aux impératifs de maintien de l'ordre et aux finalités utilitaristes de la prison.

Puisqu'ils sont instrumentalisés par l'institution et qu'ils en renforcent le caractère privatif, les loisirs en viennent à concrétiser l'omniprésence de la prison. Ils participent ainsi à la punition des femmes incarcérées. En ce sens, les loisirs ne peuvent pas être envisagés comme solution aux souffrances vécues par cette population. Pour éliminer ces souffrances, il faudra aller plus loin que le loisir et repenser le recours à la prison.

Cette thèse contribue à la sociologie du milieu carcéral et aux études récréatives en situant les loisirs dans leur contexte, la prison. En cédant la parole aux femmes détenues et en les invitant à parler de tout ce qu'elles envisagent comme loisirs, il a été possible d'outrepasser les angles morts des études antérieures, qui se sont principalement penchées sur les bienfaits d'un type d'activité et qui ont eu tendance à évacuer le rôle de l'environnement carcéral. La richesse conceptuelle du modèle dégagé pourra fournir des éclairages quant aux loisirs tels que vécus dans d'autres établissements, soient-ils réservés aux femmes ou encore aux hommes.

Le recours à une épistémologie du point de vue situé (Haraway, 1988; Harding, 1986; hooks, 2014) implique que les personnes avec une expérience vécue d'un phénomène sont considérées comme expertes de celui-ci. Les résultats de la présente étude sont donc auto-suffisants : on en arrive à dégager un savoir situé qui est valable et légitime, puisqu'il est vrai pour les femmes rencontrées. Malgré tout, il serait intéressant d'en savoir davantage sur les intentions

officielles en matière d'activités offertes en milieu carcéral. De futures études pourraient donc se pencher sur les loisirs en prison en analysant le cadre légal, les directives ministérielles, les politiques internes ou encore les discours et pratiques du personnel en détention.

En guise d'ouverture, il convient de revenir sur la prison pour femmes. En effet, des travaux antérieurs ont attribué à celle-ci une fonction sociale de reféminisation (Faith, 1993; Hannah-Moffat, 2001). Les occupations offertes en détention s'inscriraient ainsi dans une volonté de reféminiser, à travers la réalisation de tâches ménagères, domestiques ou associées à une féminité dite idéale (Bertrand et al., 1998; Coulombe, 2017; Hannah-Moffat, 2001; Menis, 2019; Morash et al., 1994b; Rafter, 2017; Rostaing, 2017). Dans la présente étude, de nombreux loisirs pourraient être conçus de la sorte. En effet, les participantes notent la présence d'activités pour mères ou encore de la couture, de la cuisine, du ménage, du lavage et du tricot. Or, il est intéressant de noter que pour les participantes, la disponibilité de loisirs associés à une féminité traditionnelle représente un non-enjeu. Plus encore, elles s'impliquent dans la détermination de l'offre de loisirs pour proposer l'ajout d'activités enlignées avec cette vision de la féminité, comme une formation en esthétique. Les loisirs qu'elles se créent investissent également une vision de la féminité axée sur l'esthétisme et la domesticité : elles se coiffent, se maquillent, décoorent leur cellule et apprécient les opportunités de magasiner leurs vêtements ou leur cantine. Seul l'homme trans interviewé critique l'offre de loisirs, décrivant les mandalas et le coloriage comme des « affaires de filles » pour reprendre ses mots. Si les personnes concernées adhèrent déjà aux standards de féminité et qu'elles apprécient les loisirs qui s'inscrivent dans cette lignée, peut-on réellement parler de prison qui reféminise? Il s'agira d'une question à explorer dans de futures études.

Bibliographie

- Aguilar, T. E., & Asmussen, K. (1990). An Exploration of Recreational Participation Patterns in a Correctional Facility : A Case Study. *Journal of Offender Counseling Services Rehabilitation*, 14(1), 67-78. https://doi.org/10.1300/J264v14n01_07
- Alcoff, L. (1988). *Cultural Feminism versus Post-Structuralism : The Identity Crisis in Feminist Theory*. 33.
- Ambrose, M. A., & Rosky, J. W. (2013). Prisoners' Round : Examining the Literature on Recreation and Exercise in Correctional Facilities. *International Journal of Criminology and Sociology*, 2, 362-370. <https://doi.org/10.6000/1929-4409.2013.02.34>
- Arbour, L. (1996). *Commission d'enquête sur certains événements survenus à la Prison des femmes de Kingston*. La Commission.
- Arford, T. (2013). *Captive knowledge : Censorship and control in prison libraries* [Ph.D., Northeastern University]. <https://search.proquest.com/ncjrs/docview/1431495509/abstract/E5F254C8FE874158PQ/1>
- Association Canadienne des libertés civiles. (2018, avril 17). Enfermer les pauvres parce qu'ils sont pauvres : L'ACLCL à... CCLA. <https://ccla.org/fr/uncategorized/locking-up-the-poor-for-being-poor-ccla-at/>
- Auty, K. M., Cope, A., & Liebling, A. (2017). A Systematic Review and Meta-Analysis of Yoga and Mindfulness Meditation in Prison : Effects on Psychological Well-Being and Behavioural Functioning. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 61(6), 689-710. <https://doi.org/10.1177/0306624X15602514>
- Balfour, G., & Comack, E. (Éds.). (2014). *Criminalizing women : Gender and (in)justice in neo-liberal times*. Fernwood Publishing.
- Baril, A. (2015). Transness as Debility : Rethinking Intersections between Trans and Disabled Embodiments. *Feminist Review*, 111(1), 59-74. <https://doi.org/10.1057/fr.2015.21>
- Bartels, L., Oxman, L. N., & Hopkins, A. (2019). "I Would Just Feel Really Relaxed and at Peace" : Findings From a Pilot Prison Yoga Program in Australia. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 63(15-16), 2531-2549. <https://doi.org/10.1177/0306624X19854869>
- Batchelder, J. S., & Pippert, J. M. (2002). Hard Time or Idle Time : Factors Affecting Inmate Choices between Participation in Prison Work and Education Programs. *The Prison Journal*, 82(2), 269-280. <https://doi.org/10.1177/003288550208200206>

- Belknap, J. (1996). Access to programs and health care for incarcerated women. *Federal Probation*, 60(4), 34-39.
- Ben-Moshe, L. (2020). *Decarcerating disability: Deinstitutionalization and prison abolition*. University of Minnesota Press.
- Berthelot, J.-M. (Éd.). (2012). *Épistémologie des sciences sociales* (1re édition "Quadrige"). PUF.
- Bertrand, M.-A. (1979). *La femme & le crime*. L'Aurore.
- Bertrand, M.-A., Biron, L., Di Pisa, C., Fagnan, A. B., & McLean, J. (1998). *Prisons pour femmes* (Les Éditions du Méridien). <https://doi.org/10.1522/24782669>
- Bilderbeck, A., Farias, M., & Brazil, I. (2014). Psychological and Cognitive benefits of Yoga among UK Prisoners. *Prison Service Journal*, 213, 36-42.
- Blanchard, B. (2002). La situation des mères incarcérées et de leurs enfants au Québec. *Criminologie*, 35(2), 91. <https://doi.org/10.7202/008292ar>
- Bodin, D., Robène, L., Héas, S., & Sempé, G. (2007). Le sport en prison : Entre insertion et paix sociale. Jeux, enjeux et relations de pouvoirs à travers les pratiques corporelles de la jeunesse masculine incarcérée. *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*. *Le Temps de l'histoire*, 9, 145-171. <https://doi.org/10.4000/rhei.2213>
- Bodin, D., Robène, L., Sempé, G., & Héas, S. (2009). Le sport en prison en France : De la contrainte des corps et des esprits à l'émergence d'un « mirador moderne ». *European Sport History Studies*, 2, 76-98.
- Bonta, J., & Andrews, D. A. (2007). *Risk-need-responsivity model for offender assessment and rehabilitation* 2007-06. Public Safety Canada. <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/rsk-nd-rspnsvty/index-en.aspx>
- Bonta, J., & Andrews, D. A. (2016). *The Psychology of Criminal Conduct* (6^e éd.). Routledge. <https://ebookcentral.proquest.com/lib/umontreal-ebooks/reader.action?docID=4741995>
- Bosworth, M. (2000). Confining Femininity : A History of Gender, Power and Imprisonment. *Theoretical Criminology*, 4(3), 265-284. <https://doi.org/10.1177/1362480600004003002>
- Bosworth, M. (2017). *Engendering Resistance : Agency and Power in Women's Prisons*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315256498>
- Bosworth, M., & Carrabine, E. (2001). Reassessing Resistance : Race, Gender and Sexuality in Prison. *Punishment & Society*, 3(4), 501-515. <https://doi.org/10.1177/14624740122228393>

- Boutron, C., & Constant, C. (2014). Être mère en prison au Pérou : Droit ou double peine ? *Champ pénal*, Vol. XI. <https://doi.org/10.4000/champpenal.8727>
- Brassard, V. (2012). *Arrestation et placement en détention avant jugement : Points de vue et expériences des justiciables* [M.Sc., Université de Montréal]. <http://hdl.handle.net/1866/10277>
- Brinkmann, S. (2013). *Qualitative interviewing* (p. xi, 177). Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/acprof:osobl/9780199861392.001.0001>
- Britton, D. M. (1997). Gendered Organizational Logic : Policy and Practice in Men's and Women's Prisons. *Gender & Society*, 11(6), 796-818.
- Britton, D. M. (2000). The Epistemology of the Gendered Organization. *Gender and Society*, 14(3), 418-434. JSTOR.
- Britton, D. M. (2003). *At Work in the Iron Cage : The Prison as Gendered Organization*. NYU Press.
- Britton, D. M. (2005). *Gender and prisons*. Ashgate.
- Brosens, D. (2019a). Prisoners' participation and involvement in prison life : Examining the possibilities and boundaries. *European Journal of Criminology*, 16(4), 466-485. <https://doi.org/10.1177/1477370818773616>
- Brosens, D. (2019b). Prisoners' participation and involvement in prison life : Examining the possibilities and boundaries. *European Journal of Criminology*, 16(4), 466-485. <https://doi.org/10.1177/1477370818773616>
- Bryant, A., & Charmaz, K. (2019). *The SAGE Handbook of Current Developments in Grounded Theory*. SAGE Publications, Limited. <http://ebookcentral.proquest.com/lib/umontreal-ebooks/detail.action?docID=5755099>
- Bureau de l'enquêteur correctionnel. (2013). *Étude de cas sur la diversité dans les services correctionnels : L'expérience des détenus de race noire dans les pénitenciers* (PS104-8/2013F-PDF). L'Enquêteur correctionnel du Canada. <https://oci-bec.gc.ca/sites/default/files/2024-04/oth-aut20131126-fra.pdf>
- Bureau de l'enquêteur correctionnel. (2022). *Bureau de l'enquêteur correctionnel—Rapport annuel 2021-2022* (PS100F-PDF). <https://oci-bec.gc.ca/sites/default/files/2023-06/annrpt20212022-fra.pdf>
- Campbell, R. (2002). *Emotionally Involved : The Impact of Researching Rape*. Routledge.
- Cardi, C. (2007). Le contrôle social réservé aux femmes : Entre prison, justice et travail social. *Deviance et Societe*, Vol. 31(1), 3-23.

- Cardi, C. (2009). Le féminin maternel ou la question du traitement pénal des femmes. *Pouvoirs*, n° 128(1), 75-86.
- Carlen, P., & Tombs, J. (2006). Reconfigurations of penality : The ongoing case of the women's imprisonment and reintegration industries. *Theoretical Criminology*, 10(3), 337-360. <https://doi.org/10.1177/1362480606065910>
- Carlen, P., & Worrall, A. (2012). *Analysing Women's Imprisonment* (2nd éd.). Willan. <https://doi.org/10.4324/9781843924210>
- Carlton, B., & Russell, E. K. (2023). The weaponisation of 'trauma-informed' discourse in prison policy : An abolition feminist critique. *Incarceration*, 4, 26326663231197960. <https://doi.org/10.1177/26326663231197960>
- Chamberlen, A. (2016). Embodying prison pain : Women's experiences of self-injury in prison and the emotions of punishment. *Theoretical Criminology*, 20(2), 205-219. <https://doi.org/10.1177/1362480615595283>
- Chamberlen, A. (2018). *Embodying Punishment : Emotions, Identities, and Lived Experiences in Women's Prisons*. Oxford University Press.
- Chantraine, G. (2004a). La mécanique du temps vide : Structure sécuritaire et réactions individuelles au temps carcéral en maison d'arrêt. Dans D. Kaminski & M. Kokoreff (Éds.), *Sociologie pénale : Système et expérience* (p. 257-271). Erès.
- Chantraine, G. (2004b). *Par-delà les murs*. PUF Presses Universitaires de France.
- Chapoulie, J.-M. (2000). *Le travail de terrain, l'observation des actions et des interactions, et la sociologie*. <https://doi.org/10.3406/socco.2000.1811>
- Charmaz, K. (2005). Grounded Theory in the 21st Century : Applications for Advancing Social Justice Studies. Dans N. K. Denzin & Y. S. Lincoln, *The SAGE Handbook of Qualitative Research* (p. 507-536). Sage Publications.
- Charte de la langue française, § C-11 (2024). <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/lc/C-11.pdf>
- Chartrand, V. (2019). Unsettled Times : Indigenous Incarceration and the Links between Colonialism and the Penitentiary in Canada. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 61(3), 67-89. <https://doi.org/10.3138/cjccj.2018-0029>
- Chauvenet, A., & Orlic, F. (2002). Sens de la peine et contraintes en milieu ouvert et en prison. *Déviance et Société*, 26(4), 443-461. <https://doi.org/10.3917/ds.264.0443>

- Cheliotis, L. K. (2014). Decorative Justice : Deconstructing the Relationship between the Arts and Imprisonment. *International Journal for Crime, Justice & Social Democracy*, 3(1), 16-34. <https://doi.org/10.5204/ijcjsd.v3i1.137>
- Chéné, B. (2018). *Profil des Autochtones confiés aux services correctionnels 2015-2016* (p. 69). Direction générale des services correctionnels, ministère de la Sécurité publique.
- Chéné, B., & Chouinard, E. (2016). *Analyse prospective de la population carcérale des établissements de détention du Québec de 2013-2014 à 2023-2024*. Ministère de la sécurité publique. <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2569691>
- Chéné, B., & Chouinard, E. (2018). *Profil des femmes confiées aux Services correctionnels en 2015-2016*. Direction générale des services correctionnels, ministère de la Sécurité publique.
- Chesnay, C. T. (2016). *Doing Health, Undoing Prison : A Study with Women who have Experienced Incarceration in a Provincial Prison* [Thesis, Université d'Ottawa / University of Ottawa]. <https://doi.org/10.20381/ruor-5980>
- Clemmer, D. (1940). *The Prison Community*. Holt.
- Code criminel, L.R.C. (1985), ch. C-46 (2024). <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/index.html>
- Cohen, M. L. (2009). Choral Singing and Prison Inmates : Influences of Performing in a Prison Choir. *Journal of Correctional Education*, 60(1), 52-65. JSTOR.
- Cohen, M. L. (2019). Choral Singing in Prisons : Evidence-Based Activities to Support Returning Citizens. *The Prison Journal*, 99(4_suppl), 106S-117S. <https://doi.org/10.1177/0032885519861082>
- Collette-Carrière, R. (1983). Réflexion autour de la notion de services aux femmes dans le système de justice. *Criminologie*, 16(2), 101. <https://doi.org/10.7202/017184ar>
- Comack, E. (2018). *Coming back to jail : Women, trauma, and criminalization*. Fernwood Publishing.
- Comité international de la Croix Rouge. (2019). *Architecture Des Prisons : Principes Et Méthodologie Participative Pour Une Architecture Carcérale Plus Humaine*. https://shop.icrc.org/towards-humane-prisons-3012.html?__store=fr&__from_store=default
- Coulombe, S. (2017). *Femmes, prisons et quotidienneté : Feuilletons ethnographiques* [Mémoire, Université de Montréal]. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/20359>

- Cousineau, S. (2020). *Le genre et l'intimité dans les établissements carcéraux pour femmes : Sites de contraintes ou leviers de réappropriation?* [Doctorat en criminologie]. Université d'Ottawa / University of Ottawa.
- Couvrette, A., & Plourde, C. (2019). Au-delà de la séparation : Perceptions de mères incarcérées sur leurs relations avec leurs enfants depuis la détention1. *Criminologie*, 52(1), 301-323. <https://doi.org/10.7202/1059550ar>
- Couvrette, A., Plourde, C., & Brochu, S. (2016). Negotiating Identity : Three Events that Weaken the Maternal Identity of Addicted Law-Breaking Women. *Deviant Behavior*, 37(11), 1252-1263. <https://doi.org/10.1080/01639625.2016.1170549>
- Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the intersection of race and sex : A black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics. *U. Chi. Legal F.*, 139.
- Crewe, B. (2009). *The Prisoner Society : Power, Adaptation and Social Life in an English Prison*. Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780199577965.003.0005>
- Crewe, B. (2011a). Depth, weight, tightness : Revisiting the pains of imprisonment. *Punishment & Society*, 13(5), 509-529. <https://doi.org/10.1177/1462474511422172>
- Crewe, B. (2011b). Soft power in prison : Implications for staff–prisoner relationships, liberty and legitimacy. *European Journal of Criminology*, 8(6), 455-468. <https://doi.org/10.1177/1477370811413805>
- Crewe, B., Hulley, S., & Wright, S. (2017). The Gendered Pains of Life Imprisonment. *The British Journal of Criminology*, 57(6), 1359-1378. <https://doi.org/10.1093/bjc/azw088>
- Crewe, B., Schliehe, A., & Przybylska, D. A. (2022). 'It causes a lot of problems' : Relational ambiguities and dynamics between prisoners and staff in a women's prison. *European Journal of Criminology*, 14773708221140870. <https://doi.org/10.1177/14773708221140870>
- Crittenden, C. A., & Koons-Witt, B. A. (2017). Gender and Programming : A Comparison of Program Availability and Participation in U.S. Prisons. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 61(6), 611-644. <https://doi.org/10.1177/0306624X15601432>
- Croux, F., Vandeveldel, S., Claes, B., Brosens, D., & Donder, L. D. (2021). An appreciative inquiry into foreign national prisoners' participation in prison activities : The role of language. *European Journal of Criminology*, 1-19. <https://doi.org/10.1177/14773708211000633>
- Cunha, M. I. (1997). Le temps suspendu : Rythmes et durées dans une prison portugaise. *Terrain*, 29, 59-68. <https://doi.org/10.4000/terrain.3224>

- D'Allaire, M. (1993). L'originalité de l'oeuvre sociale des Congrégations Religieuses de Montréal aux XIXe et XXe siècles. *Études d'histoire religieuse*, 59, 25-41. <https://doi.org/10.7202/1006853ar>
- Davila Figueroa, M. S. (2011). *Using leisure as a coping tool : A feminist study of the recreational experiences of incarcerated women in a Puerto Rican prison* [PhD Thesis]. University of Illinois.
- Davis, A. Y. (2003). *Are prisons obsolete?* Seven Stories Press.
- Davis, A. Y., & Shaylor, C. (2001). Race, Gender, and the Prison Industrial Complex : California and Beyond. *Meridians*, 2(1), 1-25. JSTOR.
- Déclaration universelle des droits de l'homme (1948). https://www.ohchr.org/sites/default/files/UDHR/Documents/UDHR_Translations/frn.pdf
- de Graaf, K. (2013). *DISCIPLINING WOMEN/DISCIPLINING BODIES: EXPLORING HOW WOMEN NEGOTIATE HEALTH AND BODILY AESTHETIC IN THE CARCERAL CONTEXT* [Master of Arts (MA) in Criminology]. University of Ottawa.
- Demande pour l'émission d'ordonnances provisoires, ordonnances d'injonction interlocutoire et ordonnances d'injonction permanente* (2019). Obtenu par communication privée
- Desaulniers Turgeon, S. (2010). *Entre politique et thérapeutique : Usages du rituel de la tente à sudation dans le cadre de la revitalisation culturelle amérindienne au Québec* [Mémoire]. Université de Montréal.
- Descartes, R. (1637). *Discours de la méthode* (L. Renault, Éd.; 2000^e éd.). GF Flammarion.
- Deschenaux, F., & Royer, C. (2021). La recherche qualitative pour comprendre le monde. *Recherches qualitatives*, 40(1), 1-5. <https://doi.org/10.7202/1076343ar>
- Dewey, S., Muthig, A. J., Colter, R. S., & Brock, K. (2019). Art and Mindfulness Behind Bars : Examples From Wyoming Prison-Based Courses on Memoir and Stoic Philosophy. *The Prison Journal*, 99(4_suppl), 61S-83S. <https://doi.org/10.1177/0032885519861058>
- Dickson-Swift, V., James, E. L., Kippen, S., & Liamputtong, P. (2009). Researching sensitive topics : Qualitative research as emotion work. *Qualitative Research*, 9(1), 61-79. <https://doi.org/10.1177/1468794108098031>
- Division de la recherche et de la statistique. (2022). *La surreprésentation des personnes noires dans le système de justice pénale canadien* (p. 8) [Précis des faits]. Ministère de la Justice Canada. https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/spsnjpc-obpccjs/pdf/RSD_2022_JustFacts_Black_Overrepresentation_in_CJS_FR.pdf

- Dixon, V. J. (1977). African-oriented and Euro-American-oriented world views: Research methodologies and economics. *The Review of Black Political Economy*, 7(2), 119-156. <https://doi.org/10.1007/BF02689392>
- Dorais, M. (1993). Diversité et créativité en recherche qualitative. *Service social*, 42(2), 7-27. <https://doi.org/10.7202/706615ar>
- Du Bois, W. E. B. (1903). *The Souls of Black Folk : Essays and Sketches*. Project Gutenberg. <https://www.gutenberg.org/files/408/408-h/408-h.htm#chap14>
- Dulin, A. (2019). *La réinsertion des personnes détenues : L'affaire de tous et toutes* (CESL1100028X; Les avis du Conseil économique, social et environnemental, p. 154). Conseil économique, social et environnemental. https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2019/2019_28_personnes_detenues.pdf
- Durkheim, É. (1894). *Les règles de la méthode sociologique* (16^e éd.). Presses Universitaires de France.
- Duwe, G. (2017). *The Use and Impact of Correctional Programming for Inmates on Pre- and Post-Release Outcomes* (p. 41). National Institute of Justice. <https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/250476.pdf>
- Easterling, B. A., Feldmeyer, B., & Presser, L. (2019). Narrating Mother Identities From Prison. *Feminist Criminology*, 14(5), 519-539. <https://doi.org/10.1177/1557085118773457>
- Edison, S., & Haynie, D. L. (2024). The Ties That Bind : The Association Between Social Network Ties, Integration, and Stress Among Incarcerated Women. *Criminal Justice and Behavior*, 51(12), 1799-1819. <https://doi.org/10.1177/00938548241268008>
- Edwards, K. (2021). Prisoners' Perspectives on Limited Rehabilitative Program Opportunities. *The Qualitative Report*. <https://doi.org/10.46743/2160-3715/2021.4495>
- Esposito, M. (2015). Women in prison : Unhealthy lives and denied well-being between loneliness and seclusion. *Crime, Law and Social Change*, 63(3-4), 137-158. <https://doi.org/10.1007/s10611-015-9561-y>
- Établissement de détention B. (2019). *Plateaux de travail [document interne]*.
- Etherington, K. (2007). Working with Traumatic Stories : From Transcriber to Witness. *International Journal of Social Research Methodology*, 10(2), 85-97. <https://doi.org/10.1080/13645570701334001>
- Etzioni, A. (1975). *Comparative Analysis of Complex Organizations, Rev. Ed.* Simon and Schuster.

- Fair, H., & Walmsley, R. (2022). *World Female Imprisonment List, fifth edition : Women and girls in penal institutions, including pre-trial detainees/remand prisoners*. Institute for Criminal Policy Research. https://www.prisonstudies.org/sites/default/files/resources/downloads/world_female_imprisonment_list_5th_edition.pdf
- Faith, K. (1993). *Unruly Women : The Politics of Confinement & Resistance*. Press Gang Publishers.
- Fecteau, J.-M., Tremblay, M.-J., & Trépanier, J. (1993). La prison de Montréal de 1865 à 1913 : Évolution en longue période d'une population pénale. *Les Cahiers de droit*, 34(1), 27-58. <https://doi.org/10.7202/043196ar>
- Fedock, G., & Covington, S. S. (2017). Correctional Programming and Gender. Dans *Oxford Research Encyclopedia of Criminology and Criminal Justice*. Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/acrefore/9780190264079.013.89>
- Feeley, M. M., & Simon, J. (1992). The New Penology : Notes on the Emerging Strategy of Corrections and Its Implications*. *Criminology*, 30(4), 449-474. <https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.1992.tb01112.x>
- Feith, J. (2018, décembre 21). Rights activists, inmates decry 'nightmare' state of Leclerc prison. *Montreal Gazette*. <https://montrealgazette.com/news/local-news/rights-activists-inmates-decry-nightmare-state-of-leclerc-prison>
- Finio, P. (1986). An Anatomy of a Prison Arts and Humanities Program. *Prison Journal*, 66(2), 57-75.
- Firth, C. L., Sazie, E., Hedberg, K., Drach, L., & Maher, J. (2015). Female Inmates with Diabetes : Results from Changes in a Prison Food Environment. *Women's Health Issues*, 25(6), 732-738. <https://doi.org/10.1016/j.whi.2015.07.009>
- Fisk, I., & Hamilton-Giachritsis, C. (2024). Positive Impacts of Prison-Based Gardening and Horticultural Activities for Previously Incarcerated Individuals. *Ecopsychology*. <https://doi.org/10.1089/eco.2023.0034>
- Fleury-Steiner, B., & Longazel, J. (2013). *The Pains of Mass Imprisonment*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203795101>
- Fortier, M. (2018, avril). Québec envisage de rénover la vieille prison Tanguay. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/524437/quebec-envisage-de-renover-la-prison-tanguay>
- Fortune, D., Thompson, J., Pedlar, A., & Yuen, F. (2010). Social justice and women leaving prison : Beyond punishment and exclusion. *Contemporary Justice Review*, 13(1), 19-33. <https://doi.org/10.1080/10282580903549128>

- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir : Naissance de la prison*. Gallimard.
- Fox, K. (1992). Choreographing Differences in the Dance of Leisure : The Potential of Feminist Thought. *Journal of Leisure Research*, 24(4), 333-347. <https://doi.org/10.1080/00222216.1992.11969900>
- Frey, J. H., & Delaney, T. (1996). The Role of Leisure Participation in Prison : A Report from Consumers. *Journal of Offender Rehabilitation*, 23(1-2), 79-89. https://doi.org/10.1300/J076v23n01_08
- Frigon, S. (2010). La danse en prison, une échappée belle hors des murs ? : Perspectives des artistes et des détenues. *Criminologie*, 43(2), 179. <https://doi.org/10.7202/1001774ar>
- Frigon, S. (2012). Le corps féminin incarcéré : Site de contrôle et de résistance. Dans S. Frigon (Éd.), *Corps suspect, corps déviant* (p. 229-253). Les éditions du remue-ménage.
- Frigon, S. (2014). When prison blossoms into art : Dance in prison as an embodied critical creative performative criminology. Dans M. H. Jacobsen (Éd.), *The Poetics of Crime : Understanding and Researching Crime and Deviance Through Creative Sources* (p. 237-262). Ashgate Publishing.
- Frigon, S. (2015). Rencontres littéraires en prison ou comment voyager de l'ombre à la lumière. *Criminologie*, 48(1), 123. <https://doi.org/10.7202/1029351ar>
- Frigon, S. (Éd.). (2019). *Danse, enfermement et corps résilients | Dance, Confinement and Resilient Bodies*. University of Ottawa Press.
- Frigon, S., & Jenny, C. (2009). *Chairs incarcérées : Une exploration de la danse en prison*. Éditions du Remue-ménage.
- Froment, J.-C. (1997). Vers une « prison de droit » ? *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 3, 537-560.
- Gallant, D., Sherry, E., & Nicholson, M. (2015). Recreation or rehabilitation? Managing sport for development programs with prison populations. *Sport Management Review*, 18(1), 45-56. <https://doi.org/10.1016/j.smr.2014.07.005>
- Gallant, K., Arai, S., & Smale, B. (2013). Celebrating, challenging and re-envisioning serious leisure. *Leisure/Loisir*, 37, 91-109.
- Garland, D. (1990). *Punishment and modern society : A study in social theory*. Oxford University Press.
- Garland, D. (2002). *The Culture of Control : Crime and Social Order in Contemporary Society*. Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780199258024.001.0001>

- Gartner, R., Webster, C. M., & Doob, A. N. (2009). Trends in the Imprisonment of Women in Canada. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 51(2), 169-198.
- Geffroy, E. (2024). *La pratique des tatouages en milieu carcéral : Expériences d'anciens détenus* [Masters, Université de Montréal]. <http://hdl.handle.net/1866/40594>
- Giallombardo, R. (1966). *Society of women : A study of a women's prison*. John Wiley & Sons Inc.
- Gibson-Light, M., & Seim, J. (2020). Punishing Fieldwork : Penal Domination and Prison Ethnography: *Journal of Contemporary Ethnography*. <https://doi.org/10.1177/0891241620932982>
- Giroux, L., & Frigon, S. (2011). *Profil correctionnel 2007-2008 : Les femmes confiées aux Services correctionnels*. Ministère de la sécurité publique, Direction de la recherche des services correctionnels.
- Glaser, B. G., & Strauss, A. L. (1967). *The discovery of grounded theory : Strategies for qualitative research*. Aldine.
- Goffman, E. (1968). *Asylums : Essays on the Social Situation of Mental Patients and Other Inmates*. AldineTransaction.
- Goodman, P., Page, J., & Phelps, M. (2017). *Breaking the Pendulum : The Long Struggle Over Criminal Justice*. Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780199976058.001.0001>
- Gouvernement du Canada, & Service correctionnel du Canada. (2008). *La fermeture de la prison des femmes de Kingston le 6 juillet 2000* (ISBN 0-662-65076-X Cat. No. JS82-90/2000). Service correctionnel du Canada. <https://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/brochurep4w/index-fra.shtml>
- Green, E. (1998). 'Women Doing Friendship' an analysis of women's leisure as a site of identity construction, empowerment and resistance. *Leisure Studies*, 17(3), 171-185.
- Greer, K. R. (2000). The Changing Nature of Interpersonal Relationships in a Women's Prison. *The Prison Journal*, 80(4), 442-468.
- Groguhé, M. (2018, décembre). Établissement Leclerc : La violence derrière les barreaux. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/201812/06/01-5206999-etablissement-leclerc-la-violence-derriere-les-barreaux.php>
- Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale. (1990). *LA CRÉATION DE CHOIX*. Service correctionnel du Canada. <https://www.canada.ca/content/dam/csc-scc/migration/002/002/092/002002-0001-en.pdf>

- Haggerty, K. D., & Bucerius, S. (2020). The proliferating pains of imprisonment. *Incarceration*, 1(1), 2632666320936432. <https://doi.org/10.1177/2632666320936432>
- Haggerty, K. D., & Bucerius, S. M. (2021). Picking battles : Correctional officers, rules, and discretion in prison. *Criminology*, 59(1), 137-157. <https://doi.org/10.1111/1745-9125.12263>
- Haney, L. A. (2010). *Offending Women : Power, Punishment, and the Regulation of Desire* (1^{re} éd.). University of California Press. <https://www.jstor.org/stable/10.1525/j.ctt1pncbg>
- Hannah-Moffat, K. (2000). Prisons that Empower. *British Journal of Criminology*, 40(3), 510-531. <https://doi.org/10.1093/bjc/40.3.510>
- Hannah-Moffat, K. (2001). *Punishment in Disguise : Penal Governance and Federal Imprisonment of Women in Canada*. University of Toronto Press. <https://www.deslibris.ca/ID/418119>
- Haraway, D. (1988). *Situated Knowledges : The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective*. 26.
- Harding, S. (1986). The science question in feminism. Dans *Fulcrum.org*. Cornell University Press.
- Harding, S. (1992). After the Neutrality Ideal : Science, Politics, and « Strong Objectivity ». *Social Research*, 59(3), 567-587.
- Henderson, K. (1996). One Size Doesn't Fit All : The Meanings of Women's Leisure. *Journal of Leisure Research*, 28(3), 139-154.
- Henderson, K. (2017). Leisure. Dans *Oxford Bibliographies*. 10.1093/OBO/9780199756384-0136
- Henry c. Procureur général du Québec, 500-06-001226-238 (Cour supérieure du Québec 2 août 2024). <https://tjl.quebec/wp-content/uploads/2023/05/2024-08-02-Jugement-autorisation-Lucas-comprese.pdf>
- Henry, L. (2022). *Délivrez-nous de la prison Leclerc!* (Écosociété). https://www.renaud-bray.com/Livres_Produit.aspx?id=3666124&def=D%c3%a9livrez-nous+de+la+prison+Leclerc+!%2cHENRY%2c+LOUISE%2c9782897197872
- Hensley, C., Miller, A., Koscheski, M., & Tewksbury, R. (2003). Student attitudes toward inmate privileges. *American Journal of Criminal Justice*, 27(2), 249-262. <https://doi.org/10.1007/BF02885697>
- Herring, T. (2021, novembre 18). *For the poorest people in prison, it's a struggle to access even basic necessities* [Research & Advocacy]. Prison Policy Initiative. <https://www.prisonpolicy.org/blog/2021/11/18/indigence/>

- Hill Collins, P. (1986). Learning from the Outsider Within : The Sociological Significance of Black Feminist Thought. *Social Problems*, 33(6), S14-S32. <https://doi.org/10.2307/800672>
- Hill Collins, P. (2019). *Intersectionality As Critical Social Theory*. Duke University Press. <http://ebookcentral.proquest.com/lib/umontreal-ebooks/detail.action?docID=5826042>
- hooks, bell. (1992). The Oppositional Gaze : Black Female Spectators. Dans *Black Looks : Race and Representation* (p. 115-131).
- hooks, bell. (2014). *Feminist Theory: From Margin to Center*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315743172>
- Hutchinson, S. (2006). Countering catastrophic criminology : Reform, punishment and the modern liberal compromise. *Punishment & Society*, 8(4), 443-467. <https://doi.org/10.1177/1462474506067567>
- Hutchison, J. (2020). "It's Sexual Assault. It's Barbaric" : Strip Searching in Women's Prisons as State-Inflicted Sexual Assault. *Affilia*, 35(2), 160-176. <https://doi.org/10.1177/0886109919878274>
- Hutchison, J. (2023). *"It Felt Like a Sense of Rape:" Women's Experiences of Strip Searching in Prison as Gendered, Misogynoir, and Colonial Genocidal Sexual Violence* [Dissertation]. Wilfrid Laurier University.
- Hutchison, J. (2024). The Gendered, Misogynoiristic, and Colonial Genocidal Logics of Strip Searching. *Affilia*, 08861099241297153. <https://doi.org/10.1177/08861099241297153>
- Irwin, J., & Cressey, D. R. (1962). Thieves, convicts, and the inmate culture. *Social Problems*, 10(2), 142-155.
- Iso-Ahola, S. E. (1999). Motivational Foundations of Leisure. Dans E. L. Jackson & T. L. Burton (Éds.), *Leisure Studies : Prospects for the Twenty First Century* (p. 35-49). Venture Publishing.
- Ito, E., & Walker, G. J. (2014). Similarities and differences in leisure conceptualizations between Japan and Canada and between two Japanese leisure-like terms. *Leisure/Loisir*, 38(1), 1-19. <https://doi.org/10.1080/14927713.2014.880613>
- Iwasaki, Y. (2008). Pathways to Meaning-Making Through Leisure-Like Pursuits in Global Contexts. *Journal of Leisure Research*, 40(2), 231-249.
- Jackson, E. L., & Burton, T. L. (Éds.). (1999). *Leisure Studies : Prospects for the Twenty-First Century*. Venture Publishing.
- Jenny, C., & Frigon, S. (2012). L'expression de soi : Corps, danse et enfermement. Dans S. Frigon (Éd.), *Corps suspect, corps déviant* (p. 291-310). Les éditions du remue-ménage.

- Jewkes, Y. (2012). Autoethnography and Emotion as Intellectual Resources : Doing Prison Research Differently. *Qualitative Inquiry*, 18(1), 63-75. <https://doi.org/10.1177/1077800411428942>
- Jewkes, Y., & Johnston, H. (2007). The evolution of prison architecture. Dans Y. Jewkes (Éd.), *Handbook on Prisons* (p. 174-196). Routledge.
- Jewkes, Y., & Laws, B. (2021). Liminality revisited : Mapping the emotional adaptations of women in carceral space. *Punishment & Society*, 23(3), 394-412. <https://doi.org/10.1177/1462474520959623>
- Jiang, S., & Winfree, L. T. (2006). Social Support, Gender, and Inmate Adjustment to Prison Life : Insights From a National Sample. *The Prison Journal*, 86(1), 32-55. <https://doi.org/10.1177/0032885505283876>
- Johnson, L. M. (2008). A Place for Art in Prison : Art as A Tool for Rehabilitation and Management. *Southwest Journal of Criminal Justice*, 5(2), 100-120.
- Kaminski, D. (2002). Les droits des détenus au Canada et en Angleterre : Entre révolution normative et légitimation de la prison. Dans O. De Schutter & D. Kaminski (Éds.), *L'institution du droit pénitentiaire. Enjeux de la reconnaissance des droits des détenus* (p. 91-112). LGDJ/Bruylant. https://d1wqtxts1xzle7.cloudfront.net/35585641/Droits_des_detenus-with-cover-page-v2.pdf?Expires=1646076716&Signature=OdVJuPnR2hFgLEWQq~QTg6dFiEe8dGDQ3nvxyz9cCjn7aq74GNlrHiPQP9z~evn0qzqO2aKaquxi3XrihuC3XKNZN94h~aa2GuRzi3RP-GurB-bPZMR~fD9suk0ESIBJ1a9OsRB9GS~bWU53Fu8rL6OCocGRRheyTYnBlv6MhbXzBVaShnUol~FpSxQaCWfXrfXtBTqngk5Oe~8wKFFayyaiC665jji1xN9mUleN5AiEXxwVjF901n53fGnBzVa8Afw4GofCGYwngkQ8rw6-GD2GFxKhyHQ2c~dsZMkcCzDPEXJ42ny3hTZG0fCgcb1Wxyo2tHhOwAgOgephWg__&Key-Pair-Id=APKAJLOHF5GGSLRBV4ZA
- Karakatsanis, A. (2019). The Punishment Bureaucracy : How to Think About “Criminal Justice Reform”. *The Yale Law Journal Forum*, 128, 848-935.
- Kelly, J. R. (1972). Work and Leisure : A simplified paradigm. *Journal of Leisure research*, 4, 50-62.
- Kendall, K. (1993). *Program evaluation of therapeutic services at the Prison for Women*. Correctional Service of Canada. <https://www.publicsafety.gc.ca/lbrr/archives/rc%20489.t67%20k4%201993%20v.1-eng.pdf>
- Kratcoski, P. C., & Babb, S. (1990). Adjustment of Older Inmates : An Analysis by Institutional Structure and Gender. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 6(4), 264-281.
- Kruttschnitt, C., & Gartner, R. (2005). *Marking time in the Golden State : Women's imprisonment in California*. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511614033>

- Kruttschnitt, C., Gartner, R., & Miller, A. (2000). Doing her own time ? Women's responses to prison in the context of the old and the new penology. *Criminology*, 38(3), 681-718. <https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.2000.tb00903.x>
- Kruttschnitt, C., & Otto, N. B. (2019). Women's Experiences in the Revolving Door of the Criminal Justice System : Implications for Their Imagined Futures. *Women & Criminal Justice*, 0(0), 1-23. <https://doi.org/10.1080/08974454.2019.1664970>
- Kubiak, S. P., Covington, S. S., & Hillier, C. (s.d.). *Trauma-Informed Corrections*. 13.
- Kumar, S., & Cavallaro, L. (2018). Researcher Self-Care in Emotionally Demanding Research : A Proposed Conceptual Framework. *Qualitative Health Research*, 28(4), 648-658. <https://doi.org/10.1177/1049732317746377>
- La Société Elizabeth Fry du Québec. (2011). *La justice pénale et les femmes*. Les éditions du remue-ménage.
- Lachambre, S. (2013). L'évolution des objectifs de la peine en droit canadien. Dans E. Jimenez & M. Vacheret (Éds.), *La pénologie : Réflexions juridiques et criminologiques autour de la peine* (p. 13-31). Les Presses de l'Université de Montréal.
- Laidlaw, L. (2024). Prison Abolition for Collective Freedom : Facilitating Co-Resistance to Binary Colonial Prisons. *Feminist Legal Studies*. <https://doi.org/10.1007/s10691-024-09550-3>
- Lamarre, L. (2010). *Représentations sociales des femmes à l'aube du XXIe siècle dans le cinéma américain* [Université du Québec à Montréal]. <https://archipel.uqam.ca/3980/1/M11726.pdf>
- Langlois, C. (2011). *Catholicisme, religieuses et société : Le temps des bonnes sœurs (XIXe siècle)*. Desclée de Brouwer. <https://www.numeriquepremium.com/flexpaper/common/html.jsp>
- LeBlanc, N., Kilty, J. M., & Frigon, S. (2015). Examining the preventable but predictable death of Ashley Smith. *International Journal of Prisoner Health*, 11(3), 126-140. <https://doi.org/10.1108/IJPH-11-2014-0048>
- Lee, R. D. (1996). Prisoners' rights to recreation : Quantity, quality, and other aspects. *Journal of Criminal Justice*, 24(2), 167-178. [https://doi.org/10.1016/0047-2352\(95\)00063-1](https://doi.org/10.1016/0047-2352(95)00063-1)
- Leeder, A., & Wimmer, C. (2007). Voices of Pride : Drama Therapy with Incarcerated Women. *Women & Therapy*, 29(3-4), 195-213. https://doi.org/10.1300/J015v29n03_11
- Leeder, E. J. (Éd.). (2006). *Inside and out : Women, prison, and therapy*. Haworth Press.
- Liebling, A. (2008). Incentives and Earned Privileges Revisited : Fairness, Discretion, and the Quality of Prison Life. *Journal of Scandinavian Studies in Criminology and Crime Prevention*, 9(sup1), 25-41. <https://doi.org/10.1080/14043850802450773>

- Link, A. J., & Williams, D. J. (2017). Leisure Functioning and Offender Rehabilitation : A Correlational Exploration Into Factors Affecting Successful Reentry. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 61(2), 150-170. <https://doi.org/10.1177/0306624X15600695>
- Lippke, R. L. (2003). Prisoner access to recreation, entertainment and diversion. *Punishment & Society*, 5(1), 33-52. <https://doi.org/10.1177/1462474503005001045>
- Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, Chapitre E-20.1, 2004, c. 31, a. 1. (2024). https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/E-20.1?langCont=fr#ga:l_iii-gb:l_iii_1-h1
- Loi concernant la lutte contre le tabagisme, § L-6.2 (2024). <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/l-6.2>
- Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, § A-13.1.1 (2024).
- Loi sur le système correctionnel du Québec, § S-40.1 (2024).
- Lokot, M. (2021). Whose Voices? Whose Knowledge? A Feminist Analysis of the Value of Key Informant Interviews. *International Journal of Qualitative Methods*, 20, 1-8. <https://doi.org/10.1177/1609406920948775>
- Louviere, E. C. (2017). *Bonds Behind Bars : The Impact of Program Participation on Interpersonal Inmate Connections in Louisiana State Penitentiary* [M.S., University of Louisiana at Lafayette]. <https://search.proquest.com/ncjrs/docview/1979141227/abstract/8BC37191F7484631PQ/1>
- Lucas, A., Fiche, N. R., & Concilio, V. (2019). We Move Forward Together : A Prison Theater Exchange Program Among Three Universities in the United States and Brazil. *The Prison Journal*, 99(4_suppl), 84S-105S. <https://doi.org/10.1177/0032885519861061>
- Marcoux Rouleau, A. (2020). Rethinking Incarcerated Women's Leisure as Subjected to Coercive and Normative Prison Missions. *Frontiers in Sports and Active Living*, 2(588775), 1-8. <https://doi.org/10.3389/fspor.2020.588775>
- Marcoux Rouleau, A. (2021). Reform to Abolish : A Pragmatic Analysis of Prison Labor & Strip Searches in Quebec Correctional Law. *Lex Electronica*, 26(2). <https://www.lex-electronica.org/s/2571>
- Marcoux Rouleau, A. (2022). Broken Record : The Leisure/Health Nexus in Prison. Dans *Exploring the Leisure/Health Nexus* (p. 19 p.). CABI.

- Marcoux Rouleau, A. (2024). Lessons from insiders : Embracing subjectivity as objectivity in victimology. *International Review of Victimology*, 30(2), 298-320. <https://doi.org/10.1177/02697580231179489>
- Marcoux Rouleau, A., Beaulieu, K., & Therrien, C. (sous presse). Disrupting criminology from the streets to academia and back : A queer, abolitionist autoethnography from Québec, Canada. Dans A. Walker & A. Wodda (Éds.), *Abolition and Queer Justice*. University of California Press. <https://doi.org/10.13140/RG.2.2.25395.85289>
- Marin, S. (2024, août 14). Québec poursuivi par des ex-détenues pour leurs conditions de détention à la prison Leclerc. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/justice/818153/quebec-poursuivi-ex-detenees-conditions-detention-prison-leclerc>
- Martin, M. D., & Kaledas, R. J. (2010). *Programs and activities : Tools for managing inmate behavior* (024368; p. 118). National Institute of Corrections. <https://s3.amazonaws.com/static.nicic.gov/Library/024368.pdf>
- Martinez-Merino, N., Martín-González, N., Usabiaga, O., & Martos-Garcia, D. (2017). Physical activity practiced by incarcerated women : A systematic review. *Health Care for Women International*, 38(11), 1152-1169. <https://doi.org/10.1080/07399332.2017.1368515>
- Mathiesen, T. (2014). *The Politics of Abolition Revisited*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315777900>
- Maurutto, P., & Hannah-Moffat, K. (2006). Assembling Risk and the Restructuring of Penal Control. *The British Journal of Criminology*, 46(3), 438-454. <https://doi.org/10.1093/bjc/azi073>
- McCall, J. D. (2016). *An examination of gender-neutral and gender-responsive characteristics on program participation among female state prisoners*. University of Pittsburgh.
- McCorkel, J. A. (2003). Embodied Surveillance And The Gendering Of Punishment. *Journal of Contemporary Ethnography*, 32(1), 41-76. <https://doi.org/10.1177/0891241602238938>
- McCulloch, J., & George, A. (2009). Naked power : Strip searching in women's prisons. Dans *The Violence of Incarceration* (p. 107-123). Routledge. <https://research.monash.edu/en/publications/naked-power-strip-searching-in-womens-prisons>
- McLean, J. (1995). Prévenues et détenues logées à la même enseigne, l'exemple des prisons de Burnaby et Tanguay. *Criminologie*, 28(2), 43. <https://doi.org/10.7202/017372ar>
- Meek, R., & Lewis, G. E. (2014). Promoting Well-Being and Desistance Through Sport and Physical Activity : The Opportunities and Barriers Experienced by Women in English Prisons.

- Women & Criminal Justice*, 24(2), 151-172.
<https://doi.org/10.1080/08974454.2013.842516>
- Menis, S. (2019). *A History of Women's Prisons in England : The Myth of Prisoner Reformation*. Cambridge Scholars Publisher. <http://ebookcentral.proquest.com/lib/umontreal-ebooks/detail.action?docID=5983564>
- Menjívar, C. (2023). State Categories, Bureaucracies of Displacement, and Possibilities from the Margins. *American sociological review*, 88(1), 1-23.
<https://doi.org/10.1177/00031224221145727>
- Merriam, B. (1998). To Find a Voice : Art Therapy in a Women's Prison. *Women & Therapy*, 21(1), 157-171.
- Michaud, L., & van der Meulen, E. (2023). « *They're Just Watching You All the Time* » : *The Surveillance Web of Prison Needle Exchange*. 21(2), 154-170.
- Middleton, L., Harris, D. A., & Ackerman, A. R. (2019). A Mixed-Methods Process Evaluation of the Art of Yoga Project for Girls in Custody. *The Prison Journal*, 99(4_suppl), 38S-60S.
<https://doi.org/10.1177/0032885519860852>
- Milhaud, O., & Scheer, D. (2020). Plaidoyer pour une lecture critique de l'architecture carcérale. *Champ pénal/ Penal field*, 20, Article 20.
<https://journals.openedition.org/champpenal/11621>
- Mills, C. W. (1988). Alternative Epistemologies. *Social Theory and Practice*, 14(3), 237-263.
- Ministère de la Sécurité publique. (2020). *Profil des femmes confiées aux services correctionnels en 2018-2019* (CORR-053). https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/services-correctionnels/profil-clientele-correctionnelle/profil_corr_femmes_2018-2019.pdf
- Ministère de la Sécurité publique. (2024, janvier 30). *Liste des programmes offerts aux femmes détenues par les établissements de détention du Québec [demande d'accès à l'information]*. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/acces-information/demandes-acces/2023/2023-14584.pdf>
- Ministère de la Sécurité publique du Québec. (2014, février). *Le ministre Stéphane Bergeron annonce l'intégration de l'Établissement Leclerc au réseau carcéral québécois* [Communiqué de presse]. <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/ministere/salle-presse/communiques/detail/11277.html>
- Ministère de la Sécurité publique du Québec. (2015, septembre 15). *Transfert des femmes incarcérées de l'Établissement de détention Maison Tanguay et changement de vocation de l'Établissement de détention Leclerc de Laval* [Communiqué de presse]. Ministère de la

sécurité publique. <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/ministere/salle-presse/communiques/detail/12586.html>

Moe, A. M., & Ferraro, K. J. (2006). Criminalized Mothers : The Value and Devaluation of Parenthood from Behind Bars. Dans E. Leeder (Éd.), *Inside and Out : Women, Trauma, and Therapy* (p. 135-164). Haworth Press.

Montmagny Grenier, C. (2020). *Leçon d'économie politique d'une liminalité en contexte touristique costaricain*. Université de Montréal.

Moore, D., & Hannah-Moffat, K. (2013). The liberal veil : Revisiting Canadian penalty. Dans Pratt, J., Brown, D., Brown, M., Hallsworth, S., & Morrison, W. (Éds.), *The New Punitiveness* (p. 111-126). Willan. <https://www.taylorfrancis.com/books/e/9781134018550>

Moran, D. (2012). "doing time" in carceral space : Timespace and carceral geography. *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, 94(4), 305-316. <https://doi.org/10.1111/geob.12000>

Moran, D. (2013). Between outside and inside? Prison visiting rooms as liminal carceral spaces. *GeoJournal*, 78(2), 339-351. <https://doi.org/10.1007/s10708-011-9442-6>

Morash, M., Haarr, R. N., & Rucker, L. (1994a). A Comparison of Programming for Women and Men in U.S. Prisons in the 1980s. *Crime & Delinquency*, 40(2), 197-221.

Morash, M., Haarr, R. N., & Rucker, L. (1994b). A Comparison of Programming for Women and Men in U.S. Prisons in the 1980s. *Crime & Delinquency*, 40(2), 197-221. <https://doi.org/10.1177/0011128794040002004>

Morin-Uhl, E. (s.d.). Unité 9 : La pratique du loisir à Lietteville. Une semaine de relâche amusante grâce à Unité 9. *ICI ARTV*. <http://cestjustedelatv.artv.ca/actualites/583-unite-9-la-pratique-du-loisir-a-lietteville>

Mosconi, N. (2021). Recherche qualitative, recherche clinique. Enjeux épistémologiques et méthodologiques. *Cliopsy*, 26(2), 111-121. <https://doi.org/10.3917/cliop.026.0111>

Mowatt, R. A., French, B. H., & Malebranche, D. A. (2013). Black/Female/Body Hypervisibility and Invisibility : A Black Feminist Augmentation of Feminist Leisure Research. *Journal of Leisure Research*, 45(5), 644-660.

Mucchielli, A. (Éd.). (2009). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*. Armand Collin. <https://shs.cairn.info/dictionnaire-methodes-qualitatives-en-sciences--9782200244491>

Nacro. (2014). *Prisoner Participation in Open and Training Prisons. A Toolkit for Prison Staff* (p. 23). Nacro. <https://3bx16p38bchl32s0e12di03h-wpengine.netdna-ssl.com/wp->

content/uploads/2014/05/prisoner-participation-in-open-and-training-prisons-toolkit-for-prison-staff.pdf

- Nadeau, J.-F. (2019). Mauvaises conditions de détention des femmes à la prison Leclerc. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/546810/mauvaises-conditions-de-detention-pour-les-femmes-a-la-prison-leclerc>
- No Prisons. (s. d.). *Abolition 101*. No Prisons. Consulté 15 février 2021, à l'adresse <https://www.noprison.ca/abolition-101>
- Ntanos, A. St., & Boulouta, K. (2012). Bureaucracy-bureaupathology in education and administration. *International Journal of Strategic Change Management*, 4(2), 129-138. <https://doi.org/10.1504/IJSCM.2012.046502>
- Nugent, B., & Loucks, N. (2011). The Arts and Prisoners : Experiences of Creative Rehabilitation. *The Howard Journal of Criminal Justice*, 50(4), 356-370. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2311.2011.00672.x>
- Ocen, P. A. (2011). *Punishing Pregnancy : Race, Incarceration, and the Shackling of Pregnant Prisoners* (SSRN Scholarly Paper 1937872). Social Science Research Network. <https://papers.ssrn.com/abstract=1937872>
- O'Donnell, I. (2016). The aims of imprisonment. Dans *Handbook on Prisons* (2^e éd.). Routledge.
- Olesen, V. L. (2007). Feminist Qualitative Research and Grounded Theory : Complexities, Criticisms, and Opportunities. Dans A. Bryant & K. Charmaz (Éds.), *The SAGE handbook of grounded theory* (Paperback ed., reprinted, p. 417-435). Sage Publ.
- O'Malley, P. (1999). Volatile and Contradictory Punishment. *Theoretical Criminology*, 3(2), 175-196. <https://doi.org/10.1177/1362480699003002003>
- Ozano, K. A. (2008). *The Role of Physical Education, Sport and Exercise in a Female Prison* [Masters, University of Chester]. <http://hdl.handle.net/10034/84838>
- Paillé, P. (1994). L'analyse par théorisation ancrée. *Cahiers de recherche sociologique*, 23, 147. <https://doi.org/10.7202/1002253ar>
- Paillé, P. (2007). La recherche qualitative : Une méthodologie de la proximité. Dans H. Dorvil, *Théories et méthodologies de la recherche: Vol. III* (1^{re} éd., p. 409-444). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctv18pgtsn>
- Pearce, R. (2020). A Methodology for the Marginalised : Surviving Oppression and Traumatic Fieldwork in the Neoliberal Academy. *Sociology*, 54(4), 806-824. <https://doi.org/10.1177/0038038520904918>

- Pedlar, A., Arai, S., & Yuen, F. (2007). Media representation of federally sentenced women and leisure opportunities : Ramifications for social inclusion. *Leisure/Loisir*, 31(1), 255-276. <https://doi.org/10.1080/14927713.2007.9651381>
- Pedlar, A., Arai, S., Yuen, F., & Fortune, D. (2018). *Community Re-Entry*. Routledge.
- Pedlar, A., Yuen, F., & Fortune, D. (2008). Incarcerated Women and Leisure : Making Good Girls Out of Bad? *Therapeutic Recreation Journal*, 42(1), 24-36.
- Pires, A. (1997). "Échantillonnage et recherche qualitative : Essai théorique et méthodologique".
- Pires, A. P. (1990). Le devoir de punir : Le retributivisme face aux sanctions communautaires. *Revue canadienne de criminologie*, 32(3), 441-460.
- Pollack, S. (2005). TAMING THE SHREW: REGULATING PRISONERS THROUGH WOMEN-CENTERED MENTAL HEALTH PROGRAMMING. *Critical Criminology*, 13, 71-87.
- Pollack, S. (2007). "I'm Just Not Good in Relationships": Victimization Discourses and the Gendered Regulation of Criminalized Women. *Feminist Criminology*, 2(2), 158-174. <https://doi.org/10.1177/1557085106297521>
- Pollack, S. (2009a). "You Can't Have it Both Ways" : Punishment and Treatment of Imprisoned Women. *Journal of Progressive Human Services*, 20(2), 112-128. <https://doi.org/10.1080/10428230903306344>
- Pollack, S. (2009b). "You Can't Have it Both Ways" : Punishment and Treatment of Imprisoned Women. *Journal of Progressive Human Services*, 20(2), 112-128. <https://doi.org/10.1080/10428230903306344>
- Pollack, S. (2016). Building Bridges : Experiential and Integrative Learning in a Canadian Women's Prison. *Journal of Teaching in Social Work*, 36(5), 503-518. <https://doi.org/10.1080/08841233.2016.1242523>
- Porter, H., Iwasaki, Y., & Shank, J. (2010). Conceptualizing meaning-making through leisure experiences. *Loisir et Société*, 33(2), 167-194. <https://doi.org/10.1080/07053436.2010.10707808>
- Potter, H. (2013). Intersectional Criminology : Interrogating Identity and Power in Criminological Research and Theory. *Critical Criminology*, 21(3), 305-318. <https://doi.org/10.1007/s10612-013-9203-6>
- Poupart. (1997). *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques*. Gallimard. <https://www.gallimardmontreal.com/catalogue/livre/recherche-qualitative-enjeux-epistemologiques-la-poupart-jean-9782891056618>

- Price, D. (2022). *Unmasking Autism : Discovering the New Faces of Neurodiversity*. Harmony/Rodale/Convergent.
- Protecteur du citoyen. (2017). *Rapport annuel d'activités 2016-2017* (47). Assemblée nationale du Québec. https://protecteurducitoyen.qc.ca/sites/default/files/pdf/rapports_annuels/2016-2017-ra-protecteur.pdf
- Protecteur du citoyen. (2019). *Rapport annuel d'activités 2018-2019 du Protecteur du citoyen* (49; p. 114).
- Rafter, N. H. (2017). *Partial Justice : Women, Prisons, and Social Control*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315126036>
- Raisborough, J. (2006). Getting Onboard : Women, Access and Serious Leisure. *The Sociological Review*, 54(2), 242-262. <https://doi.org/10.1111/j.1467-954X.2006.00612.x>
- Règlement d'application de la Loi sur le système correctionnel du Québec, § S-40.1, r.1 (2024). <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/rc/S-40.1,%20R.%201%20.pdf>
- Règlement sur les programmes d'activités pour les personnes contrevenantes, § S-40.1, r. 3 (2024). <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/rc/S-40.1,%20R.%203%20.pdf>
- Richmond, L. P., & Johnson, C. W. (2009). "It's a Race War:" Race and Leisure Experiences in California State Prison. *Journal of Leisure Research*, 41(4), 565-580. <https://doi.org/10.1080/00222216.2009.11950191>
- Ricordeau, G. (2019). *Pour elles toutes femmes contre la prison* (1-1 ressource en ligne.). Lux éditeur. <http://brossard.pretnumerique.ca/isbn/9782895967798>
- Ridha, T. (2018). *Exploring Prison Theatre in Canada : A Case Study on William Head on Stage* [Master of Arts (MA) in Criminology, University of Ottawa]. https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/38449/3/Ridha_Thana_2018_thesis.pdf
- Robert, D., & Frigon, S. (2006). La santé comme mirage des transformations carcérales. *Deviance et Societe*, Vol. 30(3), 305-322.
- Robert, D., Frigon, S., & Balzile, R. (2007). Women, the embodiment of health and carceral space. *International Journal of Prisoner Health*, 3(3), 176-188. <https://doi.org/10.1080/17449200701520099>
- Roberts, K. (2019). A Future for UK Leisure Studies : Back to Work. *International Journal of the Sociology of Leisure*, 2(3), 239-253. <https://doi.org/10.1007/s41978-018-0020-z>
- Robichaud, M.-J. (2017). *L'évaluation en contexte interculturel : Les processus de prise de décision des professionnelles des services de la protection de la jeunesse* [Université de Montréal].

https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/20631/Robichaud_Marie-Joelle_2017_these.pdf?sequence=4&isAllowed=y

- Robinson, C. (2020). Ethically important moments as data : Reflections from ethnographic fieldwork in prisons. *Research Ethics*, 1747016119898401. <https://doi.org/10.1177/1747016119898401>
- Rojek, C. (1995). *Decentring leisure : Rethinking leisure theory*. Sage Publications Ltd.
- Rose, H. (1983). Hand, Brain, and Heart : A Feminist Epistemology for the Natural Sciences. *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, 9(1), 73-90. <https://doi.org/10.1086/494025>
- Rosenberg, A. (2018). *Philosophy of Social Science*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780429494840>
- Rostaing, C. (1997). *La relation carcérale*. PUF Presses Universitaires de France. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00976723>
- Rostaing, C. (2017). La non-mixité des établissements pénitentiaires et ses effets sur les conceptions de genre : Une approche sociologique. Dans Heullant-Donat I, Claustre J., Lusset E., & Bretschneider F., *Le genre enfermé. Hommes et femmes en milieux clos (XIIIe-XXe siècle): Vol. III* (p. 33-52). Publications de la Sorbonne.
- Rousseau, D., Long, N., Jackson, E., & Jurgensen, J. (2019). Empowering Through Embodied Awareness : Evaluation of a Peer-Facilitated Trauma-Informed Mindfulness Curriculum in a Woman's Prison. *The Prison Journal*, 99(4_suppl), 14S-37S. <https://doi.org/10.1177/0032885519860546>
- Rubin, A. T. (2015). Resistance or friction : Understanding the significance of prisoners' secondary adjustments. *Theoretical Criminology*, 19(1), 23-42. <https://doi.org/10.1177/1362480614543320>
- Rubin, A. T. (2017). Resistance as Agency? Incorporating the Structural Determinants of Prisoner Behaviour. *British Journal of Criminology*, 644-663. <https://doi.org/10.1093/bjc/azw003>
- Rubin, E. L. (2005). Dangerous Clients : A Phenomenological Solution to Bureaucratic Oppression. *Bepress Legal Series*, 59.
- Runo, V. (2019, novembre 17). Ma vie en dedans : La prison sans barreaux. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/201911/16/01-5250019-ma-vie-en-dedans-la-prison-sans-barreaux.php>
- Russell, E., & Carlton, B. (2013). Pathways, race and gender responsive reform : Through an abolitionist lens. *Theoretical Criminology*, 17(4), 474-492. <https://doi.org/10.1177/1362480613497777>

- Saavedra, L., Seixas, E. C., Cameira, M., & Silva, A. M. (2019). Men and women's prisons in the Portuguese press : The gender of punishment. *Punishment & Society*, 21(1), 28-46. <https://doi.org/10.1177/1462474517736060>
- Salisbury, E. J., Boppre, B., & Kelly, B. (2016). Gender-Responsive Risk and Need Assessment : Implications for the Treatment of Justice-Involved Women. Dans *Handbook on Risk and Need Assessment*. Routledge.
- Samdahl, D. M. (1988). A symbolic interactionist model of leisure : Theory and empirical support. *Leisure Sciences*, 10(1), 27-39. <https://doi.org/10.1080/01490408809512174>
- Sanborne, E. (2024, décembre 6). What is bottom-up thinking in autism? *Autistic PhD*. <https://autisticphd.com/theblog/what-is-bottom-up-thinking-in-autism/>
- Scaff, L. A. (2015). Bureaucracy. Dans *The Blackwell Encyclopedia of Sociology*. John Wiley & Sons, Ltd. <https://doi.org/10.1002/9781405165518.wbeosb059.pub2>
- Scraton, S., & Watson, B. (2016). Leisure. Dans G. Ritzer (Éd.), *The Blackwell Encyclopedia of Sociology* (p. 1-5). John Wiley & Sons, Ltd. <https://doi.org/10.1002/9781405165518.wbeosl030.pub2>
- Sempé, G., Bodin, D., Robène, L., & Héas, S. (2006). Le sport carcéral chez les « courtes peines » : Une approche comparative franco-canadienne en prisons pour femmes. *Esporte & Sociedade. Revista digital*, 4. https://s3.amazonaws.com/academia.edu.documents/43941392/Le_sport_carccral_chez_les_courtes_peine20160321-13775-obmph8.pdf?AWSAccessKeyId=AKIAIWOWYYGZ2Y53UL3A&Expires=1552404795&Signature=Brvcw%2Fu4%2FM39txV89LTIVGrcHG%3D&response-content-disposition=inline%3B%20filename%3DLe_sport_carccral_chez_les_courtes_peine.pdf
- Serrant-Green, L. (2002). Black on black : Methodological issues for black researchers working in minority ethnic communities. *Nurse researcher*, 9(4), 30-44. <https://doi.org/10.7748/nr2002.07.9.4.30.c6196>
- Severance, T. A. (2005). "You Know Who You Can Go To" : Cooperation and Exchange Between Incarcerated Women. *The Prison Journal*, 85(3), 343-367. <https://doi.org/10.1177/0032885505279522>
- Shantz, L. R. (2012). Vieilles, ridées et enfermées : Le corps-à-corps des détenues vieillissantes avec le système de justice pénale. Dans S. Frigon (Éd.), *Corps suspect, corps déviant* (p. 87-116). Les éditions du remue-ménage.
- Shaw, S. M. (1994). Gender, Leisure, and Constraint : Towards a Framework for the Analysis of Women's Leisure. *Journal of Leisure Research*, 26(1), 8-22. <https://doi.org/10.1080/00222216.1994.11969941>

- Shaw, S. M. (2001). Conceptualizing Resistance : Women's Leisure as Political Practice. *Journal of Leisure Research*, 33(2), 186-201. <https://doi.org/10.1080/00222216.2001.11949937>
- Smith, C. (2009). *A Period in Custody: Menstruation and the Imprisoned Body*. <https://www.semanticscholar.org/paper/A-Period-in-Custody%3A-Menstruation-and-the-Body-Smith/9cfdb8f06d36af4bce887e3798d3e0d58eb4e147>
- Smith, H. P. (2019). A rescue dog program in two maximum-security prisons : A qualitative study. *Journal of Offender Rehabilitation*, 58(4), 305-326. <https://doi.org/10.1080/10509674.2019.1596189>
- Snodgrass, J. L. (2019). *Women leaving prison : Justice-seeking spiritual support for female returning citizens*. Lexington Books.
- Société Elizabeth Fry du Québec. (2023, août 18). *Services d'hébergement*. Société Elizabeth Fry du Québec. <https://elizabethfry.qc.ca/fr/services/hebergement>
- Sparks, R., Bottoms, A., & Hay, W. (1996a). *Prisons and the Problem of Order*. Oxford University Press.
- Sparks, R., Bottoms, A., & Hay, W. (1996b). Social Order in Prisons : Theoretical Issues. Dans R. Sparks, A. Bottoms, & W. Hay (Éds.), *Prisons and the Problem of Order* (p. 0). Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780198258186.003.0002>
- Spiegel, A. D. (2011). Categorical difference versus continuum : Rethinking Turner's liminal-liminoid distinction. *Anthropology Southern Africa*, 34(1-2), 11-20. <https://doi.org/10.1080/23323256.2011.11500004>
- Spracklen, K., Lashua, B., Sharpe, E., & Swain, S. (Éds.). (2017). *The Palgrave handbook of leisure theory*. Palgrave Macmillan.
- Stebbins, R. A. (1982). Serious Leisure : A Conceptual Statement. *Pacific Sociological Review*, 25(2), 251-272. <https://doi.org/10.2307/1388726>
- Stebbins, R. A. (1997). Casual leisure : A conceptual statement. *Leisure Studies*, 16(1), 17-25. <https://doi.org/10.1080/026143697375485>
- Stebbins, R. A. (2006). Shopping as leisure, obligation, and community. *Leisure/Loisir*, 30(2), 467-474. <https://doi.org/10.1080/14927713.2006.9651367>
- Strimelle, V. (2003). La gestion de la déviance des filles à Montréal au XIXe siècle. Les institutions du Bon-Pasteur d'Angers (1869-1912). *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*. *Le Temps de l'histoire*, Numéro 5, 61-83. <https://doi.org/10.4000/rhei.905>

- Strimelle, V. (2013). Au bout de « la » peine ? Les femmes âgées incarcérées au Canada. Dans E. Jimenez & M. Vacheret (Éds.), *La pénologie : Réflexions juridiques et criminologiques autour de la peine* (p. 153-168). Les Presses de l'Université de Montréal.
- Strimple, E. O. (2003). A History of Prison Inmate-Animal Interaction Programs. *American Behavioral Scientist*, 47(1), 70-78. <https://doi.org/10.1177/0002764203255212>
- Sudbury, J. (2009). Maroon Abolitionists. *Meridians*, 9(1), 1-29. <https://doi.org/10.2979/MER.2008.9.1.1>
- Sweeney, M. (2010). *Reading is my window : Books and the art of reading in women's prisons*. University of North Carolina Press. https://books.google.ca/books?hl=en&lr=lang_en|lang_fr&id=QM1KO05wTHgC&oi=fnd&pg=PP11&ots=Pz0r7iv0sx&sig=dos9yGIQcvxcfuT0b4xdyc6r4fg#v=onepage&q&f=false
- Sykes, G. M. (1958). *The Society of Captives : A Study of a Maximum Security Prison*. Princeton University Press. <https://www.jstor.org/stable/j.ctv14164hw>
- Terrell. (2015). *Writing a proposal for your dissertation : Guidelines and examples*. Guilford Publications.
- Tewksbury, R., & Mustaine, E. E. (2005). Insiders' Views of Prison Amenities : Beliefs and Perceptions of Correctional Staff Members. *Criminal Justice Review*, 30(2), 174-188. <https://doi.org/10.1177/0734016805284305>
- Thomassen, B. (2009). The Uses and Meaning of Liminality. *International Political Anthropology*, 2(1), 5-28.
- Tillman, K. (2022). Carceral Liberalism : The Coloniality and Antiblackness of Coercive Benevolence. *Social Problems*, spac003. <https://doi.org/10.1093/socpro/spac003>
- Todd, T. (1995). Muscle Behind Bars : Should Convicts be Prohibited From Weight Training? *Keepers' Voice*, 16(1), 23-26.
- Tremblay, by M.-A. (1982). The Key Informant Technique : A Non-Ethnographic Application. Dans *Field Research*. Routledge.
- Trudel Johnston & Lespérance. (2024). Nos actions collectives en cours : Louise Henry c. Procureur général du Québec. Traitement inhumain des femmes incarcérées à l'établissement Leclerc. *Trudel Johnston & Lespérance*. <https://tjl.quebec/recours-collectifs/traitement-inhumain-des-femmes-incarcerees-a-letablissement-leclerc/>
- Tschanz, A. (2019). *Dialectique de l'intimité dans l'espace carcéral : L'expérience des personnes incarcérées*. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/21706>

- Tuck, E., & Yang, K. W. (2012). Decolonization is not a metaphor. *Decolonization: Indigeneity, Education & Society*, 1(1), Article 1.
- Turner, V. (1967). Betwixt and Between : The Liminal Period in Rites de Passage. Dans *The Forest of Symbols* (p. 46-55). Cornell University Press. <https://blogs.baruch.cuny.edu/outsidere/files/2015/01/Victor-Turner-Betwixt-and-Between.pdf>
- Turner, V. (1974). Liminal to Liminoid, in Play, Flow, and Ritual : An Essay in Comparative Symbology. *Rice Institute Pamphlet - Rice University Studies*, 60(3), 53-92.
- Turner, V. (with Ralph Ellison Collection (Library of Congress)). (1969). *The ritual process : Structure and anti-structure*. Cornell University Press. https://monoskop.org/images/9/90/Turner_Victor_The_Ritual_Process_Structure_and_Anti-Structure.pdf
- Turney, K. (2015). Liminal Men : Incarceration and Relationship Dissolution. *Social Problems*, 62(4), 499-528. <https://doi.org/10.1093/socpro/spv015>
- Twaddle, I. K. B., Setpaul, R., Guerrero, V. E. L., Manibusan, A. I., & Riddle, J. A. (2007). Countering Correctional Discourse : Development of a Feminist Support Group for Women Prisoners in Guam. *Women & Therapy*, 29(3-4), 215-237. https://doi.org/10.1300/J015v29n03_12
- Vacheret, M. (2002). Relations sociales en milieu carcéral. Une étude des pénitenciers canadiens. *Deviance et Societe*, Vol. 26(1), 83-104.
- Vacheret, M. (2005a). Gestion de la peine privative de liberté : Regards sur la mise en oeuvre concrète d'un modèle rationnel. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 3, 259-280.
- Vacheret, M. (2005b). Les visites familiales privées au Canada, entre réinsertion et contrôle accru :portrait d'un système. *Champ pénal/Penal field*, Vol. II. <https://doi.org/10.4000/champpenal.81>
- Vacheret, M. (2013). La peine d'emprisonnement. Dans E. Jimenez & M. Vacheret (Éds.), *La pénologie : Réflexions juridiques et criminologiques autour de la peine* (p. 51-62). Les Presses de l'Université de Montréal.
- Vacheret, M., & Lemire, G. (2007). *Anatomie de la prison contemporaine*. PUM.
- Vacheret, M., Quirion, B., Boucher, P., Wylde, C., Plourde, C., & Marcoux Rouleau, A. (2022). Les initiatives de prise en charge adaptée des Premières Nations et Inuit judiciairisés au Canada. Quelques pistes de réflexion. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 75(1), 54-72.

- Van Tongeren, D. R., & Klebe, K. J. (2010). Reconceptualizing Prison Adjustment : A Multidimensional Approach Exploring Female Offenders' Adjustment to Prison Life. *The Prison Journal*, 90(1), 48-68. <https://doi.org/10.1177/0032885509357547>
- Van Wormer, K. S. (2010). *Working with female offenders : A gender-sensitive approach*. John Wiley & Sons.
- van Gennepe, A. (1909). *Les rites de passage : Étude systématique des rites*. Librairie Stock. http://classiques.uqac.ca/classiques/gennepe_arnold_van/rites_de_passage/rites_de_passage.pdf
- Wacquant, L. (2010). La fabrique de l'État néolibéral:« Workfare », « Prisonfare » et insécurité sociale. *Civilisations*, 59(1), 151-173.
- Walakafr-Wills, D. V. (1983). *Developing Comprehensive Activities' Programming for Inmate Recreational Needs in County Jails—A Human Systems Recreation Dynamics Approach* (p. 24). <https://www.ncjrs.gov/App/Publications/abstract.aspx?ID=92302>
- Ward, D. A., & Kassebaum, G. G. (1967). *Women's prison : Sex and social structure*. Aldine Pub.
- Waters, T., & Waters, D. (Éds.). (2015). Bureaucracy (T. Waters & D. Waters, Trad.). Dans *Weber's Rationalism and Modern Society : New Translations on Politics, Bureaucracy, and Social Stratification* (p. 73-127). Palgrave Macmillan US. https://doi.org/10.1057/9781137365866_6
- Watts, V. (2013). Indigenous place-thought & agency amongst humans and non-humans (First Woman and Sky Woman go on a European world tour!). *Decolonization: Indigeneity, Education & Society*, 2(1), 20-34.
- Wearing, B., & Wearing, S. (1988). 'All in a day's leisure' : Gender and the concept of leisure. *Leisure Studies*, 7(2), 111-123. <https://doi.org/10.1080/02614368800390111>
- Wendt, S., & Fraser, H. (2019). Promoting gender responsive support for women inmates : A case study from inside a prison. *International Journal of Prisoner Health*, 15(2), 126-137. <https://doi.org/10.1108/IJPH-03-2018-0011>
- Wesely, J. K. (2019). When gender goes to the dogs : Perceptions of masculinity and identity change among male participants in a prison-based animal program. *Journal of Offender Rehabilitation*, 58(8), 696-719. <https://doi.org/10.1080/10509674.2019.1648354>
- Wiebe, R., & Nesbitt, B. (with Correctional Service Canada). (2000). *The visionary legacy of Ron Wiebe : An unfinished conversation*. The Correctional Service of Canada.
- Williams, D. J. (2009). Deviant Leisure : Rethinking "The Good, the Bad, and the Ugly". *Leisure Sciences*, 31(2), 207-213. <https://doi.org/10.1080/01490400802686110>

- Williams, D. J., & Walker, G. J. (2009). Does Offender Gambling on the Inside Continue on the Outside? Insights from Correctional Professionals on Gambling and Re-Entry. *Journal of Offender Rehabilitation, 48*(5), 402-415. <https://doi.org/10.1080/10509670902979561>
- Woods, D., Breslin, G., & Hassan, D. (2017). A systematic review of the impact of sport-based interventions on the psychological well-being of people in prison. *Mental Health and Physical Activity, 12*, 50-61. <https://doi.org/10.1016/j.mhpa.2017.02.003>
- Wulf-Ludden, T. (2013). Interpersonal relationships among inmates and prison violence. *Journal of Crime and Justice, 36*(1), 116-136. <https://doi.org/10.1080/0735648X.2012.755467>
- Wylde, C. (2024). *αλίσιαρεκ8εκ : Ce qui arrive aux femmes autochtones en prison* [Thèse de doctorat, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue]. https://depositum.uqat.ca/id/eprint/1633/1/cyndy_wylde_these_2024.pdf
- Yuen, F. (2008). *Walking the Red Road : Aboriginal Federally Sentenced Women's Experiences in Healing, Empowerment, and Re-creation* [Ph.D. diss., University of Waterloo]. <https://uwspace.uwaterloo.ca/handle/10012/3590>
- Yuen, F. (2011). "I've never been so free in all my life" : Healing through Aboriginal ceremonies in prison. *Leisure/Loisir, 35*(2), 97-113. <https://doi.org/10.1080/14927713.2011.567060>
- Yuen, F., Arai, S., & Fortune, D. (2012). Community (Dis)connection Through Leisure for Women in Prison. *Leisure Sciences, 34*(4), 281-297. <https://doi.org/10.1080/01490400.2012.687613>
- Yuen, F., & Pedlar, A. (2009). Leisure as a context for justice : Experiences of ceremony for Aboriginal women in prison. *Journal of Leisure Research, 41*(4), 547-564. <https://doi.org/10.1080/00222216.2009.11950190>
- Zedner, L. (1991). Women, Crime, and Penal Responses : A Historical Account. *Crime and Justice: A Review of Research, 14*, 307-362.
- Zhao, Y., Messner, S. F., & Liu, J. (2020). The influence of importation and deprivation factors on prison adaptation : Insights from Chinese prisons. *International Journal of Law, Crime and Justice, 63*, 100425. <https://doi.org/10.1016/j.ijlcrj.2020.100425>
- Zhao, Y., Messner, S. F., Liu, J., & Jin, C. (2019). Prisons as Schools : Inmates' Participation in Vocational and Academic Programs in Chinese Prisons. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 63*(15-16), 1-28. <https://doi.org/DOI:10.1177/0306624X19861051>

Annexes

1. Certificat d'approbation éthique

Comité d'éthique de la recherche -
Société et culture (CERSC)

Bureau de la conduite
responsable en recherche



Le 22 mai 2024

Marion Vacheret, professeure titulaire
Faculté des arts et des sciences - Ecole de criminologie
Université de Montréal

Alexis Rouleau, candidat à la maîtrise
Faculté des arts et des sciences - Ecole de criminologie
Université de Montréal

OBJET :	Projet # 2019-3594 - CERSC-2019-011-D Renouvellement de l'approbation éthique du 30 juin 2024 au 30 juin 2025 Titre : Au-delà du bricolage: Comprendre l'incarcération des femmes à travers l'analyse de leurs loisirs // Ancien titre : Femmes et loisirs carcéraux : Au-delà du bricolage Financement : Non financé
---------	--

Bonjour,

Vous avez présenté au Comité d'éthique de la recherche - Société et culture (CERSC) de l'Université de Montréal, en date du 20 mai 2024, une demande de renouvellement pour votre projet cité en objet.

Après évaluation, le tout étant jugé conforme aux règles en vigueur en éthique de la recherche, j'ai le plaisir de vous informer que votre demande a été approuvée par le Comité.

La présente approbation éthique est valide du **30 juin 2024 au 30 juin 2025**.

Il est de votre responsabilité de compléter le prochain formulaire de renouvellement (formulaire F9) que nous vous ferons parvenir annuellement via Nagano 1 mois avant l'échéance de la présente approbation, à défaut de quoi l'approbation éthique émise par le CERSC sera suspendue.

Dans le cadre de l'évaluation éthique continue, le Comité vous demande de vous conformer aux exigences suivantes en utilisant les formulaires Nagano prévus à cet effet :

- Soumettre, pour approbation préalable, toute demande de **modification** au projet de recherche ou à tout autre document approuvé par le Comité pour la réalisation du projet (formulaire F1).
- Soumettre, dès que cela est porté à votre connaissance, toutes **Informations supplémentaires, nouveau renseignement et/ou correspondances diverses** (formulaire F2).
- Soumettre, dès que cela est porté à votre connaissance, tout **incident ou accident** lié à la réalisation du projet de recherche (formulaire F5).
- Soumettre, dès que cela est porté à votre connaissance, l'**interruption prématurée** du projet de recherche, qu'elle soit temporaire ou permanente (formulaire F6).
- Soumettre, dès que cela est porté à votre connaissance, toute **dévi**ation au projet de recherche susceptible de remettre en cause le caractère éthique du projet (formulaire F8).
- Soumettre une demande de **renouvellement** un mois avant l'échéance de la date d'approbation afin de renouveler l'approbation éthique (formulaire F9).
- Soumettre le rapport de la **fin du projet de recherche** (formulaire F10).

Finalement, nous vous rappelons que la présente décision vaut pour une année et peut être suspendue ou révoquée en cas de non-respect de

NAGANO Approbation du renouvellement par le comité d'éthique

1 / 2

ces exigences.

Le CERSC de l'Université de Montréal est désigné par le ministre de la Santé et des Services Sociaux aux fins de l'application de l'article 21 du Code civil du Québec. Il exerce ses activités en conformité avec la *Politique sur la recherche avec des êtres humains* (60.1) de l'Université de Montréal ainsi que l'Énoncé de politique des trois conseils (EPTC). Il suit également les normes et règlements applicables au Québec et au Canada.

Cordialement,

Pour la présidente du CERSC, Anne-Marie Tassé,

Pauline Morin
Responsable de l'évaluation éthique continue
Comité d'éthique de la recherche - Société et culture (CERSC)
Bureau de la conduite responsable en recherche
Université de Montréal
3353, chemin Queen-Mary, bureau 220
Montréal (Québec) H3V 1A2
Tél. 514 343-7338
pauline.morin@umontreal.ca

Envoyé par :
Pauline Morin

Signé le 2024-05-22 à 13:44

2. Recrutement

2.1. Sollicitation verbale

Français

Bonjour ! Je m'appelle Alexis et j'étudie à la maîtrise¹⁶ en criminologie, à l'Université de Montréal.

Je suis ici pour vous parler de mon projet de recherche, qui vise à étudier les loisirs dans les prisons pour femmes, au Québec. Je veux explorer l'expérience des femmes détenues. Pour répondre à mon but, j'aimerais rencontrer environ 10 femmes présentement détenues ici. Il faut parler Français ou Anglais pour pouvoir participer.

Je vais rencontrer chaque participante en entrevue, pour qu'elle me parle de sa participation aux loisirs en prison, de ses définitions des loisirs et de son vécu des loisirs en prison. L'entrevue devrait durer entre 45 minutes et 1h30. L'entrevue sera enregistrée sur support audio si la participante accepte. Il n'y a pas de bénéfices ni de conséquences à participer, ni à refuser de participer à cette recherche.

L'entrevue sera confidentielle, donc seulement [nom de la personne liaison à la recherche] et moi saurons qui participe. Ce qu'une participante dit en entrevue ne sera jamais associé à son vrai nom, à moins qu'elle me dise qu'elle-même ou une autre personne est en danger de mort ou de blessures graves. À ce moment-là, je devrai aviser le personnel carcéral. Aussi, aucune information permettant d'identifier les participantes ne sera publiée.

Avez-vous des questions ?

¹⁶ Ce projet a été entamé à la maîtrise. J'ai ensuite effectué un passage accéléré de la maîtrise au doctorat, sans rédiger un mémoire de maîtrise.

Anglais

Hi! My name is Alexis and I'm a Criminology masters' student at the University of Montreal.

I'm here to tell you about my research project, which aims to study leisure in women's prisons, in Quebec. I want to explore detained women's experiences. To reach my goal, I would like to interview about 10 women who are presently detained here. Participants need to speak French or English.


I will meet every participant for an interview in which she will tell me about her participation in prison leisure, her definitions of leisure, and how she experiences leisure in prison. The interview should last between 45 minutes and 1:30. The interview will be recorded on an audio device if the participant consents. There are no benefits or consequences to participating, nor to refusing to participate in this research project.

The interview will be confidential, so only myself and [name of the research liaison] will know who participates. What a participant tells me during the interview will never be associated to her real name, unless she tells me that herself or someone else is in danger of death or serious injures. If that happens, I will have to tell a prison employee. Also, no information making participants identifiable will ever be published.

Do you have any questions?

2.2. Affiches

Affiches en maison de transition

 Université
de Montréal

Besoin de participantes

Pour une étude sur les loisirs en prison

Nous cherchons des participantes pour une étude sur les expériences de loisirs des femmes en prisons québécoises.

Chaque participante sera interviewée individuellement, pendant 45 à 90 minutes. Les questions concernent ses définitions des loisirs et sa participation aux loisirs en prison.

L'identité des participantes demeurera confidentielle. Les entrevues seront enregistrées, avec le consentement des participantes. Il n'y a aucun bénéfice ni risque à participer, ni à refuser de participer.

Une compensation financière de 10\$ sera remise aux participantes, afin de les remercier pour leurs temps.


Pour être admissible, il faut...

- Être récemment sortie d'une prison provinciale (ex. Leclerc de Laval)
- Parler Français ou Anglais.

Pour plus d'informations ou pour participer à cette étude, veuillez contacter:

Alexis Marcoux Rouleau, École de criminologie
(438) 822-4017
alexis.rouleau@umontreal.ca

Cette recherche a été approuvée par le Comité d'éthique de la recherche - Société et culture de l'Université de Montréal

 Université
de Montréal

In Search of Participants

For a study on prison leisure

We are looking for participants for a study on women's leisure experiences in Quebec prisons.

Each participant will be interviewed individually, for 45 to 90 minutes. Questions will concern her definitions of leisure and participation in prison leisure.

Participants' identities will remain confidential. Interviews will be recorded, with participants' consent. There are no benefits or risks in participating, nor in refusing to participate.

A 10\$ compensation will be given to participants, to thank them for their time.

To be eligible, you must...

- Have been recently released from a provincial prison in Quebec (i.e. Leclerc in Laval)
- Speak French or English

For more information or to participate in this study, please contact:

Alexis Marcoux Rouleau, École de criminologie
(438) 822-4017
alexis.rouleau@umontreal.ca

This research has been approved by the University of Montreal's Research Ethics Committee - Society and Culture

Affiches en prison

 Université
de Montréal

Besoin de participantes

Pour une étude sur les loisirs en prison

Nous cherchons des participantes pour une étude sur les expériences de loisirs des femmes en prisons québécoises.

Chaque participante sera interviewée individuellement, pendant 45 à 90 minutes. Les questions concernent ses définitions des loisirs et sa participation aux loisirs en prison.

L'identité des participantes demeurera confidentielle. Les entrevues seront enregistrées, avec le consentement des participantes. Il n'y a aucun bénéfice ni risque à participer, ni à refuser de participer.

Pour être éligible, il faut parler Français ou Anglais.

Pour plus d'informations ou pour participer à cette étude, veuillez contacter:

Cette recherche a été approuvée par le Comité d'éthique de la recherche - Société et culture de l'Université de Montréal

 Université
de Montréal

In Search of Participants

For a study on prison leisure

We are looking for participants for a study on women's leisure experiences in Quebec prisons.

Each participant will be interviewed individually, for 45 to 90 minutes. Questions will concern her definitions of leisure and participation in prison leisure.

Participants' identities will remain confidential. Interviews will be recorded, with participants' consent. There are no benefits or risks in participating, nor in refusing to participate.

To be eligible, you must speak English or French.

For more information or to participate in this study, please contact:

This research has been approved by the University of Montreal's Research Ethics Committee - Society and Culture

3. Formulaire de consentement

3.1. Formulaire pour femmes en maison de transition – Français

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT – MAISON THÉRÈSE-CASGRAIN « Femmes et loisirs carcéraux : Au-delà du bricolage »

Qui dirige ce projet?

Moi, Alexis Rouleau. J'étudie à la maîtrise à l'Université de Montréal, à l'École de criminologie. Ma directrice de recherche est Marion Vacheret, professeure à l'École de criminologie.

Décrivez-moi ce projet

Mon projet a pour but d'étudier les loisirs dans les prisons pour femmes, au Québec. Je souhaite explorer l'expérience des femmes détenues. Pour répondre à mon but, j'aimerais rencontrer environ 5 femmes récemment sorties d'une prison provinciale et habitant à la Maison Thérèse-Casgrain.

Si je participe, qu'est-ce que j'aurai à faire?

Vous aurez à participer à une entrevue avec moi durant laquelle je vous poserai des questions sur vos définitions des loisirs et sur les loisirs en prison. L'entrevue devrait durer entre 45 et 90 minutes. Avec votre permission, je vais l'enregistrer sur magnétophone, pour ensuite transcrire ce que vous m'aurez dit et ne rien oublier. Si vous préférez que je ne vous enregistre pas, je pourrai simplement prendre des notes.

Après cela, sans enregistrement, je vous poserai quelques questions pour mettre en contexte vos réponses précédentes et je prendrai en note vos réponses. Ces questions concerneront vos caractéristiques sociodémographiques, comme votre âge et si vous avez des enfants. Je vous poserai aussi quelques questions sur les caractéristiques de votre détention, par exemple le secteur dans lequel vous avez été détenue et combien de temps de prison vous avez purgé. Cette deuxième partie devrait durer 5 à 10 minutes.

Y a-t-il des risques, des conséquences ou des avantages si je participe?

Il n'y a aucun risque à répondre à mes questions. Par contre, il se peut que mes questions vous rappellent des expériences désagréables avec les loisirs ou avec la prison de façon générale. Si vous le souhaitez, vous pouvez simplement décider de ne pas répondre à ces questions. Vous pouvez même mettre fin à l'entrevue.

Que vous participiez ou non, vous ne vivrez pas de bénéfices et vous ne subirez pas de conséquences. Par exemple, votre participation n'aura pas d'effet sur votre chambre, votre plan d'intervention, vos conditions de libération, ni sur vos relations avec les intervenantes et autres résidentes. Si vous participez, vous recevrez une compensation de 10\$.

Votre participation pourrait cependant nous aider à mieux comprendre les loisirs en prisons pour femmes et même les améliorer, éventuellement.

Que ferez-vous avec mes réponses?

Je vais analyser l'ensemble des réponses que toutes les participantes m'auront données, pour essayer de comprendre les expériences de loisir qu'ont les femmes en prison, au Québec. Les résultats feront partie de mon mémoire de maîtrise.

Est-ce que mes données personnelles seront protégées?

Oui! Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. Les renseignements recueillis seront aussi conservés de manière confidentielle. Les enregistrements et les transcriptions seront gardés sur un disque dur externe protégé d'un mot de passe, connu de moi-même seulement. Les formulaires d'information et de consentement et les informations prises en note pendant la deuxième partie seront conservés dans un lieu sécuritaire et verrouillé. Les enregistrements et toute information permettant de vous identifier seront détruits 7 ans après la fin de mon projet. Ensuite, je ne conserverai que les réponses transcrites, sans aucune information concernant les personnes qui me les auront données.

Les résultats généraux de mon projet pourraient être utilisés dans des publications ou des communications, mais toujours de façon anonyme, c'est-à-dire sans jamais nommer ou identifier les participantes.

Des renseignements sur vous ne seront révélés que si, pendant l'entrevue, vous dites des choses suggérant qu'une personne est en danger de mort ou de blessures graves. Cela inclut le suicide et les dangers pour vous-même, pour une personne ou pour un groupe de personnes. Si vous me révélez de telles informations, je serai obligé de prévenir soit la ou les personnes en danger, soit les autorités compétentes.

Est-ce que je suis obligée de répondre à toutes les questions et d'aller jusqu'au bout?

Non! Vous pouvez décider de ne pas répondre à une ou plusieurs questions. Vous pouvez aussi à tout moment décider que vous ne voulez plus participer à l'entrevue et que vous abandonnez le projet. Dans ce cas, vous pourrez même me demander de ne pas utiliser vos réponses pour ma recherche et de les détruire.

Cependant, une fois que le processus de publication des données sera débuté, je ne pourrai pas détruire les analyses et les résultats portant sur vos réponses. Rassurez-vous, même à ce moment aucune information permettant de vous identifier ne sera publiée.

À qui puis-je parler si j'ai des questions durant l'étude?

Pour toute question ou pour vous retirer de l'étude, vous pouvez me contacter à l'adresse suivante : alexis.rouleau@umontreal.ca. Je n'ai pas de téléphone de bureau, mais au besoin vous pouvez téléphoner ma directrice Marion Vacheret, au 514-343-5677, et elle pourra me transmettre votre message.

Si vous n'avez pas de moyen de me contacter directement, vous pourrez entrer en contact avec une intervenante qui m'avisera.

Ce projet a été approuvé par le *Comité d'éthique de la recherche – Société et culture* de l'Université de Montréal. Pour toute préoccupation sur vos droits ou sur les responsabilités des chercheurs concernant votre participation à ce projet, vous pouvez contacter le comité par téléphone au 514 343-7338 ou par courriel l'adresse cersc@umontreal.ca ou encore consulter le site Web : <http://recherche.umontreal.ca/participants>.

Si vous avez des plaintes concernant votre participation à cette recherche, vous pouvez communiquer avec l'ombudsman (c'est un « protecteur des citoyens ») de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone 514-343-2100 ou à l'adresse courriel ombudsman@umontreal.ca (**l'ombudsman accepte les appels à frais virés**).

Comment puis-je donner mon accord pour participer à l'étude ?

En signant ce formulaire de consentement et en me le remettant. Je vous laisserai une copie du formulaire que vous pourrez conserver afin de vous y référer au besoin.

CONSENTEMENT

Déclaration de la participante

- Je comprends que je peux prendre mon temps pour réfléchir avant de donner mon accord ou non à ma participation.
- Je peux poser des questions à l'équipe de recherche et exiger des réponses satisfaisantes.
- Je comprends qu'en participant à ce projet de recherche, je ne renonce à aucun de mes droits ni ne dégage les chercheurs de leurs responsabilités.
- J'ai pris connaissance du présent formulaire d'information et de consentement et j'accepte de participer au projet de recherche.

Je consens à ce que l'entrevue soit enregistrée sur support audio : Oui Non

Signature de la participante : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Engagement du chercheur

J'ai expliqué les conditions de participation au projet de recherche à la participante. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et je me suis assuré de la compréhension de la participante. Je m'engage, avec l'équipe de recherche, à respecter ce qui a été convenu au présent formulaire d'information et de consentement. J'ai remis une copie du présent feuillet d'information et de consentement à la participante.

Signature du chercheur : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche – Société et culture de l'Université de Montréal.
Projet no CERSC-2019-011-D

3.2. Formulaire pour femmes détenues – Français

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT – PRISON

« Femmes et loisirs carcéraux : Au-delà du bricolage »

Qui dirige ce projet?

Moi, Alexis Rouleau. J'étudie à la maîtrise à l'Université de Montréal, à l'École de criminologie. Ma directrice de recherche est Marion Vacheret, professeure à l'École de criminologie.

Décrivez-moi ce projet

Mon projet a pour but d'étudier les loisirs dans les prisons pour femmes, au Québec. Je souhaite explorer l'expérience des femmes détenues. Pour répondre à mon but, j'aimerais rencontrer environ 20 femmes présentement détenues à l'établissement de détention Leclerc de Laval, ou à Québec.

Si je participe, qu'est-ce que j'aurai à faire?

Vous aurez à participer à une entrevue avec moi durant laquelle je vous poserai des questions sur votre participation aux loisirs en prison, sur vos définitions de ces loisirs et sur comment vous vivez les loisirs en prison. L'entrevue devrait durer entre 45 et 90 minutes. Avec votre permission, je vais l'enregistrer sur magnétophone, pour ensuite transcrire ce que vous m'aurez dit et ne rien oublier. Si vous préférez que je ne vous enregistre pas, je pourrai simplement prendre des notes.

Après cela, sans enregistrement, je vous poserai quelques questions pour mettre en contexte vos réponses précédentes et je prendrai en note vos réponses. Ces questions concerneront vos caractéristiques sociodémographiques, comme votre âge et si vous avez des enfants. Je vous poserai aussi quelques questions sur les caractéristiques de votre détention, par exemple votre cote de sécurité et combien de temps de prison vous avez purgé. Cette deuxième partie devrait durer 5 à 10 minutes.

Y a-t-il des risques, des conséquences ou des avantages si je participe?

Il n'y a aucun risque à répondre à mes questions. Par contre, il se peut que mes questions vous rappellent des expériences désagréables avec les loisirs ou avec la prison de façon générale. Si vous le souhaitez, vous pouvez simplement décider de ne pas répondre à ces questions. Vous pouvez même mettre fin à l'entrevue.

Que vous participiez ou non, vous ne vivrez pas de bénéfices et vous ne subirez pas de conséquences. Par exemple, votre participation n'aura pas d'effet sur votre plan correctionnel, votre secteur de détention, la durée de votre détention, votre accès aux permissions de sortie ou à la libération conditionnelle. Si vous participez, vous ne serez pas payée.

Votre participation pourrait cependant nous aider à mieux comprendre les loisirs en prisons pour femmes et même les améliorer, éventuellement.

Que ferez-vous avec mes réponses?

Je vais analyser l'ensemble des réponses que toutes les participantes m'auront données, pour essayer de comprendre les expériences de loisir qu'ont les femmes en prison, au Québec. Les résultats feront partie de mon mémoire de maîtrise.

Est-ce que mes données personnelles seront protégées?

Oui! Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. Les renseignements recueillis seront aussi conservés de manière confidentielle. Les enregistrements et les transcriptions seront gardés sur un disque dur externe protégé d'un mot de passe, connu de moi-même seulement. Les formulaires d'information et de consentement et les informations prises en note pendant la deuxième partie seront conservés dans un lieu sécuritaire et verrouillé. Les enregistrements et toute information permettant de vous identifier seront détruits 7 ans après la fin de mon projet. Ensuite, je ne conserverai que les réponses transcrites, sans aucune information concernant les personnes qui me les auront données.

Les résultats généraux de mon projet pourraient être utilisés dans des publications ou des communications, mais toujours de façon anonyme, c'est-à-dire sans jamais nommer ou identifier les participantes.

Des renseignements sur vous ne seront révélés que si, pendant l'entrevue, vous dites des choses suggérant qu'une personne est en danger de mort ou de blessures graves. Cela inclut le suicide et les dangers pour vous-même, pour une personne ou pour un groupe de personnes. Si vous me révélez de telles informations, je serai obligé de prévenir soit la ou les personnes en danger, soit les autorités compétentes.

Est-ce que je suis obligée de répondre à toutes les questions et d'aller jusqu'au bout?

Non! Vous pouvez décider de ne pas répondre à une ou plusieurs questions. Vous pouvez aussi à tout moment décider que vous ne voulez plus participer à l'entrevue et que vous abandonnez le projet. Dans ce cas, vous pourrez même me demander de ne pas utiliser vos réponses pour ma recherche et de les détruire.

Cependant, une fois que le processus de publication des données sera débuté, je ne pourrai pas détruire les analyses et les résultats portant sur vos réponses. Rassurez-vous, même à ce moment aucune information permettant de vous identifier ne sera publiée.

À qui puis-je parler si j'ai des questions durant l'étude?

Pour toute question ou pour vous retirer de l'étude, vous pouvez me contacter à l'adresse suivante : alexis.rouleau@umontreal.ca. Je n'ai pas de téléphone de bureau, mais au besoin vous pouvez téléphoner ma directrice Marion Vacheret, au 514-343-5677, et elle pourra me transmettre votre message.

Si vous n'avez pas de moyen de me contacter directement, vous pourrez entrer en contact avec une intervenante qui m'avisera.

Ce projet a été approuvé par le *Comité d'éthique de la recherche – Société et culture* de l'Université de Montréal. Pour toute préoccupation sur vos droits ou sur les responsabilités des chercheurs concernant votre participation à ce projet, vous pouvez contacter le comité par téléphone au 514 343-7338 ou par courriel l'adresse ceresc@umontreal.ca ou encore consulter le site Web : <http://recherche.umontreal.ca/participants>.

Si vous avez des plaintes concernant votre participation à cette recherche, vous pouvez communiquer avec l'ombudsman (c'est un « protecteur des citoyens ») de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone 514-343-2100 ou à l'adresse courriel ombudsman@umontreal.ca (**l'ombudsman accepte les appels à frais virés**).

Comment puis-je donner mon accord pour participer à l'étude ?

En signant ce formulaire de consentement et en me le remettant. Je vous laisserai une copie du formulaire que vous pourrez conserver afin de vous y référer au besoin.

CONSENTEMENT

Déclaration de la participante

- Je comprends que je peux prendre mon temps pour réfléchir avant de donner mon accord ou non à ma participation.
- Je peux poser des questions à l'équipe de recherche et exiger des réponses satisfaisantes.
- Je comprends qu'en participant à ce projet de recherche, je ne renonce à aucun de mes droits ni ne dégage les chercheurs de leurs responsabilités.
- J'ai pris connaissance du présent formulaire d'information et de consentement et j'accepte de participer au projet de recherche.

Je consens à ce que l'entrevue soit enregistrée sur support audio : Oui Non

Signature de la participante : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Engagement du chercheur

J'ai expliqué les conditions de participation au projet de recherche à la participante. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et je me suis assuré de la compréhension de la participante. Je m'engage, avec l'équipe de recherche, à respecter ce qui a été convenu au présent formulaire d'information et de consentement. J'ai remis une copie du présent feuillet d'information et de consentement à la participante.

Signature du chercheur : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche – Société et culture de l'Université de Montréal.
Projet no CERSC-2019-011-D

3.3. Formulaire pour informatrice-clé

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT – EMPLOYÉE « Femmes et loisirs carcéraux : Au-delà du bricolage »

Qui dirige ce projet?

Moi, Alexis Rouleau. J'étudie à la maîtrise à l'Université de Montréal, à l'École de criminologie. Ma directrice de recherche est Marion Vacheret, professeure à l'École de criminologie.

Décrivez-moi ce projet

Mon projet a pour but d'étudier les loisirs dans les prisons pour femmes, au Québec. En vous rencontrant dans l'exercice de vos fonctions professionnelles, je souhaite faire ressortir la vision officielle des loisirs en prison.

Si je participe, qu'est-ce que j'aurai à faire?

Vous aurez à participer à une entrevue avec moi durant laquelle je vous poserai des questions sur la vision des loisirs mise de l'avant par les Services correctionnels du Québec et par l'établissement où vous travaillez, ainsi que sur les façons dont cette vision est mise en œuvre. L'entrevue devrait durer environ 60 minutes. Avec votre permission, je vais l'enregistrer sur magnétophone, pour ensuite transcrire ce que vous m'aurez dit et ne rien oublier. Si vous préférez que je ne vous enregistre pas, je pourrai simplement prendre des notes.

Y a-t-il des risques, des conséquences ou des avantages si je participe?

Il n'y a aucun risque à répondre à mes questions, puisque je ne compte vous questionner qu'en ce qui a trait aux discours officiels quant aux loisirs en prison. Que vous participiez ou non, vous ne vivrez pas de bénéfices et vous ne subirez pas de conséquences. Si vous participez, vous ne serez pas payée au-delà du salaire dont vous bénéficiez déjà en tant qu'employée. Votre participation pourrait cependant nous aider à mieux comprendre les loisirs en prisons pour femmes et même les améliorer, éventuellement.

Que ferez-vous avec mes réponses?

Je vais analyser l'ensemble des réponses que toutes les participantes m'auront données pour essayer de comprendre les expériences de loisir qu'ont les femmes en prison, au Québec. Les résultats feront partie de mon mémoire de maîtrise.

Est-ce que mes données personnelles seront protégées?

Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée à moins d'avoir votre consentement explicite à cet effet. Il est tout de même possible que vous soyez identifiée puisque vous êtes la seule employée dont l'entrevue sera analysée dans le cadre du mémoire de maîtrise.

Si vous ne consentez pas à être nommée, soyez assurée que les renseignements recueillis seront aussi conservés de manière confidentielle. Les enregistrements et les transcriptions seront gardés un disque dur externe protégé d'un mot de passe, connu de moi-même seulement. Les formulaires d'information et de consentement et les informations prises en note pendant la deuxième partie seront conservés dans un lieu sécuritaire et verrouillé. Les enregistrements et toute information permettant de vous identifier seront détruits 7 ans après la fin de mon projet. Ensuite, je ne conserverai que les réponses transcrites, sans aucune information concernant les personnes qui me les auront données.

Les résultats généraux de mon projet pourraient être utilisés dans des publications ou des communications, sans nommer ou identifier les participantes ne consentant pas à être nommées.

Des renseignements sur vous ne seront révélés que si, pendant l'entrevue, vous dites des choses suggérant qu'une personne est en danger de mort ou de blessures graves. Cela inclut le suicide et les dangers pour vous-même, pour une personne ou pour un groupe de personnes. Si vous me révélez de telles informations, je serai obligé de prévenir soit la ou les personnes en danger, soit les autorités compétentes.

Est-ce que je suis obligée de répondre à toutes les questions et d'aller jusqu'au bout?

Non! Vous pouvez décider de ne pas répondre à une ou plusieurs questions. Vous pouvez aussi à tout moment décider que vous ne voulez plus participer à l'entrevue et que vous abandonnez le projet. Dans ce cas, vous pourrez même me demander de ne pas utiliser vos réponses pour ma recherche et de les détruire.

Cependant, une fois que le processus de publication des données sera débuté, je ne pourrai pas détruire les analyses et les résultats portant sur vos réponses. Rassurez-vous, même à ce moment aucune information permettant de vous identifier ne sera publiée.

À qui puis-je parler si j'ai des questions durant l'étude?

Pour toute question ou pour vous retirer de l'étude, vous pouvez me contacter à l'adresse suivante : alexis.rouleau@umontreal.ca. Je n'ai pas de téléphone de bureau, mais au besoin vous pouvez téléphoner ma directrice Marion Vacheret, au 514-343-5677, et elle pourra me transmettre votre message.

Ce projet a été approuvé par le *Comité d'éthique de la recherche – Société et culture* de l'Université de Montréal. Pour toute préoccupation sur vos droits ou sur les responsabilités des chercheurs concernant votre participation à ce projet, vous pouvez contacter le comité par téléphone au 514 343-7338 ou par courriel l'adresse cersc@umontreal.ca ou encore consulter le site Web : <http://recherche.umontreal.ca/participants>.

Si vous avez des plaintes concernant votre participation à cette recherche, vous pouvez communiquer avec l'ombudsman (c'est un « protecteur des citoyens ») de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone 514-343-2100 ou à l'adresse courriel ombudsman@umontreal.ca (**l'ombudsman accepte les appels à frais virés**).

Comment puis-je donner mon accord pour participer à l'étude ?

En signant ce formulaire de consentement et en me le remettant. Je vous laisserai une copie du formulaire que vous pourrez conserver afin de vous y référer au besoin.

CONSENTEMENT

Déclaration de la participante

- Je comprends que je peux prendre mon temps pour réfléchir avant de donner mon accord ou non à ma participation.
- Je peux poser des questions à l'équipe de recherche et exiger des réponses satisfaisantes.
- Je comprends qu'en participant à ce projet de recherche, je ne renonce à aucun de mes droits ni ne dégage les chercheurs de leurs responsabilités.
- J'ai pris connaissance du présent formulaire d'information et de consentement et j'accepte de participer au projet de recherche.

Je consens à ce que l'entrevue soit enregistrée sur support audio : Oui Non

Je consens à être désignée par mon titre d'emploi dans toute communication ou publication portant sur les résultats de la présente recherche : Oui Non

Je consens à être nommée comme participante rencontrée : Oui Non

Signature de la participante : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Titre d'emploi : _____

Engagement du chercheur

J'ai expliqué les conditions de participation au projet de recherche à la participante. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et je me suis assuré de la compréhension de la participante. Je m'engage, avec l'équipe de recherche, à respecter ce qui a été convenu au présent formulaire d'information et de consentement. J'ai remis une copie du présent feuillet d'information et de consentement à la participante.

Signature du chercheur : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche – Société et culture de l'Université de Montréal.
Projet no CERSC-2019-011-D

4. Grilles d'entretien

Les versions finales des grilles d'entretien sont présentées ici. Les italiques dénotent des pistes de relance, compte tenu des réponses des participantes.

4.1. Grille pour personnes (ex-)détenues

Français

On arrive maintenant à la partie interactive de notre rencontre. Je vais te poser des questions pour essayer de comprendre ton point de vue et tes expériences avec les loisirs en prison. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse : n'aie pas peur d'être honnête et de poser des questions si je ne suis pas clair. Je te rappelle aussi que ce que tu me dis est confidentiel!

1. Pourrais-tu me dire c'est quoi, pour toi, un loisir? En général, dans la vie.
2. Maintenant c'est quoi, pour toi, un loisir en prison?
3. Peux-tu me parler des loisirs en prison?
 - a. *Peux-tu me parler des loisirs auxquels tu participes? Auxquels tu ne participes pas?*
 - b. *Peux-tu me parler de l'accès aux loisirs en prison? Du fonctionnement des loisirs?*
 - c. *Creuser les contraintes, limites, règles et privilèges selon ce qui émerge.*
4. Peux-tu me parler de l'ambiance ou de la dynamique dans les loisirs, en prison?
 - a. *Peux-tu me parler de tes relations dans les loisirs? Avec les autres femmes? Avec le personnel?*
 - b. *(Seulement à l'établissement mixte.) Être dans une prison partagée avec des hommes, est-ce que ça change quelque-chose aux loisirs selon toi?*
 - c. *Creuser la hiérarchie, les enjeux linguistiques, raciaux, de sexualité et de genre si cela ressort.*
5. Peux-tu me parler des apports ou effets des loisirs en prison?
6. D'après toi, quels sont les objectifs des loisirs en prison?
 - a. *Selon les autres femmes? Selon la direction, le personnel?*
7. As-tu d'autres choses à ajouter, en lien avec ce dont on a parlé aujourd'hui?

Anglais

We've now reached the interactive part of the interview. I'm going to ask you questions to try to understand your point of view and your experiences with leisure in prison. There is no right or wrong answer: don't be afraid of being honest and of asking questions if ever I'm unclear. Also remember that what you tell me is confidential!

1. Could you please tell me how you define leisure, in general?
2. Could you tell me how you define leisure, in prison?
3. Can you tell me about leisure in prison?
 - a. *Can you tell me about prison leisure you participate in? About prison leisure you don't participate in?*
 - b. *Can you tell me about access to leisure in prison? About how leisure works?*
 - c. *Explore constraints, limits, rules, privileges if these topics emerge.*
4. Can you tell me about the ambiance or dynamic in prison leisure?
 - d. *Can you tell me about your relationships with other women or with employees?*
 - e. *(Asked only at the mixed prison.) In your opinion, does being in this prison, along with men, change things about leisure?*
 - f. *Explore hierarchy, linguistic, racial, sexuality, and gender issues if they emerge.*
5. Can you tell me about the effects or impacts of prison leisure?
6. In your opinion, what are the goals of prison leisure? According to other women? According to management and employees?
7. Do you have other things you'd like to add, that relate to what we have discussed today?

4.2. Grille pour informatrice-clé

1. Pourriez-vous m'indiquer la définition des loisirs selon les SCQ? Selon l'établissement?

- a. Pourriez-vous me donner des exemples d'occupations qui sont des loisirs selon les SCQ et/ou l'établissement? Des exemples d'autres occupations qui ne sont pas des loisirs?
 - b. Quels sont les apports ou effets des loisirs selon les SCQ et l'établissement?
 - c. Quels sont les objectifs des loisirs selon les SCQ et l'établissement?
2. Pourriez-vous m'expliquer comment cette vision des loisirs est mise en œuvre ici?
- a. À quels loisirs les femmes ont-elles accès?
 - b. Ces loisirs font-ils l'objet de règles spécifiques?
 - c. Quels sont les rôles du personnel en ce qui a trait aux loisirs?
 - d. Y a-t-il des contraintes d'accès aux loisirs?
3. Comment les loisirs s'inscrivent-ils dans la double mission des prisons québécoises, au sens de la LSCQ? (Contrôle et réinsertion sociale pour protéger la société?)

5. Fiche signalétique

Français

Identification	
Code d'entretien	
Alias de la participante	
Lieu de détention	
Lieu de la rencontre (ex. parloir, salle de visite...)	
Date & heure de la rencontre	
Loisirs	
Loisirs disponibles dans chaque prison où elle a été détenue <i>(Identifier auxquels elle participe)</i>	
Loisirs pratiqués dans la communauté <i>(Distinguer avant/après détention au besoin)</i>	
Situation correctionnelle	
Statut en détention	<input type="checkbox"/> Prévenue <input type="checkbox"/> Détenue
Secteur de détention	
Temps fait	
Temps restant	
Antécédents de détention	
Caractéristiques sociodémographiques	
Langue(s)	
Âge	
Quelle est ton origine ethnique ou culturelle ?	
Statut relationnel	
Statut parental	
Diplôme le plus élevé atteint	
Statut d'emploi avant la détention	

Anglais

Identification	
Interview code	
Participant alias	
Prison	
Place of interview (ex. visitor's lounge, parlor...)	
Date & time of interview	
Leisure	
Available leisure every place the participant has been detained <i>(Identify to which she participated)</i>	
Leisure practiced in the community	
Correctional situation	
Status in detention	<input type="checkbox"/> On remand <input type="checkbox"/> Condemned
Sector in detention	
Time purged	
Time to purge	
Detention record <i>(prior sentences)</i>	
Sociodemographic characteristics	
Language(s)	
Age	
What is your ethnic or cultural background?	
Relationship status	
Parental status	
Highest diploma obtained	
Employment status before detention	

Aucune fiche signalétique n'a été préparée en prévision de l'entretien avec l'informatrice-clé.

6. Structure de mémo d'entretien

1. Informations générales : Date, lieu, heure et temps, alias, description de l'espace.
2. Résumé des caractéristiques sociodémographiques de la participante.
3. Ambiance et dynamique de l'entretien : mon humeur, celle de la participante, notre rapport...
4. Résumé des thématiques de l'entretien.
5. Éléments surprenants : nouveaux éléments, contributions intéressantes.
6. Commentaires : Réflexions, liens potentiels avec la littérature ou d'autres entretiens.
Éléments à ajuster dans les outils de collecte.